

#MondeEnCommun

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2019

INDICATEUR GRI 102-1





**Rémy Rioux,**  
Directeur général du groupe AFD

## Avant-Propos

Je suis très heureux de vous présenter la toute première édition du rapport d'activité et de responsabilité sociétale du groupe AFD.

Etabli conformément aux orientations de la *Global Reporting Initiative* – laquelle définit un référentiel international en matière de reporting extra-financier –, ce rapport constitue un élément essentiel de notre redevabilité et contribue à la transparence de nos activités vis-à-vis de nos parties prenantes en France et dans nos pays d'intervention. Il témoigne également de l'engagement du groupe AFD à contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD). Ce rapport illustre enfin la quête d'exemplarité du Groupe qui met en cohérence son fonctionnement interne avec son activité externe en faveur du développement durable.

En 2018, le groupe AFD a franchi une étape importante en matière de responsabilité sociétale avec l'adoption, par son Conseil d'Administration, d'une nouvelle politique de Responsabilité sociétale de l'organisation (RSO). Celle-ci vise à accroître la contribution de l'activité du Groupe aux ODD dans un contexte de forte croissance de ses autorisations d'engagement, tout en veillant à adopter un fonctionnement environnemental et social interne exemplaire.

Cette approche, ambitieuse et exigeante au sein de la communauté des bailleurs de fonds, contribuera à la mise en œuvre des deux grandes priorités stratégiques du Groupe que sont le « 100% Accord de Paris » et le « 100% lien social ».

• • • • •

Forte de son engagement « 100% Accord de Paris », l'AFD s'assure que tous les financements octroyés soient compatibles avec des trajectoires bas-carbone et résilientes au dérèglement climatique. L'AFD continue à favoriser les projets à co-bénéfices climat, qui représentent un montant de 4,8 Mds€ d'engagement de financement en 2018, portant à plus de 33,7 Mds€ le total des financements du Groupe à co-bénéfice « climat » depuis 2005. L'AFD contribue également à orienter les flux financiers en faveur du climat : elle a ainsi émis en 2018 son troisième emprunt obligataire climat pour un montant de 500 M€ – soit un montant total de 2,25 Mds€ d'obligations « climat » depuis 2014.

Sur le plan interne, le groupe AFD veille à compenser son empreinte carbone directe. Pour y parvenir, deux chantiers seront ouverts au cours de l'année 2019. Ceux-ci permettront d'adopter, d'une part, une politique de déplacements professionnels et, d'autre part, une politique « green IT » visant à réduire l'empreinte écologique de nos équipements et services numériques. Dans cet esprit de responsabilité environnementale et sociétale, le Groupe renforcera encore sa politique d'achats responsables.

•

De même, le groupe AFD œuvre avec force pour mettre en pratique son engagement « 100% lien social ». En externe, la moitié de nos autorisations d'engagements ont ainsi contribué à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Sur le plan interne, le Groupe a placé la promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité au cœur de sa politique de ressources humaines. Les mesures adoptées lui ont permis d'atteindre un score de 86/100 à l'index « égalité Femmes/ Hommes » – un outil créé dans le

cadre de la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel de 2018 afin de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises. Pour aller encore plus loin, le Groupe se fixe l'objectif d'obtenir le double label Afnor « égalité et diversité » en 2019.

Conscients que nos stratégies et nos interventions gagnent toujours à être le fruit d'un dialogue nourri avec nos partenaires, parce qu'elles en sortent plus innovantes, mieux adaptées à chaque contexte et à chaque acteur concerné, nous avons continué à renforcer le lien qui nous unit à nos parties prenantes en développant les concertations. Ainsi le plan d'orientations stratégiques (POS) du Groupe, adopté en 2018, a-t-il fait l'objet d'une concertation avec les parties prenantes externes, et notamment d'une consultation numérique.

Par ailleurs, dans la continuité de son adhésion, en 2017, à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), l'AFD prévoit désormais de publier les évaluations ex-post de ses opérations en dons et d'accroître ainsi la transparence sur les impacts et les résultats de son activité.

L'année 2018 a également vu le déploiement, pour toutes les entités du Groupe, du programme de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, en conformité avec la loi dite « Sapin II ».

•

La durabilité de nos interventions et la maximisation de leurs impacts en faveur du développement durable nécessite que nous poursuivions nos efforts pour maîtriser, dès l'octroi des projets, les risques environnementaux et sociaux.

C'est le sens, depuis cinq ans, du dispositif Analyse et Avis développement durable pour lequel une nouvelle méthodologie a été introduite au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin d'intégrer au

mieux la question de la durabilité dans la conception de nos projets, au plus proche de la définition qu'en donnent l'Agenda 2030 et l'accord de Paris pour le climat. En 2018, 183 projets, représentant 76% du volume d'activité de l'AFD, ont ainsi été soumis à l'Avis développement durable. Un séminaire international a été organisé en 2019 pour présenter ce dispositif très innovant à nos pairs.

Adopté en 2017, le dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales a fonctionné à plein régime au cours de l'année écoulée, contribuant à une bonne gestion des risques opérationnels et aux meilleures pratiques en matière de transparence et de redevabilité. Notre filiale Proparco vient quant à elle de se doter de son propre mécanisme de gestion des réclamations, géré conjointement avec des institutions paires (FMO et DEG).

Enfin, le Groupe a mené, au cours des derniers mois, un chantier visant à renforcer la formation et la sensibilisation de tous les agents opérationnels aux différentes thématiques du développement durable, avec l'adoption d'objectifs chiffrés en termes de formations suivies. Ce dispositif devra nous permettre de placer le développement durable au cœur de notre activité, au-delà de la seule évaluation des risques environnementaux et sociaux.



La politique de responsabilité sociétale et environnementale est au cœur de notre mandat de plateforme de développement durable. A travers ce rapport, le groupe AFD fait la démonstration de son engagement pour la réalisation des Objectifs de développement durable.

Pleinement mobilisés, les agents du Groupe servent cet engagement en s'appliquant à réaliser leurs missions avec le plus haut niveau d'exigence environnementale et sociétale.



## Sommaire :

### Avant-Propos .....2

### LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 2018.....9

### L'ACTIVITE DU GROUPE AFD.....16

#### I. Les chiffres clés 2018.....16

1.	Un changement de dimension pour le groupe AFD.....	16
2.	Nos géographies et secteurs d'intervention .....	18
3.	L'effort financier de l'Etat.....	20
4.	Les signatures et versements du groupe AFD.....	22
5.	La contribution du Groupe à l'APD française .....	23

#### II. Réaliser nos cinq Engagements.....24

1.	100% Accord de Paris.....	24
2.	100% lien social.....	32
3.	Agir en 3D face aux crises.....	37
4.	Priorité au Non souverain .....	42
5.	Adopter un réflexe partenarial .....	44

### EN TRANSITION VERS LES ODD .....45

Le dispositif analyse et avis développement durable .....	47
---	----

#### I. Soutenir la transition vers les ODD dans nos géographies 48

1.	L'activité en Afrique .....	48
Focus sur les pays prioritaires de l'aide au développement française .....		53
2.	L'activité dans les trois océans .....	56
3.	L'activité en Orient .....	60
4.	L'activité en Amérique latine.....	64

#### II. Les grandes transitions .....70

1.	Transition démographique et sociale .....	70
2.	Transition énergétique.....	80
3.	Transition territoriale et écologique .....	85
4.	Transition numérique et technologique.....	109
5.	Transition économique et financière .....	111
6.	Transition politique et citoyenne.....	117

#### III. Partenariats et production de connaissances 123

1.	La production de connaissances .....	123
2.	Partenariats et influence .....	126

### RESPONSABILITE SOCIETALE.....136

1.	La démarche de responsabilité sociétale du groupe AFD.....	136
2.	Assurer le développement durable dans les interventions .....	140
3.	Diligences .....	146
4.	Promouvoir un cadre de travail porteur de sens.....	151
5.	Réduire l'empreinte environnementale et sociétale directe .....	158

### ANNEXE.....161

## • Notre mission

---

Face aux défis d'un monde où les inégalités ont fortement augmenté, malgré le recul de l'extrême pauvreté, où les risques (sécuritaires, climatiques...) sont accrus et où les interdépendances sont de plus en plus fortes, le groupe AFD a pour rôle de promouvoir des modèles de croissance et de développement plus résilients, moins émissifs et mieux à même de répondre aux aspirations économiques et sociales des habitants de cette planète. Son action en matière de développement durable, de lutte contre le changement climatique, de réduction des inégalités et des vulnérabilités, de réponse aux crises, doit contribuer à construire un monde plus sûr, plus juste, plus durable, « un monde en commun », selon la nouvelle devise de l'AFD.

Pour ce faire, le groupe AFD inscrit son action dans la droite ligne des Objectifs de développement durable (ODD), et vise à réussir six grandes transitions :

- la transition démographique et sociale : financer les services sociaux de base tels l'éducation et la santé, et contribuer à la qualité du lien social pour les 8,5 milliards d'habitants que comptera le monde en 2030 ;
- la transition énergétique : assurer à tous l'accès à une énergie fiable, durable, abordable et décarbonée, pour contribuer à contenir le réchauffement climatique en-dessous des 1,5 à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle ;
- la transition territoriale et écologique : développer durablement le potentiel de tous les territoires, urbains et ruraux, en tenant compte des enjeux écologiques et sociaux ;
- la transition numérique et technologique : faire du numérique un levier pour accélérer les trajectoires de développement et atteindre les ODD ;
- la transition économique et financière : appuyer la mutation de l'économie pour augmenter la valeur ajoutée sociale et environnementale ;
- la transition politique et citoyenne : réinventer des modèles de gouvernance plus inclusifs et horizontaux.

Cette approche du développement promue par le groupe AFD se conjugue avec la nécessité de travailler en partenariat avec tous les acteurs du développement et de prendre en compte la diversité et la spécificité des besoins et des attentes des pays partenaires et des acteurs.

Dans cette perspective, l'AFD participe à l'élaboration de politiques publiques qui permettent de définir des trajectoires de développement, et contribue aux débats internationaux, au partage de savoir-faire et d'expertise et au dialogue avec les acteurs concernés.

PROPARCO, filiale de l'AFD, contribue à la mission du Groupe en favorisant les investissements privés dans les pays en développement, considérant que le secteur privé est un levier efficace pour atteindre les objectifs du développement durable.

L'AFD assure en outre la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.



**DANS LES  
ETATS ETRANGERS**

**Afghanistan**  
Kaboul

**Afrique du Sud**  
Johannesburg

**Algérie**  
Alger

**Angola**  
Luanda

**Argentine**  
Buenos Aires

**Bangladesh**  
Dacca

**Bénin**  
Cotonou

**Birmanie**  
Rangoun

**Bolivie**  
La Paz

**Brésil**  
Brasilia  
São Paulo  
(PROPARCO)

**Burkina Faso**  
Ouagadougou

**Burundi**  
Bujumbura

**Cambodge**  
Phnom Penh

**Cameroun**  
Yaoundé  
Douala  
(PROPARCO)

**Chine**  
Pékin

**Colombie**  
Bogota

**Comores**  
Moroni

**Congo**  
Brazzaville

**Congo (Rép.  
démocratique)**  
Kinshasa

**Cuba**  
La Havane

**Côte d'Ivoire**  
Abidjan

**Djibouti**  
Djibouti

**Égypte**  
Le Caire

**Équateur**  
Quito

**Éthiopie**  
Addis-Abeba

**Gabon**  
Libreville

**Géorgie**  
Tblissi

**Ghana**  
Accra

**Guinée**  
Conakry

**Haïti**  
Port-au-Prince

**Inde**  
New Delhi

**Indonésie**  
Jakarta

**Jordanie**  
Amman

**Kenya**  
Nairobi

**Laos**  
Vientiane

**Liban**  
Beyrouth

**Madagascar**  
Antananarivo

**Mali**  
Bamako

**Maroc**  
Rabat  
Casablanca  
(PROPARCO)

**Maurice**  
Port Louis

**Mauritanie**  
Nouakchott

**Mexique**  
Mexico

**Mozambique**  
Maputo

**Niger**  
Niamey

**Nigeria**  
Abuja  
Lagos (PROPARCO)

**Ouganda**  
Kampala

**Ouzbékistan**  
Tachkent

**Pakistan**  
Islamabad

**Pérou**  
Lima

**Philippines**  
Manille

**République  
centrafricaine**  
Bangui

**République  
dominicaine**  
Saint-Domingue

**Sénégal**  
Dakar

**Sri Lanka**  
Colombo

**Syrie**  
Damas

**Suriname**  
Paramaribo

**Tanzanie**  
Dar es Salaam

**Tchad**  
N'Djaména

**Territoires  
palestiniens**  
Jérusalem Est

**Thaïlande**  
Bangkok

**Togo**  
Lomé

**Tunisie**  
Tunis

**Turquie**  
IstanbulAnkara

**Venezuela**  
Caracas

**Vietnam**  
Hanoï  
Hô Chi Minh-Ville

**Yémen**  
*Sanaa (fermeture  
temporaire)*

**DANS LES OUTRE-  
MER**

**Guadeloupe**  
Pointe-à-Pitre

**Guyane**  
Cayenne

**La Réunion**  
Saint-Denis

**Martinique**  
Fort-de-France

**Mayotte**  
Mamoudzou

**Nouvelle-  
Calédonie**  
Nouméa

**Wallis-et-Futuna**  
Mata-Utu

**Polynésie française**  
Papeete

**AUPRÈS DES  
INSTITUTIONS  
EUROPÉENNES ET  
INTERNATIONALES**

**Belgique**  
Bruxelles

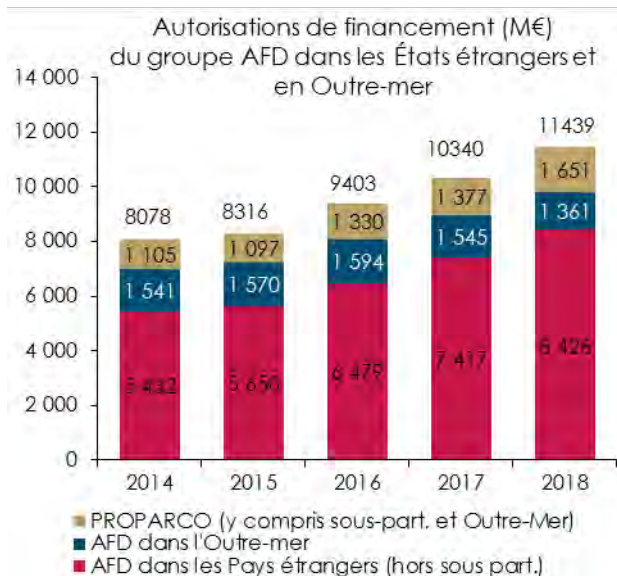


# LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 2018

## Un changement de dimension pour le groupe AFD

**La croissance continue de l'activité du groupe AFD depuis 2016 donne une nouvelle dimension au Groupe. En 2018, l'activité totale du groupe s'est établie à 11,4 Mds€.**

Les autorisations de financement dans les États étrangers et dans les Outre-mer ont augmenté de 11% par rapport à 2017. Les financements du Groupe augmentent de 1,1 Md€ en 2018, après 1,1 Md€ et 937 M€ de croissance en 2016 et 2017 respectivement. Le groupe AFD inscrit pleinement sa trajectoire de croissance en cohérence avec l'engagement présidentiel de consacrer 0,55% du RNB (Revenu national brut) à l'Aide publique au développement en 2022. En 2018, la croissance a été portée par l'activité du Groupe dans les pays étrangers (+1,3 Md€), tant par celle de l'AFD (+14%) que par celle de PROPARCO (+20%). L'activité dans les Outre-mer est en légère baisse (-12%).

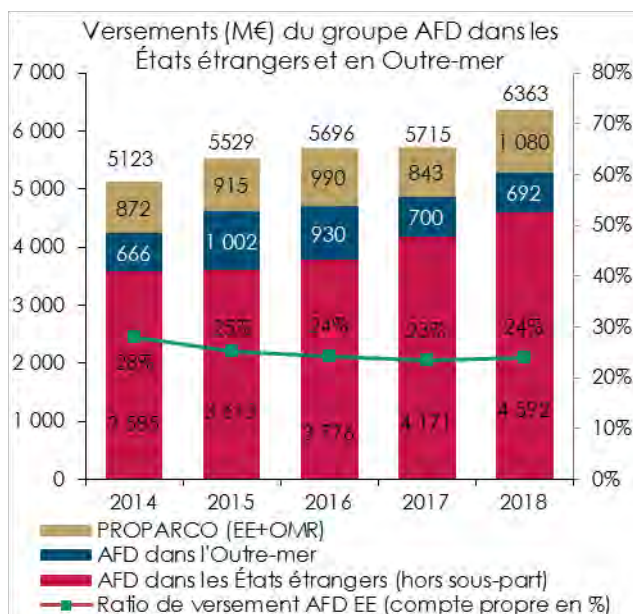


**Les versements du groupe AFD ont atteint 6,4 Mds€ en 2018, en croissance de 10% par rapport à 2017.**

Les versements de l'AFD dans les pays étrangers sont en croissance de 9% et ont atteint 4,6 Mds€, soit le plus haut niveau de la période. Le ratio de versement de l'AFD dans les pays étrangers en compte propre est de 24% (versements de l'année rapportés au reste à verser de l'année N-1).

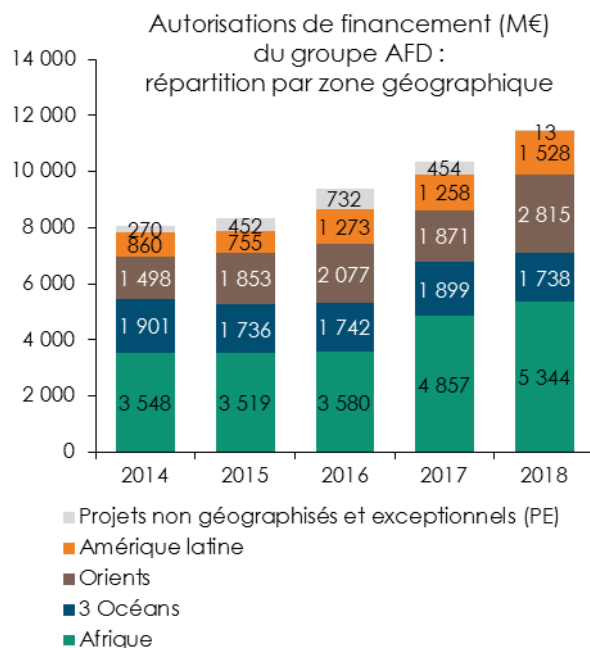
Les versements de l'AFD dans les Outre-mer sont stables à 692 M€ (-1%). Ceux de PROPARGO progressent de 22%. Les régions Amérique latine et Orient tirent les versements du groupe AFD en 2018.

**Au final, l'AFD a contribué en 2018 à hauteur de 2,4 Mds€ à l'Aide publique au développement française selon la méthode de l'équivalent-don, nouvelle méthode de comptabilisation de l'aide publique au développement.**



## Une priorité Africaine marquée

**En 2018, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 5,3 Mds€, soit 47% de l'activité du Groupe. L'activité du groupe AFD en Afrique atteint son plus haut niveau historique.**

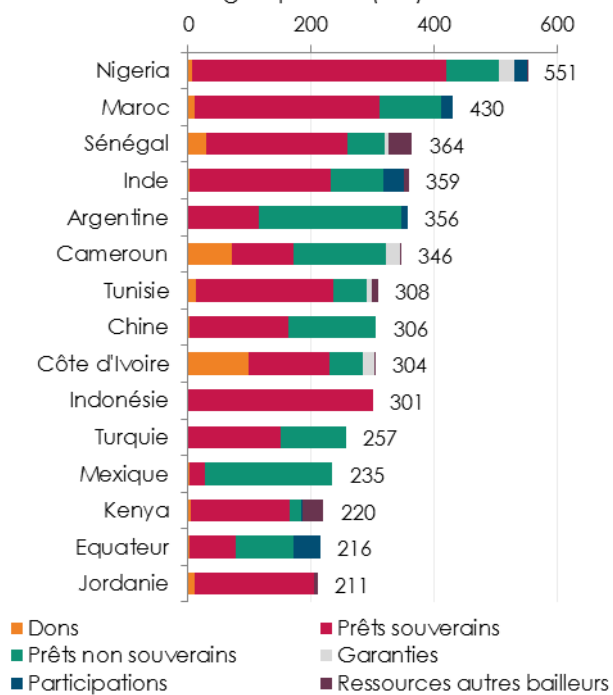


**Le Nigeria, le Maroc et le Sénégal sont les trois premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD en 2018.**

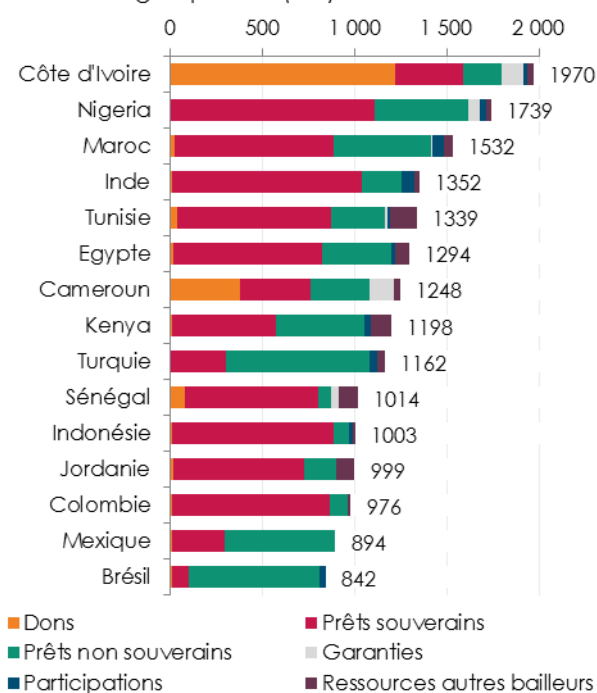
En 2018, les autorisations de financement du groupe AFD dans les pays prioritaires de l'aide française ont atteint 1,2 Md€. 72% des subventions ont été concentrées dans les pays prioritaires (cf. focus page 66).

Sur la période 2014-2018, la Côte d'Ivoire, qui a bénéficié de deux Contrats de désendettement et de développement (C2D), est le premier pays bénéficiaire des financements du groupe AFD.

15 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD (M€) en 2018



15 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD (M€) - cumul 2014-2018



## Des engagements stratégiques structurants

### 100% Accord de Paris

En 2018, le groupe AFD a engagé 4,8 Mds€ de financements « climat » correspondant à une participation au financement de 158 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique et ses effets.

Avec près de 4,3 Mds€ d'autorisations de financement « climat » octroyés dans ses zones d'intervention en 2018, l'AFD (hors PROPARCO) atteint 55% d'octrois « climat » et affiche une progression en volume de 16%.

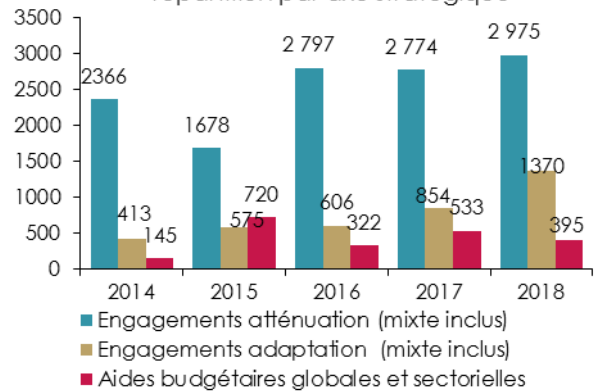
A la COP24 à Katowice, l'AFD et IDFC ont organisé un atelier technique pour avancer dans la définition du concept d'alignement avec l'Accord de Paris qui pourrait devenir un nouveau standard pour la communauté financière dans son ensemble.

### 100% lien social

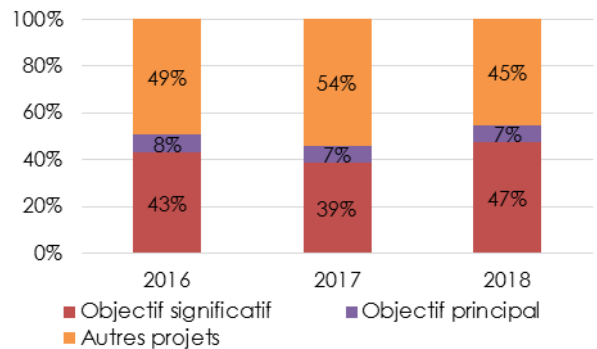
Dès 2018, l'AFD a mis l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de son action pour renforcer le lien social. L'objectif fixé par la Stratégie internationale de la France sur l'égalité entre les femmes et les hommes, en volume d'engagements, de projets marqués 1 ou 2 selon le marqueur CAD sur le Genre, a été largement dépassé avec 50 % des engagements 2018 (et 55% des projets) contribuant à cet objectif.

Dans le même temps, les financements de l'AFD en faveur des secteurs sociaux santé et éducation sont en forte croissance et atteignent 712 M€ dans les Etats étrangers en 2018, notamment grâce aux engagements dans le domaine de la santé (445 M€). La reprise des financements en faveur de l'éducation (282 M€ en 2018) se prolongera en 2019. Les financements AFD ont bénéficié à 951 000 enfants scolarisés en primaire ou collège en 2018.

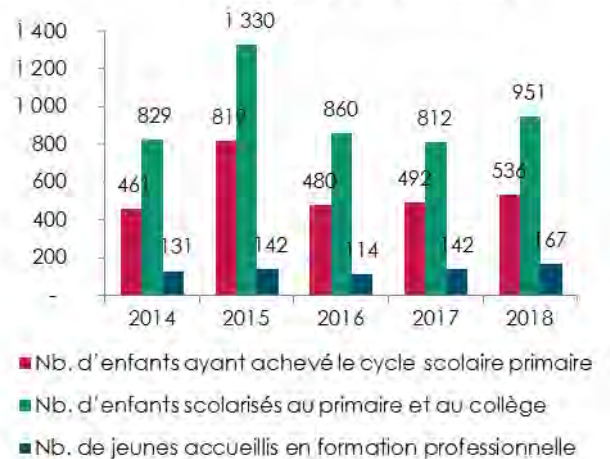
Autorisations de financement "Climat" du Groupe AFD (M€) : répartition par axe stratégique



Evolution de l'intégration du genre dans les opérations AFD (en nb de projets %)



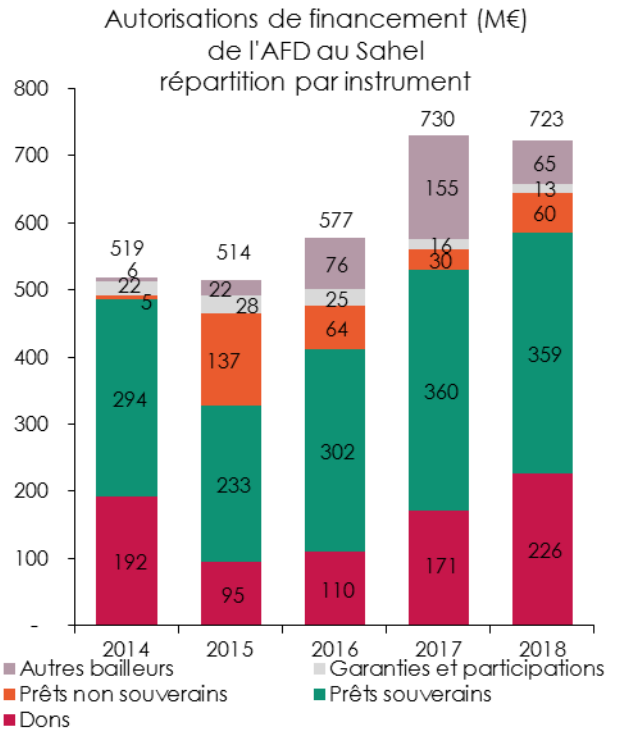
Résultats effectifs des programmes financés par l'AFD dans le secteur de l'éducation et de la formation (en milliers)



**Agir en 3D – diplomatie, défense, développement dans les contextes de crise et de fragilités**

**Le Fonds Paix et résilience « Minka », créé en 2017, a mobilisé 120 M€ en 2018, portant le total des montants attribués depuis sa création à 220 M€.**

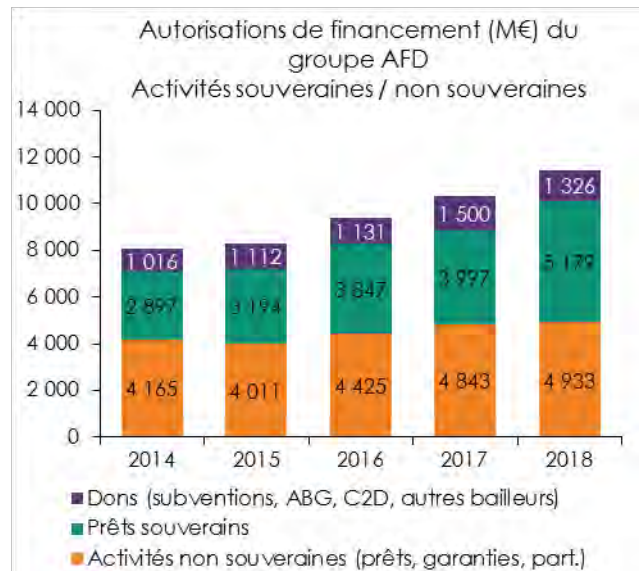
Ces financements bénéficient à quatre « Initiatives », conçue chacune pour répondre aux causes des conflits à l'échelle de bassins de crise du voisinage de la France. Ces quatre initiatives se concentrent (a) autour de la Syrie (Liban, Jordanie, Turquie, Irak) ; (b) dans la région du Sahel ; (c) autour du lac Tchad et (d) en République centrafricaine. Avec 46 M€, le Sahel demeure la principale zone bénéficiaire de Minka, devant le pourtour syrien (39 M€). 2018 a vu la première opération du Fonds sur le Lac Tchad, et la montée en puissance sur la République centrafricaine.



**Priorité au non souverain**

**Le groupe AFD a poursuivi la croissance de ses activités non souveraines en 2018, mais à un rythme plus modéré.**

L'activité non souveraine du Groupe dans les Etats étrangers a atteint 4,9 Mds€ en 2018, dont 3,29 Mds€ pour l'AFD et 1,64 Md€ pour PROPARCO. L'activité non souveraine représente 49% des activités du Groupe en prêts, garanties et participations.



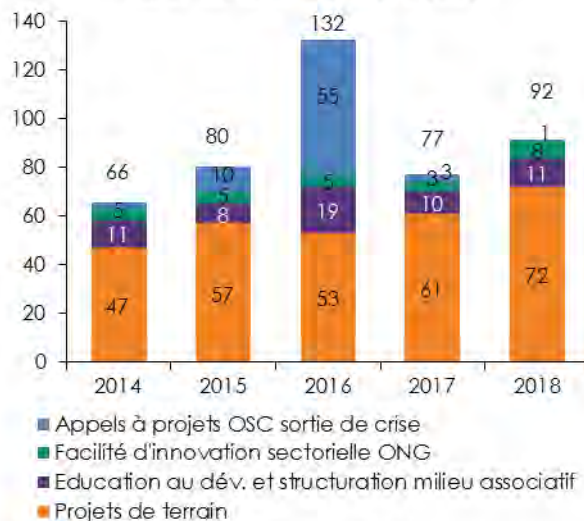


### Adopter un réflexe partenarial

**Le groupe AFD élaborera en 2019 une nouvelle stratégie partenariale afin de préciser l'ambition fixée par le POS d'adopter un réflexe partenarial. Cette stratégie visera à mettre la logique partenariale au cœur des activités du Groupe.**

Cette volonté partenariale se décline de manière transversale dans l'ensemble des domaines d'activité du groupe AFD. Elle s'est traduite en 2018 par l'amplification des partenariats du Groupe avec les OSC, les collectivités locales et les entreprises françaises, avec les acteurs européens et en premier lieu l'Union européenne, de même qu'avec les acteurs internationaux, notamment à travers le réseau IDFC (cf. infra). L'AFD a également bénéficié en 2018 de délégations de fonds importantes du Fonds vert pour le Climat et du Partenariat mondial pour l'Education (PME).

Financements AFD aux OSC\* (M€)  
Répartition par axe stratégique



\*n'inclut que les financements suivis dans le CIT OSC

## Responsabilité sociétale : un groupe AFD exemplaire

Le 8 mars 2018, le conseil d'administration de l'AFD a adopté une nouvelle politique de responsabilité sociétale pour le groupe AFD, qui porte sur la période 2018-2022. Cette politique se donne comme ambition d'accompagner la mise en œuvre du plan d'orientation stratégique du Groupe, et d'être pour ce dernier un vecteur d'exemplarité qui renforce la cohérence entre ses missions et la qualité de ses interventions, ainsi que la cohésion au sein des équipes.

### Exemplarité dans nos opérations

#### Le dispositif Analyse et Avis développement durable a évolué en 2018 pour prendre en compte l'Agenda 2030 des ODD et l'accord de Paris sur le climat.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle méthodologie d'analyse développement durable a été introduite. Parmi les principaux changements, cette méthodologie modifie le contenu de certaines dimensions pour prendre en compte l'agenda 2030 du développement durable et la nouvelle stratégie Climat via deux sous-dimensions relatives à la lutte contre le changement climatique (transition vers une trajectoire bas-carbone et résilience au

changement climatique). Elle prévoit la possibilité de noter positivement et négativement une même dimension et introduit des sous critères pour aider à l'analyse développement durable.

En 2018, 183 projets entrant dans le périmètre des projets soumis à l'avis développement durable ont fait l'objet d'un avis développement durable, représentant un volume de 6,9 Mds€ et 100% des projets du périmètre. Le périmètre soumis à l'avis DD représente 71% du volume d'activité AFD en 2018.

### Exemplarité dans nos pratiques internes

L'exigence de responsabilité sociale envers les employés résonne tout particulièrement au sein d'une organisation comme l'AFD, qui a une dimension internationale importante. Cette exigence est d'autant plus forte dans le contexte actuel de changement et d'évolution stratégique, qui s'accompagne d'une croissance rapide des effectifs. Le développement et la consolidation du capital humain constituent l'un des axes clés de la stratégie de gestion des ressources humaines du Groupe, et se traduisent par des engagements de responsabilité sociale qui doivent permettre d'accompagner au mieux le changement.

#### Le groupe AFD fait notamment de la promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité un enjeu majeur de sa politique de ressources humaines.

L'index égalité Femmes/Hommes au 1<sup>er</sup> mars 2019, publié conformément à la loi pour choisir son avenir professionnel (2018), est de 86 points sur 100. Un nouvel accord pour l'égalité professionnelle sera négocié d'ici la fin d'année 2019.

Parallèlement, l'AFD s'est engagée dans un projet de labélisation AFNOR égalité et diversité avec pour ambition de déposer un dossier d'ici fin 2019.

Concernant l'accord handicap, qui se termine en 2018, le taux d'emploi global de personnes en situation de handicap est particulièrement important, de l'ordre de 5,2%, chiffre qui comprend un taux d'emploi direct de 2,36% et un taux d'emploi indirect de 2,66%.

# L'ACTIVITE DU GROUPE AFD

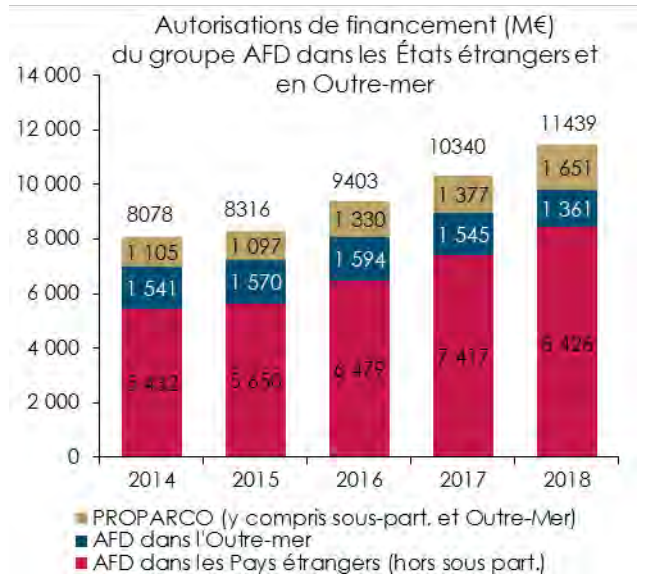
## I. Les chiffres clés 2018

### 1. Un changement de dimension pour le groupe AFD

**L'activité du groupe AFD s'est établie à 11,4 Mds€ en 2018.**

Les autorisations de financement dans les Etats étrangers et dans les Outre-mer ont augmenté de 11% par rapport à 2017. Les financements du Groupe augmentent de 1,1 Md€ en 2018, après 1,1 Md€ et 937 M€ de croissance en 2016 et 2017 respectivement. Le groupe AFD inscrit pleinement sa trajectoire de croissance en cohérence avec l'engagement présidentiel de consacrer 0,55% du RNB à l'APD en 2022.

En 2018, la croissance a été portée par l'activité du Groupe dans les pays étrangers (+1,3 Md€), tant par celle de l'AFD (+14%) que par celle de PROPARCO (+20%). L'activité dans les Outre-mer est en baisse (-12%).

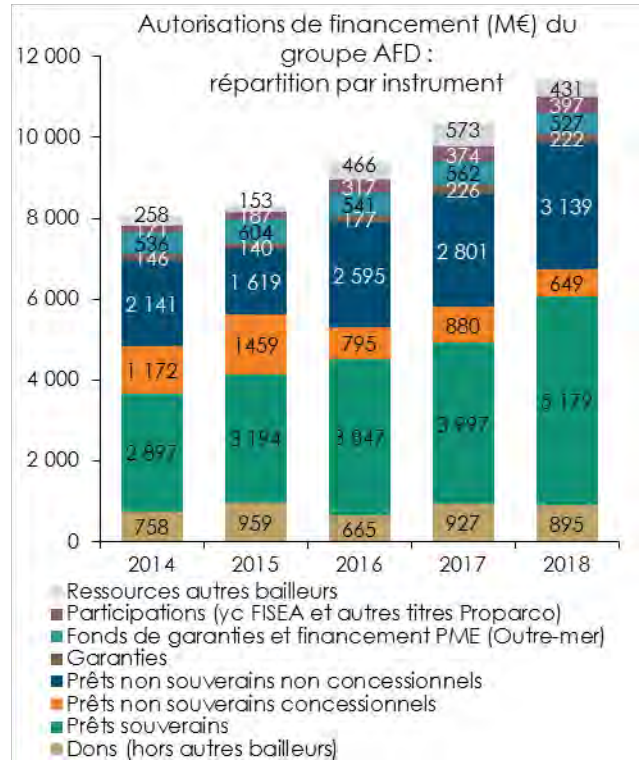


## Les instruments d'intervention du groupe AFD

**Avec 5,2 Mds€ d'autorisations de financement dans les Etats étrangers en 2018, le prêt souverain reste le premier instrument de financement du groupe AFD (45% de l'activité) et porte la croissance de l'activité du Groupe en 2018 (+30% par rapport à 2017).**

Les activités de prêts non souverains s'élèvent à 3,8 Mds€ en 2018 (+3% par rapport à 2017), soit 33% de l'activité du Groupe.

L'activité en dons est également stable à 895 M€ en 2018. L'activité en dons représente 8% de l'activité du Groupe en 2017 (hors ressources des autres bailleurs).



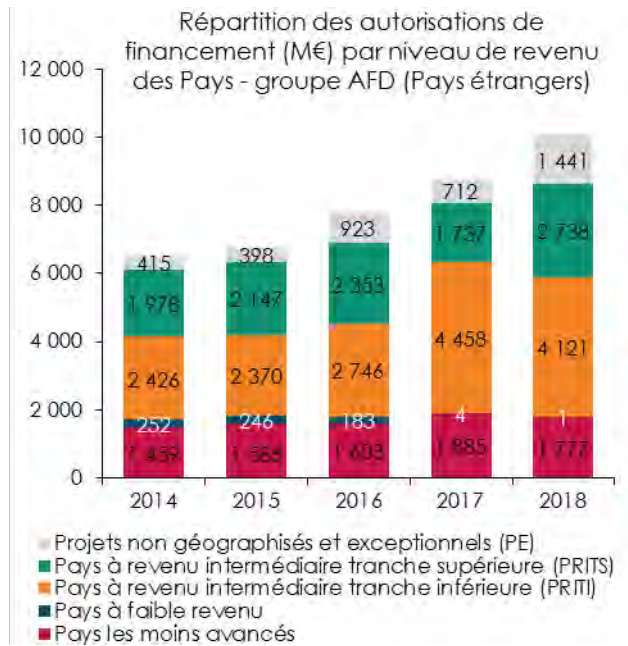
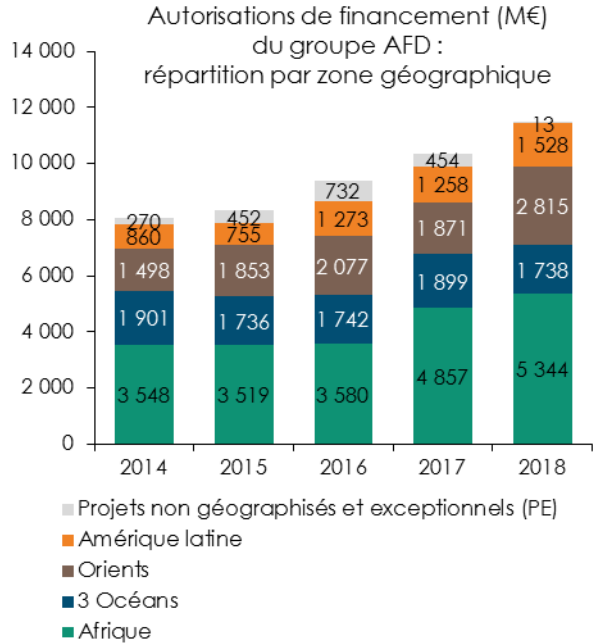
## 2. Nos géographies et secteurs d'intervention

**En 2018, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 5,3 Mds€, soit 47% de l'activité du Groupe. L'activité du groupe AFD en Afrique atteint son plus haut niveau historique.**

Les autorisations de financement du groupe AFD dans la région Orientis se sont élevées à 2,8 Mds€ en 2018, ce qui correspond à 25% de l'activité du groupe AFD. L'activité du Groupe dans la région est en croissance de 50% par rapport à 2017 et tire l'activité de l'ensemble du Groupe. L'activité en Amérique latine s'établit à 1,5 Md€, soit 13% de l'activité du Groupe.

En 2018, les engagements financiers de l'AFD dans la région 3 Océans ont atteint 1,74 Md€, soit 15% de l'activité totale du Groupe. L'activité dans les 3 Océans est en recul de 8% par rapport à 2017 du fait notamment du repli de l'activité dans les Outre-mer (1,36 Md€).

**41% de l'activité du groupe AFD dans les Etats étrangers a été réalisée dans les pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure. L'activité dans les Pays les moins avancés atteint près de 1,8 Md€ soit 18% de l'activité du Groupe dans les Etats étrangers.**

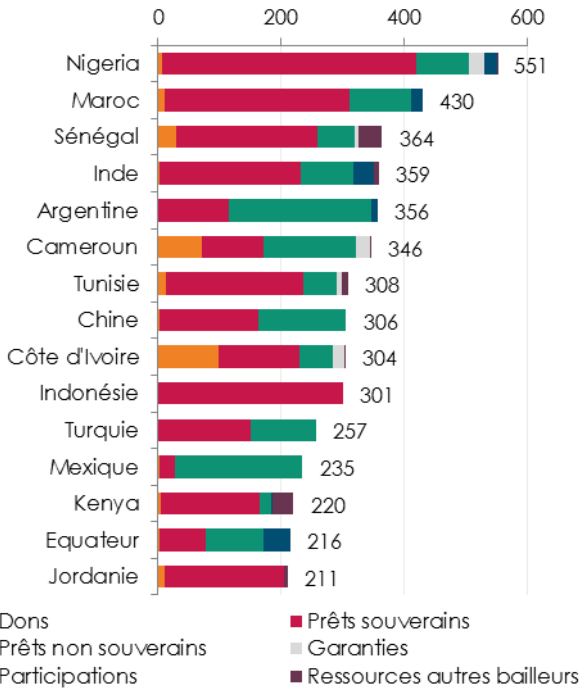




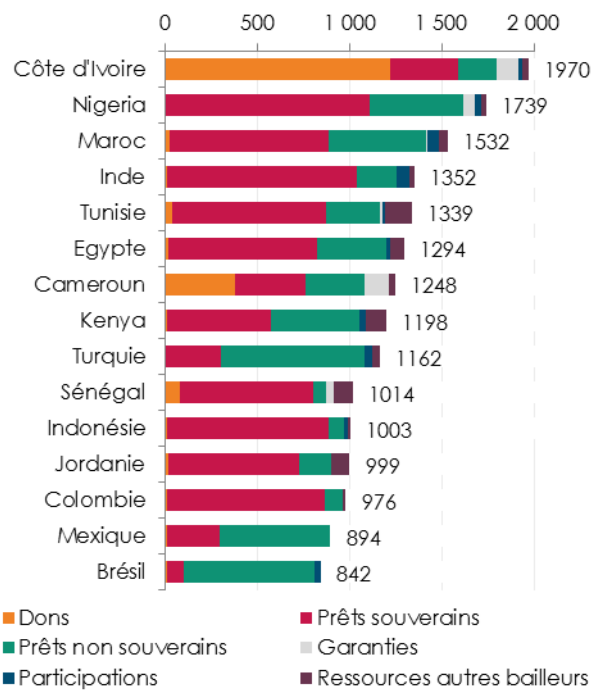
**Le Nigeria, le Maroc et le Sénégal sont les trois premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD en 2018. Sur la période 2014-2018, la Côte d'Ivoire, qui a**

**bénéficié de deux Contrats de désendettement et de développement (C2D) est le premier pays bénéficiaire des financements du groupe AFD.**

15 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD (M€) en 2018

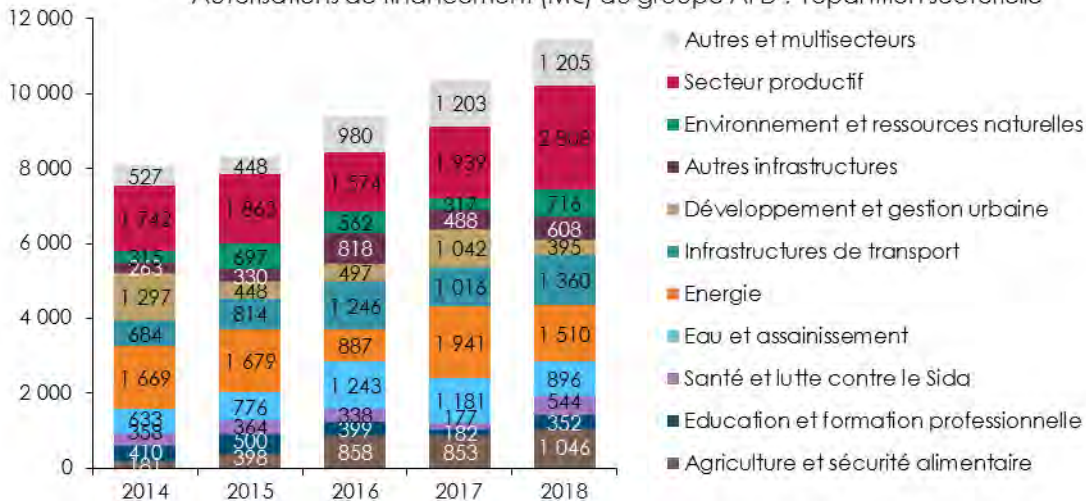


15 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD (M€) - cumul 2014-2018



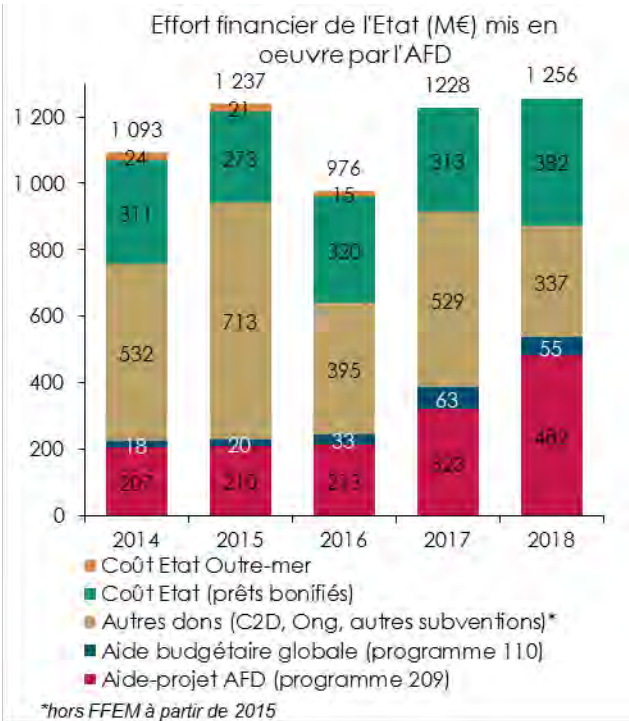
**Le soutien au secteur productif est le premier secteur d'intervention du groupe AFD en 2018 avec 2,8 Mds€ de financement portés par la dynamique de PROPARCO. L'activité de financement d'infrastructures du groupe AFD reste prépondérante avec 1,5 Md€ de financement dans le domaine de l'énergie et 1,4 Md€ dans le domaine des infrastructures de transport. Les financements en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dépassent 1 Md€ en 2018. Les secteurs sociaux (éducation et santé) ont bénéficié de 896 M€ de financement soit le plus haut niveau de la période.**

Autorisations de financement (M€) du groupe AFD : répartition sectorielle

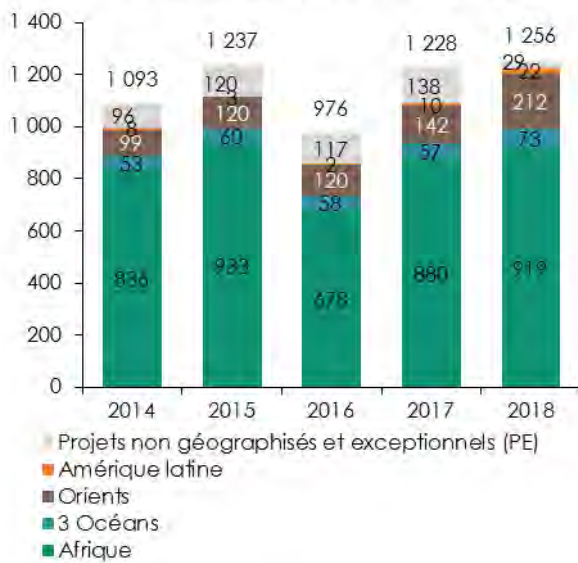


### 3. L'effort financier de l'Etat

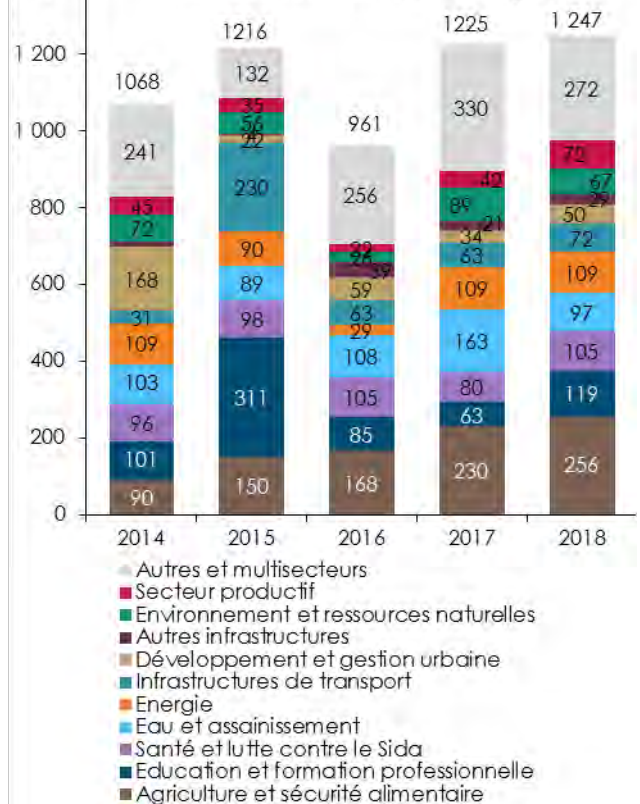
L'AFD a bénéficié de 1,2 Md€ d'effort financier de l'Etat en 2018 (+2% par rapport à 2017). La stabilité de l'effort financier de l'Etat est la résultante de la forte hausse des ressources en aide-projet du programme 209 et de la baisse des ressources liées aux Contrats de désendettement et de développement (C2D)<sup>2</sup>. L'effort financier de l'Etat mobilisé par l'AFD est concentré sur l'Afrique, conformément au mandat donné à l'Agence. Les cinq premiers pays bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat en 2018 sont des pays africains. La Côte d'Ivoire continue d'être le premier pays bénéficiaire de l'effort financier dans le cadre de la réalisation de son deuxième C2D. Deux pays prioritaires de l'aide française (Guinée et Sénégal) comptent parmi les cinq premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat en 2018.



Répartition par zone géographique de l'effort financier de l'Etat (M€)

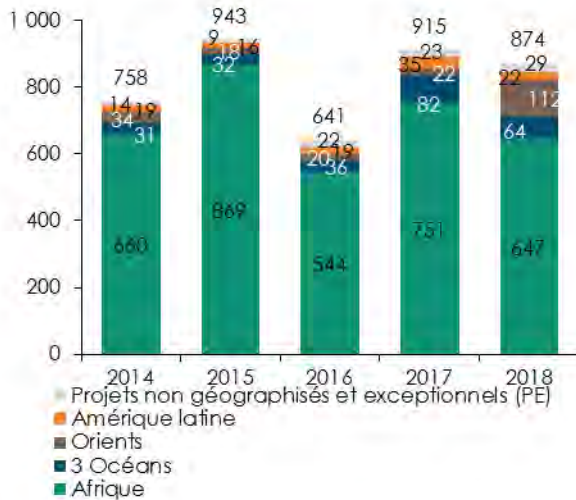


Répartition sectorielle de l'effort financier de l'Etat dans les Pays étrangers

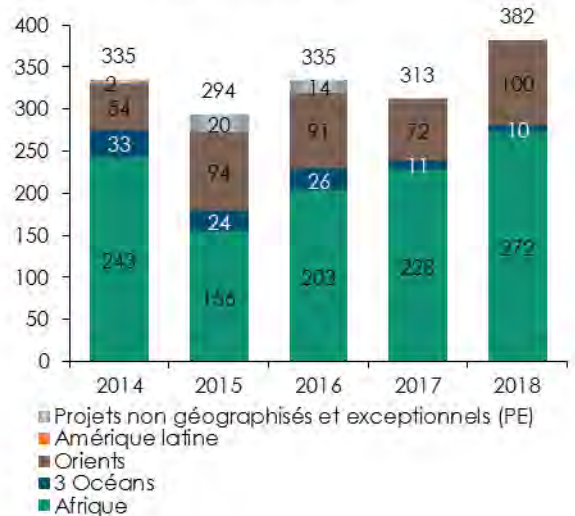


<sup>2</sup> Le contrat de désendettement et de développement (C2D) est un outil qui permet de reconverter la dette de certains pays.

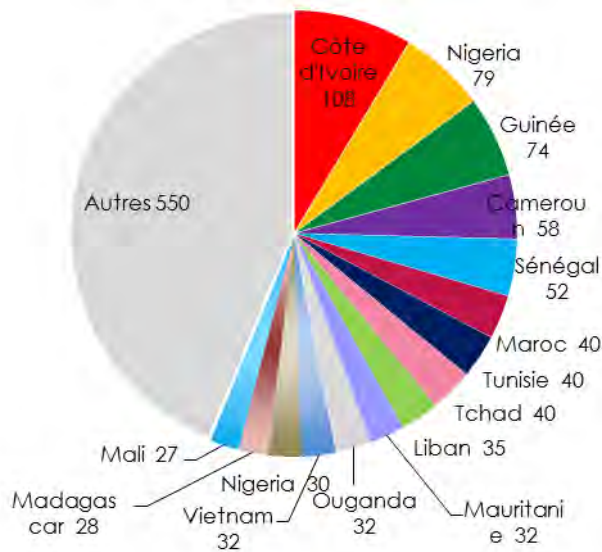
Effort Financier en Dons (M€) de l'AFD répartition par zone géographique



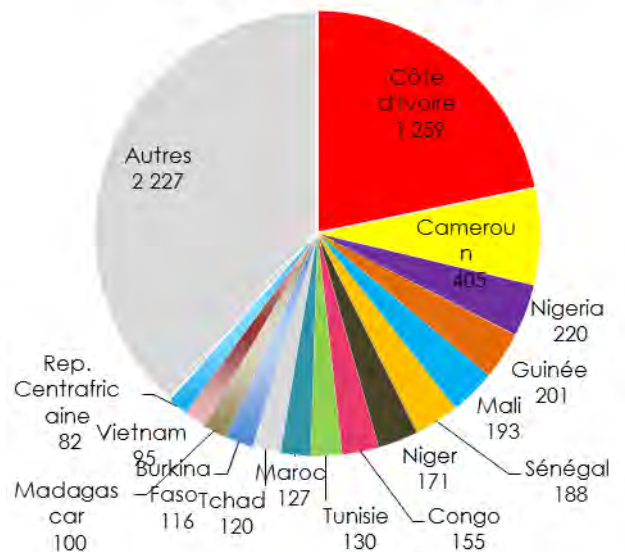
Répartition par zone géographique du coût-État des prêts (M€)



Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État en 2018 - M€



Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État cumulé 2014-2018 - M€

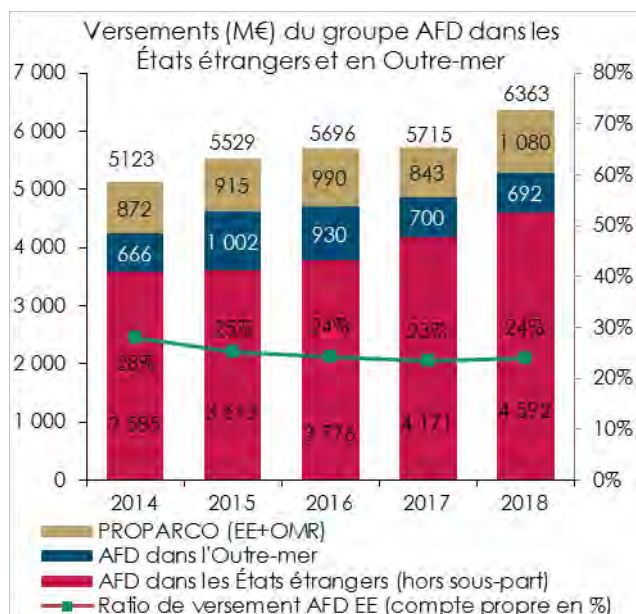




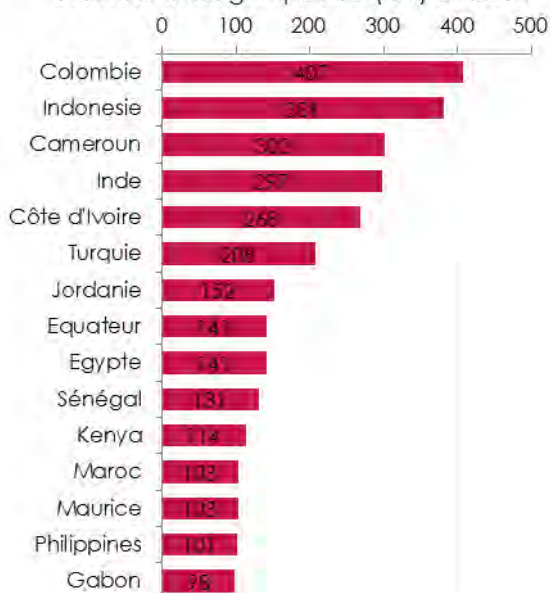
## 4. Les signatures et versements du groupe AFD

Les versements du groupe AFD ont atteint 6,4 Mds€ en 2018 en croissance de 10% par rapport à 2017.

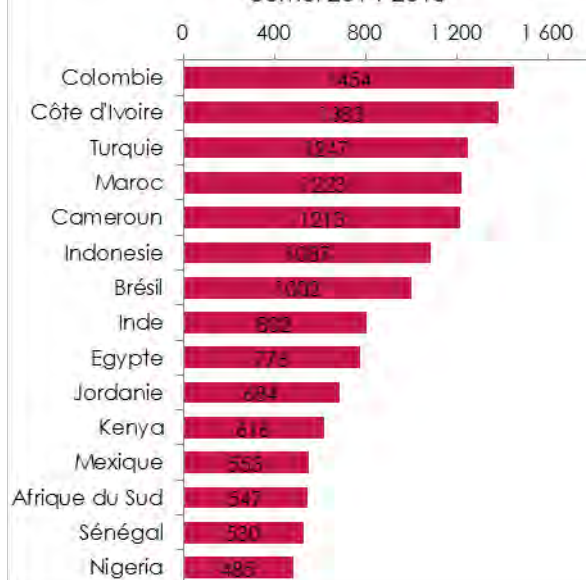
Les versements de l'AFD dans les pays étrangers sont en croissance de 9% et ont atteint 4,6 Mds€, soit le plus haut niveau de la période. Le ratio de versement<sup>3</sup> de l'AFD dans les pays étrangers en compte propre est de 24%. Les versements de l'AFD dans les Outre-mer sont stables à 692 M€ (-1%). Ceux de PROPARGO progressent de 22%. Les régions Amérique latine et Orient tirent les versements du groupe AFD en 2018.



15 premiers pays bénéficiaires des versements du groupe AFD (M€) en 2018



15 premiers pays bénéficiaires des versements du groupe AFD (M€) cumul 2014-2018

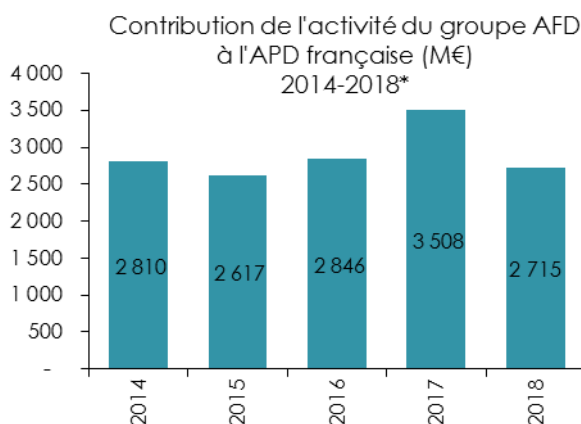


<sup>3</sup> Le ratio de versement représente les versements de l'année rapportés au reste à verser de l'année N-1.

## 5. La contribution du Groupe à l'APD française

**L'AFD a contribué en 2018 à hauteur de 2,7 Mds€ à l'Aide publique au développement française.**

A partir de 2018, la comptabilisation des prêts se fait selon la méthode de l'équivalent-don<sup>4</sup>, nouvelle méthode de comptabilisation de l'aide publique au développement. A méthode équivalente, la contribution de l'AFD à l'APD est en hausse par rapport à 2017. L'Afrique concentre plus d'un milliard d'euros d'APD engendrée par l'activité de l'AFD.



Contribution du groupe AFD à l'APD en 2018 - Répartition par géographie (M€)



\*les prêts sont comptabilisés selon la méthode de l'équivalent don à partir de 2018. Les données antérieures ne sont pas comparables

<sup>4</sup> La contribution de l'AFD à l'APD inclut en 2017 le versement d'un prêt budgétaire exceptionnel à l'Irak. A noter que ce prêt n'est pas inclus dans les engagements et versements du groupe AFD présentés dans ce document.



## II. Réaliser nos cinq Engagements

Dans le cadre de son nouveau plan d'orientation stratégique adopté en 2018, l'AFD s'est engagée à réaliser cinq engagements stratégiques : devenir la première agence 100% accord de Paris et 100% lien social, agir en 3D diplomatie, défense, développement dans les contextes de crise et fragilité, donner priorité au non souverain et adopter un réflexe partenarial. Ces engagements déclinent les priorités de la politique française de développement énoncée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018

### 1. 100% Accord de Paris

Adoptée en novembre 2017, la stratégie « Climat et Développement » (2017-2022) s'inscrit dans la dynamique engendrée par l'Accord de Paris pour le climat qui a succédé des attentes fortes vis-à-vis des financeurs du développement, notamment en matière d'alignement des flux financiers avec un développement bas-carbone et résilient aux effets du dérèglement climatique.

Pour rappel, la stratégie fixe quatre engagements pour le groupe AFD :

- (I) Assurer une activité « 100% Accord de Paris »
  - Evaluer chaque projet à travers sa contribution aux trajectoires bas-carbone et résilientes des pays, notamment à travers un nouveau cadre de questionnement pour le processus d'analyse « développement durable » du Groupe;
  - Accompagner l'élaboration de stratégies de développement bas-carbone et résilientes à horizon 2050 et intégrer ces enjeux aux stratégies pays du Groupe ;
  - Favoriser les projets et tous les outils induisant des effets d'entraînement et de levier en faveur des transitions bas-carbone et résilientes.
- (II) Augmenter les volumes de finance Climat
  - Étendre à tout le groupe AFD l'objectif des 50% d'autorisations d'engagement annuelles à co-bénéfice climat pour atteindre 5 Mds€ en 2020 dans les Etats étrangers ;
  - Augmenter partout substantiellement les volumes de financement de l'adaptation

pour atteindre 1,5 Md€ par an d'ici à 2020.

- (III) Contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement
  - Maximiser l'effet d'entraînement de ses financements sur la redirection des investissements privés et locaux ;
  - Développer de nouveaux instruments à fort volume et fort impact : fonds d'accompagnement et d'assistance, prêts budgétaires en appui aux politiques publiques ;
  - Intégrer les risques financiers climatiques (physiques et de transition) dans ses processus d'analyse du risque et contribuer à l'élaboration de normes, d'instruments et d'analyses qui prennent en compte les risques financiers climatiques.
- (IV) Co-construire les solutions et peser sur les normes
  - Mener une stratégie partenariale intégrant les acteurs financiers (Nations unies, banques multilatérales, banques publiques nationales et régionales de développement), les acteurs institutionnels, de la recherche et de la société civile ;
  - Soutenir la production de connaissances en déployant des outils d'analyse, notamment concernant l'élaboration des trajectoires 2050 bas-carbone et résilientes, la redirection des investissements et l'intégration des risques financiers climatiques.

### 1.1. En 2018, 4,8 Mds€ pour une activité « 100% compatible avec l'Accord de Paris »

En 2018, le groupe AFD a engagé 4,8 Mds€ de financements « climat » correspondant à une participation au financement de 158 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique et ses effets.

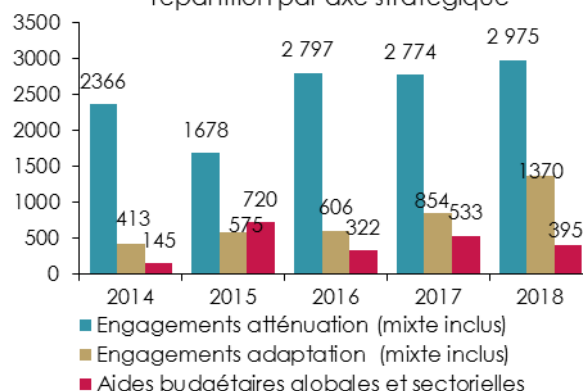
Le niveau d'engagements a connu une nette progression par rapport à 2017 (+19%) et porte à plus de 33,7 Mds€ le total des financements du groupe AFD engagés depuis 2005 ayant un co-bénéfice « climat ». Avec près de 4,3 Mds€ d'autorisations de financement « climat » octroyés dans ses zones d'intervention en 2018, l'AFD (hors PROPARCO) atteint 55% d'octrois « climat »<sup>5</sup> et affiche une progression en volume de 16%.

Avec 536 M€ d'autorisations de financement « climat », 32% des activités de PROPARCO ont un co-bénéfice « climat ». Ces financements ont essentiellement contribué à des programmes privés d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Sur le plan géographique, l'activité dédiée au « climat » (hors PROPARCO) s'est d'abord concentrée en Afrique avec 1 795 M€ (soit 47% de l'activité AFD dans la zone), puis avec 1 425 M€ en Orient (soit 58% de l'activité dans la région), 685 M€ en Amérique latine (soit 80% de l'activité de la zone), et 209 M€ pour la région Trois Océans (soit 86% de l'activité de la zone).

Les financements du Groupe octroyés en 2018 en faveur de l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) atteignent

Autorisations de financement "Climat" du Groupe AFD (M€) : répartition par axe stratégique

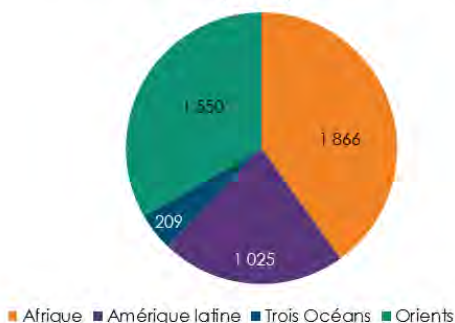


2,5 Mds€, en raison de nombreux projets de transports urbains durables et d'énergies renouvelables. Les octrois dans le domaine de l'adaptation ont augmenté significativement (+62%), atteignant 1,4 Md€, et représentent 21% de l'activité « climat » totale (sans prendre en compte les projets qui sont mixtes, c'est-à-dire qui présentent des co-bénéfices d'atténuation et d'adaptation et qui représentent 19% des engagements « climat » de l'année 2018).

<sup>5</sup> Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties, FEXTE et sous-participations PROPARCO (qui sont incluses dans les engagements PROPARCO).

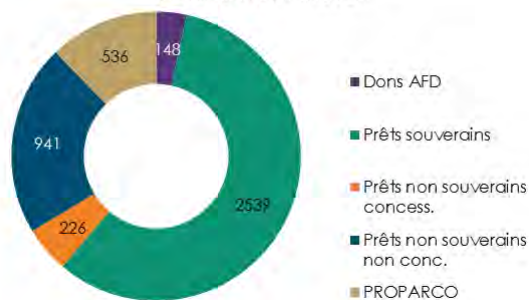
Enfin, l'activité « climat » réalisée au travers d'aides budgétaires, sectorielles ou en appui à une politique climat transversale s'élève à 395 M€, ce qui équivaut à 8% de l'activité « climat » du Groupe en 2018.

Autorisations de financement "Climat" de l'AFD en 2018 : répartition par géographie (en M€)



Le groupe AFD a dépassé en 2018 l'objectif de s'engager à hauteur de 1,5 Md€ pour l'adaptation au changement climatique d'ici 2020, puisque 1,6 Md€ ont été octroyés cette année en faveur de l'adaptation aux effets des changements climatiques.

FINANCEMENTS "CLIMAT" DU GROUPE AFD EN 2018 (M€): RÉPARTITION PAR INSTRUMENT



## 1.2. Un rôle d'influence sur les sujets Climat auprès des autres bailleurs

### Avec IDFC

L'AFD assure la présidence de l'International Development Finance Club (IDFC) depuis octobre 2017, un réseau unique de 24 banques nationales et régionales de développement. L'AFD joue un rôle important au sein de ce réseau, qui représente une capitalisation totale de plus de 4000Mds\$, notamment en étant active au sein du groupe de travail climat qui vise à promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de Paris. En 2018, l'IDFC s'est doté d'une Facilité Climat afin de soutenir le renforcement de capacité et l'échange de connaissance entre ses membres sur la finance climat.

**Le groupe AFD apporte sa contribution à l'initiative *Mainstreaming Climate Action in Financial Institutions*** pour promouvoir l'adoption des cinq grands principes pour une intégration plus systématique du climat dans les institutions financières : 1) s'engager sur des stratégies climat ; 2) gérer les risques climatiques ; 3) promouvoir des objectifs climat ; 4) améliorer la performance climatique ; 5) rendre compte de son action

climat. Rassemblant à ce jour 44 institutions publiques et privées des pays du Nord et du Sud (avec un bilan cumulé de 13 Mds\$), cette initiative est stratégique dans le cadre du Pan d'orientation stratégique du groupe AFD comme du CIT climat dont le quatrième engagement vise à « Co-construire les solutions et peser sur les normes ».

### Avec le Fonds Vert

En matière de partenariats, celui avec Fonds Vert pour le climat (GCF) a pris une nouvelle dimension via l'approbation du programme d'intermédiation financière *Transforming Financial System for Climate* (TFSC) approuvé fin 2018 pour un montant de plus de 650 M€ (dont 240 M€ du GCF). Il vise à mettre à disposition d'institutions financières locales, dans 17 pays, dont 16 en Afrique, des ressources financières et une assistance technique ciblées, pour permettre de générer et financer des projets climat adaptés aux besoins. 40 % des financements seront consacrés aux projets d'adaptation au changement climatique.

### **A travers les éditions du One Planet Summit**

En septembre 2018, lors de l'édition One Planet Summit de New York, l'AFD, dans son rôle de Présidente d'IDFC, a notamment annoncé le doublement des financements climat du Club entre 2015, l'année de la COP21 et 2017, atteignant ainsi près de 200 Mds\$. L'édition régionale africaine du One Planet Summit en mars 2019 à Nairobi a été une nouvelle occasion de valoriser plusieurs projets et partenaires du groupe AFD notamment une nouvelle ligne de crédit avec la Trade Development Bank à hauteur de 120 M\$ et 100% dédiée au financement de projets climat.

Par ailleurs, l'AFD, via son Directeur Général Rémy Rioux, contribue aux travaux du One Planet Lab, le laboratoire d'idées proposé par le président de la République. Aux côtés de la Banque mondiale, du think tank CGDEV et du Fonds Blue like an Orange Capital, l'AFD mène une réflexion sur la transformation du système financier en faveur du climat.

### **Avec les OSC françaises**

L'AFD a lancé son premier Comité des partenaires de la stratégie climat le 18 février 2019. Ce comité vise à maintenir un dialogue ouvert avec les partenaires (ONG, think tanks, et bailleurs) sur la mise en œuvre de la stratégie climat, en particulier de l'objectif 100% Accord de Paris, pour le groupe AFD. Pour cette première réunion du Comité, l'ordre du jour a été co-construit avec le Réseau Action Climat-France. Ce comité a réuni 20 représentants dont le RAC-F, Coordination Sud, Oxfam, WWF, Care, IDDRI, I4CE, WRI, Axa ainsi que les ministères de tutelle. L'AFD a présenté l'évolution de sa prise en compte du climat, soulignant que l'objectif « 100% Accord de Paris » est devenu un marqueur fort du Groupe. Les réunions de ce Comité viennent compléter le dialogue régulier que l'AFD entretient avec la société civile sur le climat.

### **Contribuer à définir le nouveau concept d'alignement avec l'Accord de Paris**

Afin d'assurer une activité 100% Accord de Paris, l'AFD réalise progressivement des analyses contextuelles de la situation et des enjeux climat pour chacun de ses pays d'intervention. En 2018, un premier lot d'analyses a été réalisé permettant d'améliorer la connaissance de la politique climat des pays concernés, de leur Contribution Déterminée Nationale (CDN), de leur vulnérabilité face aux impacts du dérèglement climatique et des principaux secteurs d'émissions de gaz à effet de serre. L'ensemble des analyses pays devrait être réalisé d'ici fin 2019.

Le concept d'alignement avec l'Accord de Paris a le potentiel de devenir un nouveau standard pour la communauté financière dans son ensemble. A la COP24 à Katowice, l'AFD et IDFC ont organisé un atelier technique réunissant près de 50 participants de la société civile, acteurs privés, bailleurs et institutions pour avancer dans la mise en œuvre de cet objectif.

### **Mesurer l'exposition aux risques climatiques**

Une cartographie de l'exposition du portefeuille du groupe AFD aux risques climatiques physiques a été lancée courant 2018 avec l'appui d'un bureau d'études expert dans la fourniture des données climatiques. Pour relier les conclusions basées sur une approche par les risques à notre métier de financeur du développement, il a été convenu que l'information collectée serve, non pas à pénaliser les emprunteurs les plus exposés, mais à identifier les plus vulnérables et ainsi leur proposer des financements d'adaptation renforcée.

Sur les risques de transition, l'AFD a mobilisé en 2018 des partenaires de recherche pour l'analyse approfondie de cas particuliers afin d'alimenter le dialogue de politique publique et de contribuer aux discussions internationales sur les méthodologies d'analyse. Une étude sur l'impact de la transition bas carbone pour les grands acteurs

publics et privés de l'économie sud-africaine a été menée en partenariat avec *Climate Policy Initiative* (CPI). L'économie sud-africaine est principalement exposée au risque de baisse de la demande internationale en charbon, risque susceptible de se propager dans l'ensemble de l'économie, de façon non linéaire. L'étude permet de mettre en lumière les points de fragilités, et de dégager des recommandations de politiques publiques adaptées.

### 1.3. Projets emblématiques 2018

#### **Transformer les Systèmes Financiers pour le Climat – Prêt de 410 M€ de l'AFD et 240 M€ du Fonds Vert Climat (17 pays)**

L'AFD et le Fonds Vert pour le Climat se sont associés pour financer un programme d'ampleur inédite : « Transformer les Systèmes Financiers pour le Climat » (TFSC) vise à encourager les institutions financières locales à faire évoluer leurs pratiques de financement en faveur de la lutte contre le changement climatique et ses effets sur les populations les plus vulnérables. Au total, 17 pays en développement et émergents bénéficient de cet appui, avec une forte concentration sur l'Afrique.

La mise en œuvre à la fois de l'Accord de Paris et des Objectifs de Développement Durable sont au cœur de la démarche. Ces appuis financiers et techniques seront ainsi destinés à des banques et des institutions de microfinance publiques et privées locales, pour leur permettre de financer des projets générant de forts bénéfices climat. Les projets d'adaptation aux impacts des changements climatiques recevront 40 % des financements et les 60 % restants seront destinés à des projets d'atténuation des changements climatiques. Ces crédits concerneront des secteurs aussi variés que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion durable des ressources naturelles, ou encore l'agriculture climato-intelligente.

Enfin, l'AFD agit dans le cadre des projets GEMMES (modèle macro-économique intégrant le climat) au Maroc et en Tunisie avec l'objectif de quantifier les impacts du stress hydrique sur les économies au travers d'analyses macroéconomiques, dans un contexte de scénarii climatiques, à horizon 2050.

#### **Facilité 2050 : Accompagner les pays dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.**

L'Accord de Paris invite les pays à soumettre d'ici 2020 des stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux effets des changements climatiques. Inclure les dimensions socio-économiques, institutionnelles et technologiques est essentiel pour ces stratégies.

Dans ce contexte, la Facilité 2050, dotée à terme de 30 M€, doit permettre d'accompagner une vingtaine de pays dans leur transition et constituer ainsi un soutien direct à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les appuis envisagés sont en cours de lancement dans une dizaine de pays en Afrique, Amérique latine et Asie et couvrent des problématiques variées : analyse des impacts du changement climatique, étude de trajectoires de transitions sectorielles et des risques de transition, intégration des enjeux climat dans les stratégies nationales de développement, renforcement de capacité en matière de suivi des émissions de GES ou encore prise en compte des enjeux de long terme dans la révision des contributions nationales.



**Cameroun: Projet de centrale hydroélectrique de 420 MW sur le site de Nachtigal – Prêt de 90 M€**

→Co-bénéfices atténuation du changement climatique

Le Cameroun est un pays en forte croissance qui prévoit une augmentation de la demande d'électricité de 6,5% par an pour les années à venir. Pour faire face à une situation de pénurie d'électricité depuis plusieurs années, le Cameroun doit recourir à des contrats de production d'urgence très coûteux. L'insuffisance de la production contraste avec l'immense potentiel hydroélectrique du pays estimé à 12 GW, exploité aujourd'hui à hauteur de 5 %.

Le projet contribue à la transition bas carbone du pays en valorisant une source de production d'électricité renouvelable faiblement émettrice de GES (de type barrage au fil de l'eau) qui permet d'engendrer une réduction d'émissions de 485 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an sur la durée de vie de la centrale.

**Sénégal: Projet de lutte contre l'érosion côtière du littoral de Saint-Louis – Prêt de 10 M€ et subvention de 6 M€**

→Co-bénéfices adaptation aux changements climatiques

La côte de la Langue de Barbarie est soumise à trois aléas côtiers naturels : l'érosion côtière, pouvant entraîner un recul du trait de côte, la submersion marine et la submersion fluviale. Saint-Louis fait partie des villes les plus affectées par le phénomène de l'érosion côtière, notamment sur la partie nord de la zone urbanisée. Ainsi, en dix ans, au niveau du quartier de Guet Ndar, près de 800 mètres de littoral ont disparu. La situation des populations de ces quartiers est de ce fait extrêmement précaire puisque les habitations du littoral sont aujourd'hui directement menacées par l'érosion et l'élévation du niveau de la mer accélérées par les changements climatiques. En effet, d'après les prévisions du GIEC, le niveau de la mer devrait augmenter le long du littoral ouest-africain plus rapidement que la moyenne mondiale, soit environ de 20 cm d'ici 2030.

Au regard du besoin d'adaptation de Saint Louis aux impacts accrus des changements climatiques sur le littoral, les autorités sénégalaises se sont engagées, avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Agence Française de Développement, dans une démarche de protection et sensibilisation des populations les plus menacées, de planification d'un recul stratégique des habitations et de gestion intégrée des risques côtiers sur ce territoire.

**1.4. Synthèse des indicateurs de suivi**

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2017-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers (AFD et PROPARCO) (en M€)	Nd.	2 415 M€	2 865 M€	2 938M€	3583M€	4013M€	4 784 M€
2a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	50%	2 150 M€ 47%	2 536 M€ 53%	2 648 M€ 55%	3 102 M€ 52%	3 367 M€ 50%	4 249 M€ 55%
2b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers en montants (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (PROPARCO)	30%	265 M€ 26%	329 M€ 30%	290 M€ 26%	481 M€ 36%	647 M€ 47%	536 M€ 32%
3a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en AFRIQUE (en M€ et en % de l'activité AFR inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	30%	606 M€ 34%	576 M€ 30%	611 M€ 35%	729 M€ 33%	1 370 M€ 48%	1 795 M€ 47 %
3b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en Méditerranée et au Moyen-Orient (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	50%	272 M€ 37%	473 M€ 53%	640 M€ 64%	725 M€ 67%	626 M€ 41%	
	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat ORIENTS (en M€ et en % de l'activité d'ORE inclus dans le périmètre Climat) (AFD)							1 425 M€ 58 %
3c	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en Asie et Pacifique (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	70%	827 M€ 73%	726 M€ 71%	761 M€ 63%	805 M€, 67%	650 M€ 56%	
3d	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en AMERIQUE LATINE (en M€ et en % de l'activité AML inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	70%	441 M€ 48%	756 M€ 85%	633 M€ 77%	761 M€ 71%	668 M€ 64%	685 M€ 80 %
	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en TROIS OCEANS (en M€ et en % de l'activité OCN inclus dans le périmètre Climat) (AFD) (hors outre-mer)							209 M€ 86%
4a	Part des octrois annuels contribuant à l'atténuation du changement climatique (%) (hors prêts de politique publique en faveur de l'atténuation) (hors mixtes)	Nd.	65%	76%	55%	2581 M€ 72%	2 511 M€ 63%	2 485 M€ 52 %

4b	Part des octrois annuels contribuant à l'adaptation au changement climatique (%) (hors prêts de politique publique en faveur de l'adaptation) (hors mixtes)	Nd.	13%	11%	17%	439 M€ 12%	626 M€ 16%	1 012 M€ 21 %
4c	Part des octrois annuels contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (%)	Nd.	8%	8%	4%	240 M€ 7%	343 M€ 8%	893 M€ 19 %
4d	Part des octrois annuels en appuis budgétaires aux politiques de lutte contre le changement climatique (%)	Nd.	13%	5%	24%	322 M€ 9%	533 M€ 13%	395 M€ 8 %

## 2. 100% lien social

**En 2019, l'AFD validera sa stratégie 100% lien social et les outils méthodologiques qui lui sont associés, notamment la nouvelle grille d'analyse et d'indicateurs qui s'insèrera dans une vision remodelée de l'avis développement durable. Cette stratégie s'accompagnera de projets pilotes jugés particulièrement transformateurs et exemplaires, avec le concours des agences locales et des directions régionales volontaires.**

Le suivi des stratégies éducation-formation-emploi et santé et protection sociale qui contribuent à la réalisation de l'engagement 100% lien social sont présentés dans la partie relative à la transition démographique et sociale (cf. infra).

### Genre et réduction des inégalités femmes-hommes

L'AFD a lancé dès 2013 un chantier transversal interne d'intégration du genre dans ses opérations. Ce chantier a été conduit dans une optique de responsabilisation et de mobilisation interne sur cette thématique. Sur la base de ce travail collectif et des objectifs fixés par le 2<sup>ème</sup> Document d'Orientation Stratégique français sur le genre et le développement (DOS genre 2/2013-2017), l'AFD a élaboré le cadre d'intervention transversal sur le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes, validé par son conseil d'administration du 27 mars 2014.

Les principales finalités de ce cadre d'intervention continuent de se décliner selon trois priorités opérationnelles :

- Prévenir les inégalités femmes-hommes dans les opérations de l'AFD ;
- Promouvoir le genre comme un des objectifs de ses interventions ;
- Accompagner l'évolution des sociétés sur les enjeux de genre.

Le genre est en outre une des six dimensions des avis développement durable, ce qui permet de systématiser l'intégration et la réflexion sur ces enjeux dans les cycles de projet de l'AFD, comme prévu par la deuxième stratégie française sur le genre et le développement. Depuis l'adoption de son document transversal, l'AFD a également mené un important travail de renforcement de ses capacités internes sur le genre à travers la création d'outils méthodologiques dédiés et l'élaboration d'un programme de sensibilisation et de formation.

### 2.1 De nouveaux objectifs atteints en 2018

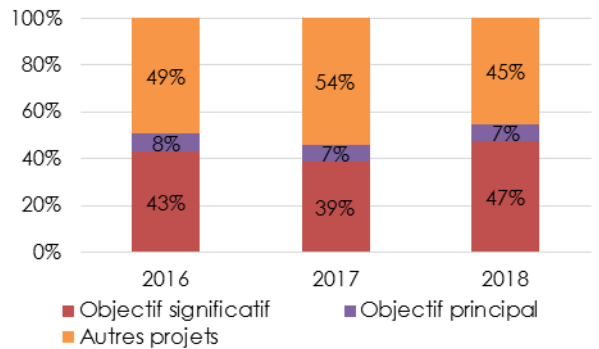
En 2018, 100% des projets et programmes financés par l'AFD dans les Etats étrangers ont fait l'objet d'un questionnement sur les enjeux de genre et d'une notation selon le marqueur CAD/OCDE Egalité Hommes-Femmes.

L'objectif fixé par la Stratégie internationale de la France sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2018 était de 35%, en volume d'engagements, de projets marqués 1 ou 2 selon le marqueur CAD sur le Genre. Cet objectif a été largement atteint, puisque sur le périmètre retenu, le pourcentage de projets « genre » atteint 50 % en volume pour les engagements 2018. Une grande majorité de projets (47%) ont été notés 1 étant donnée la nature des opérations AFD et la diversité des composantes intégrées à celles-ci. Les volumes consacrés aux projets notés 1 ou 2 ont considérablement augmenté, passant de 2,2 Mds€ en 2017 à 3,9 Mds€ en 2018 pour 160 projets.

L'AFD s'est également fixé l'objectif de parvenir à ce que les projets notés 1 ou 2 représentent 66% des cofinancements des projets avec les Organisations de la société civile (OSC) (contre un objectif de 50% pour le reste des projets financés par l'AFD).

En 2018, cet objectif est une nouvelle fois pratiquement atteint : 65% des projets OSC ont été notés 1 ou 2, pour un montant total de 65 M€, soit 78 % des engagements. Le financement des projets consacrés prioritairement à la réduction des inégalités de genre (CAD 2) a presque doublé entre 2015 et 2018. Toutefois, la part des projets OSC n'intégrant pas cette dimension ou insuffisamment sensibles au genre reste importante (35% des projets) et constitue un enjeu pour les années à venir dans le cadre

Evolution de l'intégration du genre dans les opérations AFD (en nb de projets %)



de la nouvelle stratégie genre du MEAE et des ambitions renouvelées de l'AFD en la matière.

Les projets ayant le genre comme principal objectif (CAD 2) ont été principalement réalisés dans le secteur des Institutions financières et appui au secteur privé. Les secteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi, et du développement urbain comptent la part la plus importante de projets instruits marqués 1 ou 2.

L'AFD a poursuivi son programme de sensibilisation et de formation au genre. En 2018, les formations Genre ont été intégrées aux modules « tapis roulant » (formation obligatoire pour l'ensemble des nouveaux recrutés à l'AFD). Par ailleurs, des formations ont été délivrées aux personnels du réseau (7 sessions de formation pour une quarantaine d'agents formés).

Une Facilité d'Amorçage de Préparation et de Suivi de Projets (FAPS) « Egalité Femmes-Hommes » d'un montant de 5M€ a été mise en place ; elle permet le financement d'études à visée opérationnelle pour des projets pré-identifiés sur l'égalité femmes/hommes (marqueur CAD 2).



## 2.2 Mobiliser nos partenaires pour la promotion de l'égalité femmes-hommes

En matière de promotion de l'égalité femmes-hommes, l'AFD cherche à devenir une plateforme fédérant des partenaires et banques bi-multilatéraux autour de l'ODD5 et sa transversalisation à tous les autres ODD. Dans cette optique, l'AFD nourrit un dialogue international autour de l'égalité femmes-hommes, notamment avec la Banque asiatique de développement, pour co-financer des projets intégrant la perspective de genre, ou la BAFD pour mettre en place des groupes de réflexion genre dans le cadre de l'IDFC et de l'Alliance Sahel.

Dans la perspective de la transparence et de la redevabilité, l'AFD produit annuellement des rapports sur les progrès réalisés en matière de réduction des inégalités. A titre d'illustration, un rapport de redevabilité sur l'Agenda Femmes, paix et sécurité a été soumis au Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, organe rattaché aux services du Premier Ministre, chargé de l'évaluation de la politique internationale de la France en matière de lutte contre les inégalités.

D'autres thématiques donnent lieu à des publications, telles que « les enfants fantômes » qui aborde la problématique de l'enregistrement à l'état civil et son impact sur le développement, ou bien la note « Femmes et sport : une longue marche vers l'égalité ».

Le Plan d'action stratégique Genre 2019-2022 est en cours de publication. Il déclinera les orientations de l'AFD en lien avec la réalisation de l'ODD5.

En 2018, l'AFD a organisé et participé à de nombreux événements:

- L'AFD et Equilibres et Populations ont organisé à l'AFD le 8 mars 2018 un événement « Autonomisation des femmes et contraception : l'Afrique de l'Ouest en action(s) ! », qui a donné la parole à des

« championnes » des droits sexuels et reproductifs d'Afrique de l'Ouest, dont les actions au sein de l'Alliance Droits et Santé sont financées par DPA/OSC.

- En juin 2018, l'Agence a participé aux journées européennes sur l'égalité qui se sont déroulées à Bruxelles et elle a contribué à enrichir le dialogue au sein de la plateforme genre regroupant tous les acteurs du genre en France.

- A l'occasion de la remise des prix Orange Days à la mairie de Paris le 23 novembre 2018, l'AFD a renforcé ses liens avec le Comité ONU Femmes France en signant avec lui une convention de subvention.

- En décembre 2018, à l'occasion de la COP24 (Katowice, Pologne), l'AFD a organisé des événements parallèles avec WECF et participé à la remise du prix des solutions ; l'Agence a également organisé un séminaire autour du Lien social et inégalités.

Par ailleurs, l'AFD a renforcé ses partenariats sur la thématique. L'AFD a signé avec ONU Femmes New York un MoU (Memorandum of Understanding) en mars 2018 qui comprend trois axes : i) le dividende démographique, (ii) la budgétisation sensible au genre et (iii) le genre et climat.

L'Agence a également participé à la formation des diplomates de l'Union africaine en partenariat avec l'ENA, en décembre 2018. Elle a formé à Paris des hauts fonctionnaires du Royaume du Maroc chargés des politiques de budgétisation sensible au genre.

En octobre 2018, l'AFD a contribué aux travaux du GenderNet qui définissaient la position des Etats membres de l'OCDE sur les thématiques abordées lors de la Commission de la condition de la femme (CSW63), notamment sur la protection sociale et le

Care ; charges domestiques et communautaires que les femmes assurent sans que ce travail soit pris en compte dans les agrégats économiques ni rétribué.

### 2.3 Projets emblématiques

#### **Maroc : L'intégration de l'égalité femmes-hommes au niveau étatique : la Budgétisation Sensible au Genre – prêt de 100M€ + 1,5 M€ d'appuis techniques au Royaume du Maroc**

30% des femmes marocaines en âge de travailler occupent un emploi légal et 74% des femmes en milieu rural travaillent sans rémunération. Pour pallier les inégalités systémiques de genre comme celles-ci, le projet a pour objectif de systématiser l'approche genre dans le budget de 7 ministères marocains.

L'AFD accompagne ces ministères (Economie et Finances, Education nationale, Santé, Jeunesse et Sports, Energie et Mines, Agriculture, Eau) pour (1) mieux identifier les inégalités de genre et (2) intégrer l'analyse genre à l'ensemble de la chaîne budgétaire. L'Agence encourage une approche « bottom-up », avec l'identification des inégalités en amont via des diagnostics terrain, et le décaissement en aval selon les indicateurs de performance sensibles au genre.

Le projet a été noté 2 selon le marqueur CAD de l'OCDE.

#### **Egypte : Appuyer l'entrepreneuriat des femmes à travers la ligne de crédit MSMEDA (Micro, Small and Medium Enterprise Development Agency) – prêt de 50M€ + 0,7M€ d'assistance technique à l'agence MSMEDA**

Les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sont très créatrices d'emploi (plus de 75% des opportunités d'emploi en Egypte), en particulier les 30% d'entre elles détenues par des femmes : pourtant, seules 10% des MPME gérées par des femmes ont accès aux financements.

En novembre 2018, l'AFD a animé plusieurs panels sur Genre et ODD, Femmes, paix et sécurité, considérant que les femmes jouent un rôle capital dans la construction de la paix, la reconstruction et le développement.

L'AFD soutient les entreprises appartenant à des femmes en Égypte avec la MSMEDA, l'agence publique emblématique qui accompagne les MPME.

Le programme "Women-owned Businesses Supporting Program (WBSP)" propose un financement prévisible et à long terme pour :

- (i) faciliter l'accès aux ressources financières des femmes créatrices de MPME ;
- (ii) encourager la création d'entreprises par des femmes.

Il fournit une assistance technique aux acteurs de l'écosystème égyptien pour renforcer leurs capacités et donner aux entrepreneuses l'accès à des services de développement des entreprises.

Le projet a été noté 2 selon le marqueur CAD de l'OCDE.

#### **Sahel : Encourager les médias indépendants avec le programme Media Sahel – subvention de 8M€ à l'Agence française de développement media (CFI)**

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 65% de la population sahélienne ; ils expriment un fort sentiment d'abandon par les pouvoirs publics et d'injustice.

L'AFD et la CFI foment un partenariat afin de renforcer les capacités des médias au Burkina Faso, au Mali et au Niger. L'objectif général du projet est de promouvoir à travers les médias l'inclusion socio-politique des jeunes femmes et hommes confrontés à la crise que traverse le Sahel.

Le projet se décline en deux temps :

- (i) Formations de journalistes locaux aux fondamentaux du métier et à la production d'informations sensibles au

genre et au conflit afin de former un réseau inter-régional ;

- (ii) Sélection de radios dans les trois pays qui seront formées à un journalisme professionnel et sensible au conflit et au genre, et à la production d'émissions interactives.

Le projet a été noté 2 selon le marqueur CAD de l'OCDE.

**Projets finalisés en 2018 :**

**Algérie : Améliorer l'accès aux droits des femmes –subvention de 300 000€**

En 2018 s'est terminé le projet « Accès aux droits en santé sexuelle et reproductive pour les femmes prises dans des schémas de domination et d'exploitation en Algérie/Oran » mis en œuvre par Médecins du Monde avec l'Association Protection Contre le Sida (APCS) ; APROS – Chougrani, Caritas Oran et Femmes Algériennes Revendiquant leurs Droits (FARD). Le projet a permis de mettre à disposition des femmes, Algériennes ayant des pratiques sexuelles à risque et

migrantes subsahariennes, un espace d'accueil et d'orientation appelé Jardin des femmes. Plus de 2 000 femmes ont été reçues entre 2016 et 2018 dans ce lieu qu'elles estiment particulièrement pour la qualité de l'accueil, le respect de la confidentialité et les réponses qu'elles ont pu y trouver pour faire face à leurs difficultés administratives, sanitaires ou sociales. Une dynamique de réseau a été engagée permettant une réponse multidimensionnelle aux problématiques rencontrées par ces femmes et un meilleur suivi des cas complexes. 3 643 femmes ont bénéficié de la prise en charge de leurs soins médicaux. Un annuaire des acteurs ressources a été créé. Entre août 2016 et juin 2018, il y a eu 77 consultations juridiques et 20 affaires en justice pour : coups, blessures et menaces de mort, refus d'un commissariat d'enregistrer une plainte, confiscation des papiers d'identité par le père, divorces, viols, agressions sexuelles, exploitation, etc.

**2.4 Synthèse des indicateurs de suivi**

N°	Indicateurs de suivi	Résultat 2016	Cible 2017	Résultat 2017	Cible 2018	Résultat 2018
1	Part (en % des projets) des projets AFD marqués selon le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité Hommes-Femmes	100%	100%	100%	100%	100%
2	Part (en % du nombre de projets) de projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	51,1%	50%	46%	50%	55%
2bis	Part (en % du volume) de projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	Nd.	Nd.	Nd.	35%	50 %

### 3. Agir en 3D face aux crises

L'AFD a adopté en juillet 2017 une nouvelle stratégie d'intervention dans les contextes de crises et de sortie de conflits. Cette stratégie s'inscrit comme la déclinaison opérationnelle de la stratégie française « Prévention, Résilience et Paix durable » portée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Trois principes d'action caractérisent l'approche de l'Agence dans les contextes de crises :

1. L'AFD investit dans l'anticipation et l'action en amont des crises ;
2. L'Agence assume pleinement une action durant la crise, dans le cadre de coalitions articulant les savoir-faire complémentaires des différents acteurs, notamment de la diplomatie et de la défense dans le cadre de l'approche globale « 3D », mais également de l'humanitaire, du développement et de la recherche ;
3. L'Agence priorise dans toutes ses actions l'inclusion économique, sociale, politique, culturelle et le respect des droits humains pour lutter contre les phénomènes de fragilisation des sociétés, et en lien avec son objectif « 100% lien social ».

Pour répondre à ces différents enjeux et à la complexité du terrain, l'Agence travaille à être :

- **plus agile** à travers (i) une démarche d'opérationnalisation des ressources humaines, (ii) une gestion plus dynamique et flexible des risques, (iii) une démarche d'analyse, de veille et d'anticipation des évolutions des contextes, (iv) une démarche de suivi-évaluation dynamique des projets à même de les orienter en cours d'exécution, ainsi que (v) la conjugaison d'actions à impacts rapides et d'engagements dans le temps long ;
- **plus partenariale**, en mobilisant les coalitions d'acteurs légitimes, articulant les avantages comparatifs de partenaires (i) au sein du dispositif français (ii) parmi ses pairs internationaux (iii) et parmi les acteurs locaux (secteur privé, organisations de la société civile, collectivités locales) ;
- **plus innovante** en poursuivant la transformation de ses méthodes d'analyse et de conception de projets ainsi que sa gamme d'instruments financiers.

#### 3.1 2018 : l'AFD engagée dans la lutte contre les vulnérabilités

Le POS 2018-2022 approuvé à l'été 2018 a fait de la question des vulnérabilités et de la résilience un des enjeux centraux de la stratégie de l'AFD. L'approche « 3D » (développement, diplomatie, défense) y constitue la pierre angulaire de ses interventions dans les contextes de crise.

Le Fonds Paix et résilience « Minka », créé en 2017, a mobilisé 120 M€ en 2018, portant le total des montants attribués depuis sa création à 220 M€. Ces financements bénéficient à quatre « Initiatives », conçues chacune pour répondre aux causes des conflits à l'échelle de bassins de crise du voisinage de la France. Ces quatre initiatives se concentrent (a) autour de la Syrie (Liban, Jordanie, Turquie, Irak) ; (b) dans la région du

Sahel ; (c) autour du lac Tchad et (d) en République centrafricaine. Avec 46 M€, le Sahel demeure la principale cible de Minka, devant le pourtour syrien (39 M€). 2018 a vu la première opération du Fonds sur le Lac Tchad, et la montée en puissance sur la RCA.

« Minka » sert de laboratoire pour faire évoluer les modes de faire de l'AFD en investissant davantage dans la compréhension des contextes locaux, généralisant le principe des projets combinant réalisations rapides et effets structurants, ou bien encore recourant à des dispositifs de suivi-évaluation en temps continu pour assurer la réactivité de ses opérations à l'évolution du contexte.

A travers le dispositif Minka, l'AFD:

- finance une large palette de partenaires : si les maîtrises d'ouvrage publiques demeurent le premier type de bénéficiaire, les deux tiers du portefeuille Minka sont mis en œuvre par d'autres acteurs (en particulier les OSC, le CICR, EF ou d'autres bailleurs) ;
- appuie des projets dans des zones difficiles d'accès telles que la zone des trois frontières Mali, Niger et Burkina Faso, ou le Nord-est du Nigeria.
- cible avec plus de précision, sur les conflits violents, les populations les plus à risque, et les thématiques suivantes : insertion socio-politique et économique des groupes vulnérables, gouvernance démocratique et droits humains, justice et mécanismes de gestion des conflits, inégalités

### 3.2 Structurer les connaissances et les partenariats sur les thématiques des vulnérabilités aux crises et de la résilience

**Plusieurs projets de recherche sur les thématiques des vulnérabilités aux crises et de la résilience renforcent le capital de connaissances de l'AFD.**

L'AFD a contribué à de nombreuses publications, notamment le rapport « Chemins pour la paix » de la Banque mondiale et de l'ONU ou l'étude de l'IRD « Crise et développement - La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram », qui ont nourri avec à-propos la discussion sur ces sujets, par exemple avec d'autres bailleurs ou au sein de conférences publiques.

En fin d'année, le Conseil d'administration de l'AFD a approuvé l'octroi d'une subvention de 1,5 M€ pour financer divers travaux de recherche sur le Sahel (Peuplement – Territoires démographiques ; Education arabo-islamique au Sahel ; etc.).

Au Moyen-Orient, l'AFD et l'IFPO ont signé un accord qui se traduit notamment par le financement de deux thèses sur la question de l'accès au logement des populations

territoriales et déploiement de services publics inclusifs ; Minka permet également d'explorer de nouvelles thématiques (médias...) ;

- renforce son agilité en adaptant ses instruments financiers spécifiquement conçus pour les contextes de crise après un premier bilan de leur efficacité. Elle s'est également dotée d'un outil de soutien au secteur privé dans les zones de crise (ARIZ TPE Minka).

En matière de réduction des risques de catastrophe (RRC), l'AFD s'est dotée d'outils (prêts et accords de contingence) qui ont fait l'objet de premières utilisations dès 2018.

réfugiées et vulnérables au Liban et en Jordanie.

**La démarche d'apprentissage du groupe AFD sur les crises exige des allers et retours entre recherche, stratégie, opérations.** Poursuivant l'approche suivie ces dernières années, l'essentiel des travaux sur la thématique « vulnérabilités et résilience » impliquera ainsi des **équipes multidisciplinaires** issues de la recherche, de la stratégie et des opérations. C'est le sens des travaux sur l'utilisation des données (« big data ») pour affiner notre compréhension des enjeux sur le Sahel.

L'AFD structure des partenariats avec les différents acteurs de la prévention et de la gestion des crises pour que son action en contextes vulnérables s'inscrive dans le cadre d'une « approche globale », au service de la politique extérieure de la France.

- Outre les liens anciens développés avec le groupe URD, spécialiste de ces enjeux, un partenariat avec l'International Crisis Group en format « diplomatie, défense,



développement» permet notamment le partage d'analyses et de stratégies d'action entre le Ministère des Armées, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'AFD.

- Dans la perspective de l'intégration d'**Expertise France** (EF) dans le Groupe, une feuille de route conjointe sur la thématique sécurité-développement est en cours de finalisation.
- Les **organisations de la société civile** constituent des partenaires naturels pour agir dans les situations de vulnérabilité et de crise. L'AFD continue de dialoguer avec les OSC françaises sur les enjeux

spécifiques liés aux zones vulnérables (LCB/FT, sûreté etc.). Elle renforce le lien avec les OSC internationales avec qui plusieurs conventions de financement ont été signées (Mercy Corps, Norwegian Refugee Council, etc.). Enfin, elle contribue au renforcement des OSC locales, en particulier au Liban.

Enfin, l'AFD continue de nouer des relations fortes avec les **baillleurs et agences des Nations unies** : délégation croisée avec le DANIDA au Moyen-Orient, contribution à un fonds fiduciaire de la Banque mondiale au Mali, délégation à la GIZ au Tchad, financement de l'UNICEF à Gaza, etc.

### 3.3 Projets emblématiques 2018

#### **Cameroun et Centrafrique : accompagner le développement de territoires touchés par des déplacements importants de population – 12 M€ de subvention Minka à un consortium d'ONG piloté par la Croix Rouge française**

Dans le contexte du conflit centrafricain, d'importants déplacements de population touchent l'Ouest de la République centrafricaine et l'Est du Cameroun. Le projet vise à appuyer les populations déplacées et les communautés hôtes afin de contribuer au développement équilibré et durable de ces territoires. Le projet se décline selon plusieurs axes :

- Contribuer à la réconciliation et à la reconstruction (Centrafrique) ainsi qu'à l'accueil apaisé des déplacés (internes/réfugiés) au sein de la communauté hôte, à leur autonomisation ou leur accompagnement au retour (Cameroun) dans le cadre d'un développement transfrontalier équilibré ;
- Renforcer les capacités des autorités locales pour la mise en place de mécanismes de gouvernance et d'un dialogue inclusif permettant une planification concertée du

développement et de la réponse aux besoins des populations ;

- Contribuer au renforcement des mécanismes communautaires de gestion des ressources, de médiation et d'accès aux services de base ;
- Améliorer les moyens d'existence et les revenus des populations à travers les chaînes de valeur/systèmes d'activités dans les filières agro-pastorales.

#### **Jordanie : développer la formation professionnelle - subvention Minka de 8 M€**

En Jordanie, trois organisations jordaniennes à but non lucratif ont été sélectionnées pour mener un programme de formation professionnelle, de soutien à l'auto-entrepreneuriat et d'accès à l'emploi : BDC (3 M€), EFE-Jordan (2 M€) et Luminus for Social Development – LMNS (3 M€). Les activités ont démarré en 2018 avec l'accueil des premières promotions d'élèves et permettront de former 4 550 personnes, dont 50 % de femmes et 30% de réfugiés syriens.

#### **Mali : Une assortiment de projets pour répondre à la dynamique de la crise – 10 M€ de subvention**

Au Mali, en plus du projet des pistes rurales à Konna avec la Banque mondiale, et l'OICC à

Ménaka avec une entité privée (Proman), l'AFD a financé la phase 2 du projet Facilité Santé Nord Mali ciblant les zones de Gao et Tombouctou à hauteur de 10 millions d'euros. Le projet, mis en œuvre par un consortium de Handicap International et Médecins du Monde-Belgique, a permis la remise à niveau de 50 Centres de santé communautaires

(CSCOM) et de 5 Centres de santé de référence (CSREF) dans les 5 cercles de la région de Tombouctou, et 43 CSCOM et 2 CSREF dans les cercles de Gao et Bourem dans la région de Gao. Près de 13 000 personnes sont prises en charge.

### 3.4 Grille des nouveaux indicateurs Vulnérabilités aux crises et résilience

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2018	2018
1	% des CIP mis en chantier à partir de 2018 pour les pays dont l'indicateur composite de risque INFORM est supérieur à 5 qui mobilisent la méthodologie « prise en compte des vulnérabilités et des risques de catastrophe »	100%	N/A – peu de stratégies pays revues en 2018 en attente de la révision du corpus stratégique AFD
2	% des CIP mis en chantier à partir de 2020 mobiliseront la méthodologie « prise en compte des vulnérabilités et des risques de catastrophe »	100%	N/A (uniquement à partir de 2020)
3	Nombre de chefs de projets formés à la réduction des risques de catastrophes (RRC)	25	Non disponible
4	% des chefs de projets travaillant sur le projet d'une initiative formés à la programmation sensible aux conflits d'ici fin 2019	100%	38 personnes formées
5	% des chefs de projets travaillant en zone rouge formés à la conception de projets en contextes d'insécurité d'ici fin 2020	100%	11 personnes
6	% des projets financés par le Fonds « Paix et résilience » intégrant un système de suivi-évaluation renforcé	75%	75%
7	% des projets financés par le Fonds « Paix et résilience » intégrant une analyse « Ne pas nuire »	75%	62,5%
8	Nombre annuel d'opérations intégrant un objectif de prévention de la violence urbaine	1	1
9	Nombre annuel d'opérations intégrant une composante d'appui psychosocial	10	1

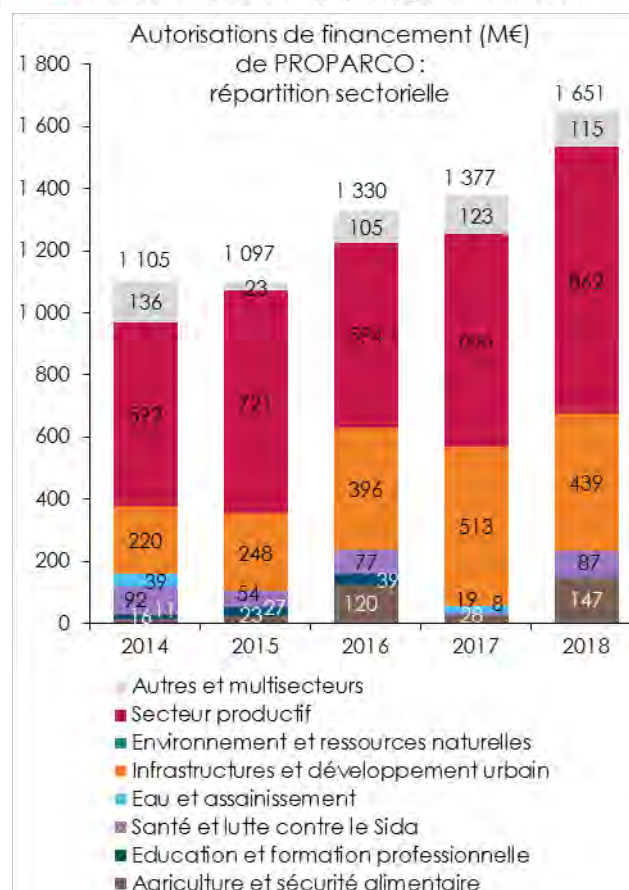
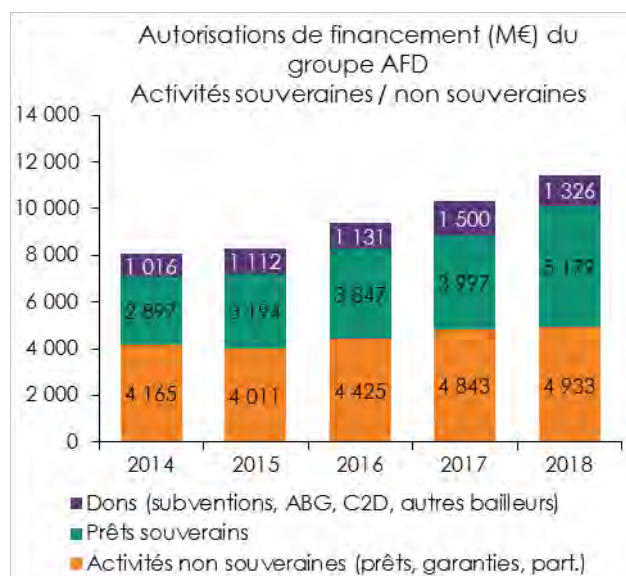
10	Nombre d'opérations ciblant spécifiquement des populations déplacées et/ou les populations hôtes	15 sur 2017-2021	10
11	Nombre d'opérations contribuant spécifiquement à la prévention de la radicalisation	10 sur 2017-2021	Non disponible
12	Nombre d'opérations intégrant un dispositif de participation des bénéficiaires	10 sur 2017-2021	5

## 4. Priorité au Non souverain

**Le groupe AFD a poursuivi la croissance de ses activités non souveraines en 2018. L'activité non souveraine du Groupe dans les Etats étrangers a atteint 4,9 Mds€ en 2018, dont 3,29 Mds€ pour l'AFD et 1,64 Md€ pour PROPARCO<sup>6</sup>. L'activité non souveraine représente 49% des activités du Groupe en prêts, garanties et participations.**

Les autorisations de PROPARCO pour l'année 2018 sont de 1,65 Md€, ce qui représente une hausse de 20% par rapport à l'année 2017. Dans la continuité de l'année 2017, PROPARCO met l'accent sur des projets d'adaptation au changement climatique et a autorisé près de 536 M€ de projets climat, soit 32% de ses autorisations 2018, totalisant un montant supérieur à l'objectif de 480 M€. L'activité de haut de bilan enregistre près de 400 M€ d'autorisations et ce en dépit d'un volume conséquent de participations directes ayant des volumes limités. PROPARCO endosse également un rôle d'arrangeur de façon plus systématique : l'objectif de mobilisation de tiers est donc largement atteint à fin 2018. 60% des financements et/ou investissements (en nombre de dossiers) ont été réalisés avec les trois principaux homologues de PROPARCO (IFC, DEG et FMO).

Enfin, PROPARCO continue d'accompagner les pays frontières<sup>7</sup>. En 2018, cet objectif est atteint à 100% et témoigne de la diversité de la couverture géographique.



<sup>6</sup> Le transfert des activités secteur privé de l'AFD à PROPARCO est effectif au 1er janvier 2019. Les volumes d'activité sont donc présentés avant transfert.

<sup>7</sup> Les pays frontières de Proparco correspondent aux PMA, aux PFR et aux pays en situation de fragilité (selon la liste établie par la Banque mondiale).

572 M€ d'autorisations sont enregistrées sur le continent africain, avec un volume d'activité en-deçà des 695 M€ d'autorisations réalisées en 2017. En cumul sur la période 2017-2018, PROPARCO est en ligne ou en avance sur

l'ensemble de ses objectifs opérationnels (notamment sur le climat, les pays frontières, et l'Afrique) définis en pluriannuel dans sa stratégie 2017-2020.

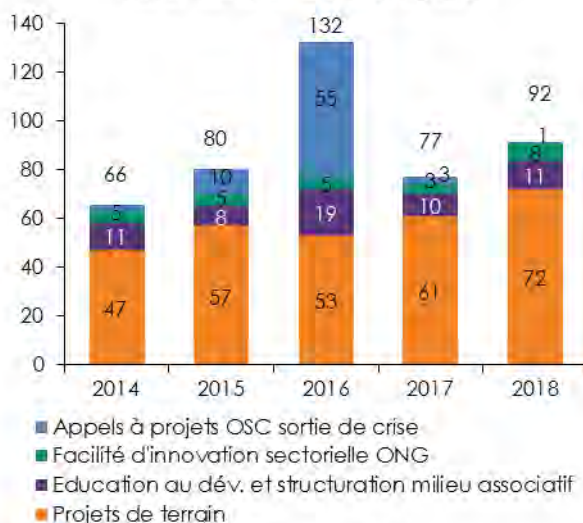


## 5. Adopter un réflexe partenarial

Le groupe AFD élaborera en 2019 une nouvelle stratégie partenariale afin de préciser l'ambition fixée par le Plan d'orientation stratégique du Groupe d'adopter un réflexe partenarial. Cette stratégie visera à mettre la logique partenariale au cœur des activités du Groupe.

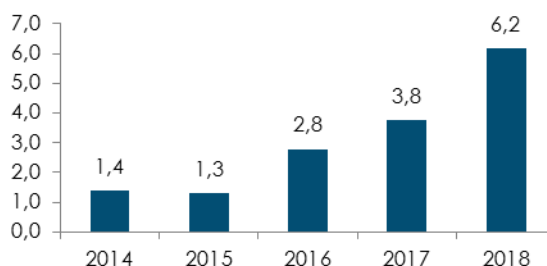
Cette volonté partenariale se décline de manière transversale dans l'ensemble des domaines d'activité du groupe AFD. Elle s'est traduite en 2018 par l'amplification de ses partenariats avec les acteurs français, OSC, collectivités locales, entreprises, avec les acteurs européens et en premier lieu l'Union européenne, et avec les acteurs internationaux notamment à travers le réseau IDFC (cf. supra et infra). L'AFD a également bénéficié en 2018 de délégations de fonds importantes du Fonds vert pour le Climat et du Partenariat mondial pour l'Education (PME).

Financements AFD aux OSC\* (M€)  
Répartition par axe stratégique



\*n'inclut que les financements suivis dans le CIT OSC

Financements AFD de la facilité FICOL  
(M€)



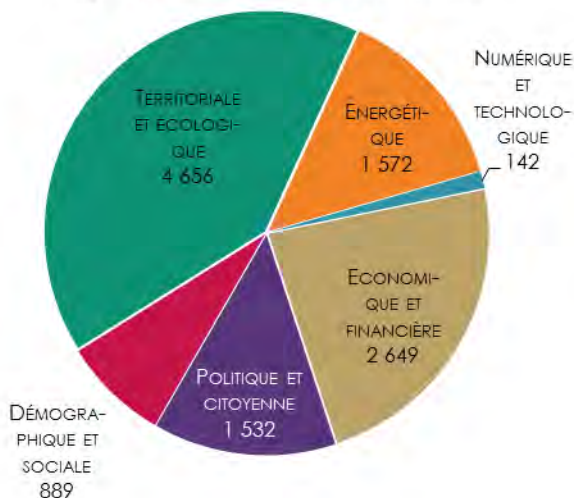
# EN TRANSITION VERS LES ODD

## La contribution du groupe AFD aux ODD

**Le groupe AFD a adopté une vision stratégique des objectifs de développement durable fondée sur six transitions qui agrègent les 17 ODD<sup>8</sup>.**

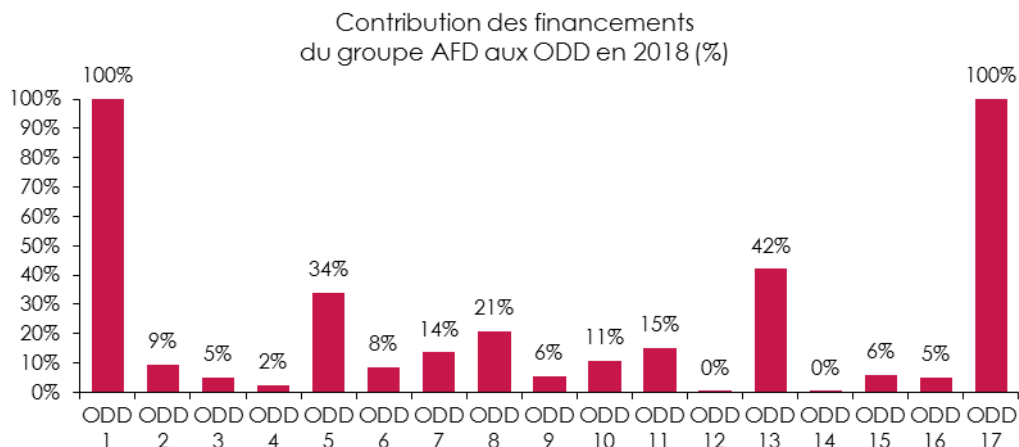
Le groupe AFD a octroyé 4,7 Mds€ pour contribuer à la transition territoriale et écologique en 2018. La transition territoriale et écologique contribue à l'atteinte des ODD 2, 6, 11, 14 et 15. Le groupe AFD finance notamment des projets des secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement, de l'environnement et des ressources naturelles, et du développement urbain. Le financement de la transition économique et financière est le deuxième secteur d'intervention du Groupe avec 2,6 Mds€ de financement. La transition énergétique est le troisième secteur d'intervention du Groupe avec plus de 1,6 Md€ de financements en 2018.

Autorisations de financement (M€)  
du groupe AFD par transition en 2018



<sup>8</sup> Les 17 ODD : Objectif 1 - Éradication de la pauvreté ; Objectif 2 - Lutte contre la faim ; Objectif 3 - Accès à la santé ; Objectif 4 - Accès à une éducation de qualité ; Objectif 5 - Égalité entre les sexes ; Objectif 6 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement ; Objectif 7 - Recours aux énergies renouvelables ; Objectif 8 - Accès à des emplois décents ; Objectif 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; Objectif 10 - Réduction des inégalités ; Objectif 11 - Villes et communautés durables ; Objectif 12 - Consommation et production responsables ; Objectif 13 - Lutte contre les changements climatiques ; Objectif 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins du développement durable ; Objectif 15 - Vie terrestre ; Objectif 16 - Justice et paix ; Objectif 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.

**Le groupe AFD a développé une méthodologie pour calculer la contribution de ses engagements financiers aux ODD**



Le groupe AFD utilise les codes CAD via une matrice référentielle pour déterminer la contribution aux ODD « sectoriels ». La contribution du groupe AFD aux ODD transversaux que sont le climat (ODD 13), l'égalité entre les sexes (ODD 5), les inégalités (ODD 10) et la vie terrestre (ODD 15) est appréhendée à travers des marqueurs spécifiques<sup>9</sup>. L'ensemble de l'activité du groupe AFD a été considéré comme étant par essence contributif aux ODD n°1 et n°17. Un même financement contribue de ce fait à plusieurs ODD. Les résultats obtenus sont cohérents avec l'importance des financements du Groupe dans le secteur des infrastructures

(ODD 6 – eau propre et assainissement, ODD 7 – énergie propre à un coût abordable, ODD 9 – industrie, innovation et infrastructure). Il reflète également les engagements transversaux du groupe AFD en faveur du climat (42% des financements) et de l'égalité femmes-hommes (21% des financements). Il reflète également l'importance des financements dans le domaine de la ville durable (15% des financements).

<sup>9</sup> La contribution des projets de l'AFD est appréhendée de manière transversale : pour l'ODD 5 à partir du marqueur genre OCDE, pour l'ODD 10 à partir de la dimension « Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux » de l'avis développement durable, pour l'ODD 13 à partir du marqueur du co-bénéfice climat, pour l'ODD 15 à partir des financements dédiés à la biodiversité.

## Le dispositif analyse et avis développement durable

En 2018, 183 projets entrant dans le périmètre des projets soumis à l'avis développement durable (avis DD)<sup>10</sup> ont fait l'objet d'un avis, représentant un volume de 6,9 Mds€. Le périmètre soumis à l'avis DD représente 76% du volume d'activité AFD en 2018. 100% des opérations du périmètre ont fait l'objet d'un avis développement durable en 2018.

### Contribution des projets aux enjeux de développement durable

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle méthodologie d'analyse développement durable a été introduite<sup>11</sup>. Parmi les principaux changements, cette méthodologie (i) modifie le contenu de certaines dimensions pour prendre en compte l'agenda 2030 sur le développement durable, - et la nouvelle stratégie Climat de l'AFD (via deux sous-dimensions relatives à la lutte contre le changement climatique, dimension 5a - Transition vers une trajectoire bas-carbone et dimension 5b - Résilience au changement climatique) ; (ii) prévoit la possibilité de noter positivement et négativement une même dimension ; (iii) introduit des sous critères pour aider à l'analyse DD , et mieux harmoniser les notations.

---

<sup>10</sup> Voir définition du périmètre de l'avis DD en annexe.

<sup>11</sup> Le dispositif est présenté en annexe

# I. Soutenir la transition vers les ODD dans nos géographies

## 1. L'activité en Afrique

**Le rapprochement des activités Afrique du Nord / Afrique subsaharienne est effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. L'activité de l'AFD en Afrique est structurée autour de six régions, avec des directions régionales sur le terrain et des cellules géographiques sur les mêmes périmètres au siège.**

**En 2018, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 5,3 Mds€, soit 47% de l'activité du Groupe. L'activité du Groupe en Afrique affiche ainsi une croissance de 10%.**

Le prêt souverain est resté le premier outil de l'AFD dans la région avec 2,4 Mds€ d'engagements en 2018 (+14% par rapport à 2017). L'activité non souveraine du Groupe (prêts, garanties, participations) atteint près de 2 Mds€ en 2018 (+16% par rapport à 2017). L'activité en dons s'élève à 685 M€, en baisse de 6% par rapport à 2017 malgré l'augmentation de l'aide projet sur programme 209 (10%), du fait de la diminution des financements sur C2D (233 M€ contre 440 M€ en 2017). Le niveau de fonds délégués par d'autres bailleurs se maintient à un niveau élevé (324 M€ contre 346 M€ en 2017)

**PROPARCO a réalisé 572 M€ d'autorisations de financement en Afrique en 2018. L'activité est en baisse de 18% avec notamment un niveau d'activité réduit en Afrique du Nord.**

Sur le plan géographique, les régions Golfe de Guinée, Afrique du Nord et Grand Sahel sont celles qui ont bénéficié des montants les plus importants. Le Nigeria, le Maroc et le Sénégal

sont les trois premiers pays bénéficiaires des financements de l'AFD en 2018.

Les autorisations de financement de l'AFD dans les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique s'élèvent à 1,45 Md€ en 2018, ce qui représente 30% de l'activité de l'Agence dans la région. L'activité du Groupe dans les pays prioritaires de l'aide au développement française atteint 1,2 Md€ en 2018, en léger recul par rapport à 2017 (-5%).

En 2018, l'AFD a conforté son action au Sahel. Les interventions dans les zones vulnérables ont ainsi été étendues dans le cadre des initiatives Sahel et Lac Tchad. La tenue d'Etats Généraux du Sahel a permis de confirmer l'évolution des modes d'intervention entamée en 2017. Enfin, l'AFD a continué d'héberger l'Unité de Coordination de l'Alliance Sahel.

Sur le plan sectoriel, une priorité a été donnée au secteur de l'éducation (+113% par rapport à 2017) et de la santé (+376% par rapport à 2017). Les financements de l'AFD en direction des secteurs sociaux atteignent 521 M€ soit le plus haut niveau des cinq dernières années. Le secteur des infrastructures reste le premier secteur d'intervention de l'AFD avec 1,6 Md€ d'engagements en 2018. Les financements de PROPARCO ont été très majoritairement orientés vers le soutien au secteur productif (302 M€ en 2018).

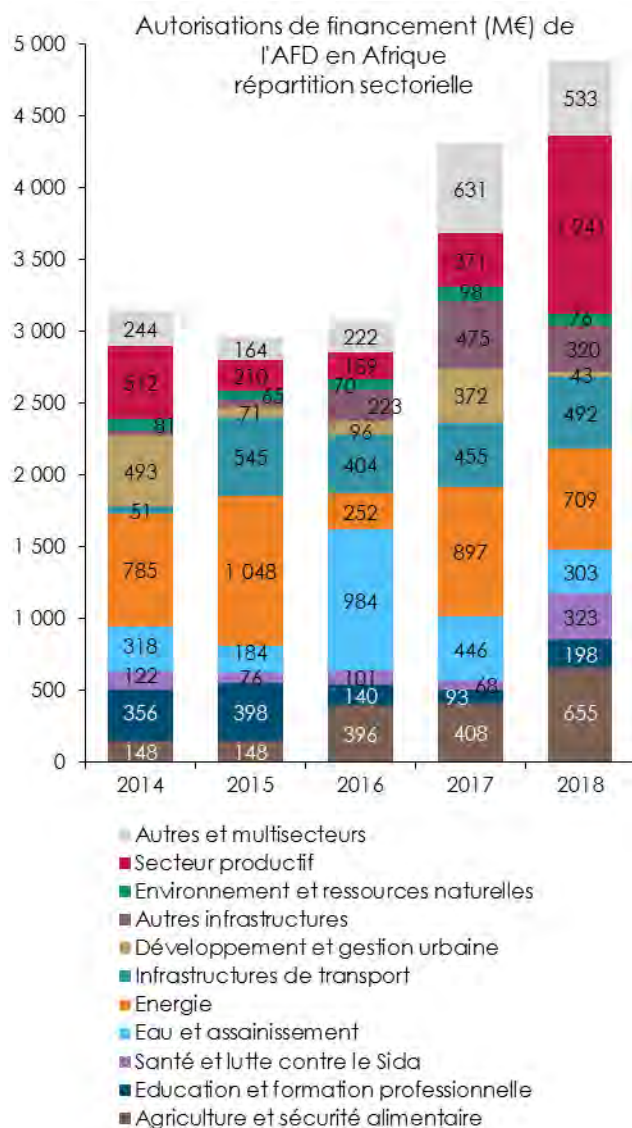
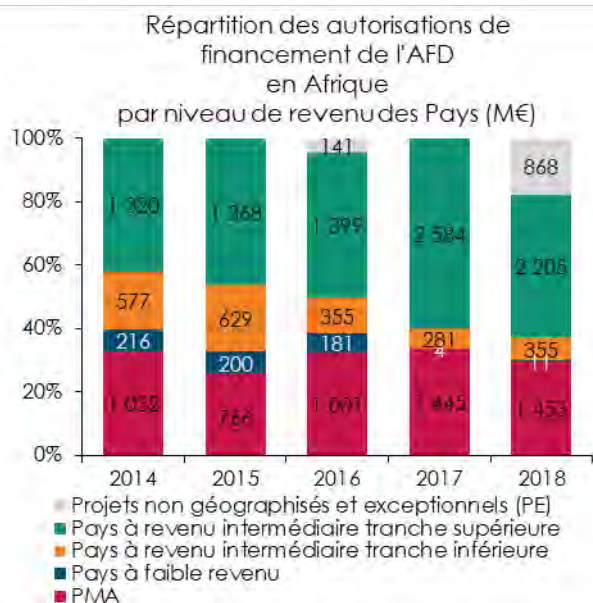
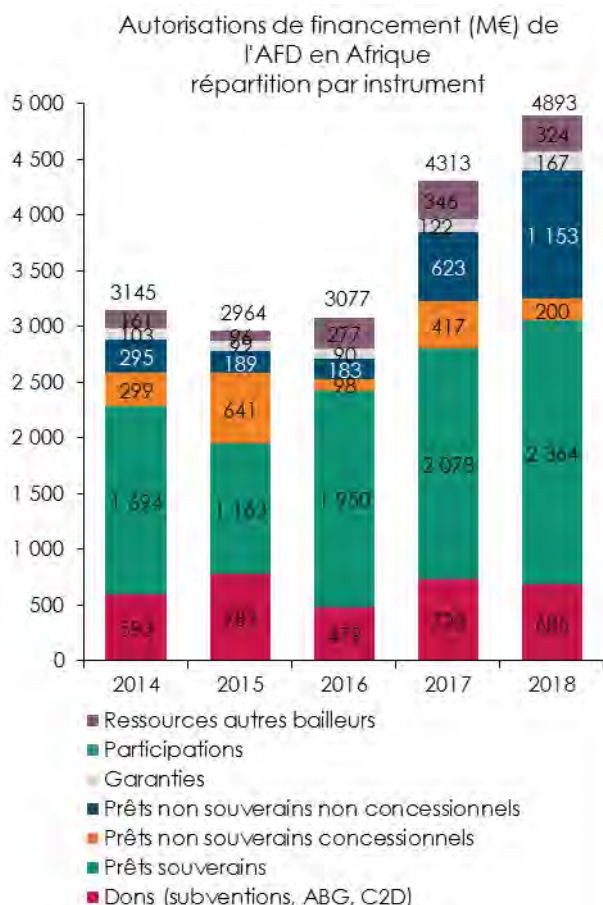
**L'effort financier de l'Etat consacré à la région s'élève à 919 M€, principalement sous la forme de dons. Le coût-Etat des prêts est de 272 M€ en 2018.**

En 2018 comme sur la période 2014-2018, la Côte d'Ivoire est le premier bénéficiaire de l'effort financier de l'Etat (1,3 Md€) du fait des deux C2D dont a bénéficié le pays au cours des dernières années (93 M€ en 2018). Le Nigeria est le second bénéficiaire de l'effort financier de l'Etat en 2018 en raison du coût-Etat mobilisé pour bonifier deux prêts souverains pour la réhabilitation de pistes rurales et pour l'appui au secteur énergétique.

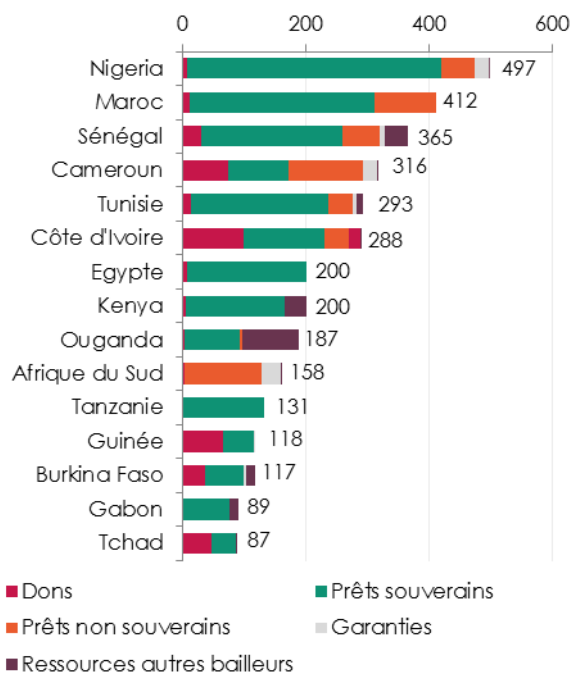
**En 2018, les versements de l'AFD en Afrique sont en recul à 1,9 Md€ (-9%).** Le taux de versement s'établit à 20% (-4 points). Cela traduit notamment un recul des versements en Afrique du Nord.



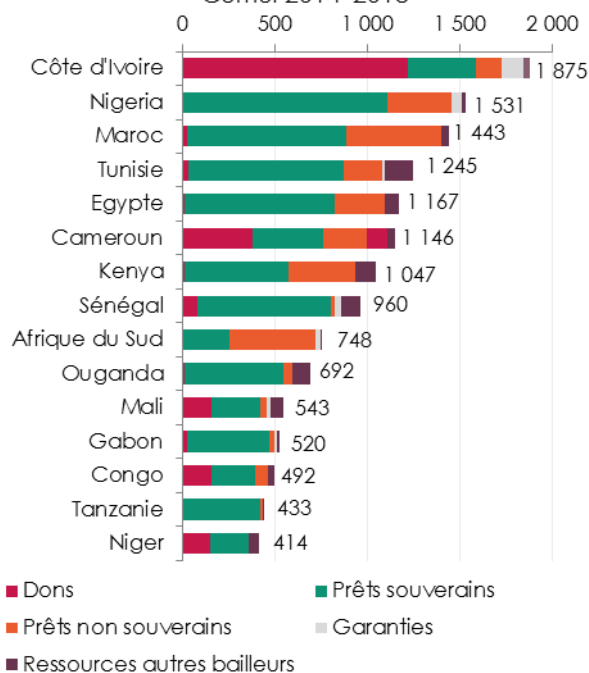
## Les chiffres clés du groupe AFD en Afrique



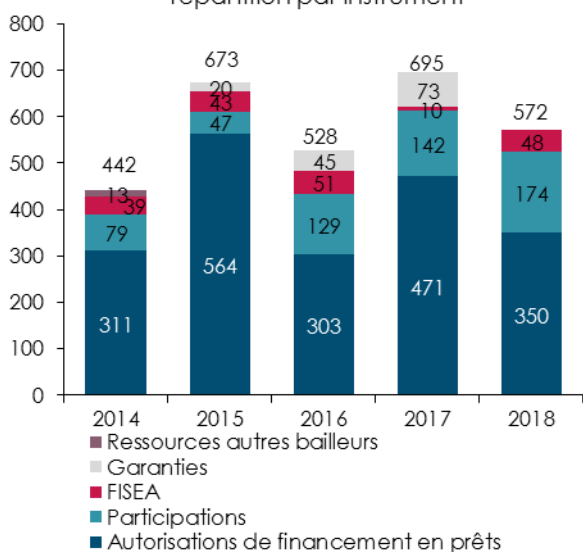
15 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Afrique en 2018 (M€)



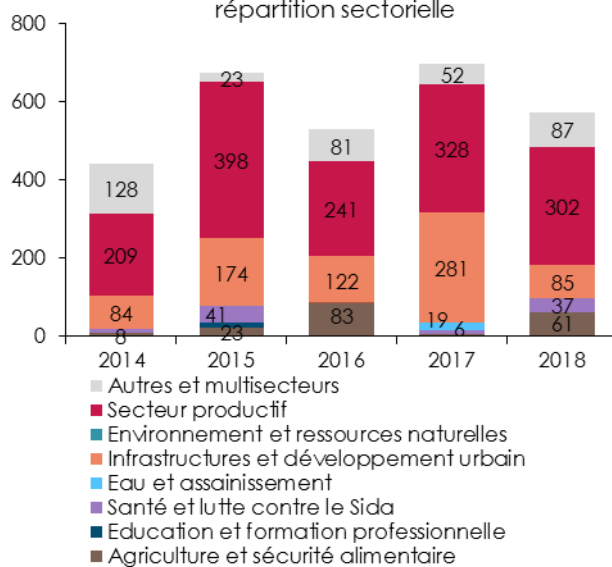
15 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Afrique (M€) Cumul 2014-2018

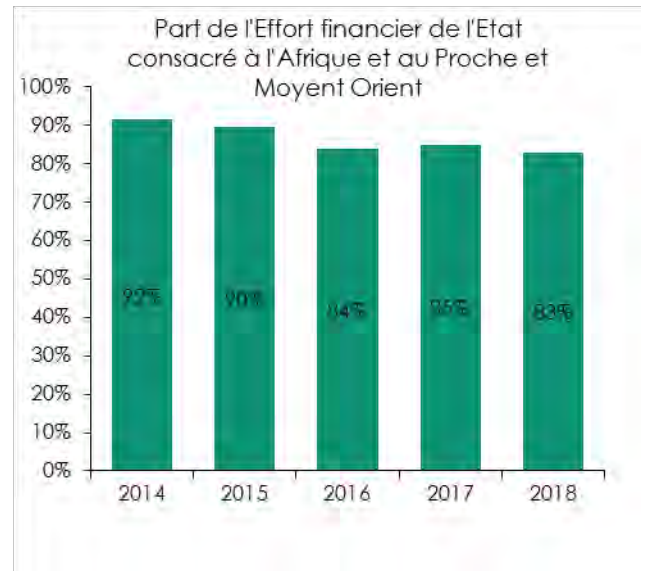
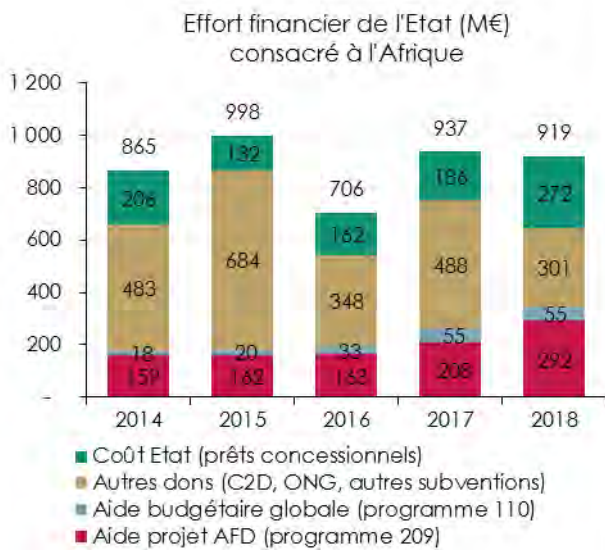


Autorisations de financement (M€) de PROPARCO en Afrique répartition par instrument

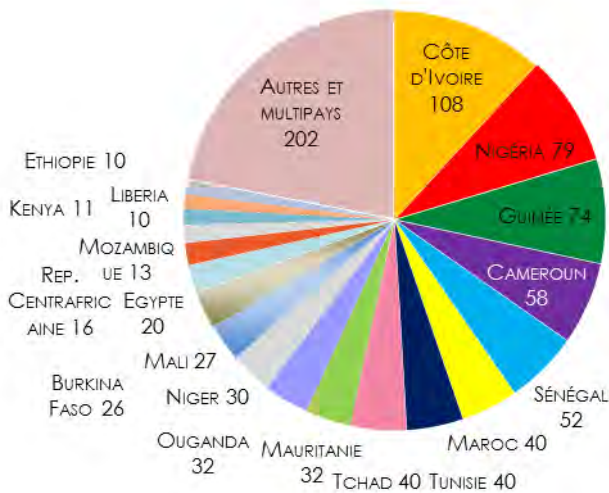


Autorisations de financement (M€) de PROPARCO en Afrique répartition sectorielle

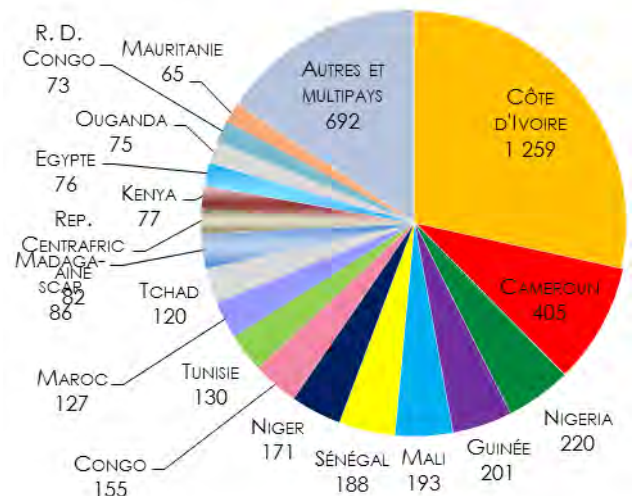




PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN 2018 - M€



PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT CUMUL 2014-2018 - M€



Versements (M€) et ratio de versement de l'AFD en Afrique





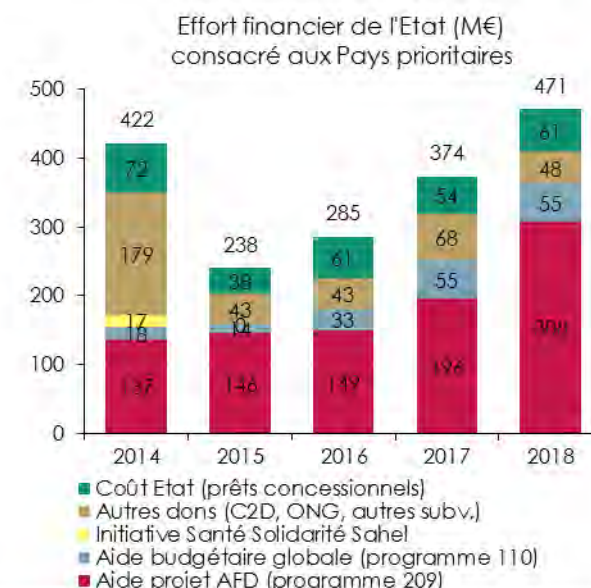
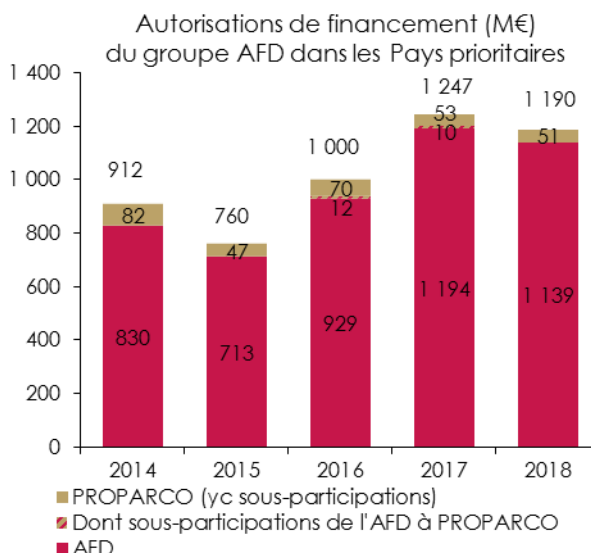
## Focus sur les pays prioritaires de l'aide au développement française

En 2018, les autorisations de financement du groupe AFD dans les pays prioritaires de l'aide française<sup>12</sup> ont atteint 1,2 Md€. L'activité dans les pays prioritaires représente 12% de l'activité du groupe AFD dans les pays étrangers. 72% des subventions (363 M€) ont été concentrés dans les pays prioritaires en 2018.

L'activité de l'AFD dans les pays prioritaires s'élève à 1,1 Md€. L'activité de PROPARCO atteint 51 M€.

L'activité dans les pays prioritaires est soutenue par la hausse des dons qui atteignent leur plus haut niveau de la période avec 416 M€ octroyés. Ils représentent 37% des financements aux pays prioritaires en 2018.

Les financements en prêts souverains aux pays prioritaires représentent 469 M€ en 2018 soit 41% des financements aux pays prioritaires. Le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Niger, le Sénégal et le Tchad ont bénéficié de prêts souverains en 2018.



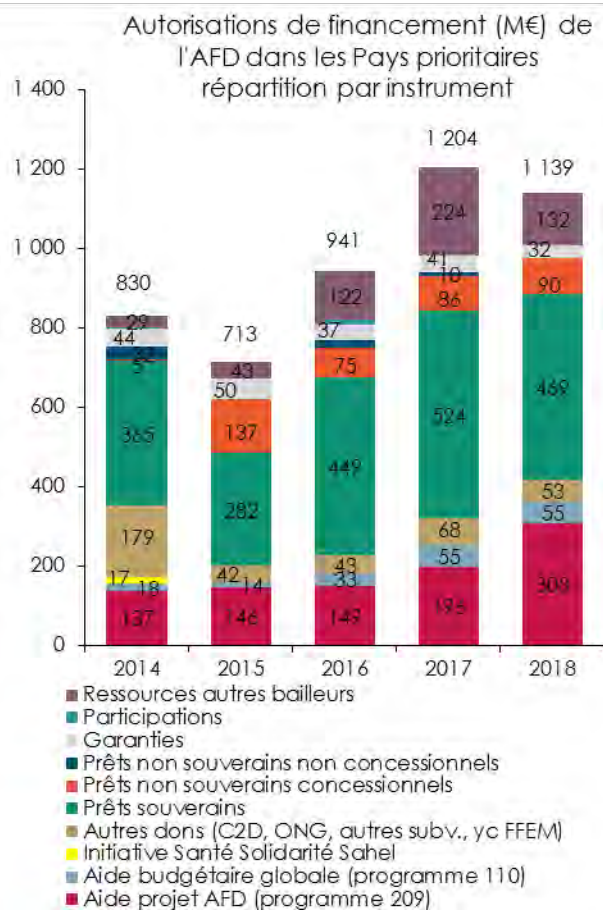
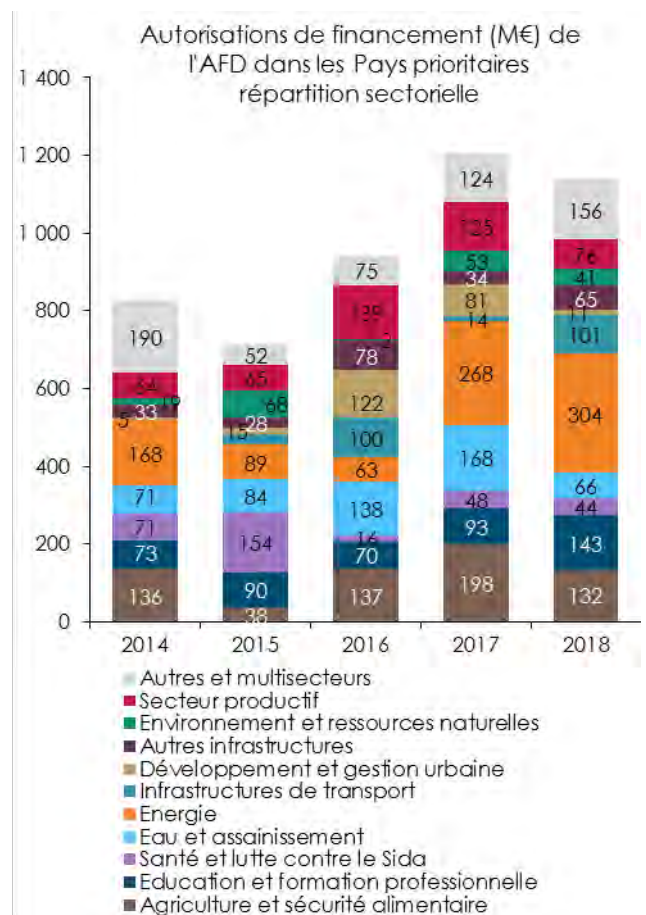
<sup>12</sup> Le CICID du 8 février 2018 a révisé la liste des pays prioritaires de l'aide française établie par le CICID du 30 novembre 2016 et du 31 juillet 2013. La liste des pays prioritaires compte les 19 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, République Centrafricaine, Comores, République Démocratique du Congo, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. A noter, les financements au Ghana (pays prioritaire jusqu'en 2016) sont inclus jusqu'en 2016. Ces changements de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur le volume global d'activité de l'AFD dans les PPP sur la période. Les financements à la Gambie et au Liberia sont inclus à partir de 2018.



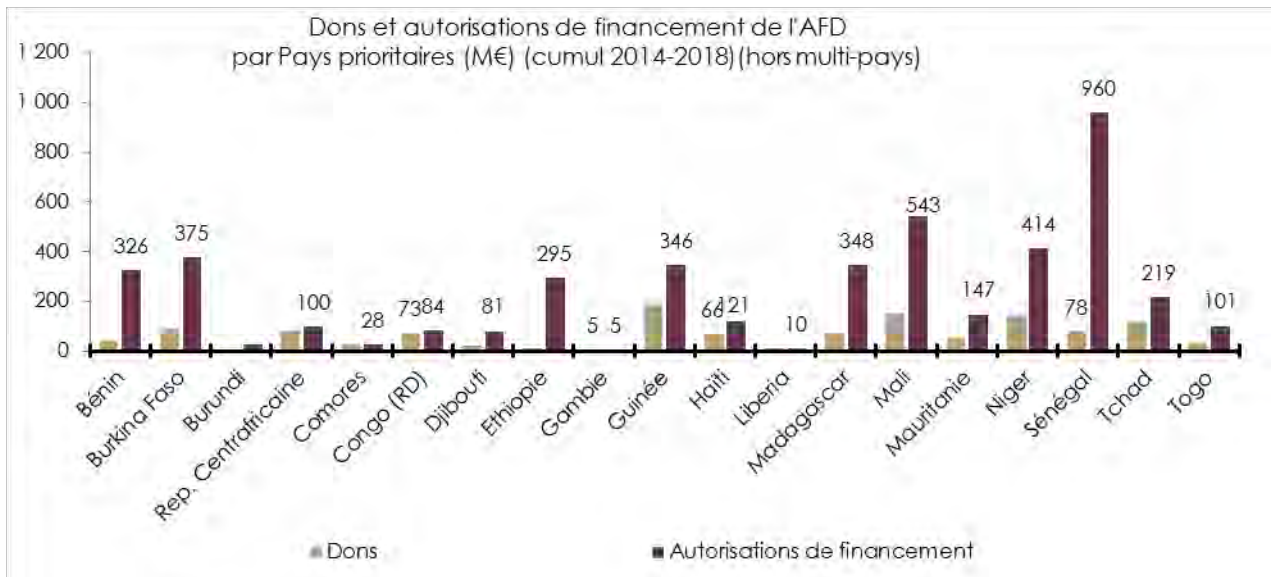
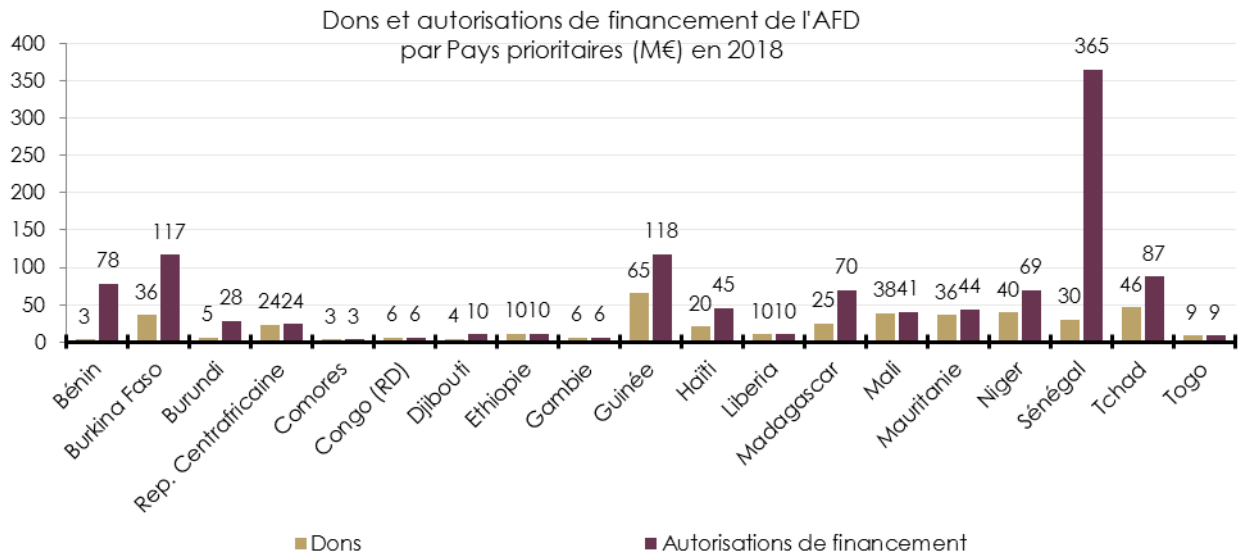
L'activité sur ressources autres bailleurs est en net recul en 2018 (-92 M€) après un niveau exceptionnel de délégation en 2017.

Le secteur de l'énergie reste le premier secteur d'intervention de l'AFD dans les pays prioritaires en 2018 (304 M€) avec notamment des projets de renforcement du réseau électrique au Bénin, au Burkina Faso et en Guinée. L'éducation et la formation professionnelle est le deuxième secteur d'intervention de l'AFD dans les pays prioritaires en 2018 avec 143 M€ de financements octroyés en 2018 (+54% par rapport à 2017). L'AFD a notamment bénéficié de délégations de fonds du Partenariat mondial pour l'éducation au Sénégal (37 M€) et au Burundi (19 M€). L'agriculture et la sécurité alimentaire est le troisième secteur d'intervention en 2018 (132 M€).

Les six pays du Sahel<sup>13</sup> sont les principaux bénéficiaires des financements de l'AFD vers les pays prioritaires en 2018 comme de l'effort financier avec respectivement 723 M€ de financement et 263 M€ d'effort financier.



<sup>13</sup> Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad





## 2. L'activité dans les trois océans

**En 2018, les engagements financiers de l'AFD dans la région 3 Océans ont atteint 1,74 Md€, soit 15% de l'activité totale du Groupe. L'activité dans les 3 Océans est en recul de 8% par rapport à 2017 du fait notamment du repli de l'activité dans les Outre-mer (1,36 Md€).**

Sur le plan géographique, le bassin Océan Atlantique a été le premier bénéficiaire des financements de l'AFD en 2018 avec 690 M€. La Guadeloupe et la Martinique ont bénéficié de 214 et 213 M€ respectivement. Le bassin Océan Indien a bénéficié de 576 M€ (376 M€ pour la Réunion). Les engagements en faveur de Mayotte poursuivent leur croissance, atteignant 74 M€ (38 M€ en 2015, 48 M€ en 2016 et 58 M€ en 2017). Enfin, le bassin Pacifique a bénéficié de 373 M€ de financement avec respectivement 190 M€ pour la Polynésie française et 183 M€ pour la Nouvelle Calédonie.

**Madagascar et Haïti, pays prioritaires de l'aide française ont été les principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat dans la région en 2018.**

**Le soutien au secteur productif est le premier secteur d'intervention du groupe AFD dans les 3 Océans avec 648 M€ de financements en 2018. Le développement urbain est le deuxième secteur d'intervention avec 300 M€ de financement octroyés en 2018.**

Le secteur public demeure le principal bénéficiaire des activités de l'AFD dans les Outre-mer avec 688 M€ de financement en

2018 malgré un recul de 18% par rapport à 2017. Ce recul s'explique par plusieurs facteurs combinés que sont le retour de l'offre bancaire privée sur le marché du financement des collectivités locales, la baisse de leurs capacités d'endettement et donc d'investissement, notamment pour les projets de grande envergure. Les engagements bonifiés de l'AFD en faveur du secteur public dans les Outre-mer s'élevaient à 322 M€ en 2018, contre 229 M€ en 2017. 103 M€ ont été octroyés au titre de l'équivalent Fonds vert (PSP Vert).

Cette croissance s'explique notamment par l'extension de ce mécanisme à l'ensemble des territoires ultramarins alors qu'il était réservé en 2017 à ceux du Pacifique. L'activité de prêts non bonifiés est en fort recul à 365 M€ en 2018 (contre 551 M€ d'engagements en 2017).

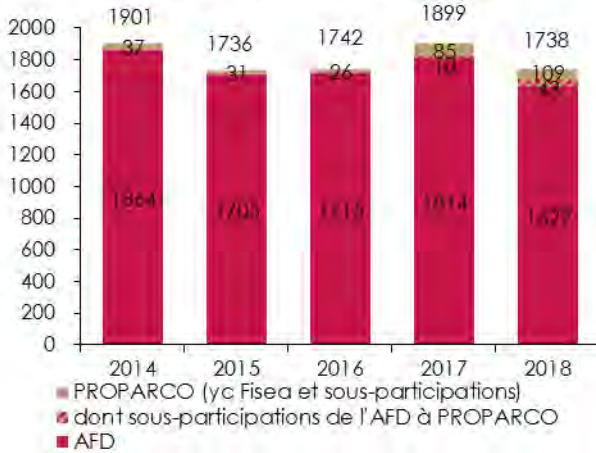
L'activité de financement du secteur privé inclut : les prestations réalisées pour Bpifrance, à hauteur de 494 M€ (537 M€ en 2017) et 167 M€ pour les activités en compte propre de l'AFD.

**PROPARCO a été actif dans les 3 Océans à Maurice (86 M€) et en Haïti (23 M€).**

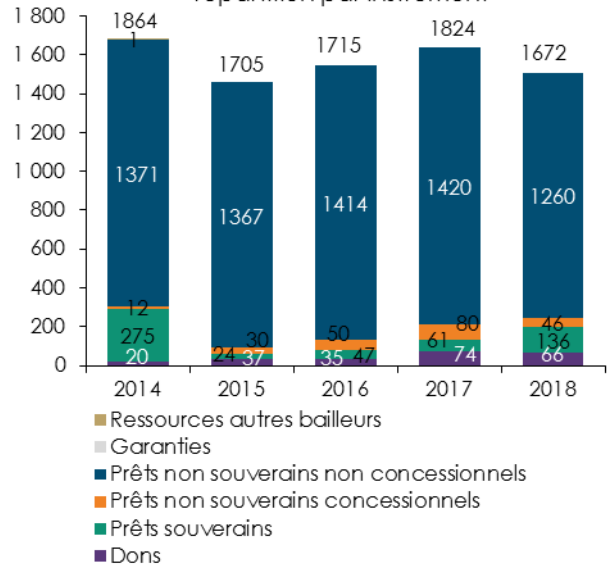
**Les versements de l'AFD dans les 3 Océans ont atteint 832 M€ en hausse de 6% par rapport à 2017. Les restes à verser s'élèvent à 5,2 Mds€ à fin 2018.**

### Les chiffres clés du groupe AFD dans les 3 Océans

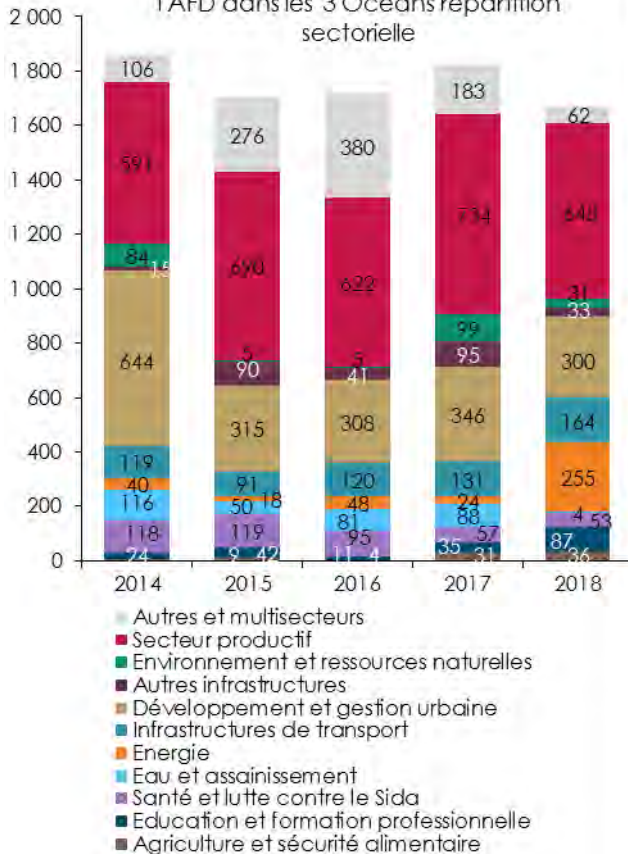
Autorisations de financement (M€) du groupe AFD dans les 3 Océans



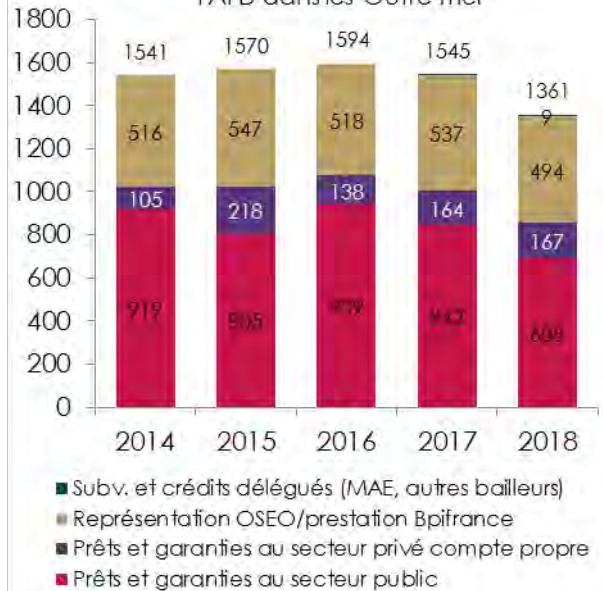
Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les 3 Océans répartition par instrument



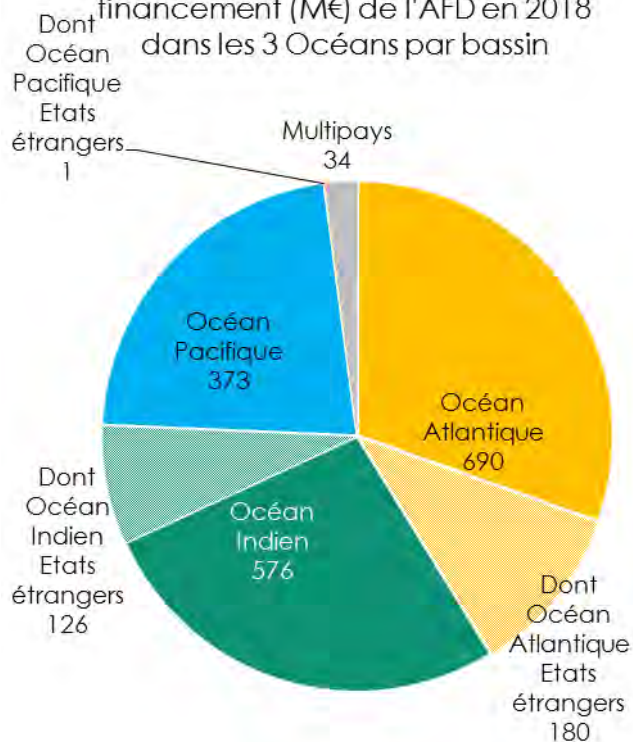
Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les 3 Océans répartition sectorielle



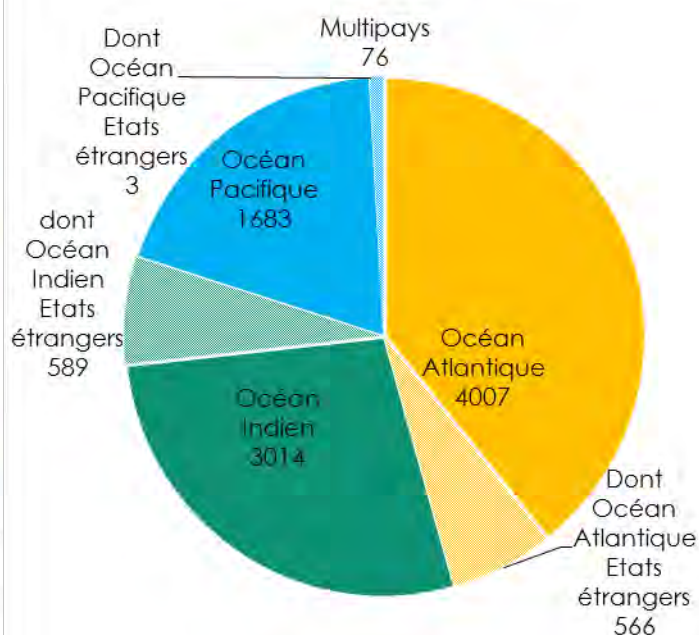
Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les Outre-mer



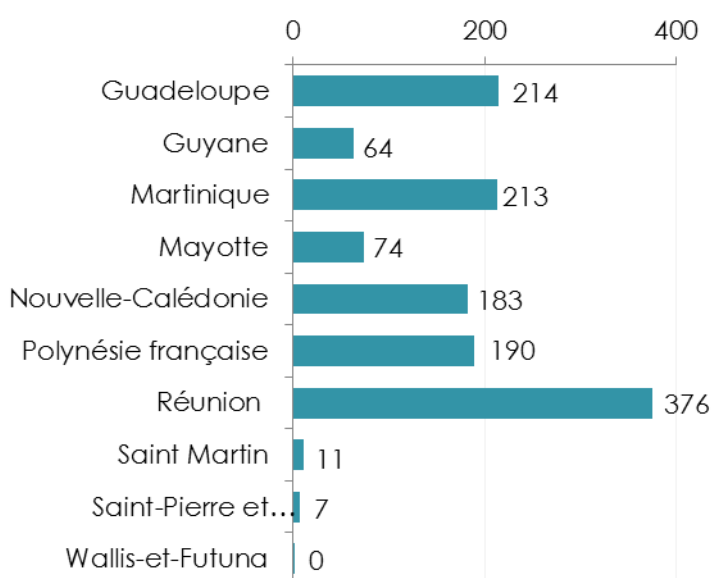
Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en 2018 dans les 3 Océans par bassin



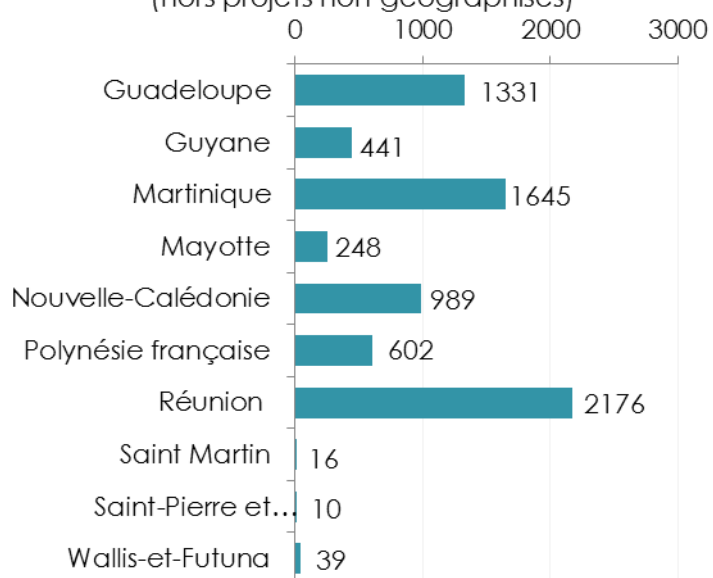
Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD cumulées 2014-2018 dans les 3 Océans par Bassin



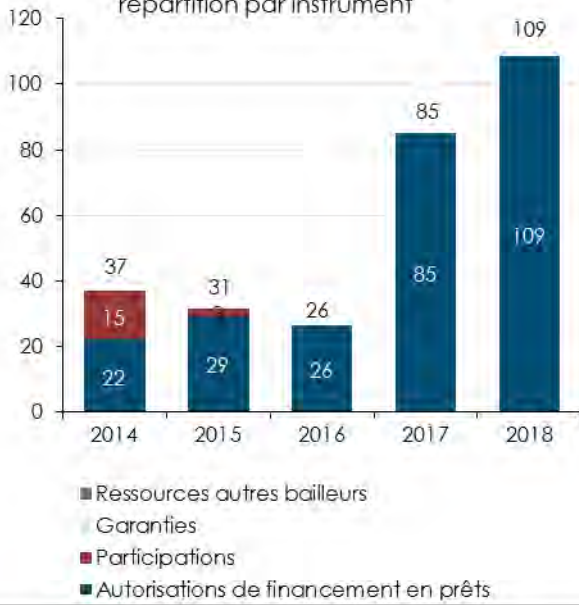
Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en Outre-mer en 2018 (hors projets non géographisés)



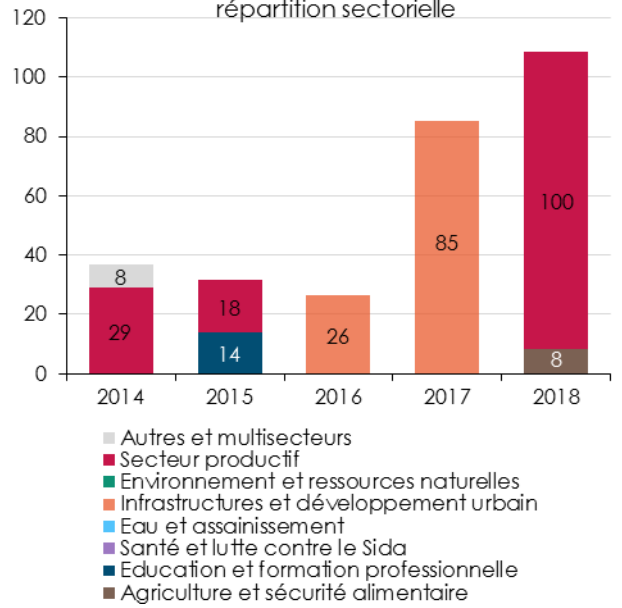
Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en Outre-mer cumul 2014-2018 (hors projets non géographisés)



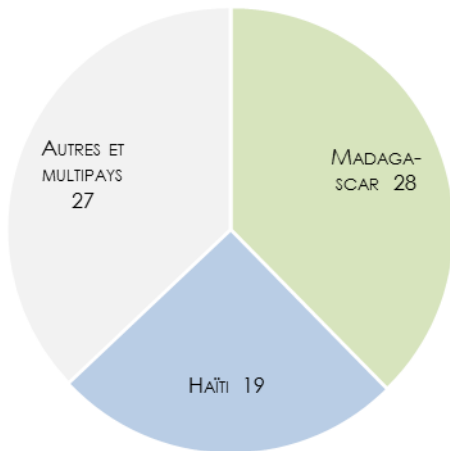
Autorisations de financement (M€)  
de Proparco dans les 3 Océans  
répartition par instrument



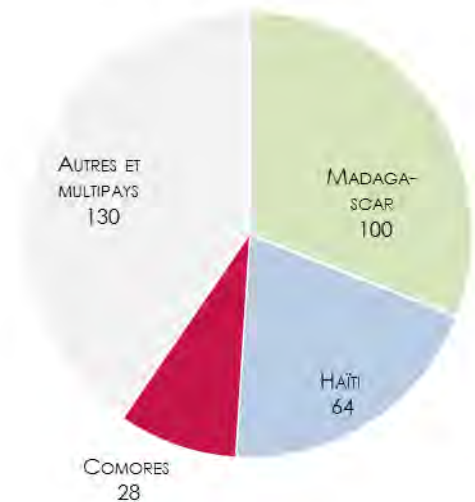
Autorisations de financement (M€)  
de Proparco dans les 3 Océans  
répartition sectorielle



Principaux bénéficiaires de l'effort  
financier de l'Etat (M€) en 2018



Principaux bénéficiaires de l'effort  
financier de l'Etat (M€)  
cumulé 2014-2018



Versements (M€) et ratio de versement  
de l'AFD dans les 3 Océans





### 3. L'activité en Orients

**La réorganisation de l'axe géographique de l'AFD a conduit à la création du département « Orients » en septembre 2018. Il recouvre l'ancien périmètre Asie auquel viennent s'ajouter les pays des Balkans, du Proche et Moyen Orient, ainsi que la Turquie.**

Les autorisations de financement du groupe AFD en Asie et Pacifique se sont élevées à 2,8 Mds€ en 2018, ce qui correspond à 25% de l'activité du groupe AFD. L'activité du Groupe dans la région est en croissance de 50% par rapport à 2017 et tire l'activité de l'ensemble du Groupe.

Les autorisations d'engagement de l'AFD dans la région ont atteint 2,5 Mds€ en 2018 (+53% par rapport à 2017), tandis que l'activité de PROPARGO a progressé de 34%, à 302 M€.

Les financements de l'AFD ont bénéficié à 22 pays de la région en 2018. L'activité a été portée par les prêts souverains avec plus de 2 Mds€ octroyés en 2018 à 14 pays (Azerbaïdjan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Géorgie, Inde, Indonésie, Jordanie, Liban, Ouzbékistan, Pakistan, Sri Lanka, Turquie et Vietnam). Les financements souverains représentent 79% de l'activité de l'AFD dans la région.

L'année 2018 a été marquée par une légère reprise de l'activité non souveraine de l'AFD avec un montant total de 350 M€ de financements (y compris sous-participations). Hors sous-participations, l'AFD a notamment financé 4 opérations en Inde, Chine, Turquie, et Vietnam pour un montant total de 311 M€.

L'activité dans la région a été portée par les financements accordés dans les très grands émergents (Chine, Inde, Indonésie, Turquie) qui concentrent 44% de l'activité en 2018. L'activité de l'AFD en Orient a principalement

été réalisée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. En 2018, les octrois vers les PMA d'Asie ont représenté 259 M€ (+70% par rapport à 2017) du fait des financements octroyés au Bangladesh et au Cambodge. Les autorisations de financement dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure concernent principalement l'activité de l'AFD en Chine, au Liban et en Turquie.

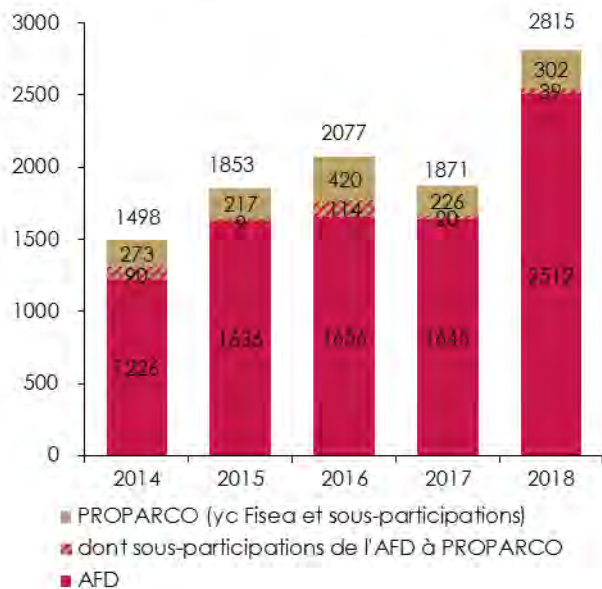
En 2018, sur le plan sectoriel, l'activité de l'AFD en Orients reste orientée vers des projets liés aux infrastructures, et en particulier les infrastructures de transport (financements de métro en Inde et Turquie notamment). Le secteur de l'eau est le deuxième secteur d'intervention (417 M€) avec notamment deux projets d'eau potable, respectivement au Pakistan et au Cambodge et un projet d'assainissement au Vietnam. L'environnement et les ressources naturelles est le troisième secteur d'intervention de l'AFD en 2018 dans la région avec 399 M€ en raison d'un nouveau prêt à la Turquie pour sa gestion forestière (150 M€). L'importance des autres financements (448 M€) est liée à deux financements dans le domaine de la gouvernance, respectivement en Ouzbékistan (150 M€) et en Indonésie (150 M€).

En 2018, l'effort financier de l'Etat mobilisé dans la région s'est élevé à 212 M€ (+49%). Dans le cadre de l'Initiative Sawa pour la résilience et les réfugiés au Moyen Orient, l'AFD a engagé 42 M€ en dons pour le financement de projets au bénéfice des communautés hôtes et des réfugiés (Liban, Jordanie, Irak). Le Vietnam est le premier bénéficiaire du cout-Etat des prêts en 2018.

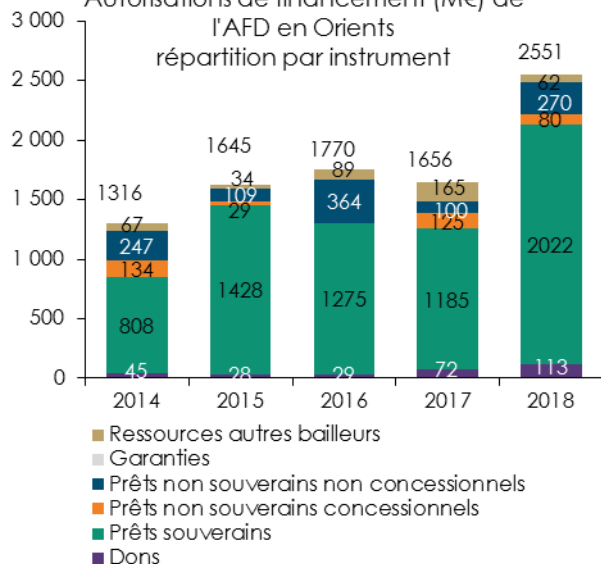
En 2017, les versements de l'AFD en Orients atteignent 1,4 Md€ (+ 5%).

## Les chiffres clés du groupe AFD en Orient

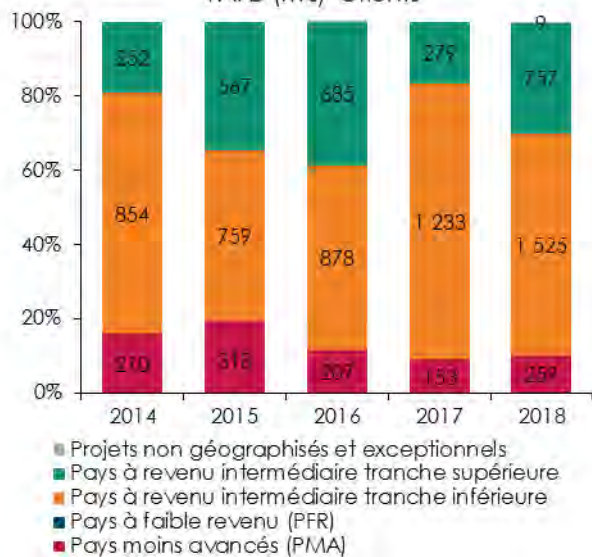
Autorisations de financement (M€) du groupe AFD en Orient



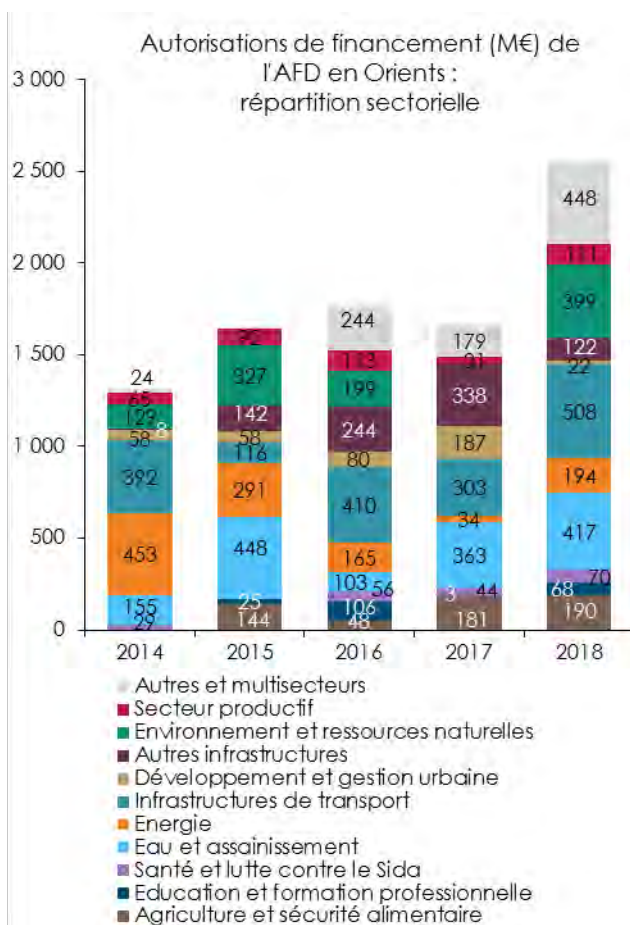
Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Orient répartition par instrument



Répartition par niveau de revenu des autorisations de financement de l'AFD (M€) Orient

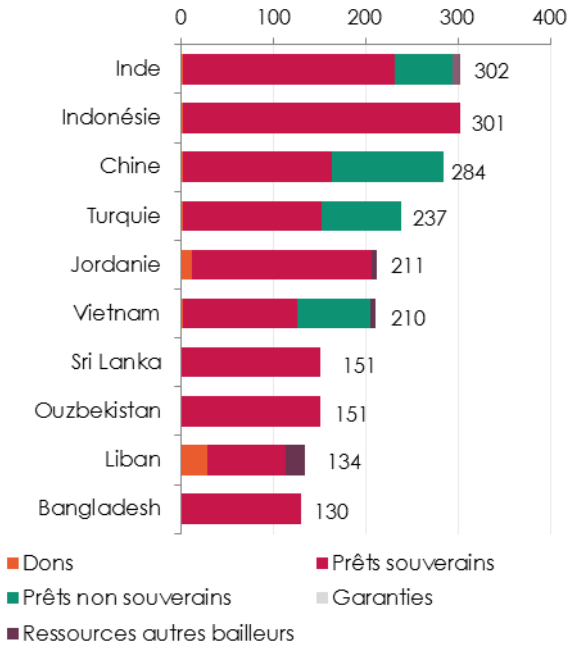


Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Orient : répartition sectorielle

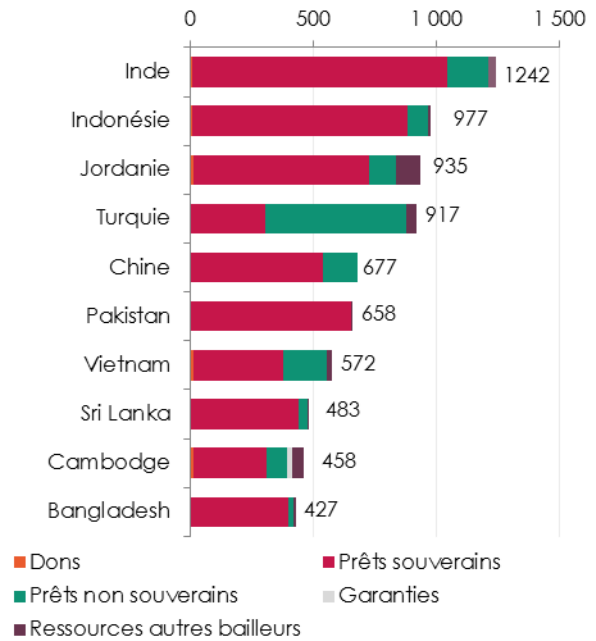




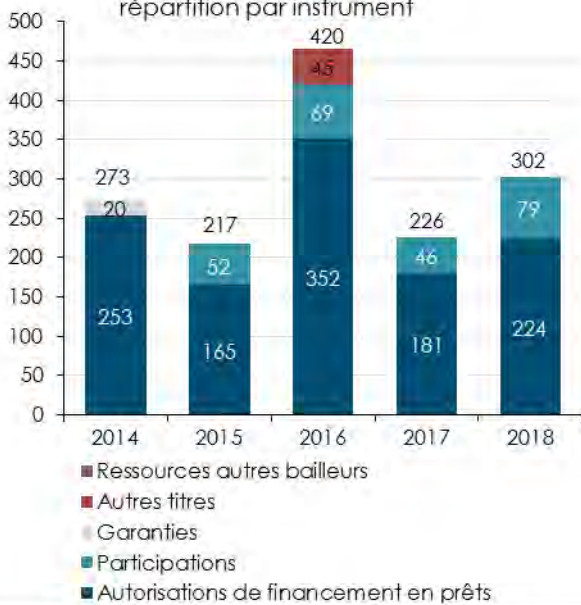
10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD (M€) en Orients en 2018



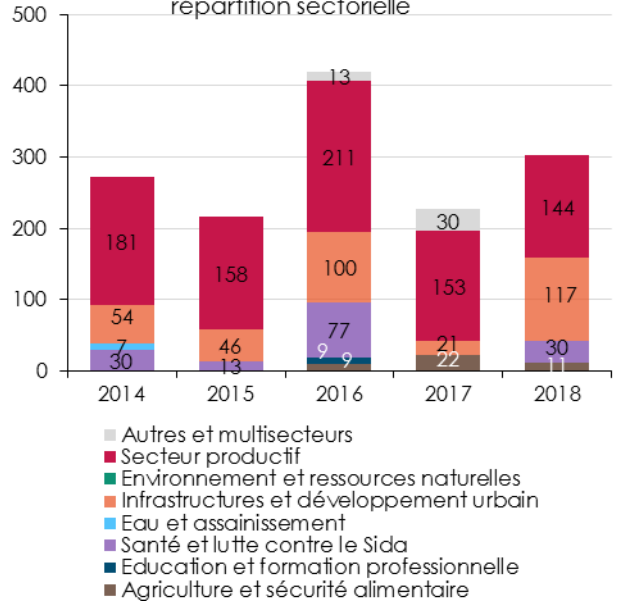
10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD (M€) en Orients Cumul 2014-2018

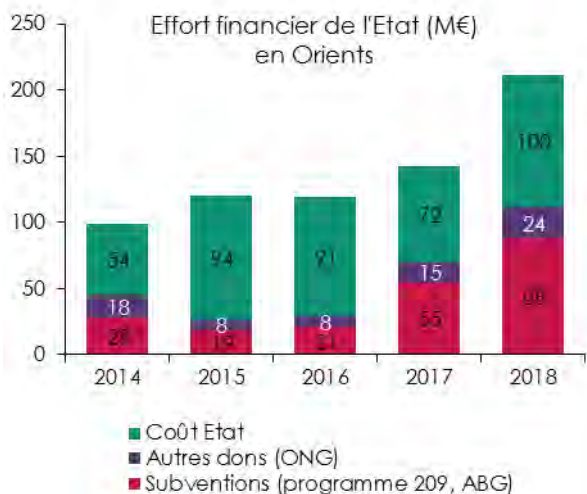


Autorisations de financement (M€) de Proparco en Orients : répartition par instrument

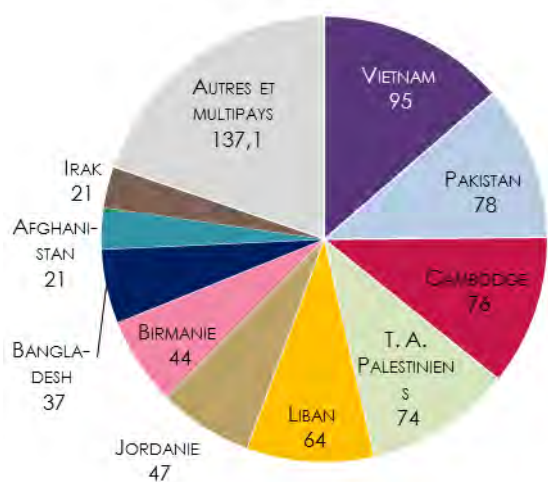


Autorisations de financement (M€) de Proparco en Orients : répartition sectorielle

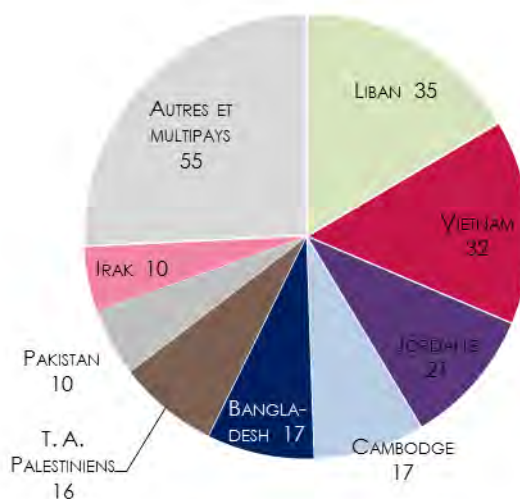




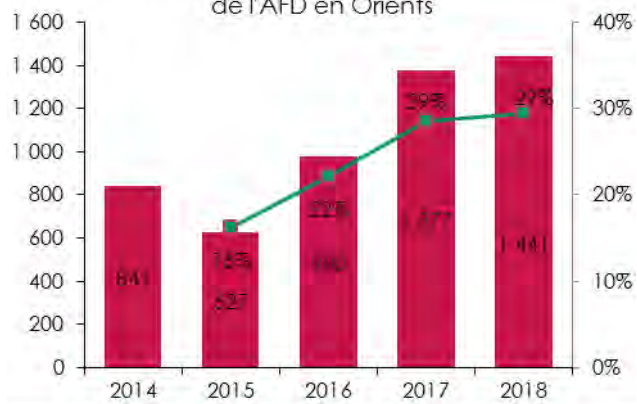
Principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat (M€) cumulé 2014-2018



Principaux bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat (M€) en 2018



Versements (M€) et ratio de versement de l'AFD en Orients



## 4. L'activité en Amérique latine

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, l'activité de l'AFD dans la région est recentrée sur la seule Amérique latine, soit 8 pays au lieu de 11 précédemment. L'activité dans les Caraïbes (à l'exception de Cuba) intègre la nouvelle région « 3 Océans ».**

**L'activité du groupe AFD en Amérique latine s'établit à 1,5 Md€ en 2018, soit 13% de son activité.**

L'activité dans la région est en croissance de 21%. Elle a été principalement portée par quatre pays (Argentine, Colombie, Equateur, Mexique).

**L'activité de l'AFD (hors sous-participations) est en baisse de 15% par rapport à 2017 alors que l'activité de PROPARCO atteint le niveau record de 659 M€ en 2018 (+173% par rapport à 2017).**

En ce qui concerne les instruments financiers, les montants mobilisés par les prêts souverains ont diminué, ainsi que leur part du volume total d'engagements dans la région Amérique latine, passée de 65% à 57%. Les prêts non souverains représentent 40% des engagements dans la région avec 427 M€ en 2018 (+32% par rapport à 2017).

L'Argentine, le Mexique et la Colombie sont les premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine en 2018. L'AFD maintient son soutien à la Colombie et sa politique climat, grâce à un troisième prêt de politique publique (200 M€). Une activité importante également en Equateur, tirée par le secteur de l'eau, a permis d'engager 138 M€ en 2018. En Argentine, pour la deuxième année de présence de l'AFD, les premières activités non souveraines ont démarré auprès d'une banque publique. Au Mexique, l'activité sur la thématique énergétique s'est poursuivie avec une troisième opération importante (131 M€) auprès de la compagnie nationale d'électricité CFE.

L'effort financier consacré à la région reste très limité avec 22 M€ mobilisés en 2018 pour plus d'un milliard de financements réalisés.

L'activité dans la région Amérique latine s'effectue à 94% dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui constituent la majorité des pays de la région.

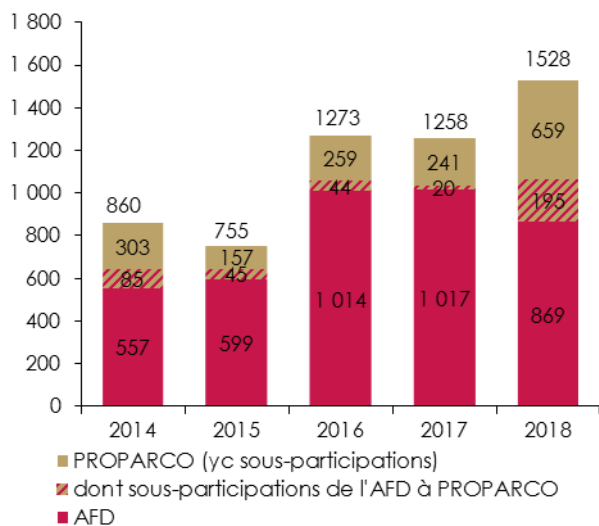
Le secteur de l'énergie est le premier secteur de financement de l'AFD dans la région en 2018 avec 340 M€ en 2018 avec des opérations au Mexique et en Argentine. Le secteur de l'environnement et des ressources naturelles est le deuxième domaine d'intervention de l'AFD dans la région en 2018 avec 202 M€ d'autorisations de financement du fait du prêt de politique publique en Colombie.

**Concernant l'activité de PROPARCO, le secteur du soutien au secteur productif est le premier secteur d'intervention en 2018 avec 312 M€ dont 214 M€ sous forme de lignes de crédit au secteur bancaire.**

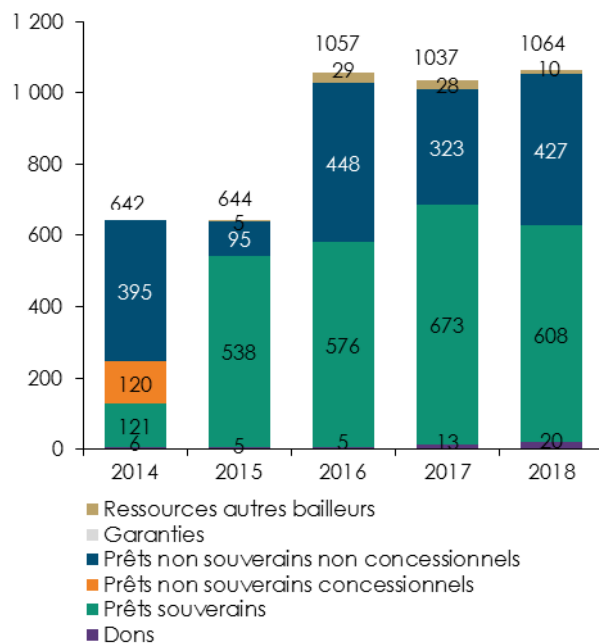
En 2018, les versements en Amérique latine rebondissent à 702 M€ (soit +48% par rapport à 2017). Ce rebond s'explique par le report au 1<sup>er</sup> semestre 2018 de plusieurs versements prévus en 2017.

## Les chiffres clés du groupe AFD en Amérique latine

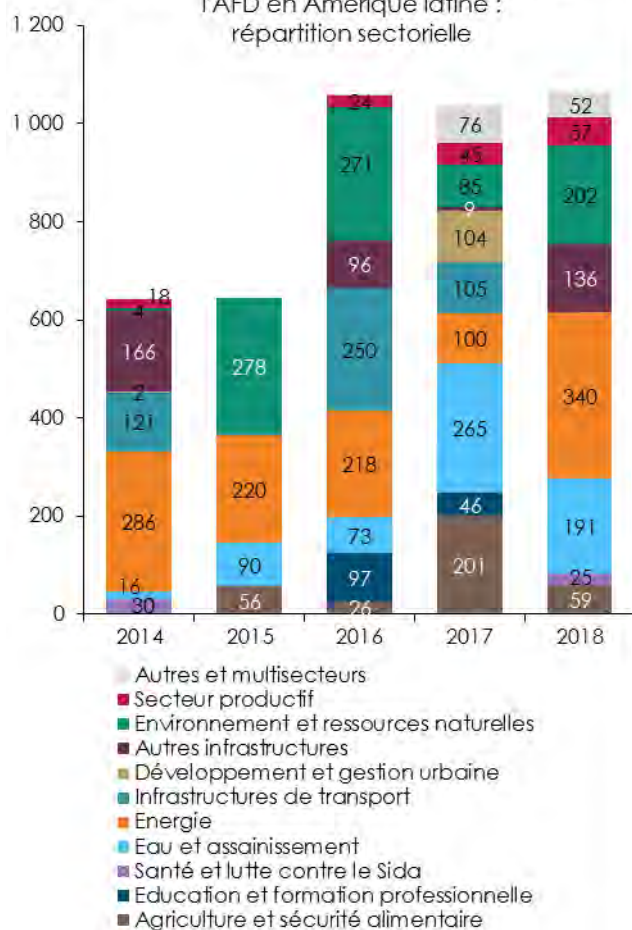
### Autorisations de financement (M€) du groupe AFD en Amérique latine



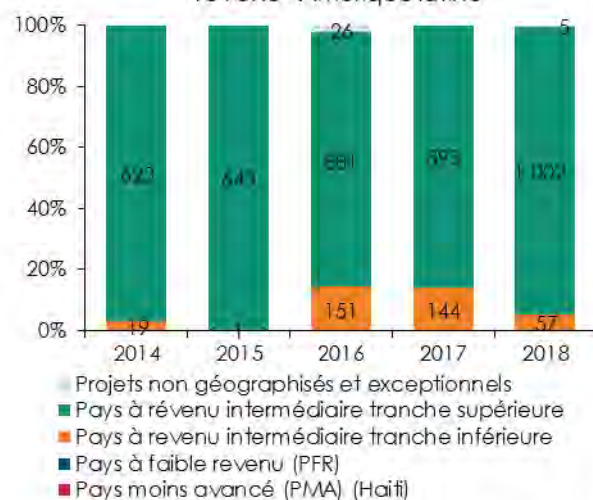
### Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Amérique latine répartition par instrument



### Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Amérique latine : répartition sectorielle

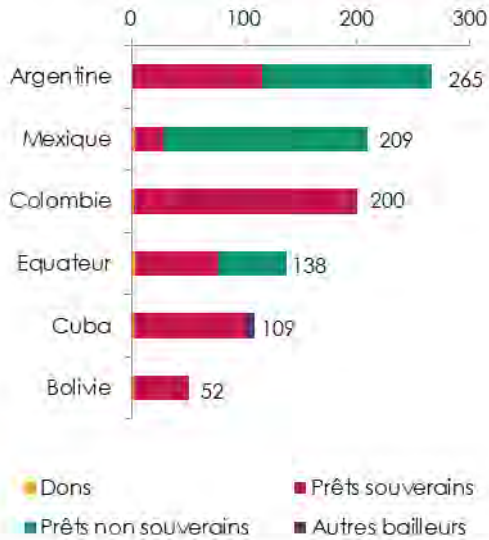


### Répartition des autorisations de financement de l'AFD (M€) par niveau de revenu - Amérique latine

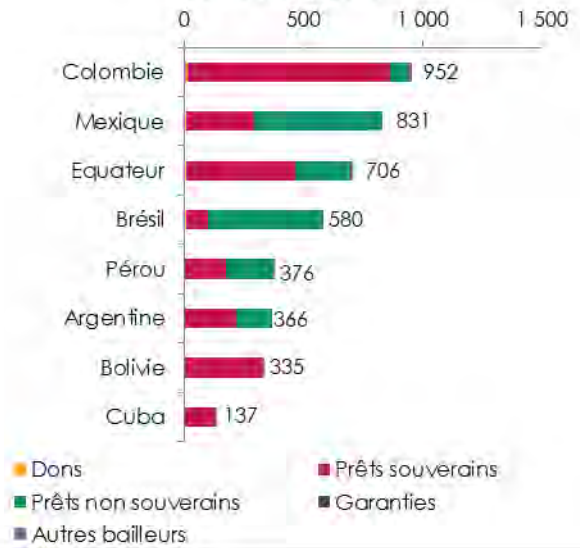




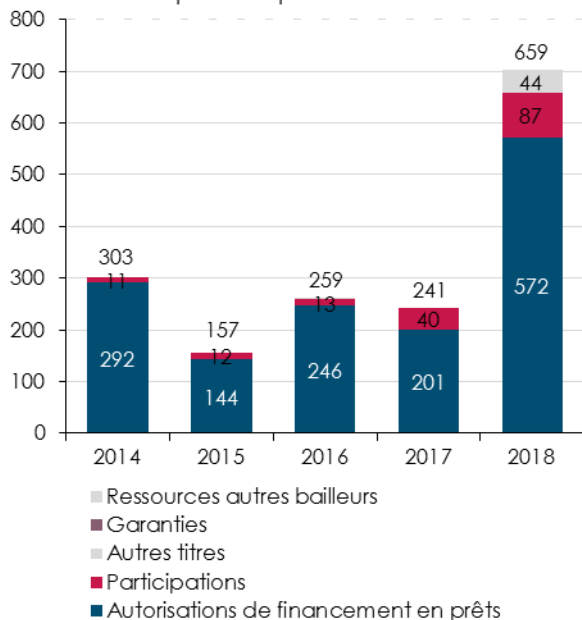
Principaux pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD (M€) en Amérique latine en 2018



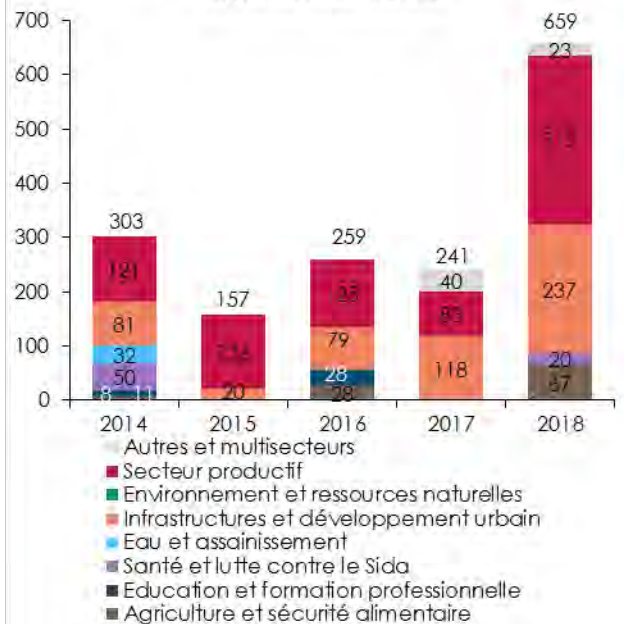
Principaux pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD (M€) en Amérique latine Cumul 2014-2018

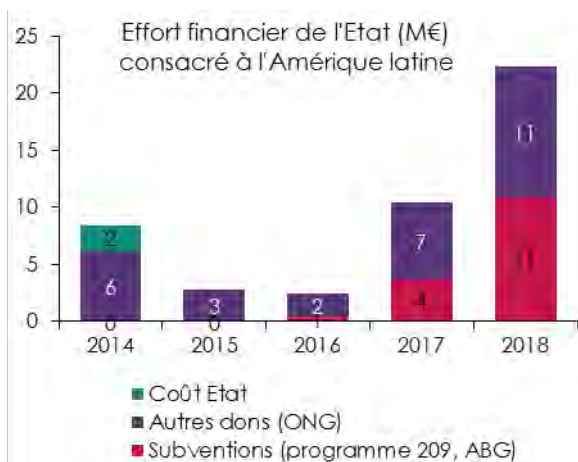


Autorisations de financement (M€) de PROPARCO en Amérique latine répartition par instrument



Autorisations de financement (M€) de PROPARCO en Amérique latine répartition sectorielle

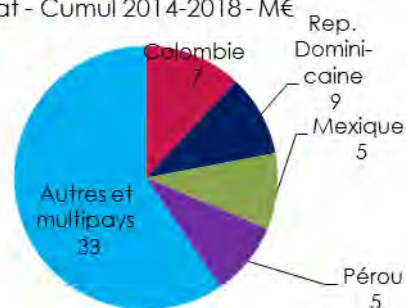




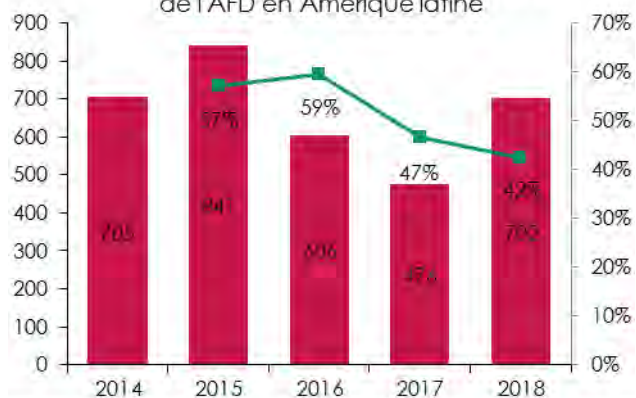
Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État en 2018 - M€



Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État - Cumul 2014-2018 - M€



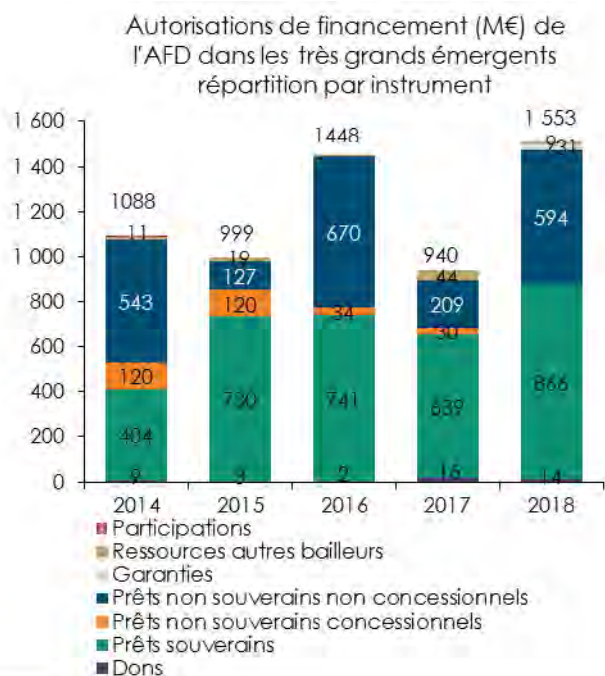
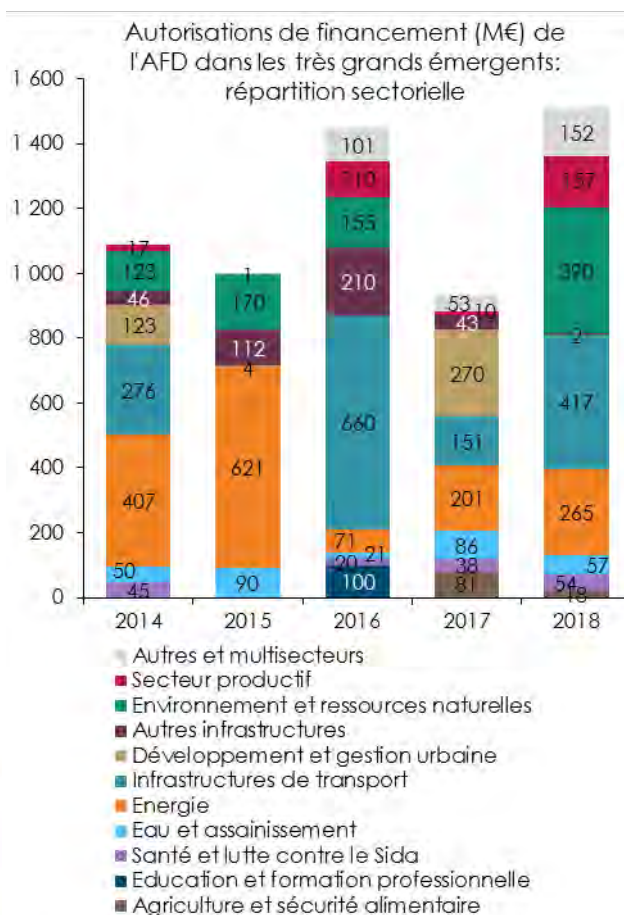
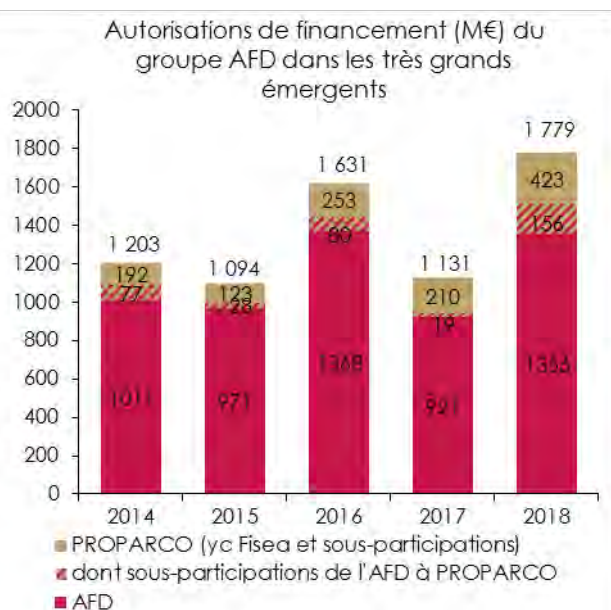
Versements (M€) et ratio de versement de l'AFD en Amérique latine



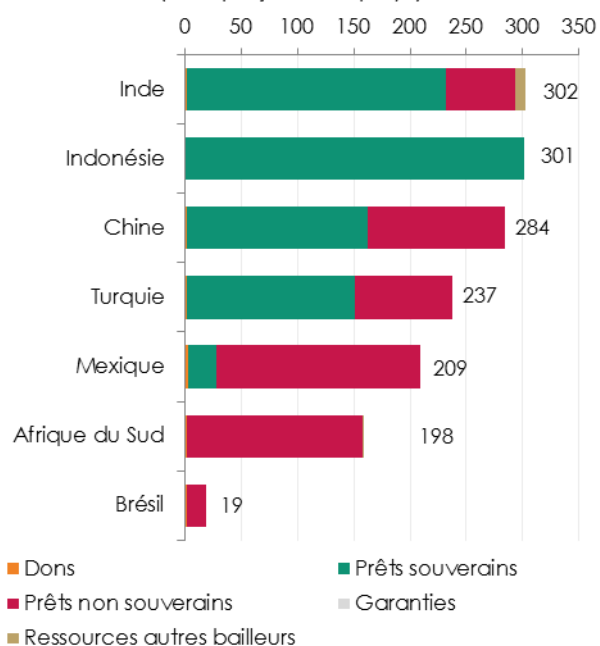


## Focus sur les très grands émergents

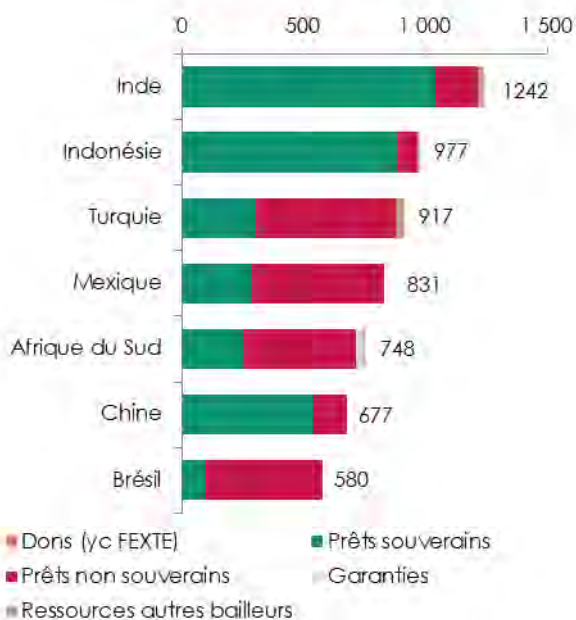
Les autorisations de financement du groupe AFD dans les très grands émergents atteignent 1,8 Md€ en 2018, en croissance de 57% par rapport à 2017. L'activité a été portée par les très grands émergents de la région Orients.



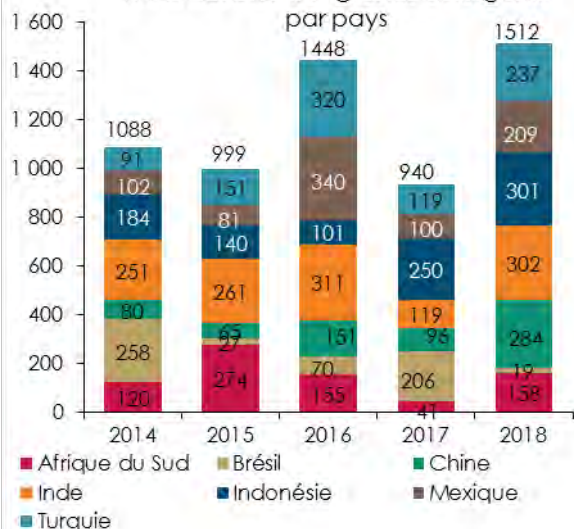
Autorisations de financement de l'AFD (M€) dans les très grands émergents par pays (hors projets multipays) - 2018



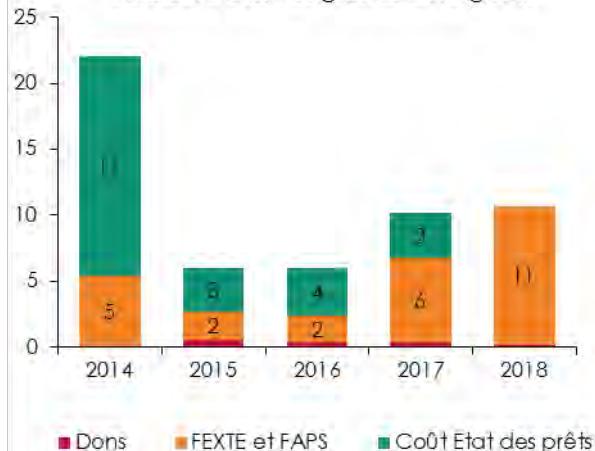
Autorisations de financement de l'AFD dans les très grands émergents par pays Cumul 2014-2018 (M€ hors multipays)



Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les très grands émergents par pays



Effort financier de l'Etat (M€) consacré aux très grands émergents

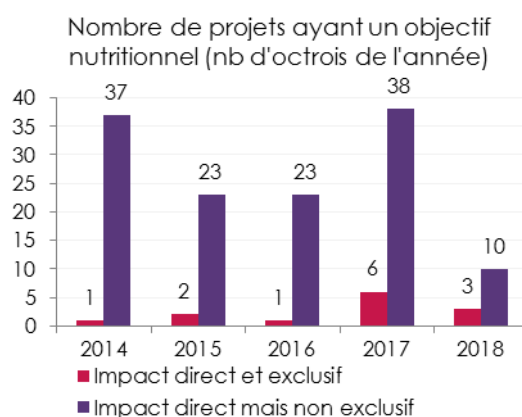
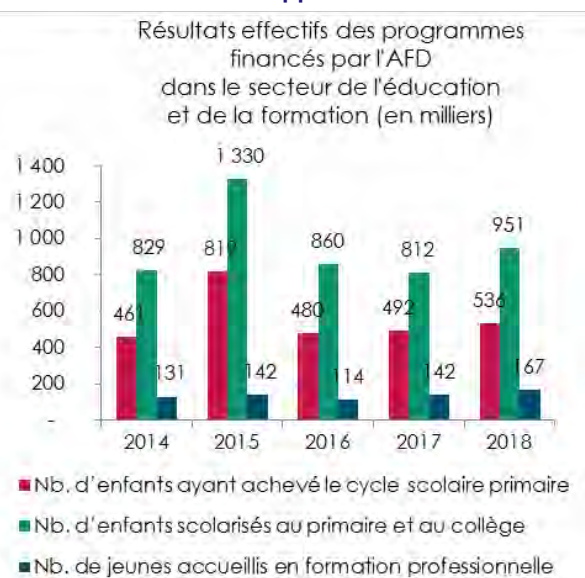


## II. Les grandes transitions

### 1. Transition démographique et sociale

La transition démographique et sociale contribue aux ODD 1 - Éliminer l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, 4 - Garantir l'accès de tous à une éducation de qualité et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage pour tous, tout au long de la vie, 5 - Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition démographique et sociale



## Stratégie Éducation, formation professionnelle et emploi (2016-2020)

L'AFD a engagé depuis 2017 la mise en œuvre de sa stratégie Education-Formation-Emploi (2016-2020).

La stratégie 2016-2020 a la triple finalité de favoriser la cohésion sociale, renforcer la résilience et stimuler le développement économique, en cohérence avec les Objectifs de développement durable pour l'éducation (ODD4), l'emploi (ODD8) et l'enseignement supérieur (ODD17).

Trois axes généraux d'activité sont appuyés par l'AFD :

1. **Soutenir l'éducation de base**, en particulier sur le collège, pour construire les compétences fondamentales à l'autonomie, avec la double priorité équité et qualité ;
2. **Renforcer les politiques de formation-emploi**, pour développer les compétences professionnelles et transversales (travail en équipe, communication, ...), avec la double priorité professionnalisation et insertion ;
3. **Accompagner l'enseignement supérieur** afin de stimuler les capacités de recherche et d'innovation, avec la double priorité compétitivité et innovation.

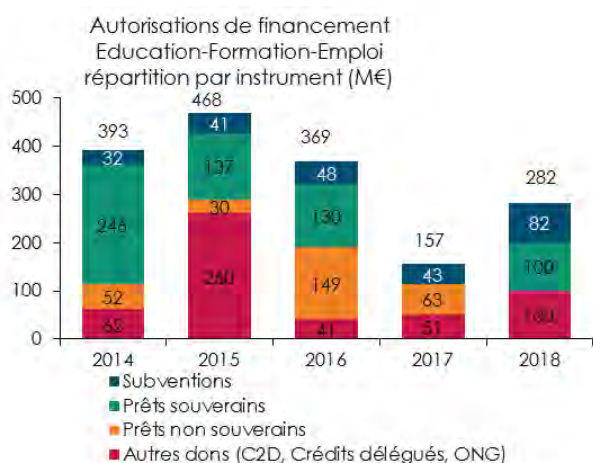
Pour mieux s'adapter aux contextes et à la demande des contreparties, ces interventions sectorielles croisent les dimensions transversales déterminantes que sont :

- **La qualité de la gouvernance** renforçant la légitimité de l'action publique (ou institutionnelle) et l'adhésion des populations ou des bénéficiaires à travers des cadres de gouvernance renouvelés et multi-acteurs, reposant sur un processus participatif, transparent et efficace ;
- **L'atténuation des vulnérabilités et des inégalités** - terreau du sentiment d'exclusion et facteurs de crises et d'instabilité - pour renforcer la cohésion sociale et améliorer la résilience à tous les niveaux ;
- **L'accompagnement des transitions** démographiques, sociales, écologiques et numériques qui conditionnent la mutation des modèles de développement et l'adhésion des populations.

La stratégie 2016-2020 prévoit un objectif de volume d'activité de 1 700 M€ pour le secteur sur la période, soit en moyenne 340 M€ par an (y compris crédits délégués par d'autres bailleurs).

### 1. Une visibilité accrue du secteur porteuse de changements

Les financements de l'AFD octroyés en 2018 en faveur de l'éducation s'élèvent à 282 M€ dont 278 M€ financés dans le cadre de cette stratégie<sup>14</sup>. Ce résultat marque une reprise après le point bas de 2017 (156 M€) sans



<sup>14</sup> Les financements à l'initiative des organisations de la société civile et les lignes de crédit ne sont pas pilotés dans le cadre de la stratégie.



atteindre pour autant l'objectif fixé par les plans stratégiques de l'Agence (350 M€ en moyenne). Plusieurs opérations initialement prévues en 2018 et reportées en 2019, ainsi qu'une mobilisation importante des partenaires liée à l'accroissement des moyens disponibles préparent une remontée substantielle du secteur en 2019.

En 2018, le portefeuille reflète la diversité des instruments financiers disponibles : 35% en prêts souverains, 29% en dons, 30% en délégations de fonds (PME).

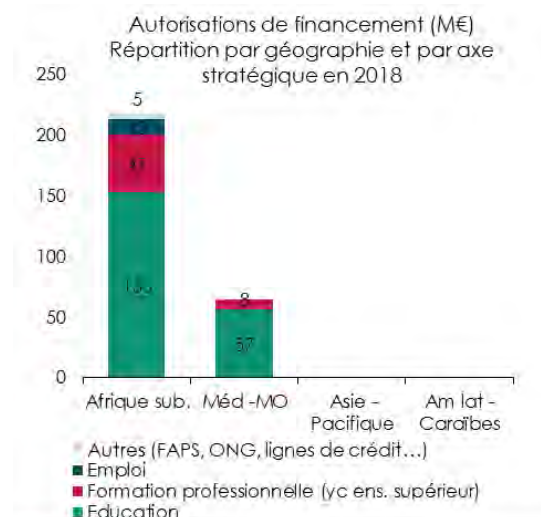
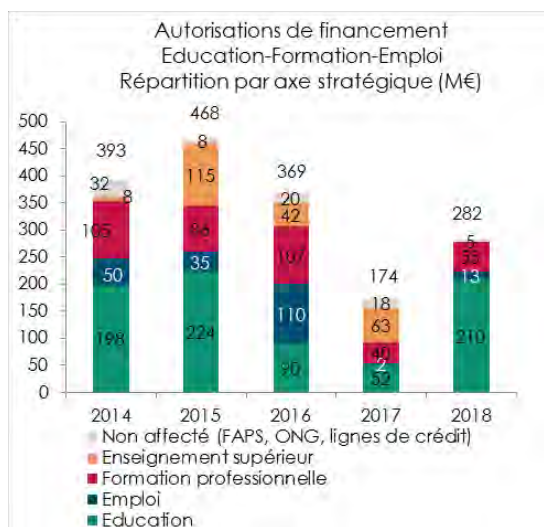
Parmi les projets engagés en 2018, 16 concernent l'Afrique subsaharienne (216 M€ soit 77% des financements) et 5 la Méditerranée.

**En 2018, l'AFD a particulièrement ciblé les pays d'Afrique francophone** (207 M€ dont 21,5 M€ pour le G5 Sahel), notamment grâce aux délégations de fonds du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) au Burundi et au Sénégal (60 M€) complétées par 39 M€ de concours AFD. **Par ailleurs, l'AFD a soutenu deux projets régionaux** : l'un de 10 M€ destiné à l'institut international pour la planification de l'éducation (IIPE) (dont son Pôle de Dakar) pour développer l'expertise en planification et en accompagnement des réformes au service des politiques nationales d'éducation et de

formation professionnelle ; l'autre de 5 M€ pour promouvoir l'innovation technologique et l'entrepreneuriat des femmes au Sahel.

Les engagements présidentiels (discours de Ouagadougou, Plan Langue française et plurilinguisme notamment) ont généré un important travail d'opérationnalisation, mené en dialogue avec les tutelles et les ministères sectoriels (MENJ, MESRI, MAA) ainsi qu'avec les opérateurs du secteur. Plusieurs innovations en découlent : extension de la plateforme d'expertise APPRENDRE pour la professionnalisation des enseignants, montage d'un appel à projets valorisant les partenariats universitaires Sud/Nord, préparation d'un programme sur les ressources éducatives, etc.

L'année a également été marquée par des évolutions majeures des modes d'intervention (aides budgétaires et prêts de politique publique au Sénégal et en RCI, approche programme au Liban...) et l'exploration de nouveaux axes d'intervention (autonomisation économique des femmes, travail décent, approches territoriales...). Ces évolutions des positionnements de l'AFD visent à concrétiser les engagements stratégiques (100% lien social, genre, transition énergétique et climatique...) et à permettre la diversification et la croissance des volumes d'intervention.





## 2. Production de connaissances et partenariats

L'AFD a organisé et participé à plusieurs conférences en 2018, l'événement majeur ayant été la séquence « Education », organisée en janvier en anticipation de la conférence de reconstitution des fonds du Partenariat mondial pour l'éducation qui s'est tenue à Dakar le 2 février 2018 sous le patronage des présidents français et sénégalais. Cette séquence Education s'est traduite notamment par :

- l'organisation d'une conférence internationale « Afrique – quelle école pour demain ? » ;
- la publication d'une brochure sur les idées reçues sur l'éducation en Afrique ;
- la réalisation de films ;
- un numéro spécial avec Le Monde ;
- une exposition photos...L'AFD a également organisé plusieurs ateliers techniques (impact du numérique sur le

travail avec le CNum par ex.) et a été mobilisée par plusieurs partenaires dont l'UNESCO pour la Journée de la fille (8 novembre 2018) et l'IIPE pour sa Journée des partenaires.

Dans le domaine de la production de connaissances, l'animation de réseaux de chercheurs et d'experts et le développement de partenariats techniques et scientifiques jouent un rôle central.

En 2018, l'AFD a financé la réalisation de plusieurs travaux, parmi lesquels :

- Etude sur les modalités de financement de l'enseignement supérieur ;
- Note technique sur les besoins en formation dans le secteur de l'énergie ;
- Analyse des interventions et production méthodologique dans le champ de la formation agricole et rurale.

## 3. Projets emblématiques 2018

### **Sénégal : Programme d'appui au développement de l'Education au Sénégal (PADES) – subvention de 10 M€ / prêt souverain de 25 M€ / délégation PME de 37,2 M€**

Le Programme d'appui au développement de l'Education au Sénégal (PADES) est cofinancé par l'AFD et le PME, sur une délégation de fonds à l'AFD, comme agent partenaire, à hauteur de 72,2 M€. Le programme a pour objectif de contribuer à l'amélioration des compétences de tous les enfants sénégalais et à la poursuite réussie de leur parcours d'éducation, et ce, (i) en visant de meilleures performances pour le système éducatif sénégalais en termes de qualité et d'équité (en particulier à travers la réduction des inégalités et vulnérabilités qui caractérisent le système éducatif du Sénégal), et (ii) en contribuant au développement d'un pilotage participatif et inclusif à l'échelle locale.

Le programme prendra notamment en charge : la formation de l'ensemble des cadres

(directions centrales, inspections), la mise en place de cellules pédagogiques pour tous les enseignants du préscolaire, l'évaluation des apprentissages des élèves (notamment en lecture au cours des 3 premières années de l'élémentaire), le développement de ressources pédagogiques en fonction des difficultés des élèves et des enseignants, l'équipement des écoles, la diffusion d'outils d'autoformation des enseignants en français etc.

### **Liban : Programme d'Appui à un Système Résilient d'Education au Liban (PASREL) – Prêt de 45 M€ / 11,5 M€ de subvention dont 10 M€ du Fonds Paix et Résilience**

Dans un contexte de transition urgence-développement et de fortes inégalités, l'AFD réinvestit avec ce projet le secteur de l'éducation de base au Liban. Le programme PASREL vise à :

- (i) améliorer les conditions d'accueil du système éducatif public dans les régions les plus vulnérables,
- (ii) améliorer la qualité des enseignements-apprentissages dans les filières francophones des écoles publiques libanaises et à
- (iii) améliorer la gouvernance du système éducatif et renforcer les capacités de pilotage des institutions, au niveau central et régional.

**Liberia : Appui à l'Emploi des jeunes – subvention de 5 M€**

Après 14 ans de guerre civile (1989-2003), le Liberia fait face à une multitude de défis politiques, sociaux et démographiques, qui se sont aggravés avec l'épidémie d'Ebola en 2014. L'intégration du Liberia à la liste des pays pauvres prioritaires de l'APD française ainsi que des échanges au plus haut niveau (rencontres des deux présidents en février à Paris) ont conduit à des appuis rapides de l'AFD via un appui budgétaire de 5M€ octroyé en juin 2018 et l'instruction de ce projet sur l'emploi des jeunes.

Le projet vise à (i) renforcer l'employabilité des jeunes, notamment par l'entrepreneuriat pour développer le tissu économique national ; (ii) tester un dispositif régional d'accès à l'enseignement supérieur technique par la mise

en place de bourses pour des étudiants libériens entrant en licence professionnelle à l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB) en Côte d'Ivoire.

La maîtrise d'ouvrage du projet est confiée à l'Etat libérien (le Ministère de la jeunesse et des Sports (MOYS) et celui de l'éducation) avec deux rétrocessions : l'une à l'ONG écossaise Mercy Corps sur le volet Emploi, l'autre à l'INPHB.

**Projet finalisé en 2018 :**

**Togo : appui à la réforme des collèges et à l'extension des capacités d'accueil dans deux vastes régions rurales – subvention de 8 M€**

30 collèges ont été construits dans deux régions en mobilisant les communautés rurales.

200 enseignants polyvalents ont été recrutés et formés, 6000 enseignants, 600 directeurs et 100 inspecteurs ont effectué un recyclage.

Les programmes des collèges ont été modernisés et allégés, et des guides des enseignants produits et diffusés, notamment pour l'enseignement des sciences. Les textes sur la gestion des collèges ont été révisés et un vademecum a été rédigé pour la gestion du collège, la formation des membres des Comités de gestion des ressources scolaires - Cogeres, et la rationalisation de la gestion des enseignants et de leur répartition sur le territoire.

**4. Synthèse des indicateurs de suivi de la stratégie**

N°	Indicateurs de suivi	2017	2018	Cumulé 2016-2018
1	Montant en M€ des engagements sur l'éducation : cible 1,7 Md€ d'ici 2020	174	282	825
2	Nombre de projets confortant une approche intégrée du « continuum »	1	5	
3	Nombre de projets ciblant l'éducation de base	6	14	
4	Nombre de projets en appui à des politiques formation-emploi	7	16	
5	Nombre de projets dans l'enseignement tertiaire / supérieur	2	5	

6	Part des projets ciblant particulièrement l'amélioration des cadres de gouvernance	25%	40%
7	Part des projets ciblant spécifiquement la réduction des vulnérabilités	30%	49%
8	Part des projets présentant un effort particulier pour accompagner les transitions	15%	17%
9	Nombre de nouvelles géographies	1 (Colombie)	2 (Liberia, Mozambique)
10	Nombre de délégations de fonds	UE : 2 PME : 4	PME : 4 (60 M€)
11	Nombre de partenariats actifs	4	4
12	Nombre de pays appuyés par l'AFD ayant une politique d'évaluation des apprentissages (ODD 4.1)	Via le programme PASEC	15 via le programme PASEC et via les programmes nationaux
13	Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège (% filles)	812 452 – 49% de filles	950 947 – 49% de filles
14	Nombre d'enfants ayant achevé le cycle scolaire primaire	491 990	536 082
15	Nombre de pays appuyés par l'AFD adoptant une gouvernance partenariale de la formation professionnelle	24	24
16	Nombre d'établissements d'enseignement supérieur accompagnés par l'AFD	17	18 (cumul) (2 en 2018)
17	Nombre d'établissements d'enseignement supérieur accompagnés par l'AFD ayant un programme de coopération scientifique et technologique avec la France (ODD17.6)	13	15 (2 de plus en 2018)
18	Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	142 368	167 348

## Stratégie Santé et protection sociale (2015-2019)

La stratégie Santé et protection sociale approuvée en 2015 et couvrant la période 2015-2019 s'inscrit dans les priorités de l'aide française en matière de santé et de protection sociale. Il vise notamment à poursuivre et à approfondir les engagements pris à Muskoka en faveur de la santé de la mère et de l'enfant (qui prenaient fin en 2015), et à traduire en opérations le plaidoyer de la France en faveur de la couverture universelle en santé et de la protection sociale universelle. Trois axes d'intervention sont ainsi proposés :

1. Poursuivre les efforts en matière de santé maternelle et infantile et de santé sexuelle et reproductive (axe 1) ;
2. Promouvoir la couverture universelle en santé (CUS) en renforçant les systèmes de santé et l'accessibilité financière aux soins (axe 2) ;
3. Renforcer les systèmes de protection sociale (axe 3).

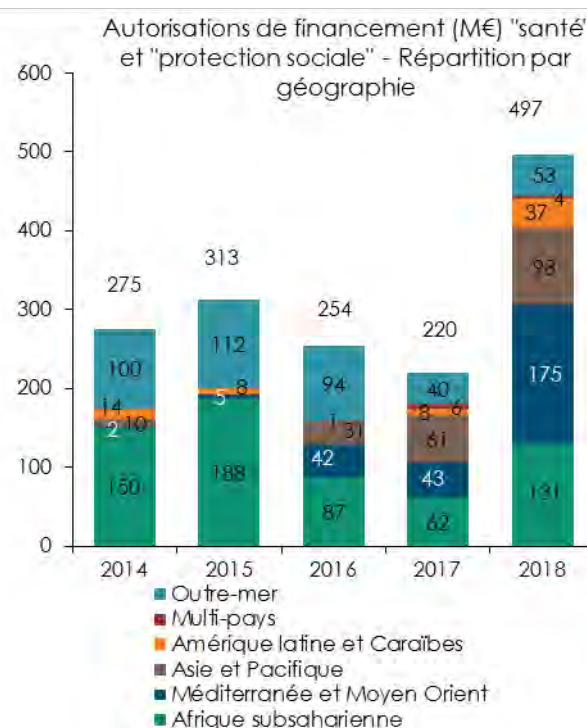
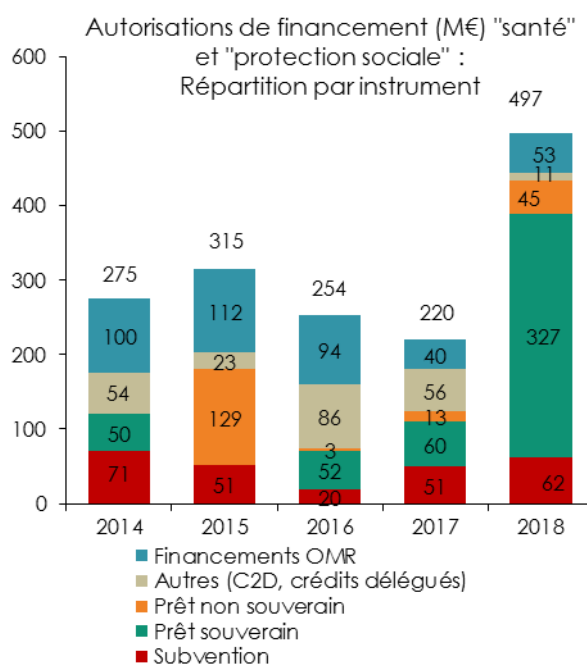
### 1. Un doublement des engagements en santé et protection sociale en 2018

Les engagements de l'AFD en matière de santé dans les Etats étrangers et dans l'Outre-mer s'élèvent à 497 M€ en 2018, soit plus du double de la tendance historique des secteurs de la santé et de la protection sociale. Les engagements dans les Etats étrangers s'élèvent à 445 M€ (+102%).

Les financements octroyés l'ont été sous forme de prêts à hauteur de 425 M€, dont 77% en prêt souverain, 11% en prêt non souverain et 12% en prêt bonifié dans les Outre-mer. 15% du montant des octrois 2018 sont des dons d'un montant total de 72 M€ dont 8,5 M€ de délégation de l'Union européenne (UE) au titre de la Facilité d'investissement pour l'Asie / *Asia Investment Facility* (AIF), 24 M€ en subvention du programme 209 et 22 M€ sur les ressources de la taxe sur les transactions financières (TTF) via la Facilité « Paix et résilience / MINKA ».

Les engagements en faveur de la santé de la reproduction, de la santé maternelle, néonatale et infantile et dans le domaine de la nutrition pris lors de l'initiative Muskoka (2011-2015) ont été consolidés et 12 M€ y ont été consacrés en 2018.

379 M€ (contre 195 M€ en 2017) ont permis de financer le deuxième axe stratégique « santé et protection sociale » dédié au renforcement des



systèmes de santé (RSS) pour atteindre la couverture universelle de santé (CUS).

Le développement des systèmes de protection sociale (3<sup>ème</sup> axe stratégique) est aussi en forte croissance avec 107 M€ d'octrois (60,5 M€ en 2017) comme l'illustrent une triple opération de

103 M€ en Egypte (prêt souverain, subvention et FEXTE), un nouveau prêt de politique publique de 35 M€ pour accompagner la Géorgie dans ses réformes et deux facilités d'innovation sectorielle pour les ONG (FSONG) en protection sociale en milieu urbain au Cambodge et au Kenya.

## **2. Production de connaissances et partenariats**

L'AFD a organisé plusieurs séminaires et échanges, dont :

- La conférence ID4D sur l'accès aux médicaments de qualité en Afrique organisée par l'AFD et Proparco ;
- Le colloque "Santé et sécurité des populations au Sahel" organisé par l'AFD et Expertise France ;
- La conférence annuelle de l'Observatoire de la e-santé dans les pays du Sud de la Fondation Pierre Fabre ;
- Les Journées Européennes du Développement - Session sur le Genre et l'éducation par le divertissement ;
- Une journée sur "Comment mobiliser la recherche pour la couverture sanitaire universelle?" en collaboration avec l'IRD.

Elle a été co-organisateur avec AMREF des Rencontres de la santé numérique en Afrique de l'ouest à Dakar, les 19 et 20 décembre 2018

(modération d'un atelier le 19/12 avec la Fondation Pierre Fabre pour une contribution à l'observatoire de la e-santé en Afrique).

Trois autres partenariats ont été instruits cette année :

- Avec le Centre de développement de l'OCDE sur l'extension de la couverture de protection sociale;
- Avec l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) pour le renforcement des capacités des ressources humaines en santé ;
- Avec le Réseau Aga Khan de développement (AKDN) pour la formation des ressources humaines en santé, l'amélioration de l'accès financier aux soins et la promotion de standards élevés de qualité.



### 3. Projets emblématiques en 2018

#### **Egypte : appui à la mise en place d'une assurance santé universelle - prêt de politique publique de 60 M€ et subvention de 3 M€ pour l'assistance technique**

En réponse aux attentes de la population en termes de justice sociale, le gouvernement Egyptien mène une politique de réallocation des dépenses publiques au profit des populations les plus fragiles et le déploiement d'une couverture universelle en santé.

L'AFD appuie financièrement et techniquement la réforme de l'assurance santé et le renforcement des capacités de suivi et évaluation des politiques sociales.

Le programme de travail de l'assurance santé universelle comprend une réforme de l'organisation du système de santé et le développement de l'offre de soins. Les trois nouvelles institutions qui découlent de cette réorganisation seront lancées dans le gouvernorat de Port Saïd à l'été 2019.

Une nouvelle ligne a été introduite dans le budget de l'Etat pour le subventionnement de primes et tickets modérateurs de l'assurance santé pour les 30% de la population les plus pauvres et vulnérables. Au terme de la réforme, en 2032, la part des dépenses de santé à la charge directe des ménages devrait être de 24% (contre 72% aujourd'hui) permettant une réelle diminution des inégalités dans l'accès aux soins de santé.

#### **Tchad : subvention de 5 M€ à l'ONG Care et ses partenaires en faveur des droits de santé sexuels et reproductifs et contre les violences de genre**

L'ONG Care et ses partenaires - l'association tchadienne Bureau d'appui à la santé et à l'environnement (BASE) et le *think-tank* Groupe URD - visent à améliorer les droits de santé sexuels et reproductifs et à lutter contre les violences basées sur le genre dans les régions sud du Tchad. En vue de changer durablement des pratiques, le projet cible les établissements éducatifs et les espaces sanitaires et sociaux. 45 centres de soins de proximité seront également appuyés. Des travaux de recherche opérationnelle menés tout au long du projet permettront de capitaliser sur ses résultats.

#### **Côte d'Ivoire : remise à niveau de l'offre de soins de 4 hôpitaux généraux - prêt de 100 M€**

L'état dégradé des infrastructures, la faible fonctionnalité des services empêchent les hôpitaux d'assurer pleinement leur rôle de première référence et de fournir des services médicaux et chirurgicaux de qualité alors que le pays fait face à une forte croissance démographique et une transition épidémiologique avec l'explosion des maladies chroniques. Le projet permettra de remettre à niveau l'offre de soins de 4 hôpitaux généraux du grand Abidjan : Anyama, Dabou, Port-Bouët, Koumassi et l'hôpital psychiatrique de Bingerville.

#### **Projets finalisés en 2018 :**

##### **Madagascar : assistance technique du Gret à Nutri'zaza - subvention de 900 000€**

Alors que la malnutrition chronique touche 50 % des enfants malgaches, l'entreprise sociale Nutri'zaza a distribué 36 millions de repas. Son action se fonde sur la commercialisation d'un aliment de complément au lait maternel respectant les normes internationales et à un prix accessible à tous : la Koba Aina, « farine de la vie ». 8 000 enfants de moins de cinq ans sont touchés chaque jour par l'activité de Nutri'zaza.

##### **Cameroun : renforcement de l'offre de soins du Cameroon Baptist Convention Health Board (CBCHB) - prêt non souverain de 5,4 M€**

Présent dans 6 régions du Cameroun, le réseau du CBCHB comprend 5 grands hôpitaux, 23 centres de santé intégrés, 43 centres de santé primaire et fournit un service de santé publique de plus en plus reconnu à travers le pays. Le soutien financier de l'AFD a permis de renforcer les infrastructures de santé du CBCHB en zone urbaine et péri-urbaine dans les sites à fort taux de fréquentation, d'améliorer la qualité des soins dispensés par les structures de son réseau et de renforcer les capacités administratives et financières du CBCHB. Depuis 2014, plus d'1 million de patients profitent chaque année d'une prise en charge de qualité dans les établissements du CBCHB ; près de 10 000 femmes accouchent chaque année dans un environnement sécurisé.

**Martinique : construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) - prêt de 13,6 M€**

D'ici 2030, la Martinique passera d'un schéma de population jeune à celui d'un des départements les plus vieux de France. Elle enregistre un déficit patent en structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Le financement d'un EHPAD sur la commune de Fort-de-France via la Société Immobilière de la Martinique (SIMAR), qui est intervenue comme investisseur, a permis la mise en service de 72 lits d'hébergement permanent

dont 3 en hébergement temporaire, 24 lits destinés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et 4 places d'accueil de jour. La moitié des places d'hébergement sont habilitées à l'aide sociale. Ancré dans un complexe de services complémentaires du domaine médico-social et sanitaire, du domaine public et collectif (poste, banques, écoles, centres culturels, infrastructures de sport), l'établissement sera ouvert sur l'extérieur pour que ses résidents puissent participer à la vie locale.

**4. Synthèse des indicateurs de suivi**

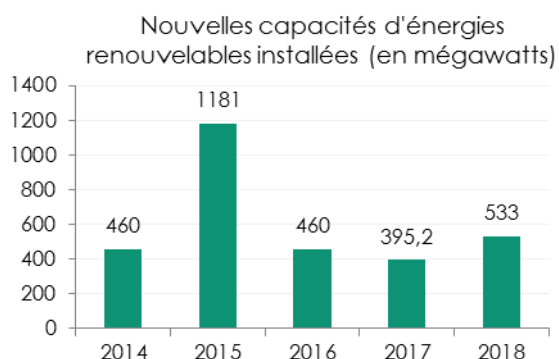
N°	Indicateurs de suivi	2016	2017	2018
1	Nombre de personnes qui vont bénéficier d'une amélioration de l'accès aux soins grâce aux financements octroyés par l'AFD	13 773 300	6 782 078	15 234 504
2	Nombre de pays appuyés par l'AFD où sont engagées des mesures de protection sociale	0	1	8

## 2. Transition énergétique

La transition énergétique contribue à l'ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables et est une composante essentielle d'atteinte de l'ODD 13 - Prendre d'urgence des

mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition énergétique



## Stratégie Energie (2014-2018)

Une nouvelle stratégie Energie prendra effet pour la période 2019-2022. La période de validité de la précédente stratégie Energie a été prolongée d'un an en 2018, en maintenant les trois axes stratégiques prioritaires pour les concours de l'AFD en matière d'énergie :

- Privilégier les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- Réduire la fracture électrique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ;
- Sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques.

### 1. Un volume d'activité stable

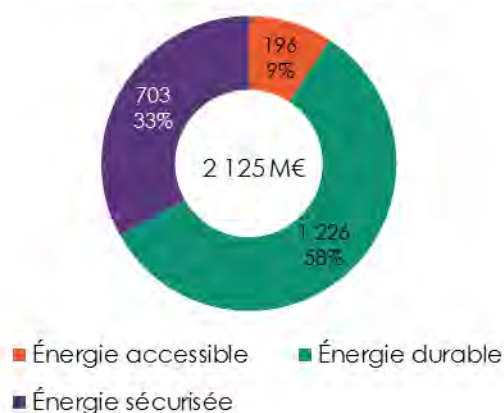
En 2018, les octrois du groupe AFD en matière d'énergie<sup>15</sup> totalisent près de 2,1 Mds€ dont 1,7 Md€ pour l'AFD et 0,4 Md€ pour PROPARGO. Les octrois sur l'énergie en 2018 excèdent l'objectif de 1,7 Md€/an fixé pour la période de la précédente stratégie.

Ces octrois se répartissent comme suit : 1,2 Md€ sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, 0,7 Md€ sur la mise à niveau des réseaux électriques et 0,2 Md€ pour développer l'accès à l'énergie. La mobilisation du groupe AFD sur la transition énergétique (TE) en lien avec les engagements Climat a été poursuivie en 2018 avec le maintien des niveaux d'octrois sur l'énergie durable. La progression en 2018 des concours sur l'accès à l'électricité est à signaler.

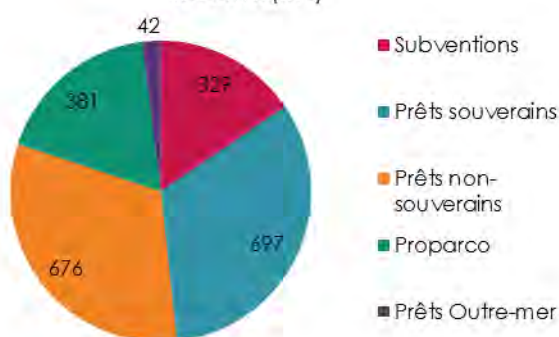
**L'Afrique reste la première zone d'intervention du groupe AFD sur l'énergie** et totalise près de 1,3 Md€ d'octrois (60 %). 0,43 Md€ a été octroyé en Asie et Pacifique et 0,38 Md€ en Amérique latine et Caraïbes.

Les subventions totalisent 0,33 Md€ (15% des octrois), pour 1,8 Md€ de prêts.

Octrois "Energie" répartition par axe stratégique en 2018 (M€ et %)

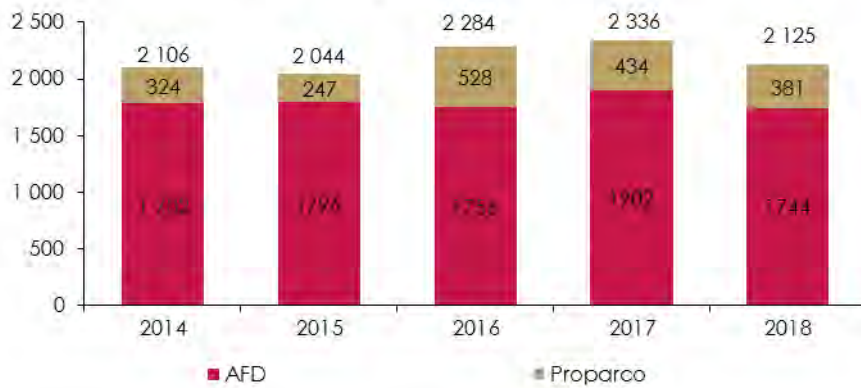


Octrois "Energie" répartition par instrument en 2018 (M€)



<sup>15</sup> Les octrois Energie suivis au titre de la stratégie incluent les lignes de crédit dans le domaine de l'énergie comptabilisées dans le secteur « soutien au secteur productif » dans la présentation sectorielle de l'activité du groupe AFD.

Octrois "Energie" du groupe AFD 2018



## 2. Production de connaissances et partenariats

Parallèlement au financement d'investissements, l'AFD s'engage dans des démarches d'appuis techniques et institutionnels aux maîtres d'ouvrage locaux afin de renforcer les capacités et les politiques publiques en matière d'énergie durable et d'accès à l'énergie.

Plusieurs séminaires et actions d'assistance technique ont été organisés en 2018, notamment :

- Une conférence organisée sur le renforcement et la modernisation des réseaux électriques en août 2018 à Paris, avec l'Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA), a permis de réunir une quarantaine d'opérateurs africains et les principaux acteurs publics et privés français du domaine ;
- Une étude de la trajectoire de transition énergétique au Pakistan ;
- Un atelier en Tunisie sur la mise en œuvre de la transition énergétique ;

Durant l'année 2018, l'AFD a été partie prenante dans plusieurs initiatives « Climat » lancées dans le prolongement de la COP21 à Paris, en particulier :

- Le Programme international d'Efficacité Énergétique dans le Bâtiment (PEEB) en partenariat avec l'ADEME et la GIZ : un premier portefeuille d'une vingtaine de projets d'un montant de 1,2 M€ a été identifié par l'AFD. Ces projets bénéficient

d'un appui en phase de structuration. En parallèle, la GIZ a lancé des activités d'assistance technique sur l'amélioration des cadres réglementaires et le renforcement des capacités au Maroc, au Mexique, au Sénégal, en Tunisie et au Vietnam ;

- L'initiative AREI (*African Renewable Energy Initiative*) de promotion des énergies renouvelables en Afrique lancée par l'Union Africaine et celle de l'Alliance Solaire Internationale lancée par l'Inde et la France. L'AFD et l'Alliance ont signé un accord pour l'organisation en 2019 d'un évènement en lien avec le Réseau Africain des Centres d'Excellence aux métiers de l'Electricité (RACEE).

L'AFD participe à l'Alliance Sahel, plate-forme de coopération internationale, créée en 2017 par la France, l'Allemagne et l'Union européenne accompagnées par la Banque Mondiale. L'objectif de l'Alliance Sahel sur l'énergie, considéré comme un de ses six secteurs prioritaires, est de doubler d'ici 2022 le nombre de personnes ayant accès à une électricité fiable, abordable et renouvelable. Il est prévu dans ce cadre un séminaire de haut niveau sur l'accès à l'énergie à Paris fin 2019.

Le partenariat avec la Commission européenne a été actif en 2018 avec :

- une co-délégation avec Expertise France de subventions de la Commission sur le programme « Convention des Maires



Afrique subsaharienne Phase III », qui permettra d'accompagner les villes africaines dans la planification et la préparation d'investissements d'énergie urbaine durable ;

- l'obtention d'une subvention déléguée de 24 M€ pour mettre en œuvre la Facilité Digital Energy qui vise à accompagner la modernisation des opérateurs électriques et à soutenir des start up et porteurs de projets d'accès innovants.

### 3. Projets emblématiques 2018

#### **Cameroun : Nachtigal, construction d'une centrale hydroélectrique – Prêt non souverain de 90M€ et Prêt Proparco de 60 M€**

Le projet Nachtigal (1,1 Md€), développé par EDF, la SFI et le gouvernement camerounais, est un projet structurant pour le secteur électrique du Cameroun : à sa mise en service en 2023, la centrale hydroélectrique produira plus de 2 900 GWh/an, soit près de 30 % de la production d'électricité du pays. Elle permettra d'améliorer et de sécuriser l'accès à l'électricité des populations tout en contribuant à la transition bas carbone du pays et en diminuant le coût moyen de production de l'électricité dans le pays.

Le groupe AFD et Proparco en particulier, arrangeur de la dette des banques de développement européennes, a joué un rôle majeur dans cette opération.

#### **Géorgie : accompagnement du 3<sup>ème</sup> paquet Energie Climat de l'UE – Prêt de 25 M€**

Ce premier projet Energie de l'AFD en Géorgie vise à l'adoption et à la mise en œuvre du troisième paquet Energie Climat de l'UE en Géorgie. Il va permettre de développer des projets d'efficacité énergétique dans le bâtiment en Géorgie tout en maintenant un développement dynamique des énergies renouvelables à des coûts maîtrisés. Ce projet, à 90% de co-bénéfice climat et qui s'appuie sur l'expertise publique française (CRE, EDF) doit permettre de réviser à la hausse les INDC de la Géorgie. La KfW cofinance le prêt à hauteur de 49 M€.

#### **Mauritanie : Accès à l'électricité RIMDIR – Subvention de 12 M€**

L'AFD et l'Union européenne cofinancent ce projet d'électrification rurale dans le sud-est de la Mauritanie.

Le projet promeut un modèle nouveau de délégation de service public de l'électricité en Mauritanie, dans lequel la Société Mauritanienne d'Electricité recrute un concessionnaire qui assurera l'installation et l'exploitation des ouvrages et la gestion des abonnés. Le projet prévoit des investissements dans des mini-réseaux alimentés par des centrales hybrides solaires/diesel.

#### **Tunisie : Smart grid STEG – Prêt souverain de 120 M€**

Le projet intègre cinq composantes: (1) l'infrastructure de comptage communicant sur la région de Sfax (400 000 compteurs électricité basse tension et gaz); (2) le comptage communicant sur la moyenne tension pour l'ensemble de la Tunisie ; (3) les systèmes d'information transverses ; (4) le nouveau système d'information Clientèle ; et (5) l'intégration d'un nouveau Système d'Information Géographique (SIG).

#### **Projet emblématique finalisé en 2018 :**

#### **Burkina Faso : Centrale solaire de Zagtoui – prêt souverain de 22,5 M€**

La centrale solaire de Zagtoui (33 MWc), développée par la SONABEL, la société nationale d'électricité burkinabè, a été mise en service fin 2018. Il s'agit de la première centrale photovoltaïque du pays, et à date, de la plus importante de la sous-région. Les performances techniques de la centrale sont en ligne avec celles estimées dans les études de faisabilité.

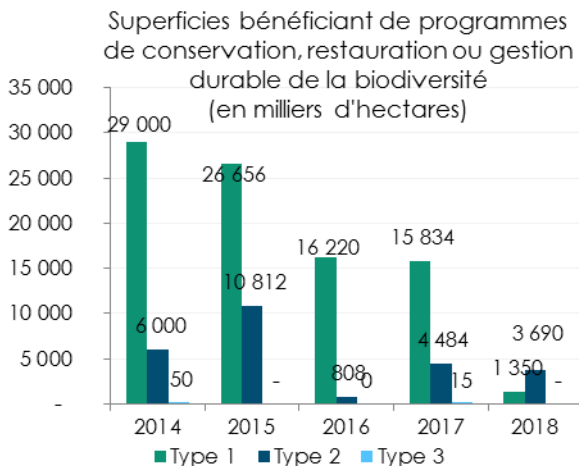
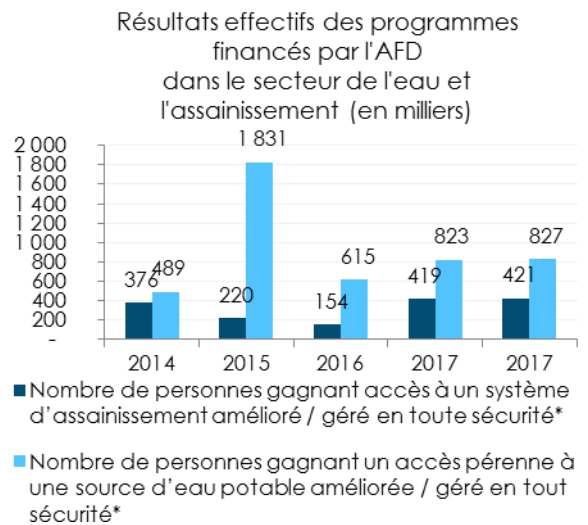
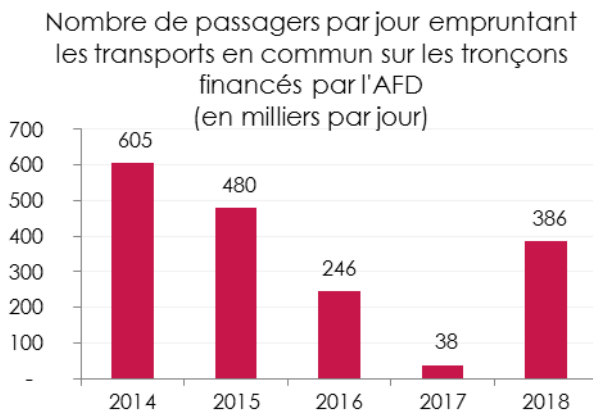
#### 4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	2014	2015	2016	2017	2018	Cumulé sur 3 ans (2016-2018)	Cible 2016-2018
1	Montant en Mds€ des engagements sur l'énergie, hors appuis budgétaires sectoriels	2,106 Md€	2,044 Md€	2,284 Mds€	2,336 Mds€	2,125 Mds€	6,745 Mds€	≥ 1,7 Md€ /an
2	Montant en Mds€ des engagements en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	1,122 Md€	1,179 Md€	1,191 Md€	1,775 Md€	1,226 Md€	4,192 Mds€	3 Mds€ cumulés
3	Montant en Mds€ des engagements en faveur de la sécurisation des réseaux électriques	0,686 Md€	0,700 Md€	0,589 Md€	0,258 Md€	0,703 Md€	1,550 Mds€	1,5 Mds€ cumulés
4	Nombre annuel de projets ayant pour objectif l'accès à l'énergie	4	6	11	4	11	26 projets	12 à 15 projets

### 3. Transition territoriale et écologique

La transition territoriale et écologique contribue aux ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition territoriale et écologique



## Stratégie Biodiversité

La conservation et la mise en valeur durable des écosystèmes sont des moteurs d'une croissance inclusive et durable dans les pays d'intervention de l'AFD et les Outre-mer français. En mettant en œuvre les orientations de sa stratégie Biodiversité, l'AFD contribue à l'engagement de la France pour stopper l'érosion de la biodiversité mondiale, de manière différenciée selon les zones d'intervention.

Les trois axes stratégiques sont les suivants:

- Axe 1 : protéger, restaurer, gérer et valoriser les écosystèmes et partager équitablement les bénéfices de leur mise en valeur ;
- Axe 2 : intégrer la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles ;
- Axe 3 : renforcer les partenariats entre acteurs français de la biodiversité, acteurs internationaux et acteurs nationaux, publics, privés, scientifiques et associatifs des pays d'intervention de l'AFD.

Sur la période 2013-2018, la stratégie a fixé un objectif minimum de 160 M€ de volume annuel moyen des engagements financiers pondérés en faveur de la biodiversité, contre 80 M€ sur la période de référence de 2006 à 2010 qui est celle retenue par la COP 11 de la Convention des Nations Unies pour la Diversité Biologique (UNCBD) tenue à Hyderabad en 2012. Le CICID de février 2018 a fixé un nouvel objectif d'un engagement de 320 M€ annuel en faveur de la biodiversité est donc largement dépassé en 2018 avec un volume d'engagement de 446 M€.

### 1. Des engagements conformes aux objectifs fixés par la stratégie

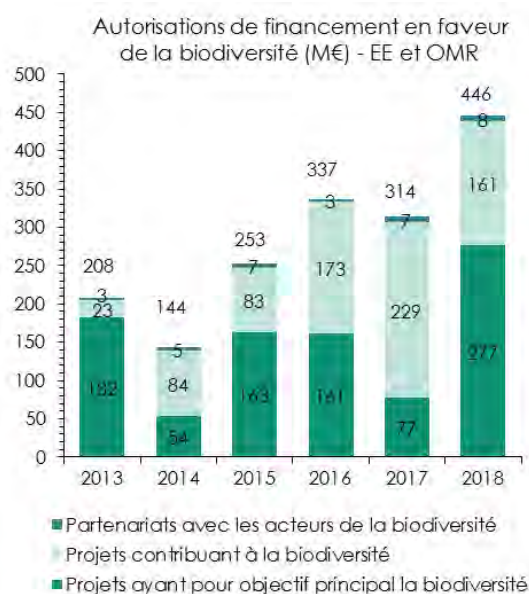
Sur les cinq premières années de mise en œuvre de la stratégie Biodiversité (2013-2017) le volume moyen d'engagements s'est élevé à 252,6 M€ pour un objectif annuel moyen de 160 M€.

**En 2018, l'activité « biodiversité » de l'AFD s'est élevée à 446 M€, un montant largement supérieur à celui de 2017, et dépassant largement le nouvel objectif fixé par le CICID.**

L'année 2018 est marquée par une nette reprise des financements dédiés à la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles avec un montant d'engagement record de 277 M€ contre 77 M€ en 2017.

En 2018, la préservation et la valorisation des aires protégées a constitué un axe majeur d'intervention de l'AFD avec un montant global de 158,5 M€ (sans pondération) :

- en Afrique de l'Ouest, en apportant un appui à la gestion d'aires protégées, notamment au Niger, via l'ONG française

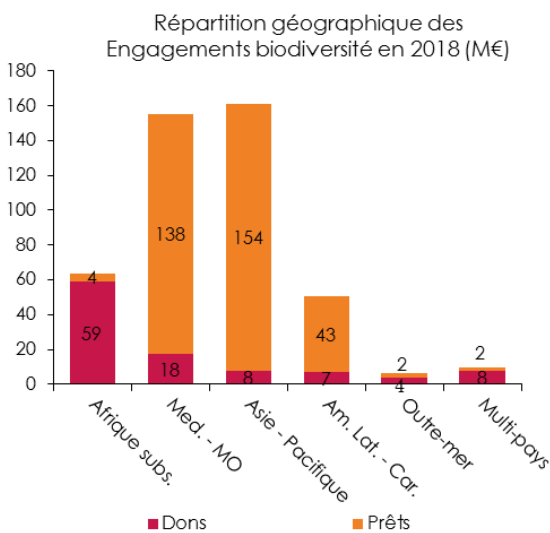


- Noé Conservation, en contribuant au *Critical Ecosystem Partnership Fund* (CEPF) ;
- dans l'Océan indien, en renouvelant son appui programme de conservation des

forêts dans le Sud Est de Madagascar conduit par l'ONG Nitidae, en lançant le programme régional de restauration des écosystèmes insulaires de l'Océan Indien avec des fonds délégués de l'UE, et en contribuant au CEPF ;

- en Asie, avec des projets de restauration du patrimoine naturel et culturel dans les provinces de Guangxi et du Hunan en Chine, la poursuite de la conservation des écosystèmes forestiers dans l'Etat de l'Assam en Inde et la préservation des aires protégées dans le hotspot indo-birman avec *Wildlife Conservation Society (WCS)*.

L'AFD a maintenu un volume d'activité important dans le domaine de la gestion durable des forêts avec un montant de 169,7 M€ (sans pondération) :



- en Afrique Centrale, en poursuivant ses interventions en faveur de la gestion durable des forêts au Gabon avec des financements délégués du fonds multi-bailleur *Central Africa Forest Initiative (CAFI)* ;
- au Moyen-Orient, en apportant une nouvelle aide budgétaire sectorielle forêt en Turquie (150 M€).

L'AFD a développé ses interventions dans le domaine de la pêche durable et de la

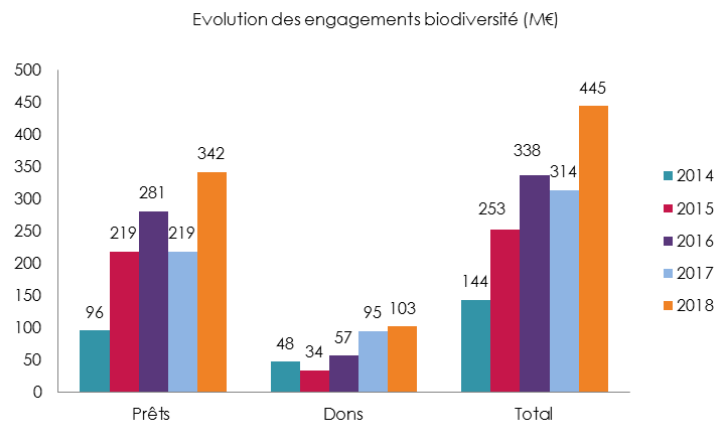
préservation des océans avec un montant global de 13,8 M€ (sans pondération) :

- en Afrique du Nord, avec le projet d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles en Tunisie ;
- au travers de contributions au Blue Action Fund (avec la KfW) et au Problue (Banque Mondiale).

Les financements de l'AFD non dédiés (axe 2) en faveur de projets d'agro-écologie et d'approche paysage, et dans le secteur de l'assainissement se sont maintenus à un niveau élevé. Ces projets contribuent de façon significative au dépassement de l'objectif d'engagement fixé par le CICID.

En ce qui concerne les projets de partenariats (axe 3), il s'agit essentiellement de projets portés par des ONG françaises et leurs partenaires du Sud (« Initiatives ONG »).

En 2018, les financements biodiversité de l'AFD ont été réalisés principalement en Asie avec 162 M€ et en Méditerranée avec 156 M€. En Afrique subsaharienne, les financements atteignent 63 M€ mais avec très peu de projets dédiés.



En 2018, les prêts représentent 342 M€, c'est-à-dire 77% des engagements biodiversité de l'AFD, tandis que les subventions atteignent 102 M€ (23%).



## 2. Production de connaissances et partenariats

L'AFD a publié trois notes techniques sur (i) la pêche et l'aquaculture, (ii) les aires protégées, et (iii) les forêts. Ces notes sont des aides à l'identification et la formulation de projets pour les agents de l'AFD non spécialistes. Elles présentent de façon synthétique (i) les enjeux et opportunités spécifiques ; (ii) un bilan des interventions de l'AFD ; et (iii) les types d'interventions que l'AFD peut soutenir dans le cadre de ses mandats et avec ses outils financiers.

Une évaluation approfondie des contributions des aires protégées à la conservation et au développement dans les interventions de l'AFD sur la période 2000-2017 a été conduite en 2018 et publiée début 2019. Une évaluation sur la prise en compte de la biodiversité dans

l'ensemble des secteurs d'activité et des projets financés par l'AFD a été conduite en 2018.

L'AFD a renforcé son partenariat stratégique avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui s'inscrit dans l'accord cadre France-UICN. L'AFD a poursuivi et développé ses partenariats avec l'Agence française pour la Biodiversité (AFB), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), la Fédération des Parcs Naturels Régionaux (FPNR), l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDRII), et les grandes ONG de conservation, en particulier le WWF France, Conservation International, *Wildlife Conservation Society*.

## 3. Projets emblématiques 2018

### **Inde - Conservation de la forêt et de la biodiversité dans l'Etat de l'Assam : prêt souverain de 50 M€**

Au travers de cette seconde phase, l'AFD s'inscrit dans la durée (2012-2024) avec des actions en faveur de i) la conservation de la biodiversité, via des plans de gestion concertés, la restauration des écosystèmes par des aménagements et des plantations, la réduction des conflits hommes-animaux et le recueil de connaissances traditionnelles, ii) la réduction du pillage illicite des forêts naturelles via une sensibilisation des populations sur les services rendus par les écosystèmes forestiers face au changement climatique, iii) l'accès des villageois à des activités rémunératrices via la formation professionnelle, l'accès à de nouveaux métiers et la plantation d'arbres économiquement utiles, iv) la formation des agents forestiers.

### **Niger – Appui à la délégation de gestion de la Réserve des Termit : subvention de 4,5 M€ et 4 M€ de fonds délégués de l'Union européenne)**

Le projet a pour objectif de renforcer la conservation de la biodiversité tout en consolidant en Afrique francophone sahélienne des îlots intègres sécurisés au bénéfice des populations vulnérables riveraines. Le projet est financé à hauteur de 8,5 M€ sur la période 2018-2025. Il vise :

a) La consolidation de la gestion mise en œuvre par l'ONG Noé Conservation depuis 2013 sur la Réserve Naturelle Nationale de Termit Tin-Touma au Niger et la mise en place de la délégation de gestion complète sur ce site. Le projet comprend des activités i) d'appui socio-économique : pastoralisme durable, conventions territoriales avec les populations locales, santé, éducation (44 000 bénéficiaires visés) ; ii) d'amélioration des systèmes de gestion de la réserve : surveillance, restauration et conservation, infrastructures, suivi scientifique (97 000 km<sup>2</sup> de réserve dont 20 000 km<sup>2</sup> en zone cœur).

b) L'appui au processus de diffusion de ce modèle via la mise en place de nouvelles délégations de gestion pour deux parcs en Afrique francophone.

### **Turquie – Accompagnement de la politique forestière : prêt souverain de 150 M€**

Depuis 2011, l'AFD soutient financièrement et techniquement la politique forestière turque mise en œuvre par la Direction Générale des Forêts du ministère de l'Agriculture, en charge de la gestion de plus de 22 millions d'hectares, soit près de 30% de la superficie du pays. En 2018, un quatrième prêt de politique publique a été octroyé au Trésor turc pour le financement de la politique forestière sur la période 2019-2020. Prenant en compte les résultats de l'évaluation des trois prêts précédents, l'objectif de ce projet est de sécuriser les investissements forestiers de la Turquie ayant de forts co-bénéfices climat et biodiversité, de favoriser l'intégration stratégique de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité dans la politique forestière, et de consolider les collaborations structurelles entre la France et la Turquie en la matière, en visant le partage d'expériences et la valorisation du savoir-faire français.

### **CEPF – Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles dans deux hotspots africains via un soutien aux organisations de la société civile: subvention de 6 M€**

Le *Critical Ecosystem Partnership Fund* dispose d'un dispositif de suivi et d'évaluation de l'impact des projets de conservation financés organisé en quatre « piliers » : la biodiversité, la société civile, le bien-être humain et l'activation des conditions de conservation. Depuis sa création en 2000, le CEPF a octroyé plus de 2000 subventions, bénéficiant à 2307 organisations de la société civile dans 24 hotspots, couvrant 93 pays et territoires, pour un montant cumulé de 232 MUS\$ (entraînant des financements pour un montant global de 371 MUS\$ par effet de levier).

La nouvelle contribution de l'AFD (6 M€ sur la période 2018-2021) a pour objectif de renforcer la gestion durable de l'environnement au sein de deux hotspots « Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest » et « Madagascar / Iles de

l'Océan Indien », en finançant des projets émanant de la société civile.

La stratégie d'investissement du CEPF dans ces deux hotspots met au cœur de l'action les communautés locales pour renforcer le rôle d'influence de la société civile vis-à-vis des acteurs gouvernementaux et du secteur privé et encourager les dynamiques régionales de partage au-delà des frontières politiques.

### **Tunisie – Appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles : 6 M€ en délégation de l'Union européenne**

Par l'amélioration de la connaissance de la ressource halieutique, la traçabilité des produits de la pêche et la gouvernance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, le projet contribue à renforcer la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles et participe à la pérennité des activités et au développement du secteur conduisant à des externalités positives sur l'emploi et les exportations. Ce projet de 6 M€ (fonds délégués par l'Union européenne) sera conduit sur une durée de 5 ans par le Ministère en charge des ressources halieutiques et de l'aquaculture.

### **Contribution au Blue Action Fund pour la conservation des écosystèmes marins et côtiers : subvention de 5 M€**

Cette contribution au Blue Action Fund, créé en 2016, vise à réduire la perte dramatique de biodiversité marine et côtière et promouvoir le développement local des communautés qui en dépendent. L'objectif du fonds est de financer tous les ans 8 à 12 projets de soutien à la création et à la gestion d'aires marines protégées, menés par des ONG internationales et régionales, au travers d'appels à projets géographisés. La subvention de l'AFD vient s'ajouter aux contributions de la BMZ, de la KfW et du gouvernement suédois.

**Contribution au programme multi-bailleurs PROBLUE : subvention de 1 MUS\$**

PROBLUE, géré par la Banque Mondiale, vise à soutenir l'ensemble de l'économie bleue avec l'objectif d'avoir des océans sains et productifs en réduisant la pollution marine, en gérant la pêche et en favorisant la croissance durable des économies côtières. PROBLUE se concentre

sur quatre thèmes principaux : amélioration de la gouvernance des pêches et de l'aquaculture ; prévention des déchets marins, notamment les plastiques, et pollution marine ; « bleuissement » durable des secteurs océaniques traditionnels et novateurs ; gestion intégrée du paysage marin et côtier.

**4. Synthèse des indicateurs de suivi**

N°	Indicateurs de suivi	Cible	Moyenne 2014-2018	2014	2015	2016	2017	2018
1	Montant des engagements annuels de l'AFD en faveur de la biodiversité	160 M€/an	298,9 M€	144 M€	252,9 M€	337,4 M€	314 M€	446 M€
2	Part des subventions (au sens du COM) au bénéfice de la conservation de la biodiversité allouée aux pays pauvres prioritaires	75%	59,3%	71,1%	61,4%	76,7%	54,4%	32,8%
3a	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de la protection, la restauration, la gestion et la valorisation des écosystèmes et du partage équitable des bénéfices de leur mise en valeur (marqueur de Rio 2) (hors UICN)	75% (Soit 120 M€/an)	49,2% (732,4 M€)	37,6% (54 M€)	64,6% (163,4 M€)	47,7% (161 M€)	24,7% (77 M€)	62,1% (277 M€)
3b	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de l'intégration de la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles (marqueur de Rio 1)	21% (Soit 34 M€/an)	48,7% (727,8 M€)	58,6% (84 M€)	32,8% (82,9 M€)	50,66% (170,9 M€)	72,9% (229 M€)	36,1% (161 M€)
3c	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur du renforcement des partenariats entre acteurs français de la biodiversité, acteurs internationaux et acteurs nationaux, publics, privés, scientifiques et associatifs des pays d'intervention de l'AFD (partenariats COPAR, DPO, UICN)	4% (Soit 6 M€/an)	2,1% (32,1 M€)	3,8% (5 M€)	2,6% (6,6 M€)	1,63% (5,5 M€)	2,4% (7 M€)	1,8% (8 M€)

4	Nombre d'hectares ayant bénéficié de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité (en milliers)	n.d.		35 050	37 468	17 027	20 334	5 040
4a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type 1 (projets de création, extension, amélioration et financement durable des aires protégées)</li> </ul>	n.d.		29 000	26 656	16 219	15 834	1 350
4b	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type 2 (gestion durable sans création d'aires protégées - 40% des surfaces concernées)</li> </ul>	n.d.		6 000	10 812	808	4 484	3 690
4c	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type 3 (gestion durable des territoires cultivés ou transformés - 20% des surfaces concernées)</li> </ul>	n.d.		50	0	0	15	0
5	Nb d'agents non experts de la biodiversité formés	25/an		20	20	15	20	20
5a	Part des managers (directeurs d'agence, responsables de structures du siège) dans les agences formés	n.d.		20%	0%	13%	0%	10%

## Stratégie Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (2013-2018)

La durée de validité de la stratégie Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne a été prolongée de deux ans au-delà de 2016.

Il propose trois axes d'intervention :

- L'amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire (Axe 1) ;
- Le développement des territoires ruraux et la conservation de leur capital naturel (Axe 2) ;
- La croissance soutenue, riche en emplois, durable et inclusive des filières agricoles (Axe 3).

Au niveau financier, en moyenne sur la durée couverte par la stratégie, 15% des autorisations du groupe AFD en Afrique subsaharienne devraient être consacrés à la sécurité alimentaire. Cet engagement était estimé à 400 M€/an en moyenne.

### 1. 710 M€ contribuant à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne en 2018

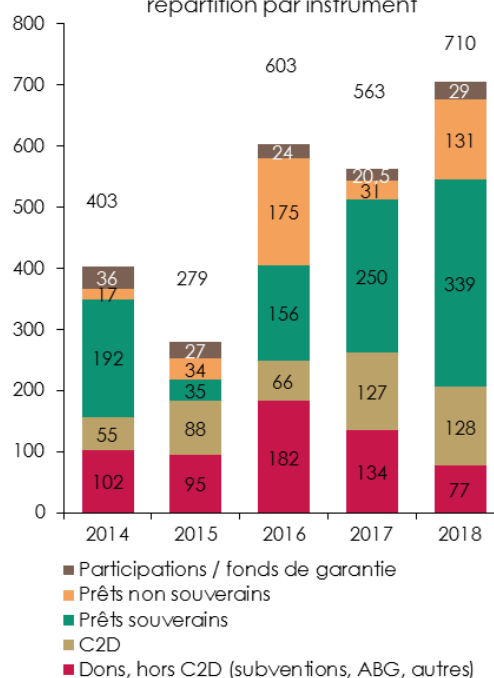
Avec 710 M€ de financements octroyés à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne par le groupe AFD en 2018, l'objectif d'un montant minimum de 400 M€ est largement dépassé. Ces engagements représentent 16% des engagements du groupe AFD en Afrique subsaharienne, en ligne avec l'objectif de 15% de l'activité du Groupe dans la région, elle-même en croissance.

**Ces engagements présentent une forte hausse par rapport à 2017 (+26%), du fait notamment de la croissance de l'activité en prêts souverains destinés au financement d'infrastructures rurales.**

La plus grande part des engagements 2018 est constitué de prêts aux Etat (48%), concentrés sur 3 opérations dont un projet de développement agricole intégré en Ouganda (79 M€) et deux importants programmes de pistes rurales au Nigeria et au Kenya (respectivement 200 et 60 M€).

Les subventions représentent 33% des financements pour la sécurité alimentaire. Ces subventions proviennent pour plus de la moitié des contrats de désendettement et de développement, notamment en Côte d'Ivoire (2<sup>ème</sup> C2D), en Mauritanie (4<sup>ème</sup> C2D) et en Guinée. 12% du total des subventions proviennent de fonds délégués de l'Union européenne et 9% ont été confiés en gestion directe à des ONG.

Autorisations de financement (M€) de l'AFD consacrées à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne : répartition par instrument



PROPARCO a approuvé le financement de 2 projets dans le secteur, portant sur la construction d'une usine d'engrais au Nigeria et une ligne de crédit dans le secteur agro-industriel en Afrique du Sud. L'AFD a de son côté accordé un prêt non souverain au fonds *Land Degradation Neutrality* (LDN), appelé à contribuer à des

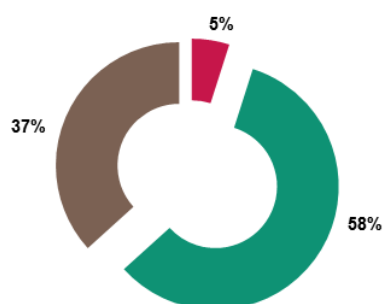


projets de gestion durable des terres. Par ailleurs, à la demande de l'Etat, l'AFD a participé à la reconstitution du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) par l'octroi d'un crédit de 50 M€. Environ 30 M€ ont été mobilisés pour garantir des prêts aux entreprises (une douzaine) actives dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. A noter que seule une partie de ces financements est éligible à l'APD.

### Des volumes de financement concentrés en Afrique de l'Ouest

Les octrois en faveur de la sécurité alimentaire ont été pour 54% (en volume) ciblés sur l'Afrique de l'Ouest. Cette concentration s'explique notamment par un prêt de 200 M€ au Nigeria, destiné à un programme de développement des routes rurales et de l'accès aux marchés. Indépendamment de ce financement, l'Afrique de l'Ouest demeure la première région bénéficiaire. Sur environ 380 M€ d'octrois, près de 150 M€ correspondent à des subventions. Au-delà du Nigeria, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Mauritanie sont les principaux pays bénéficiaires des financements, du fait notamment d'importants engagements sur C2D.

Autorisations de financement consacrées à la sécurité alimentaire en ASS par axe stratégique - 2018



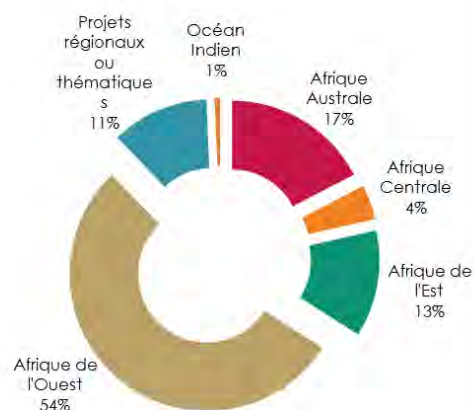
- Amélioration de la gouvernance sectorielle (Axe 1)
- Développement des territoires ruraux et conservation de leur capital naturel (Axe 2)
- Croissance soutenue, riche en emploi, durable et inclusive des filières agricoles (Axe 3)

Le Sahel (au sens du G5), zone prioritaire, a concentré 47% des subventions octroyées en

Afrique Subsaharienne hors C2D, mais seulement 8% des financements totaux.

L'Afrique australe et l'Afrique de l'Est représentent, ensemble, 30% des financements.

Autorisations de financement consacrées à la Sécurité alimentaire par sous-région d'Afrique subsaharienne en 2018



L'Angola (développement agricole intégré) et le Kenya (routes rurales) ont notamment bénéficié d'importants prêts souverains.

Le Cameroun est le principal bénéficiaire de financements en Afrique Centrale. En 2018, l'intégralité des financements sur cette zone sont des subventions, provenant notamment de C2D ou des fonds dédiés aux ONG.

Les octrois dans l'Océan Indien restent faibles (environ 5 M€), et se limitent à Madagascar.

Près de 32 M€ ont été consacrés à des projets régionaux, multipays et thématiques en 2018 (hors contribution au FIDA), dont plus de la moitié consiste dans des appuis aux ONG.

Les engagements 2018 sont dédiés en priorité aux territoires ruraux et à la conservation de leur capital naturel (objectif stratégique n°2) et aux filières agricoles (objectif stratégique n°3).

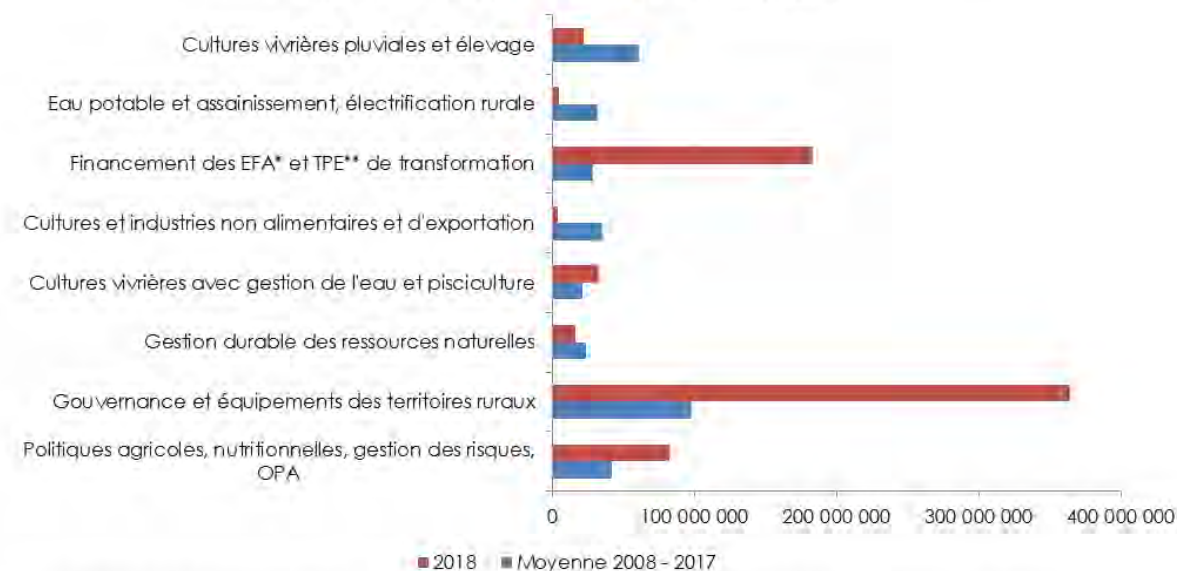
L'axe 1 (amélioration de la gouvernance sectorielle) représente 32 M€ d'octrois, destinés notamment à des appuis institutionnels au niveau national (Guinée, Niger) ou régional (CEDEAO).

Le développement des territoires ruraux et la préservation des ressources naturelles bénéficient pour leur part de 58% des octrois 2018. Certains projets visent le développement de services aux populations rurales (routes rurales au Nigeria et au Kenya, par exemple), tandis que d'autres projets appuient des approches plus globales intégrant les processus de concertation et de planification participative et le financement de plans d'investissement locaux (ex : Programmes ECOTER en Côte d'Ivoire et PANAFIC en Guinée).

L'appui aux filières reste l'axe regroupant le plus grand nombre d'interventions, même s'il ne représente que 37% des financements. Les

soutiens aux productions vivrières ont notamment porté sur la Guinée (arachide) et sur le Niger. Les financements consacrés à la gestion de l'eau agricole se limitent en 2018 à quelques projets, en Côte d'Ivoire et Mauritanie en particulier. L'appui aux exploitations familiales et PME agricoles et agroalimentaires et la finance agricole représentent ensemble 110 M€, hors Proparco. Dans ce domaine, d'importants projets ont notamment été instruits en Angola et au Cameroun.

Autorisations de financement (M€) consacrées à la sécurité Alimentaire par type d'intervention, en 2018 et en moyenne sur 2008-2017



\*EFA : Exploitation familiale agricole \*\*TPE : Très petite entreprise \*\*\* OPA : Organisation professionnelle agricole

## 2. Partenariats et production de connaissances

Plusieurs études d'évaluation publiées en 2018 permettent de tirer les leçons de séries d'interventions portant sur des thématiques clefs du développement agricole et rural : « *Vingt ans d'aménagements rizicoles dans les territoires de mangrove en Guinée maritime* » (Note technique) et « *Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne* ». Des études sur des approches nouvelles ont été publiées, venant enrichir les

analyses en lien avec les actions de sécurité alimentaire. C'est en particulier le cas des travaux sur les systèmes alimentaires et l'alimentation des villes, menés par IRS et la division VIL, et portant sur l'intégration des filières agricoles et les investissements urbains de commercialisation et de distribution des produits alimentaires.

Les partenariats de l'AFD avec des institutions d'enseignement supérieur et de recherche ont donné lieu à des publications. L'AFD et le CIRAD ont publié conjointement un ouvrage sur la transition agro-écologique des agricultures du Sud. Un ouvrage intitulé « *Systèmes agraires et changement climatique au Sud – Les chemins de l'adaptation* » a été publié dans le cadre du partenariat entre l'AFD et AgroParisTech.

### 3. Projets emblématiques

#### **Côte d'Ivoire - Projet d'appui au développement économique et écologique des territoires ruraux (ECOTER) : Subvention C2D de 35 M€**

Le projet ECOTER contribue au développement économique et social de trois territoires ruraux particulièrement pauvres de Côte d'Ivoire (ex-districts des Montagnes, de Woroba, de Zanzan), dans le cadre d'un dialogue renforcé entre l'Etat, les collectivités locales et les populations. Le projet prévoit de (i) renforcer la gouvernance territoriale inclusive et le dialogue politique au sein des territoires ruraux ; (ii) appuyer la planification, le financement et la mise en œuvre d'investissements structurants pour le développement économique et agricole des territoires ; et (iii) soutenir les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs compétences en matière de gestion des ressources naturelles.

#### **Cameroun - Programme intégré de valorisation et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires (TRANSFAGRI) : subvention C2D de 27 M€**

Ce programme a pour ambition de développer et de pérenniser un écosystème de services au bénéfice des acteurs économiques locaux, notamment les PME, les groupements de producteurs et les coopératives. Il s'agit (i) de renforcer les interventions de l'Agence de promotion des PME pour la fourniture de services non financiers aux PME de la branche agroalimentaire ; (ii) d'améliorer l'accès au financement des entreprises en zones rurales ; (iii) de poursuivre le déploiement des centres de formation professionnelle.

Les Comités Scientifiques et Techniques sur l'Eau Agricole et sur le Foncier rural ont poursuivi leurs activités d'analyse et de valorisation qui sont disponibles sur leurs sites dédiés (<http://www.foncier-developpement.fr/> ; <https://www.comite-costea.fr/>)

#### **Niger - Programme d'appui à la sécurité alimentaire des ménages – phase 4 (PASAM 4) : Subvention de 5 M€**

Ce projet contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages vulnérables et à la restauration de l'environnement dans trois départements des régions de Diffa et Zinder. Mises en œuvre par l'ONG Karkara, les activités portent sur la fixation de dunes, le développement de l'agriculture dans les cuvettes oasiennes et la sécurité alimentaire dans les zones ciblées.

#### **Projet emblématique finalisé en 2018 :**

#### **Cameroun - Programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales, phase 2 (ACEFA 2) : Subvention C2D de 58 M€, prêt souverain de 27 M€**

Ce programme visait l'amélioration des performances économiques des filières agropastorales et l'augmentation des revenus des producteurs, à travers un dispositif de conseil de gestion aux exploitations et à leurs groupements et le financement de leurs investissements. Ce programme a amélioré les capacités de gestion des exploitants, renforcé les capacités de production et de valorisation des produits agricoles, et renforcé l'implication des organisations professionnelles dans les politiques agricoles. Il a bénéficié à 240 000 exploitations familiales agricoles, soit au total 1,3 millions de personnes.

#### 4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2013-2018	2015	2016	2017	2018
1	Montant en M€ consacré à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, tous produits financiers	400 M€ /an	279 M€	603 M€	563 M€	710 M€
2	% des engagements annuels du groupe AFD consacrés à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, tous produits financiers	15%	8,9%	18,8%	13,8%	16%
3	% des engagements annuels en faveur de chacun des axes :					
	1. amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire (axe 1)		16%	8%	17%	5%
	2. développement des territoires ruraux et la conservation de leur capital naturel (axe 2)		51%	41%	49%	58%
	3. croissance soutenue, riche en emploi, durable et inclusive des filières agricoles (axe 3).		33%	51%	34%	37%

## Stratégie Eau et assainissement (2014-2018)

La stratégie «Eau et assainissement » 2014-2018 de l'AFD se construit autour de quatre axes d'intervention :

1. **Appuyer la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs** : le renforcement de la gouvernance, qui permettra d'avoir un impact au-delà des financements des bailleurs, concernera les services d'eau et d'assainissement ainsi que la gestion durable des ressources ;
2. **Préserver la ressource en eau dans un contexte de changement climatique** : ceci passera avant tout par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, le développement de ressources alternatives quand il s'impose mais aussi par l'amélioration de la qualité des eaux grâce à l'épuration des eaux usées ;
3. **Fournir un accès à des services performants et durables pour tous** : l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement sera envisagée comme un vecteur de réduction des inégalités, notamment en milieu urbain, où la priorité sera donnée aux quartiers précaires ;
4. **Gérer le risque d'inondation en ville dans un contexte de variabilité climatique accrue** : l'AFD donnera la priorité aux infrastructures de drainage des eaux pluviales dans les grandes villes, notamment côtières.

### 1. En 2018, 1 milliard d'euros au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement

En 2018, l'AFD a octroyé 964 M€ au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement<sup>16</sup>. Ces engagements, en retrait par rapport à 2017, dépassent néanmoins largement les objectifs de la stratégie Eau et Assainissement pour la période 2014-2018. Sur les 964 M€, **957 M€ concernent les Etats étrangers** et **7 M€ les Outre-mer français**. Le tout représente 8% des montants totaux octroyés par le groupe AFD.

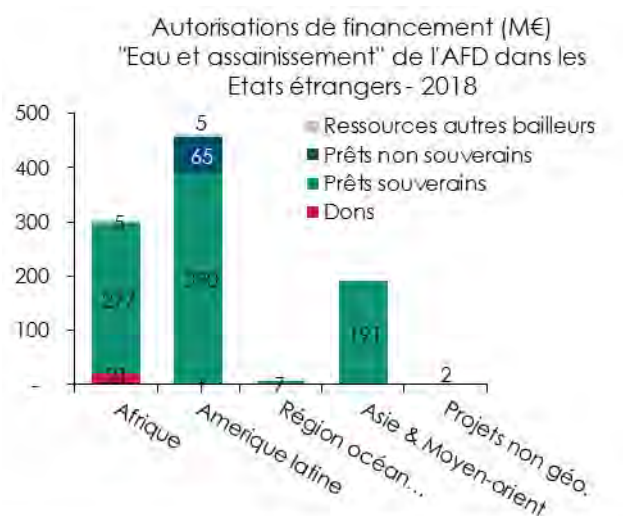
En 2018, les financements autorisés sont en croissance en Asie ( y compris au Moyen Orient), avec 48% du total.

Les engagements en Amérique latine s'élèvent à 191 M€ (20% du total). L'activité continue de se développer dans la zone avec, en 2018, des premiers financements autorisés pour le secteur de l'eau à Cuba, au Pérou.

L'Afrique représente toujours un tiers du montant total des engagements.

**Le montant des prêts représente 96% des autorisations.** Dans les Etats étrangers, les prêts souverains (dont 74% sont concessionnels) restent largement majoritaires (93%) par rapport aux prêts non souverains (7%).

**Le volume de dons a nettement reculé en 2018.** Cela s'explique par la baisse combinée des financements C2D (6 M€ contre 101 M€ en 2017), des dons de l'Etat français et des délégations de fonds de l'Union européenne.



<sup>16</sup> Correspondant au secteur CAD/CICID Eau et Assainissement (hors traitement des déchets) et au secteur CAD/CICID Protection de l'environnement général/ Prévention et lutte contre les inondations



Les dons de l'Etat français bénéficient majoritairement à l'Afrique (80%), et en particulier aux pays pauvres prioritaires (72%).

L'effort financier de la France (97 M€ dont 73 M€ de subventions de bonification des prêts, 18 M€ de dons et 6 M€ de C2D) a concerné l'Afrique pour 46%.

Les financements autorisés en 2018 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement participeront fortement à la lutte contre le dérèglement climatique, principalement à travers des actions en matière d'adaptation aux conséquences de ces changements mais aussi en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. 100% des projets et 82% du montant total des autorisations présentent un co-bénéfice climat, soit une contribution de 630 M€. Il s'agit de projets sécurisant l'approvisionnement en eau pour 370 M€ (60%), luttant contre les inondations pour 35 M€ (5%) et améliorant l'assainissement pour 225 M€ (35%).

**Un quart (26%) des projets autorisés en 2018 contribuent à l'axe stratégique n°1 qui comptabilise les appuis institutionnels : ils représentent 1% des financements.**

Il s'agit d'actions par nature moins coûteuses que des infrastructures, et les volumes sont d'autant moindres que ne sont comptabilisés dans cet axe que les appuis apportés au niveau national et sectoriel.

En prenant en compte les actions au niveau des maîtrises d'ouvrage ou des opérateurs, 91% des projets autorisés en 2018 participent au renforcement des capacités au sens large.

**L'axe stratégique n°3 représente 85% des financements.**

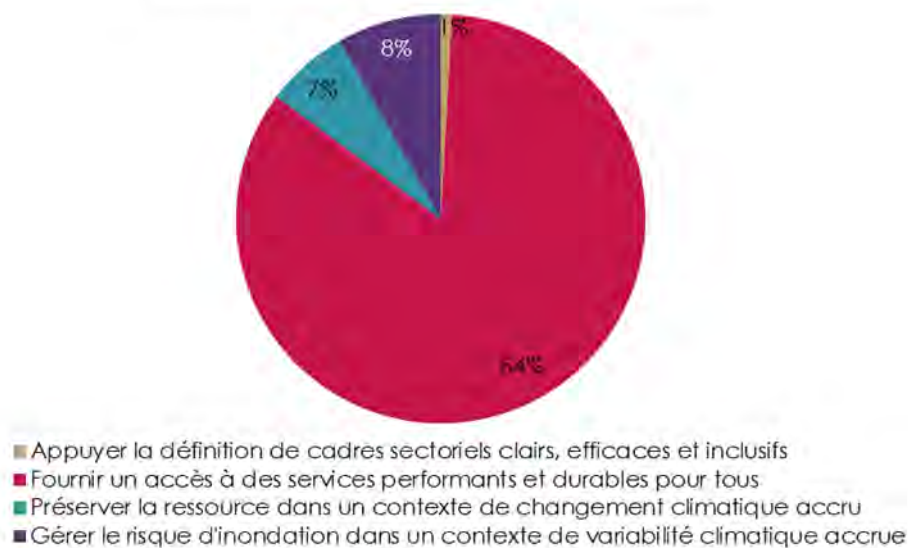
Pilier social de la stratégie, le déploiement d'un service pour tous et de qualité est le principal axe d'intervention de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

**7% des financements participent à la mise en œuvre de l'axe stratégique n°2.**

L'épuration des eaux usées représente 98% des financements de cet axe, avec une contribution majoritaire du projet jordanien à Balqa.

**L'axe stratégique n°4 représente 8% des financements** et se concrétise en 2018 principalement par un projet d'infrastructures urbaines climato-résilientes au centre-nord du Vietnam.

Répartition par axe stratégique des projets "Eau et assainissement" de l'AFD en 2018 (en % des autorisations de financement)



## Les financements autorisés en 2018 dans les Etats étrangers permettront dans les prochaines années à :



**4 millions de personnes** de bénéficier d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité



**1 million de personnes** de bénéficier d'un service d'assainissement géré en toute sécurité



**300 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable



**84 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'assainissement

Ces projets permettront également d'augmenter la capacité de production d'eau potable de 575 000 m<sup>3</sup>/j et la capacité de traitement des eaux usées de 400 000 équivalent-habitants, et de sensibiliser 900 000 personnes à l'hygiène.

Les financements autorisés au Maroc, au Pakistan, au Cambodge, au Sénégal et en Bolivie sont les principaux contributeurs à l'amélioration des services d'eau potable.

Pour l'assainissement, il s'agit des financements en Jordanie, au Pérou, en Equateur ou encore au Vietnam.

### Projets en cours :

**En 2018, l'AFD a concrétisé 896 M€ d'autorisations de financement par la signature de 62 conventions au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement. Les versements au bénéfice du secteur ont été de 655 M€.**

Au 31 décembre 2018, 185 projets sont en cours d'exécution, représentant un montant total de financements de l'AFD de 5,6 Mds€, dont 4,3 Mds€ restent à verser.

Plus de la moitié du portefeuille est constituée de projets situés en Afrique (60% des montants). L'Asie (y compris le Moyen-Orient) et l'Amérique latine représentent respectivement 25% et 11% et la région Océan Indien, Pacifique et Caraïbes (hors Outre-mer français) 2% du portefeuille. L'activité Outre-mer pèse pour 2% des montants du portefeuille des projets en exécution.

Durant l'année 2018, les projets en cours d'exécution financés par l'AFD ont permis à :



**230 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable



**827 000 personnes** de bénéficier d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité



**16 000 personnes** de bénéficier d'un service élémentaire d'assainissement



**420 000 personnes** de bénéficier d'un service d'assainissement géré en toute sécurité

## 2. Production de connaissances et partenariats

L'AFD a renouvelé en 2018 quatre accords de partenariat financier, avec l'OIEau, le PFE, le réseau Projection et l'IRSTEA.

En 2018, la production de connaissances a notamment porté sur les thèmes de **l'inclusion et du lien social**.

Un cahier de capitalisation a ainsi été réalisé sur les enseignements de la Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) sur le thème de l'assainissement. Lancée en 2012, cette FISONG avait vocation à susciter une large palette d'innovations, principalement dans un registre social, pour

contribuer à l'accès universel de tous au service d'assainissement.

Une réflexion a par ailleurs été engagée sur le sujet de la participation citoyenne, conjointement avec le GRET et elle fera l'objet d'une publication en 2019.

Enfin une étude rétrospective a été réalisée sur les stratégies de ciblage des ménages les plus vulnérables dans le cadre de campagnes de branchements sociaux, et un travail de recherche sur les inégalités socio-économiques d'accès aux services d'eau à La Paz en Bolivie a été lancé en 2018.

## 3. Projets emblématiques

### **Sahel : EAU ET ASSAINISSEMENT - Développer les services de base dans les zones fragiles**

38 M€ de nouveaux financements contribueront, dans les pays du G5 Sahel, à la réduction des inégalités et à la prévention des conflits à travers la mise en place d'un service d'eau et d'assainissement de qualité pour tous :

- Au Burkina Faso, un prêt concessionnel de 32 M€ assorti d'une subvention de 5 M€ permettront d'améliorer l'approvisionnement en eau de 225 000 habitants des villes de Ouahigouya et Bobo-Dioulasso ;
- Au Tchad, une subvention de 1,5 M€ sera utilisée pour la réalisation de latrines bénéficiant à 13 500 personnes dans les quartiers précaires de la capitale Ndjamena. Le projet ciblera les ménages les plus modestes et sera mis en œuvre par l'ONG Toilettes du Monde ;
- Au Niger, une subvention de 4 M€ permettra la réalisation d'un projet d'urgence d'alimentation en eau potable des communes d'accueil des personnes déplacées à la frontière malienne du Niger. Ce projet bénéficiera à

36 500 personnes et sera mis en œuvre par l'ONG IRC.

### **Pakistan : EAU – Améliorer le service d'eau potable et optimiser l'utilisation de la ressource en eau à Faisalabad - prêt souverain de 95 M€**

Particulièrement vulnérable au changement climatique et connaissant une croissance démographique soutenue, le Pakistan est très exposé au stress hydrique (la quantité d'eau disponible est d'environ 1080 m<sup>3</sup>/hab./an). A Faisalabad, la ressource en eau souterraine est à la fois surexploitée et gaspillée (le taux de pertes des réseaux est d'environ 50%) avec une qualité de service médiocre pour les populations (30% de la population non desservie, approvisionnement discontinu, etc.).

Un projet de 175 M€, financé à hauteur de 95 M€ en prêt souverain par l'AFD, a pour objet d'accroître la capacité de production de 125 000 m<sup>3</sup>/j pour la ville de Faisalabad à partir d'une ressource en eau de surface et d'améliorer les performances du réseau sur une zone pilote. Il s'agit du premier projet de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Pakistan et il devrait permettre à environ 750 000 personnes de

bénéficiaire d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité.

**Jordanie : ASSAINISSEMENT – Mieux faire face au stress hydrique en développant l'assainissement dans la région de Balqa - prêt souverain de 60 M€**

En Jordanie, la quantité d'eau disponible est l'une des plus faibles de la planète et n'excède pas 135 m<sup>3</sup>/hab./an, ce qui situe le pays très en deçà du seuil de pénurie. Or la demande en eau est en croissance, notamment en raison d'une pression démographique accentuée par l'afflux de réfugiés de la crise syrienne.

Dans ce contexte, l'AFD finance, par un prêt souverain de 60 M€, un projet de restructuration et d'extension du système d'assainissement de la zone de Balqa au Nord d'Amman. En collectant et traitant les eaux usées d'une population de plus de 350 000 habitants, il permettra d'améliorer le service pour la population, de protéger la ressource et de réutiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation dans la vallée du Jourdain. En plus de sa contribution à l'adaptation aux effets du changement climatique, le projet participera aussi aux efforts d'atténuation en valorisant le biogaz produit au cours du traitement.

**Projet finalisé en 2018 :**

**Togo : EAU ET ASSAINISSEMENT – De l'eau potable et des latrines pour les écoles et les communautés rurales de la région des Savanes : subvention de 6 M€**

Le programme d'amélioration de l'état sanitaire en milieu scolaire (PASSCO) au Togo, démarré en 2013 et terminé en 2018, a obtenu des résultats supérieurs à ceux escomptés. Cette opération visait en priorité à fournir aux écoles primaires un accès à l'eau potable et à des toilettes décentes, ainsi qu'à équiper en eau potable les centres de santé et les communautés proches des écoles. Il a bénéficié à 168 écoles (contre 100 prévues), 283 communautés (contre 221 prévues) et 23 centres de santé (contre 15 prévus).

- 95 000 personnes bénéficient d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable, dont 42 000 élèves ou patients (70 000 valeur estimée en 2012) ;
- 25 000 élèves et patients bénéficient d'un service élémentaire d'assainissement
- Le projet finance une capacité de production d'eau potable de 1800 m<sup>3</sup>/j
- 70 000 personnes ont été sensibilisées à l'hygiène.

#### 4. Synthèse des indicateurs de suivi

Objectifs chiffrés 2014-2018	Cible 2014-2018	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Moyens mis en œuvre (par géographie)</b>						
Autorisations d'engagement dans les EE	700 M€ / an	570 M€	785 M€	1188 M€	1178 M€	957 M€
dont Afrique (y compris le Maghreb)						303 M€
dont Amérique latine						191 M€
dont Asie (y compris le Moyen-Orient)						460 M€
dont Océans Indien, Pacifique et Caraïbes (hors OM français)						0,5 M€
Autorisations d'engagement dans les Outre-mer	50 M€ / an	63 M€	29 M€	45 M€	78 M€	7 M€
<b>Moyens mis en œuvre (contenu des projets)</b>						
Montant des projets avec co-bénéfice Climat	250 M€ / an	229 M€	433 M€	393 M€	560 M€	630 M€
Part des projets avec renforcement des capacités	80%	95%	83%	75%	88%	91%
Part des projets avec composante IEC - hygiène	50%	41%	22%	25%	52%	30%
Part des projets avec un impact positif sur le genre	50%	64%	50%	45%	36%	70%
Part des projets en cofinancement (en montant)	50%	27%	83%	50%	44%	21%
Part des projets avec composante assainissement (en montant)	30%	42%	14%	13%	26%	33%
<b>Résultats escomptés</b>						
Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité					5 millions	4 millions
Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable					1,6 million	300 000
Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité					1,5 million	1 million
Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'assainissement					0,2 million	84 000

## Stratégie Villes durables 2014-2018

A travers la stratégie « Villes durables », l'AFD finance, promeut et accompagne le développement de villes durables, inclusives socialement, productives économiquement et résilientes sur le plan environnemental, pour que les habitants bénéficient d'une qualité de vie convenable et des avantages économiques consubstantiels à une concentration urbaine maîtrisée. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de référence du développement urbain de l'Union européenne et dans les valeurs portées par les pouvoirs publics et les experts français : la ville durable est un processus intégrant conception, planification et gestion urbaine, et piloté par des acteurs locaux.

Cette stratégie se décline en quatre objectifs :

- **Objectif 1 : promouvoir des villes respectueuses de l'environnement et sobres en carbone**  
L'AFD se positionne en appui direct aux collectivités locales dans la mise en place de stratégies visant à mieux planifier les villes pour encourager un aménagement urbain résilient aux risques naturels et sobre en carbone. Il s'agit (i) de développer les infrastructures vertes, (ii) d'appuyer la transformation spatiale des villes vers davantage de sobriété, en favorisant la lutte contre l'étalement urbain et l'intensification urbaine, par la régénération des centres villes, la création de pôles urbains mixtes et denses le long des corridors de transport ou encore l'aménagement de ceintures vertes autour du territoire urbain ;
- **Objectif 2 : favoriser la cohésion sociale et des villes accessibles à tous les habitants**  
Trois types d'intervention sont privilégiés : (i) soutenir l'amélioration des quartiers précaires et augmenter et adapter l'offre d'habitat ; (ii) favoriser un accès généralisé et équitable aux services essentiels et aux équipements urbains ; (iii) améliorer les conditions de la mobilité urbaine et favoriser l'accessibilité ;
- **Objectif 3 : renforcer les dynamiques économiques locales et la création d'emplois**  
L'AFD met particulièrement en œuvre des interventions en matière de construction ou de réhabilitation d'équipements marchands et de transport (gares routières) ; le financement d'opérations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine urbain et naturel des villes ; le financement de zones d'activité, l'appui à la création de pépinières d'entreprises, incubateurs et pôles de compétitivité.
- **Objectif transversal : financer et accompagner les stratégies de développement territorial des acteurs urbains locaux**  
L'AFD mène des actions de renforcement des capacités des collectivités locales, l'accompagnement de la planification territoriale, des actions en faveur du renforcement du cadre institutionnel et financier et enfin la promotion des processus de consultation des populations.



## 1. Bilan de la production financière en 2018

En 2018, l'AFD a engagé près de 1,119 Md€ en faveur du développement urbain et du financement des collectivités locales<sup>17</sup>, dont 531 M€ dans l'Outre-mer (47%) et 587 M€ dans les Etats étrangers (53%).

Après l'Outre-mer, le bassin méditerranéen a été le principal bénéficiaire des financements (327,7 M€), devant l'Afrique subsaharienne (170,5 M€), l'Asie (88 M€) et l'Amérique latine et Caraïbes (1,28 M€).

Dans les Etats étrangers, les prêts souverains représentent 70% des engagements, tandis que la part des engagements en don s'élève à 22%. Un projet en C2D a été également octroyé, représentant 8% des engagements de l'année.

**En Outre-mer, la majorité (69%) des autorisations de financement concernent des prêts bonifiés au secteur public.** Les prêts non bonifiés secteur public représentent 25% des autorisations de financement pour les territoires ultramarins.

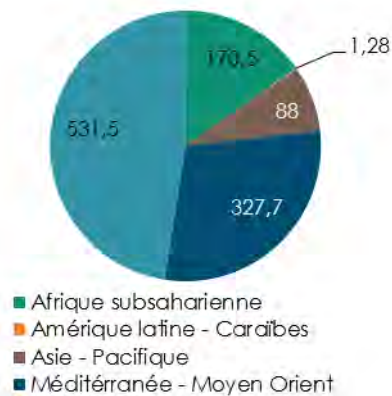
## 2. Partenariats et production de connaissances

En 2018, l'AFD a contribué à la production de connaissances et au développement d'outils innovants relevant de sa stratégie Villes durables, y compris dans le cadre de partenariats :

Dans le cadre du **chantier « alimentation des villes »** lancé en 2015, l'AFD a publié en 2018 une note de doctrine sur l'approvisionnement alimentaire des villes présentant une stratégie renouvelée et des recommandations sur les modes d'intervention.

<sup>17</sup> Les interventions de l'Agence en faveur du développement urbain s'inscrivent dans un périmètre plus large que celles du secteur CICIP « infrastructures et développement urbain ».

AUTORISATIONS DE financement (M€) EN 2018



Les premiers résultats du programme de recherche sur l'emploi et le développement économique « **Jobs & Cities** », lancé fin 2017, ont été livrés et valorisés lors d'un premier événement interne visant à faire connaître la méthodologie et identifier de premiers projets sur lesquels l'appliquer.

**La réflexion villes et numérique** engagée en 2017 a abouti à la production d'un guide numérique « **Smart City** » destiné aux collectivités locales et aux acteurs de l'urbain qui s'engagent dans la conduite de leur transition numérique. Une conférence Rencontres du Développement a également été organisée en octobre 2018 sur la thématique de la smart city.

Le partenariat avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) a donné lieu à l'organisation d'une **journée d'ateliers dédiée aux problématiques foncières urbaines** en octobre 2018. Cette journée a notamment nourri les réflexions du chantier Foncier porté par la division VIL qui a également abouti fin 2018 à la production du « Petit Guide du Foncier Urbain » à usage des chefs de projets.

**La participation de la division VIL au sommet U20 à Buenos Aires**, ayant réuni en novembre 2018 les maires des grandes villes du G20, a permis à l'AFD de présenter sa stratégie et ses modes d'intervention sur le secteur du

non souverain lors de deux conférences : (i) le financement des villes ; (ii) la présentation d'un livre blanc sur un accès amélioré des villes aux financements (en collaboration avec la BID, l'IFC, UN Habitat).

La coopération avec les acteurs français a également été alimentée en 2018 avec la conduite, en collaboration avec l'ANRU, d'une journée d'échange sur « ville et genre » et la présentation par la CDC du programme « Action Cœur de Ville ».

#### **Autres actions de production de connaissances**

**L'AFD a poursuivi ses travaux de réflexion et de capitalisation sur les villes en crise** afin de développer de nouvelles modalités d'intervention, adaptées à des contextes d'intervention en constante évolution.

De nouveaux modes de faire ont également été développés à travers le lancement de projets de « **pépinière urbaine** », qui visent à concilier des actions rapides avec un fort impact social et des investissements structurants à moyen-long-terme. Le dispositif, initié en 2018 en Tunisie, au Burkina-Faso et en Inde, permet de renforcer la participation des habitants dans les projets en les impliquant dans le développement d'initiatives réalisables à très court terme.

La division VIL a travaillé en 2018 sur la refonte et l'actualisation de son Cadre d'Intervention Sectoriel qui a été finalisé et sera adopté en 2019. Cette future stratégie présente une ambition renouvelée pour le développement de villes durables dans les géographies d'intervention de l'AFD. Elle s'articule autour

d'un axe transversal « Ville et Climat » et de trois axes stratégiques :

1. **L'amélioration de la qualité de vie des citoyens** via le renforcement et l'amélioration de l'accès aux services élémentaires, l'amélioration du traitement des déchets solides, l'accès au logement, et le soutien au développement économique local et à la création d'emploi.
2. **La promotion d'un développement urbain durable des territoires** qui se traduit par une approche adaptée à la spécificité des territoires : centres villes, patrimoine urbain, quartiers précaires, territoires en sortie de crise, grands projets urbains et villes intermédiaires.
3. **Le renforcement des acteurs locaux en charge de la ville** qui se concentre sur l'appui aux processus de décentralisation et l'accompagnement des collectivités locales dans la programmation et le financement des investissements urbains, ainsi que dans l'accès au financement.

Trois accélérateurs du développement urbain viennent compléter l'armature de cette stratégie renouvelée :

- Les laboratoires d'innovation urbaine (« pépinière urbaine »)
- Le numérique
- Les partenariats

Facilités de préparation de projets

En 2018, plusieurs études ont été lancées et mises en œuvre sur les fonds des Facilités de préparation de projet gérées par la division VIL : UPFI, LAIF, CICLIA, CICLASIA.

### 3. Projets emblématiques en 2018

#### **Sénégal : Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASen) – prêt souverain de 80 M€**

Dans la continuité du soutien apporté au processus de décentralisation, l'AFD poursuit son appui auprès de l'Etat sénégalais et des collectivités territoriales. Le PACASen a été octroyé en 2018 en co-financement avec la Banque mondiale.

En termes d'impacts prévisionnels, ce programme appuiera au total 128 structures intervenant dans l'urbain dont 123 communes sénégalaises et 2 ministères.

#### **Chine : Projet « ville éponge » Mianyang – prêt souverain de 35 M€**

Dans le cadre de la création d'un éco-quartier dans la municipalité chinoise de Mianyang, et dans une optique de lutte contre les inondations en zones urbaines, le projet vise la mise en place d'infrastructures « éponges » (routes, corridor écologique), d'infrastructures d'eau et d'assainissement. Octroyé en 2018, le projet a également pour objectif transversal de renforcer la gestion globale des ressources en eau de la municipalité.

Dans une optique d'évaluation ex ante des impacts, ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie urbaine de 200 000 personnes, dont 80 000 personnes qui bénéficieront d'une amélioration des conditions d'assainissement et d'accès aux parcs et espaces publics.

#### **Liban : PEURL (Programme pour la résilience économique et urbaine au Liban) – prêt souverain de 40 M€**

Ce programme multi-villes, mis en œuvre dans 9 villes libanaises, porte deux principales finalités : (i) le rééquilibrage territorial entre les villes du centre et les villes côtières, et (ii) la résilience urbaine et économique. Il s'articule autour de 3 piliers d'intervention : la mobilité urbaine durable ; le soutien et la revitalisation des activités économiques locales ; et la revalorisation du patrimoine urbain. Le PEURL a

été octroyé en 2018 en co-financement avec la BEI (40 M€). Les prêts des bailleurs AFD et BEI sont complétés par une subvention de l'UE (20 M€) déléguée à l'AFD.

A terme, ce projet bénéficiera aux 1 650 000 habitants et usagers des 9 villes bénéficiaires du programme. La composante renforcement de capacité bénéficiera aux 9 municipalités libanaises ainsi qu'à la maîtrise d'ouvrage du programme, le CDR (Conseil de Développement et de Reconstruction).

#### **Projets finalisés en 2018 :**

#### **Tunisie : PNRU – prêt souverain de 50 M€ et subvention de 0,7 M€ / délégation d'une subvention de l'UE de 8 M€**

Octroyée en 2007, l'opération de financement du programme national de requalification urbaine a été clôturée en 2018. Le projet visait à soutenir le développement des quartiers défavorisés, sous-équipés et sous-intégrés des médinas de Tunis, Sfax, Sousse et Kairouan en (i) améliorant l'intégration de ces quartiers au tissu urbain par la réalisation d'infrastructures de base et d'équipements collectifs, culturels et sportifs ; (ii) renforçant la cohésion urbaine des agglomérations tunisiennes et en évitant le développement de quartiers marginalisés ; (iii) en testant de nouvelles méthodes d'interventions dans le secteur de l'urbain. Dans le cadre de ce programme, trois types de territoires urbains ont été ciblés : les quartiers populaires, les quartiers anciens (médinas), la zone d'aménagement programmée d'El Mattar.

En termes d'impacts, le PNRU a permis d'améliorer la qualité de vie urbaine d'au moins 600 000 personnes et de contribuer au renforcement des capacités de 4 structures intervenant dans l'urbain.

#### **Madagascar : Lalankely 2 – subvention de 5 M€**

L'AFD finance depuis plusieurs années un programme de Désenclavement et d'Assainissement des quartiers prioritaires

d'Antananarivo, intitulé projet « Lalankely » (ruelles en malgache). La phase 2 de ce programme, octroyée en 2014, a permis de financer, dans 85 quartiers, la construction d'équipements et services de base (escaliers, ruelles, voies carrossables équipées de drains), des équipements sanitaires (bornes fontaines, lavoirs, sanitaires, bacs à ordures). L'entretien des infrastructures fait l'objet d'une gestion communautaire par les habitants, accompagnés par des ONG. Le projet a également mis en place des activités de renforcement des capacités des autorités malgaches (communes et ministère).

Au total, 350 000 habitants et usagers de ces 85 quartiers bénéficient d'une qualité de vie améliorée, notamment en termes d'accès aux services urbains essentiels et aux équipements urbains socio-collectifs. Les impacts du projet, dans les quartiers, en termes de soutien aux activités génératrices de revenus et à l'emploi sont également significatifs de par l'utilisation d'activités THIMO (Travail à Haute Intensité de Main d'œuvre). Enfin, la composante renforcement de capacité a permis la création et la pérennisation de 85 comités de quartiers (notamment en charge de la gestion des équipements livrés) et l'appui auprès de 15 communes du Grand Antananarivo.

#### 4. Bilan des impacts

Au terme d'une refonte des indicateurs permettant de suivre les impacts de l'activité en faveur de la Ville durable, un nouveau cadre d'indicateurs agrégeables sectoriels a été défini et déployé, par la division VIL, pour les projets octroyés en 2018 et le portefeuille des projets en exécution en 2018. Dans le périmètre des interventions en Etats étrangers, le bilan ex ante des projets octroyés en 2018 et le bilan ex post des projets en exécution en 2018 font ressortir les données d'impact suivantes :

N°	Indicateurs de suivi ex ante (projets octroyés en 2018)	2018
1	Nombre d'habitants et d'usagers des villes qui bénéficieront d'une qualité de vie améliorée	2 528 900
1.1	Dont le nombre de personnes qui bénéficieront d'un accès amélioré aux services urbains essentiels (eau et assainissement, énergie/électricité, gestion des déchets, ...)	728 000
1.2	Dont le nombre de personnes qui bénéficieront d'une amélioration des conditions d'habitation et d'accès aux espaces et équipements publics	110 000
2	Nombre de structures intervenant dans le champ de l'urbain qui bénéficieront d'un renforcement de capacités	461
3	% des engagements annuels en faveur de l'urbain ayant une composante genre en faveur de la réduction des inégalités femmes-hommes.	41%

N°	Indicateurs de suivi ex post (projets en exécution en 2018)	2018
1	Nombre <b>cumulé</b> d'habitants et usagers des villes ayant bénéficié d'une qualité de vie améliorée (impact cumulé des projets en exécution ou achevés en 2018)	8 354 400
1.1	Nombre d'habitants et usagers des villes ayant bénéficié d'une qualité de vie améliorée au titre des activités réalisées en 2018 (projets en exécution ou achevés en 2018)	659 500
2	Nombre de structures intervenant dans le champ de l'urbain ayant bénéficié d'un renforcement de capacités au cours de l'année 2018	557

## 4. Transition numérique et technologique

La transition numérique et technologique contribue à l'atteinte de l'ODD 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation.

### Numérique et développement

#### 1. Une activité amplifiée dans le secteur du numérique

Au-delà du financement du secteur privé et des infrastructures de télécommunications, l'AFD couvre désormais un spectre large qui comprend l'extension de la connectivité aux solutions numériques pour l'accélération de l'atteinte des ODD, le soutien à l'entrepreneuriat numérique ou encore l'appui à la transformation numérique des Etats.

Des missions de prospection ont été organisées dans toutes les régions d'intervention : elles ont permis d'identifier des opportunités de financement, ainsi que de coopération et d'assistance technique sur des sujets tels que la formation et l'emploi, l'e-santé, l'e-éducation, la finance mobile, la ville intelligente et la transition numérique des administrations ou encore le haut débit. Ces financements seront mis en œuvre en 2019.

La déclinaison de l'apport du numérique dans les différents secteurs continue ainsi à être

précisée et, de plus en plus, opérationnalisée. Plusieurs projets ambitieux - sur l'identité numérique, l'e-éducation, l'e-agriculture, l'inclusion numérique, l'entrepreneuriat social ou encore l'e-santé (Tunisie, Kenya), sont en instruction ou ont été financés.

L'activité dans le secteur de la transition numérique et numérique s'est élevée à 142 M€ en 2018 (284 M€ en 2017). Cette baisse du volume global d'activité s'explique par l'absence de projets à fort volume en 2018 - 96% de l'activité en 2017 était concentrée sur seulement deux projets. Le nombre de concours octroyés en faveur de cette transition passe de 8 en 2017 à 26 en 2018.

Dans le domaine des infrastructures de télécommunications, l'AFD a notamment octroyé en 2018 des financements de câbles sous-marins (Polynésie française) et de réseaux d'accès 4G (La Réunion).

#### 2. Un rôle d'animation sur la thématique numérique et développement

**L'AFD a joué un rôle d'animation sur la thématique numérique.** A titre d'exemple, l'Agence a organisé une table ronde sur les enjeux de la ville intelligente dans les pays en développement, à l'occasion de la publication d'un guide pratique (papier et en ligne) à destination des collectivités.

#### **Digital Africa, une plateforme au service des dynamiques entrepreneuriales africaines**

L'initiative Digital Africa soutenue par l'AFD a pour objectifs d'accélérer la dynamique entrepreneuriale africaine et d'accompagner le développement de projets d'innovation

numérique à impact. Regroupement d'acteurs issus de l'entrepreneuriat et des mondes institutionnel et associatif, l'initiative Digital Africa a été annoncée le 24 mai 2018 à Vivatech par le Président de la République.

Distincte du concours de startups annuel lancé par l'AFD (désormais appelé « AFD Digital Challenge »), l'initiative Digital Africa est inédite : il ne s'agit pas de créer un nouveau réseau professionnel pour les entrepreneurs, mais de réunir l'ensemble des acteurs de l'écosystème en présence (les entrepreneurs, les structures d'accompagnement, les



investisseurs, le grand public, les grandes entreprises, les universités, les institutions et associations, etc.) dans une dynamique partageant une même vision : mettre l'intelligence collective au service du développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation numérique sur le continent africain.

Pour opérationnaliser ces objectifs, une association a été créée en octobre 2018 - Digital Africa - portée par un ensemble d'acteurs issus du monde de l'institutionnel et de l'associatif – dont l'AFD. L'initiative Digital Africa est accompagnée de dispositifs de financement pilotés par l'AFD et Proparco, à hauteur de 65 M€, qui permettront de soutenir les startups en phases d'amorçage et de croissance, et de renforcer les écosystèmes d'innovation.

Pour fédérer ces acteurs sur le continent, l'initiative utilise plusieurs canaux :

- la mise en place d'une plateforme web de partage d'information et de connaissance pour les acteurs des écosystèmes entrepreneuriaux et de l'innovation locaux et internationaux ;
- l'organisation et l'accompagnement d'événements favorisant la rencontre des innovateurs et de leurs partenaires et clients, sur le continent, comme dans le reste du monde ;
- la création d'un label permettant d'identifier et de valoriser les acteurs émergents d'un entrepreneuriat africain innovant, durable et inclusif.

## Une nouvelle offre pour les industries culturelles et créatives

En 2018, l'AFD a répondu à la mission donnée par le CICID du 30 novembre 2016 « d'étudier la possibilité de développer une offre de financement pour soutenir les industries culturelles et créatives (ICC) dans les pays en développement, notamment en Afrique ». L'approbation par le Conseil d'administration en novembre 2018 de la note de cadrage Industries culturelles et créatives fixe un cadre clair avec l'identification de quatre axes d'intervention majeurs :

- infrastructures ;
- politiques culturelles ;
- formation professionnelle ;

- entrepreneuriat créatif.

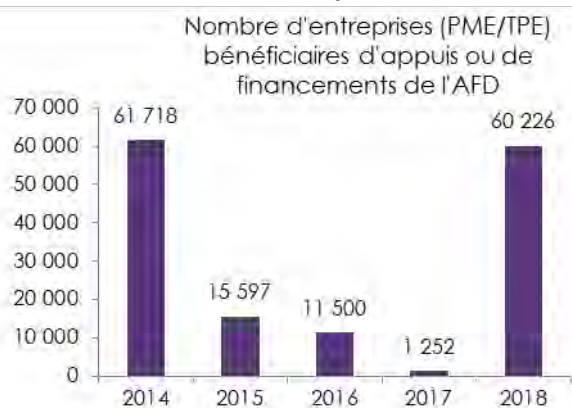
Cette note souligne la prééminence d'un besoin de financement en petits tickets et en subvention pour l'Afrique et des opportunités de financement en prêts sur des projets d'envergure dans des zones où l'écosystème ICC est plus mature (Amérique Latine).

L'AFD a instruit en 2018 plusieurs projets comme la modernisation du Musée National du Cameroun et la création d'un incubateur pour soutenir les jeunes créateurs de contenus numériques (animation, jeux vidéo) en Afrique du Sud.

## 5. Transition économique et financière

La transition économique et financière contribue à la réalisation des ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, et 12 - Établir des modes de consommation et de production durable.

Les résultats de développement de l'AFD dans le domaine de la transition économique et financière



## Stratégie Systèmes financiers

Les systèmes financiers ont connu de profondes mutations depuis le déclenchement de la crise financière internationale de 2008 et continuent d'en subir les conséquences dans de nombreux pays en développement. Ces mutations imposent aujourd'hui aux acteurs des systèmes financiers de faire évoluer leurs pratiques pour soutenir des investissements capables de changer notre monde. Pour soutenir le développement d'une finance durable, le groupe AFD propose une nouvelle stratégie 2018-2022 « Systèmes financiers » pour contribuer à bâtir des systèmes financiers inclusifs, pérennes et responsables.

Le groupe AFD s'est fixé trois objectifs pour accompagner les systèmes financiers locaux :

- Objectif 1 : Promouvoir l'accès du plus grand nombre à des services financiers adaptés aux besoins des populations et des entreprises ;
- Objectif 2 : Accompagner l'émergence d'un nouveau modèle de finance durable pour que les systèmes financiers jouent un rôle central dans les transitions économiques, sociales et environnementales ;
- Objectif 3 : Consolider les systèmes financiers pour en garantir la stabilité.

Ces trois objectifs constituent le fondement de la vision stratégique du groupe AFD en matière d'accompagnement des systèmes financiers locaux. En cohérence avec cette vision, le Groupe a sélectionné sept activités prioritaires qui constitueront des marqueurs discriminants de l'activité du groupe AFD à l'horizon 2022 :

- (i) Servir les populations exclues des systèmes financiers ;
- (ii) Accompagner le financement des très petites, petites et moyennes entreprises en diversifiant la palette d'instruments du Groupe ;
- (iii) Associer un appui financier et un soutien technique pour faire évoluer les pratiques de financement ;
- (iv) Structurer une approche dédiée à la communauté des banques publiques de développement permettant au groupe AFD d'y jouer un rôle moteur ;
- (v) Fournir aux acteurs financiers des ressources adaptées pour leur développement ;
- (vi) Etablir une approche opérationnelle structurée pour renforcer la régulation des systèmes financiers ;
- (vii) Accompagner l'émergence de nouveaux véhicules de financement et de nouveaux outils.

### 1. Bilan des réalisations

Depuis le début des années 2000, l'accompagnement des systèmes financiers représente environ 20 % des engagements du groupe AFD. Parmi ses nombreuses contreparties, le Groupe compte plus de 150 institutions financières partenaires opérant dans plus de 60 pays d'intervention. En croissance rapide durant la dernière décennie, l'activité bénéficie significativement aux pays d'Afrique subsaharienne (30 % des volumes engagés). Constituée pour l'essentiel de prêts, de garanties et de prises de participation,

l'activité d'appui aux systèmes financiers se caractérise notamment par l'importance des financements sans garantie souveraine.

En 2018, les activités du groupe AFD ont permis de catalyser l'investissement local à hauteur de 1,2 Md€ et de soutenir plus de 59 072 petites et moyennes entreprises.

Plusieurs divisions du groupe AFD concourent à la mise en œuvre de l'activité d'appui aux systèmes financiers.

Concernant l'AFD, le volume d'octroi des financements destinés aux différents acteurs des systèmes financiers s'est élevé à près de 853 M€ en 2018, principalement sous forme de prêts non souverains et souverains.

42 % de ces engagements ont été réalisés en Afrique, 23 % en Orient et 14 % en Amérique Latine. Ce volume provient notamment de l'activité en faveur de partenaires financiers publics, comme la *Bank of Kigali* (BOK), la *Industrial Development Corporation* (IDC), la *Banco Industrial y de Comercio Exterior* (BICE), l'*Infrastructure Development Company Limited* (IDCOL), etc. On soulignera aussi l'activité en faveur de l'inclusion financière qui a été déclinée à travers 9 projets d'accompagnement d'institutions financières publiques (Le Levier à Haïti, MSMEDA en Égypte), privées (CRG Guinée) et de structures de régulation ou d'animation du secteur : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), *Social*

*Performance Task Force* (SPTF), *Africa Digital Financial Inclusion Facility* (ADFI), *Alliance for Financial Inclusion* (AFI), *Consultative Group to Assist the Poor* (CGAP).

En outre, l'AFD a accompagné 420 M€ d'investissements privés de 1 200 petites et moyennes entreprises (PME) grâce à son mécanisme de partage de risque ARIZ. L'activité ARIZ a connu une année record avec plus de 150 dossiers de garantie octroyés. L'activité engagée au travers de l'outil ARIZ, stable en volume d'octroi, s'est développée dans 22 pays et est restée concentrée sur le continent africain (87% des octrois), et plus particulièrement au Cameroun, en Côte d'Ivoire et à Madagascar. Les partenariats historiques ont été renforcés, comme le montre notamment le renouvellement du protocole d'accord avec le groupe Société Générale qui bénéficie du mécanisme ARIZ dans 12 pays.

## 2. Production de connaissances

En 2018, l'AFD a participé au financement d'une grande étude en partenariat avec AFI (*Alliance for Financial Inclusion*) portant sur **l'évolution de la réglementation de la finance digitale**. Cette étude a été valorisée à travers un rapport intitulé « *Digital Transformation of microfinance and digitalization of microfinance services to deepen financial inclusion in Africa* » : il a été présenté à l'occasion d'une conférence-débat au *Global Policy Forum* d'AFI, rassemblement mondial des régulateurs et des superviseurs dans le domaine de l'inclusion financière.

L'AFD a organisé par ailleurs une conférence-débat sur le thème de la « **Finance inclusive et**

**responsable** », au cours de laquelle plusieurs partenaires reconnus dans le domaine sont intervenus, comme la SPTF, le Groupe Advans ou Cerise. Cet évènement a offert également l'opportunité de mettre en lumière le web-documentaire interactif sur la protection du client réalisé par Alia Développement, ainsi que l'article publié sur le blog Idées pour le Développement : « Les avancées de la microfinance comme source d'inspiration pour la finance digitale ».

Enfin, l'AFD et PROPARCO ont animé une série de formations et de Clubs de partenaires sur des thématiques liées aux systèmes financiers (inclusion financière, SUNREF, AGREENFI, règles de Bâle, etc.).

## 3. Projets emblématiques 2018

### Appui à la BCEAO - subvention de 3 M€

L'AFD a accordé à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) une subvention de 3 M€ afin de l'accompagner dans le financement de la mise en œuvre des activités de sa stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine). L'objectif de ce projet régional est d'adapter le cadre réglementaire, renforcer la supervision de la microfinance et de permettre un assainissement du secteur dans la zone UEMOA.

### CarePay, Kenya - prêt de 1,2 M€

L'AFD a accordé un prêt de 1,2 M€ pour accompagner le développement de CarePay, startup kényane qui développe des solutions numériques visant à améliorer l'accès financier des populations vulnérables à des soins de qualité. Ce financement lui permettra d'enrichir les services offerts par le biais d'une plateforme numérique et de développer sa portée (population, structures de soins). Pour s'adapter

au profil d'une start-up encore éloignée de l'équilibre financier, l'appui de l'AFD prend la forme innovante d'un financement remboursable en fonction de l'atteinte d'objectifs financiers prédéfinis.

### MSMEDA, Egypte - prêt de 50 M€ / subvention de 1 M€

L'AFD a accordé un appui financier à l'agence égyptienne de développement des PME (MSMEDA). L'objectif est d'accroître l'inclusion financière des femmes entrepreneures, en appuyant la mise en œuvre de la stratégie « genre » de MSMEDA, et en développant une offre financière et un accompagnement adaptés aux très petites, petites et moyennes entreprises dirigées et/ou détenues par des femmes en Egypte. Plus largement, ce projet permettra de développer les sources de financement des acteurs de l'inclusion financière en Egypte, au bénéfice du financement et de l'accompagnement des projets des femmes entrepreneures.

#### 4. Grille des nouveaux indicateurs de la stratégie Systèmes financiers 2018-2022

N°	Indicateurs de suivi	2018
1	Nombre d'institutions financières bénéficiant d'un financement du groupe AFD	33
2	Montant des financements accordés à des institutions financières locales	625 M€
3	Montant des investissements accompagnés dans le secteur privé	1,2 Md€
4	Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements du groupe AFD	59 072
5	Nombre de bénéficiaires d'appuis ou de financements du groupe AFD	142 202

## Social Business

A l'heure où le secteur privé se mobilise pour lutter contre la pauvreté et où une nouvelle génération d'entrepreneurs – résolument attachés à l'impact social de leur entreprise – voit le jour, le groupe AFD a choisi de renforcer son soutien au secteur de l'économie sociale dans les pays en développement. Une précédente initiative, lancée en 2015, avait permis de soutenir 50 projets d'entrepreneuriat social pour un montant total d'engagements de 163 M€.

Fort de ce succès, le groupe AFD a choisi de mobiliser 1 Md€ au cours des cinq prochaines années, avec pour objectif de toucher au moins 50 millions de personnes à travers l'accompagnement de plus de 500 entreprises. Deux secteurs sont ciblés :

- l'entrepreneuriat social (Social Business), qui regroupe les structures ayant une mission sociale et/ou environnementale claire, un modèle économique pérenne, et une organisation interne qui reflète leur mission sociale (échelle des salaires limitée, redistribution limitée des dividendes, gouvernance participative) ;
- l'entrepreneuriat inclusif (Inclusive Business), qui intègre les populations à faible revenu dans une activité commerciale pérenne, en les ciblant spécifiquement en tant que clients, fournisseurs ou intermédiaires.

Ce dispositif s'appuie sur trois principaux axes d'intervention :

- appuyer l'émergence de jeunes acteurs, avec un focus particulier sur les entreprises favorisant l'égalité entre femmes et hommes, en soutenant notamment les structures d'accompagnement et de financement. Cet axe mobilisera de l'équity (prise de participation dans des fonds d'investissement dédiés aux start-ups/TPE/PME inclusives) et de la subvention dédiée aux incubateurs et accélérateurs de start-ups ;
- guider les acteurs économiques vers une approche plus inclusive et accompagner leur croissance. Pour cela, l'AFD et PROPARCO mobiliseront toute leur gamme d'outils financiers (prêts, garanties, subventions), accompagnés, quand cela



s'avère pertinent et nécessaire, d'assistance technique ;

- stimuler des actions de plaidoyer dans les pays d'intervention afin de promouvoir la mise en place d'un cadre institutionnel favorable (cadre juridique et fiscal,

adoption d'une définition commune, création d'un label...) permettant de dynamiser l'économie sociale et solidaire locale, en s'inspirant de l'expérience française.

## 6. Transition politique et citoyenne

La transition politique et citoyenne contribue à la réalisation de l'ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice, mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous et 17 - renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

### Gouvernance

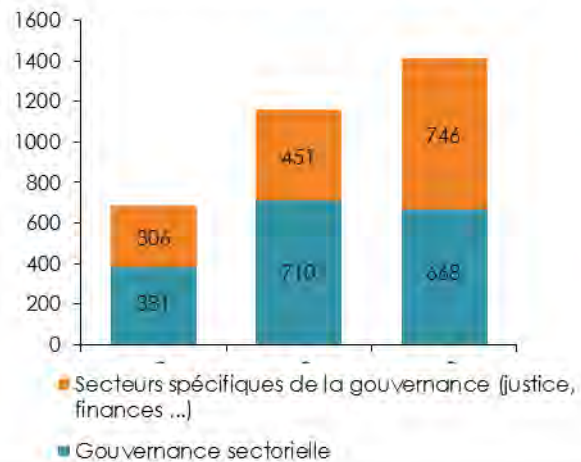
#### 1. 2018 : plus d'1,4 Md€ de financements pour la gouvernance

L'AFD a octroyé en 2018 1 414 M€ en faveur de la gouvernance, dépassant ainsi la cible de 800 M€, fixée lors du transfert du mandat en 2016 et qui était à atteindre d'ici 2020. La part des engagements consacrée à la « gouvernance » des opérations sectorielles s'élève à 668 M€ et les projets spécifiques aux secteurs de la gouvernance, relevant exclusivement d'activités d'appui aux fonctions régaliennes de l'Etat et/ou de soutien aux processus démocratiques ont bénéficié de 746 M€.

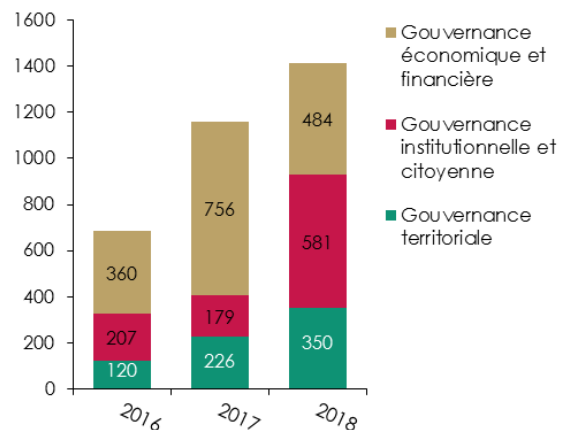
En ligne avec l'approche « Tout Afrique », le continent africain demeure la priorité en matière de gouvernance, avec 381M€ (27%) engagés en faveur de projets de gouvernance « pure » en 2018. La montée en puissance du secteur s'est également traduite par une forte mobilisation dans les contextes de vulnérabilité aux crises et notamment dans les pays du G5 Sahel. En 2018, trois financements ont été octroyés dans le cadre de l'Initiative Tiwara et dix autres participent à l'effort de l'AFD au sein de l'Alliance Sahel.

Dans les pays d'Amérique latine et des Orient, les interventions dans le secteur de la gouvernance se multiplient et se diversifient avec 981M€; notamment en Colombie, en Argentine et en République Dominicaine. Un prêt de politique publique en appui à la réforme des finances publiques a été octroyé en Argentine, ouvrant ainsi l'activité en Amérique latine à la gouvernance. Le secteur de la justice a gagné en importance dans les

Autorisations de financement (M€)  
"Gouvernance" de l'AFD 2016-2018



Autorisations de financement (M€)  
"Gouvernance" de l'AFD 2016-2018



pays d'Asie et du Moyen Orient pour représenter 430 M€, à savoir 30% de l'activité de l'Agence en matière de gouvernance,

avec l'octroi d'un prêt de politique publique en appui à la réforme de la justice jordanienne.

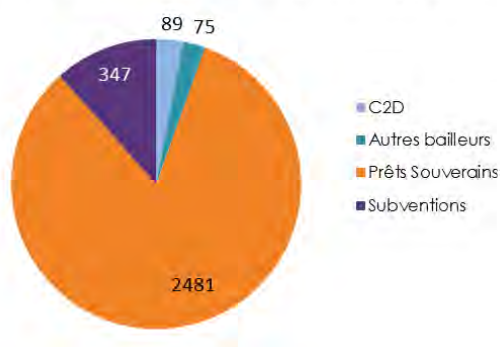
En 2018, l'Afrique s'est vu octroyer plus de 340 M€ au titre de la gouvernance, ainsi qu'environ 40 M€ au titre de projets multi-pays sur le continent africain.

Les thématiques nouvelles continuent à prendre de l'ampleur. Avec un ancrage fort sur le Sahel, l'appui aux processus démocratiques s'est développé en 2018. Un projet régional d'inclusion des jeunesses sahéliennes marginalisées à travers les médias a été financé et plusieurs autres opérations en lien avec l'opérateur français CFI et avec France Médias Monde ont été identifiées pour 2019 et 2020.

Les enjeux de migrations ont également pris de l'importance, avec le financement de trois projets (21,5 M€) portant sur le dialogue régional migratoire ou l'appui aux populations déplacées. Ils traduisent les orientations du Plan d'Action « Migrations internationales et développement » 2018-2022, validé en CICID le 8 février 2018.

En termes d'instruments, la part des prêts souverains reste dominante, portée par un triplement des montants entre 2016 et 2017 (de 310 M€ à 908 M€), hausse qui s'est poursuivie jusqu'en 2018 (1,267 Md€). Ainsi, entre 2016 et 2018, près de 2,5 Mds€ ont été octroyés au titre de prêts souverains. Cependant, le rôle des subventions reste fondamental puisqu'elles pèsent pour près de 12% du total des montants octroyés sur la période, à près de 350M€.

Répartition par instrument des autorisations de financement cumulées 2016-2018 (M€)



## **2. Production de connaissances et partenariats**

Outre le financement de plusieurs experts techniques internationaux (ETI), la coopération a été renforcée avec Expertise France (missions communes, dialogue continu sur le contenu et le montage de l'opération, discussion soutenue sur les modalités d'intégration au groupe AFD).

Par ailleurs la coopération avec les autres opérateurs français intervenant dans les domaines de la justice (Justice Coopération Internationale) et des médias (l'Agence française de développement médias (CFI)) s'est approfondie et a donné lieu à plusieurs opérations impliquant ces opérateurs.

## **3. Projets emblématiques 2018**

### **MADAGASCAR : Justice – Projet PAJMA – subvention de 5 M€**

Le projet souhaite favoriser la mise en place d'une justice efficace, accessible et performante, dans les deux zones pilotes d'ANALAMANGA (Antananarivo) et d'ATSINANANA (Toamasina, 2ème ville du pays). Ce projet vise à renforcer l'accessibilité et l'efficacité des juridictions judiciaires et de l'administration pénitentiaire. Ce projet prévoit également le renforcement des capacités de pilotage de la politique sectorielle du ministère de la justice.

### **Projet MédiaSahel : Processus démocratique et médias – subvention de 8 M€**

Le projet a pour ambition de promouvoir un espace médiatique fiable et apaisé offrant aux jeunes hommes et femmes du Sahel des opportunités d'expression et de participation au débat public de leur pays.

### **MAROC : Finances Publiques – Budgétisation sensible au Genre – prêt de 100 M€**

Le projet a pour finalité de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers l'institutionnalisation de la Budgétisation Sensible au Genre dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de la programmation budgétaire de l'Etat marocain.

## Stratégie Soutien au renforcement des capacités

**La finalité de cette stratégie est de contribuer à renforcer l'impact développemental de l'intervention de l'AFD et son rôle d'influence à travers une attention renouvelée au renforcement des capacités (accompagnement de la montée en puissance des partenaires, durabilité des interventions).**

Cette finalité se décline en trois axes stratégiques :

- **Axe 1** : améliorer les performances opérationnelles de l'AFD ;
- **Axe 2** : accroître la valeur ajoutée de l'AFD et affirmer son rôle d'agence bilatérale ;
- **Axe 3** : améliorer le pilotage et la redevabilité.

Son plan d'action s'articule autour de trois principaux objectifs :

1. Développer un corpus méthodologique et de connaissances ;
2. Adapter les démarches et moyens d'intervention aux spécificités des pays ;
3. Consolider le pilotage global des activités de soutien au renforcement des capacités.

### 1. Bilan des réalisations de l'année 2018

**En 2018, 914 M€ ont été octroyés pour le financement du renforcement des capacités des partenaires, soit une progression de plus de 78% par rapport à 2017 (512M€).**

L'année 2018 a été marquée notamment par le passage d'une logique individuelle à un accompagnement collectif. Depuis deux ans, près de 200 projets ont bénéficié d'un accompagnement spécifique (ingénierie de projet, facilitation du dialogue avec les contreparties, animation d'ateliers participatifs). En effet, la cellule renforcement des capacités a enrichi ses modalités d'accompagnement : cette politique de partage des savoirs a permis de cibler un plus grand nombre de responsables équipes projets et/ou pays. Ainsi, 300 agents de l'AFD ont été sensibilisés sur le renforcement des capacités à travers des ateliers d'échanges entre pairs et des ateliers thématiques. Il s'inscrit en complémentarité du socle commun renforcement des capacités établi en 2017 (formations sur l'approche cadre logique, les approches orientées changement, le renforcement des capacités et les modalités d'assistance à la maîtrise d'ouvrage).

**Nous adaptons nos démarches et de nos moyens d'intervention aux spécificités sahéliennes.**

Dans le cadre des Etats généraux du Sahel, la cellule CAP a formalisé une série de recommandations visant à favoriser une plus

grande réactivité de l'Agence sur cette zone et à adopter une approche différenciée pour les projets sahéliens et de mieux accompagner nos partenaires traditionnels. L'opérationnalisation progressive de ces mesures permettra d'une part de mieux dimensionner notre action et de garantir l'implication des acteurs locaux

De plus, afin de garantir des résultats durables de développement, l'AFD déploie en interne un dispositif visant à améliorer la qualité des projets. Ce dispositif poursuit trois objectifs : renforcer les logiques d'intervention de l'ensemble des projets AFD, mieux mesurer l'impact de nos interventions et répondre aux exigences de redevabilité de l'AFD.

### 2. Production de connaissances

L'AFD a lancé une réflexion globale sur l'incitation financière dans les projets de développement. L'étude « Réformer les per diem par le dialogue » est parue dans la collection Notes techniques. Une restitution de l'étude a été effectuée en fin d'année réunissant près de 50 agents AFD. D'autre part, afin de renforcer sa culture opérationnelle, l'AFD s'est rapprochée de trois institutions (Banque Mondiale, Overseas Development institutions (ODI) et l'European Centre For Development Policy Management (ECDPM).

### 3. Projets emblématiques 2018

#### **Haïti -Projet Le Levier : subvention et prêt de 2,5M€**

Le réseau « Le Levier » compte 42 caisses : il est aujourd'hui la première structure mutualiste et la première IMF d'Haïti, comptant plus de 750 000 petits épargnants. Pour beaucoup implantées en milieu rural, les caisses ont commencé à développer une activité de crédit agricole, à ce jour limitée aux crédits de campagnes.

La finalité du projet est d'améliorer l'offre de financement afin de favoriser l'accès à des services financiers adaptés pour les populations en zone rurale.

Le projet, financé par la Facilité Inclusion Financière, représente un coût total de 2,5 M€, répartis entre (i) une ligne de crédit pour le financement de petits investissements agricoles en zone rurale et une subvention pour la mise en place d'un programme d'assistance technique d'un montant de 500k€, axé sur le renforcement structurel de l'institution et le déploiement de l'activité de crédit d'investissement agricole.

L'acteur a bénéficié d'un appui de la cellule CAP sous la forme d'un atelier de co-construction. Ce dernier a permis d'apporter un appui sur-mesure à l'institution.

Cette intervention constitue un engagement renouvelé de l'AFD sur le secteur de l'inclusion financière en Haïti et la première sous forme de ligne de crédit, auprès d'un acteur pilier de l'écosystème local.

#### **Liban - Projet El Shabake : subvention de 8 M€**

Avec le début de la crise syrienne en mars 2011, plus d'un million de personnes ont dû trouver refuge vers le Liban. Cet afflux a d'importantes répercussions humaines, sociales, économiques et politiques. Les ONG locales jouent un rôle essentiel dans les contextes de crise au Liban, mais la plupart des ONG libanaises font face à un manque de ressources financières et de capacités et sont souvent dépendantes des ONG internationales.

Le programme El Shabake, mis en œuvre par Expertise France, vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile libanaise

afin qu'elles puissent intervenir localement et efficacement en prévention et en réponse aux crises. Ce programme embrasse l'ensemble des aspects du renforcement de capacités et s'articule autour de trois axes : (i) consolider les capacités d'ONG locales de taille moyenne à travers l'élaboration puis la mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités, (ii) assurer la mise en œuvre par chacune d'entre elles d'un projet de réduction des vulnérabilités aux crises et (iii) renforcer l'intégration des ONG partenaires dans l'écosystème de l'aide à travers la mise en place d'un réseau entre ces ONG, leur mise en relation avec les bailleurs de fonds et la consolidation des dispositifs existants de coordination entre bailleurs sur l'accompagnement de la société civile libanaise.

#### **Tchad - Projet d'Appui à la Gestion Intégrée des Finances Publiques (PAGIF) : subvention de 5 M€**

Le système de gestion des finances publiques (GFP) tchadien présente d'importantes défaillances, que les différentes crises que traverse le pays depuis 2014 n'ont fait qu'accentuer.

Le PAGIF a pour objectif général la mise en place d'une gestion des finances publiques efficace, responsable et transparente au Tchad.

Le PAGIF vise à accompagner la bonne mise en œuvre de la réforme comptable. Il se positionne en parfaite complémentarité avec les projets des autres bailleurs de fonds qui accompagnent le Ministère des Finances et du Budget sur cette problématique : l'UE, qui se concentre sur l'appui au pilotage de la réforme budgétaro-comptable, et la Banque mondiale, qui cible ses financements sur la mobilisation des ressources intérieures.

Le contenu du PAGIF est le fruit d'un travail collaboratif entre les différentes directions techniques du MFB, auquel a participé tant le personnel encadrant que technique : pour financer la consolidation du système d'information (SI) du Ministère des Finances, ce dernier et le département de la Transition politique et citoyenne ont souhaité tester une démarche poussée de co-construction du projet.



#### 4. Synthèse des indicateurs de suivi de la stratégie « soutenir le renforcement des capacités »

N°	Indicateurs de suivi	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
1	Part des subventions de l'enveloppe 209 destinée à du soutien au renforcement de capacités (octroi) de l'AFD	70%	72%	81%	<b>46%<sup>18</sup></b>
2	Nombre de concours ayant pour objectif premier le renforcement des acteurs de la vie politique, économique et sociale (octroi) dans les géographies traditionnelles de l'AFD	56	61	78	<b>91</b>
5	Nombre d'agents de l'AFD ayant suivi la formation à la conduite du changement	18	0	60	<b>70</b>

---

<sup>18</sup> La méthodologie de calcul a changé en 2018 et s'applique à l'ensemble des géographies de l'AFD. Les données antérieures à 2017 ne sont donc pas directement comparables.

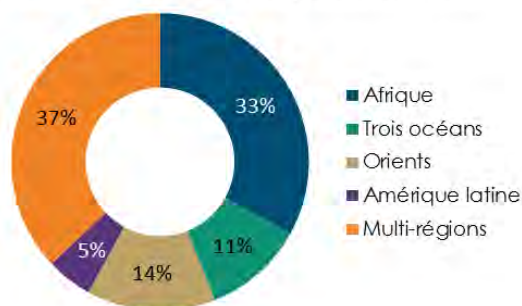
### III. Partenariats et production de connaissances

#### 1. La production de connaissances

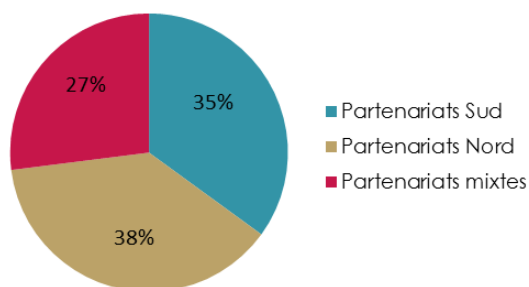
En 2018, dans le prolongement de sa politique volontariste de diffusion et de valorisation des publications initiée en 2016 et poursuivie en 2017, l'AFD a consolidé la visibilité de sa production de connaissances auprès du monde académique, des décideurs et des praticiens du développement.

En 2018, tout secteur et type d'activités confondus, 352 travaux et livrables de la production de connaissances (études, projets de recherche, tribunes, conférences, etc.) ont été recensés pour un montant de 8,5 M€. 26 études avaient un budget supérieur à 100K€.

Répartition des financements de la production de connaissances par zone géographique en 2018



Répartition des financements de la production de connaissances par partenariat en 2018



En volume financier, un peu plus d'un tiers des études porte sur plusieurs régions. Cela reflète la fonction d'observatoire de la diversité des trajectoires de développement et la propension aux analyses comparées de l'AFD.

Avec près d'un tiers des financements qui lui sont consacrés, l'Afrique est la première géographie ciblée par les travaux de production de connaissances de l'AFD. Viennent ensuite les Orients, les Trois Océans et la région Amérique latine.

**En volume financier, 93 % des activités recensées ont été menées en partenariat avec un organisme de recherche ou spécialisé** (instituts de recherche, banques de développement et organisations internationales impliquées dans des activités de recherche, think-tanks, organisations de la société civile, etc.). Les partenaires sont d'origines diverses. On distingue trois types de partenariat :

(i) les partenariats dits avec le « Sud », qui impliquent une structure de recherche opérant dans une ou des zones d'intervention de l'AFD ;

(ii) les partenariats mixtes dans lesquels deux types de partenaires sont impliqués : ceux se trouvant dans une ou des région(s) d'intervention de l'AFD (qualifiés de « Sud ») et ceux opérant dans une ou des région(s) en dehors du champ d'intervention de l'AFD (qualifiés de « Nord ») ;

(iii) les partenariats avec le « Nord » sont ceux qui impliquent une structure de recherche opérant dans une ou des région(s) en dehors du champ d'intervention de l'AFD.

L'AFD a publié 67 titres en 2018, un volume de production inférieur au pic historique de 86 titres en 2017. Deux facteurs expliquent cette décroissance relative du nombre de titres : d'une part, l'ensemble des collections a été repensé (périmètre, ligne éditoriale, maquettes...); d'autre part, l'équipe éditoriale a été fortement mobilisée par la réalisation du livre d'histoire de l'AFD (*De la France Libre vers un monde en commun*), imprimé à 5 000 exemplaires et offert à chacun des agents du Groupe.

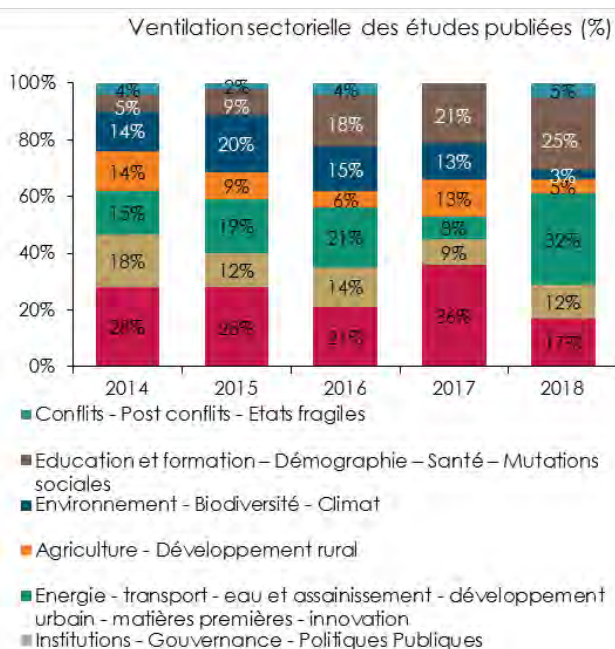
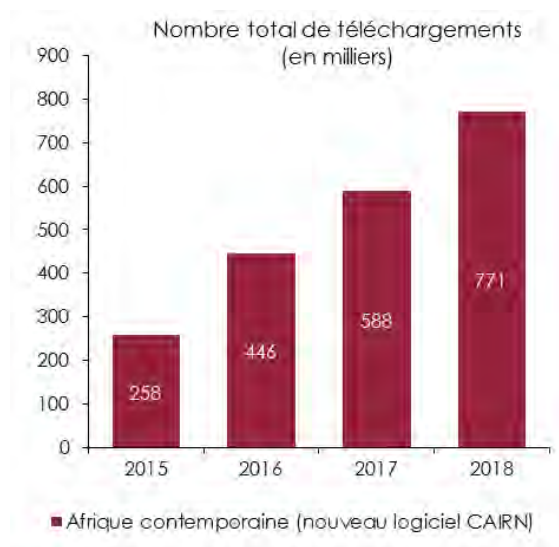
La nouvelle déclinaison de collections et séries vise à mieux cibler les divers segments de lectorat, notamment en proposant de nouveaux formats (ex : *Policy Briefs*, *Policy Papers*), tout en rafraîchissant le design des collections maintenues pour les rendre visuellement plus attractives.

Le cycle d'événements liés à la production de connaissances s'est également densifié, autour notamment de soirées-débats « Rencontres du Développement » animées par le Chef-Economiste de l'AFD, ainsi que des événements internes, les « Editions spéciales ».

**En 2018, le nombre de publications de recherche et d'évaluation téléchargées sur le site Internet de l'AFD s'est élevé à 21 952.** Ce chiffre n'est pas comparable avec les 484 055 téléchargements comptabilisés en 2017, car le site internet de l'AFD a été entièrement refondu en septembre 2017 et la technologie désormais employée pour comptabiliser les téléchargements mesure uniquement les documents téléchargés depuis les pages du site [www.afd.fr](http://www.afd.fr) et ne prend pas en compte les téléchargements directs des publications depuis les moteurs de recherche (Google, Qwant...).

Un indicateur alternatif aux téléchargements est le **nombre annuel de pages vues sur le site [www.afd.fr](http://www.afd.fr), qui s'établit en 2018 à 220 799** pour les publications de Recherche et d'Évaluation.

Les statistiques de téléchargement de la revue *Afrique contemporaine* progressent en 2018 : 771 000 téléchargements ont été comptabilisés sur la plateforme scientifique CAIRN, par rapport à 588 000 en 2017.



Le top 10 des publications les plus consultées sur le site *afd.fr* en 2018 reflète la diversité sectorielle et géographique des publications de l'AFD, ainsi que l'appétence du lectorat pour les livres en hors-série ou coédition externe. Ainsi l'ouvrage sur Boko Haram a-t-il connu un franc succès, aussi bien en français qu'en anglais (les deux versions linguistiques font partie du top 10). Sur la même thématique, l'étude sur la Centrafrique a

également été prise. Le succès de la monographie sur Madagascar coéditée avec l'IRD est également à signaler. Ce palmarès des 10 publications les plus téléchargées contraste nettement avec ceux des années précédentes ; cela est lié à l'évolution technique de mesure des téléchargements avec la mise en place du nouveau site internet de l'AFD.

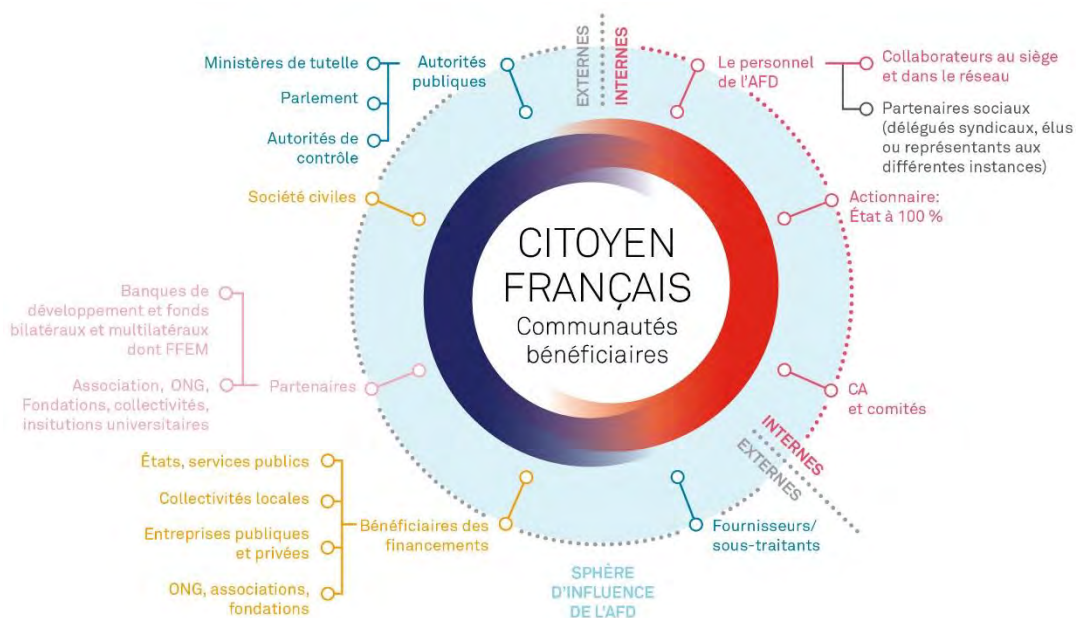
Top 10 des publications selon le nombre de pages vues sur Internet (année 2018)		2018	
Références Collections	Pages Publications de Recherche et Évaluation	Nombre de visites	Visiteurs
Macrodev n°25	Comment analyser le risque sociopolitique ? Une composante clé du risque-pays	2577	2425
Note Tech n°1	Panorama des inégalités hommes-femmes dans le monde	2187	2142
Hors série AFD	Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram	1440	1362
Coédition IRD	L'énigme et le paradoxe (économie politique de Madagascar)	1105	1011
Etudes n°17	La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?	1040	970
Hors série AFD	Du rebut à la ressource	934	898
Hors série AFD	Crisis and development. The Lake Chad region and Boko Haram	894	855
Hors série AFD	Une vie vouée au développement. Mémoires d'Yves Roland-Billecart	857	807
Macrodev n°14	Le modèle de croissance marocain : opportunités et vulnérabilités	684	642

Source At Internet pour le site [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

## 2. Partenariats et influence

### Le dialogue de l'AFD avec ses parties prenantes

#### Les parties prenantes du groupe AFD



#### Le dialogue avec les parties prenantes, une ambition renouvelée

L'agenda 2030 du développement durable invite l'ensemble des acteurs (étatiques et non étatiques) à coopérer pour relever les défis de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, le dialogue avec les parties prenantes est une démarche incontournable pour articuler de façon vertueuse la stratégie et les activités du groupe AFD aux enjeux de cet agenda. Le Groupe a pour cette raison l'ambition d'offrir une plateforme partenariale pour tous les acteurs du développement : les OSC, les collectivités territoriales, les entreprises, les institutions françaises et internationales...

C'est pourquoi la nouvelle politique de transparence et de dialogue reconnaît que :

- le dialogue constitue un pilier de la responsabilité sociétale, au sens où il contribue à intégrer les préoccupations

en matière sociale, environnementale, éthique et de Droits Humains dans la stratégie et les pratiques de l'organisation ;

- la démarche de dialogue prend en compte la diversité et la divergence des opinions, des cultures et des expertises de chacun dans un esprit d'ouverture, et s'attache à favoriser une meilleure compréhension des points de vue en favorisant l'expression de consensus et de dissensus ;
- le dialogue constitue un vecteur de changement pour une organisation mais aussi pour ses parties prenantes. Il s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue, d'apprentissage mutuel, d'innovation et d'impact. En ce sens, il va au-delà des démarches d'information ou de communication.

## Principales modalités du dialogue avec les parties prenantes à l'AFD et ses finalités



### Dialogue autour des stratégies

Les documents stratégiques élaborés par l'AFD qui déterminent ses axes d'intervention, sectoriels, géographiques ou transversaux, font l'objet d'une consultation des administrations et des parties prenantes (organisations de la société civile, collectivités territoriales, entreprises, instituts de recherche, etc.) avant leur passage en Conseil d'administration. Une fois validés, ces documents stratégiques sont consultables sur le site Internet de l'AFD.

En 2018, l'AFD a notamment lancé une consultation numérique pour permettre à toutes ses parties prenantes, internes comme

externes, de réagir aux propositions stratégiques qui guideront l'action du Groupe pour les années 2018-2022. La consultation, qui s'est déroulée du 12 février au 16 mars, a mobilisé 860 participants externes et 213 agents. Ces contributions ont été prises en compte, synthétisées et publiées sur la plateforme de consultation numérique : <https://consultation-numerique.afd.fr/>.

Comme l'AFD s'y était engagée, une réunion de restitution a été organisée à laquelle une centaine de personnes ont assisté et l'AFD a répondu de façon argumentée aux 12 propositions des participants les plus plébiscitées.



## Dialoguer autour des enjeux du développement

Le groupe AFD accorde beaucoup d'importance au dialogue avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement. Ce dialogue permanent permet de mieux appréhender ce qui est fait par chacun, d'ouvrir des perspectives, d'enrichir les réflexions et de renforcer mutuellement ses actions.

Le Groupe entretient en particulier un dialogue étroit avec les organisations de la société civile. En 2018, cette démarche, qui relève d'une responsabilité partagée par toutes les directions du Groupe, s'est concrétisée selon les principales modalités suivantes :

- des réunions de dialogue de haut niveau assurées par la direction générale de l'AFD avec les représentants de plusieurs grandes organisations de la société civile,

à l'occasion notamment de la préparation des rendez-vous internationaux de l'année ;

- la participation des organisations de la société civile aux réunions de concertation et de consultation organisées dans le processus d'élaboration des stratégies de l'AFD (et notamment du nouveau Plan d'Orientation Stratégique) ;
- un dialogue continu avec Coordination SUD sur les modalités de financement des OSC françaises et la co-organisation de séminaires thématiques;
- des réunions de dialogue organisées par l'AFD et par PROPARCO dans des contextes d'interpellations de la part d'ONG ou de leurs campagnes de plaidoyer.

### Le dialogue avec les principaux acteurs du développement

Finalité du dialogue

Modes de dialogue

	Finalité du dialogue	Modes de dialogue
Organisations internationales et européennes	S'informer sur les standards internationaux Rendre compte de l'engagement dans les initiatives internationales	Participation aux forums internationaux Financement d'initiatives internationales Global Compact : participation au Conseil d'Administration, rapport annuel
Banques de développement et institutions financières internationales	Disposer d'outils communs Intégrer les meilleures pratiques	Collaboration sectorielle, cofinancements, programmes d'échanges communs...
Secteur privé	Influencer les pratiques du secteur privé Intégrer les bonnes pratiques et les solutions du secteur privé	Colloques et évènements Revue « Secteur privé et développement » de PROPARCO Club des Investisseurs...
Milieu académique et think tanks	Participer aux réflexions Intégrer et diffuser les bonnes pratiques	Publication d'études, groupes de travail, forums...
OSC	Assurer l'efficacité et la pérennité des projets Consulter la société civile sur les choix stratégiques de l'Agence Communiquer sur l'utilisation de l'aide publique au développement	Partenariats et/ou consultation lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets Dialogue autour des stratégies Groupes de travail, séminaires, communications communes sur des thématiques spécifiques

## Avec les Organisations de la société civile (OSC)

L'action de l'AFD en direction des OSC se décline en 3 grands axes :

- **Axe 1** : augmenter les moyens financiers mis à la disposition des OSC et apporter un appui à la conception et au suivi-évaluation de leurs interventions afin de contribuer aux dynamiques de transformation économique, écologique et sociale au bénéfice des populations vulnérables tout en renforçant l'autonomie des partenaires locaux ;
- **Axe 2** : accompagner les efforts des OSC françaises dans leur évolution institutionnelle tout en renforçant leur visibilité et leur plaidoyer aux niveaux international et national, et encourageant les démarches pluri-acteurs ;
- **Axe 3** : renforcer les collaborations entre l'AFD et les OSC pour enrichir leurs pratiques respectives de solidarité internationale à travers des cadres de dialogue renforcés et le soutien à la recherche et à l'innovation des OSC.

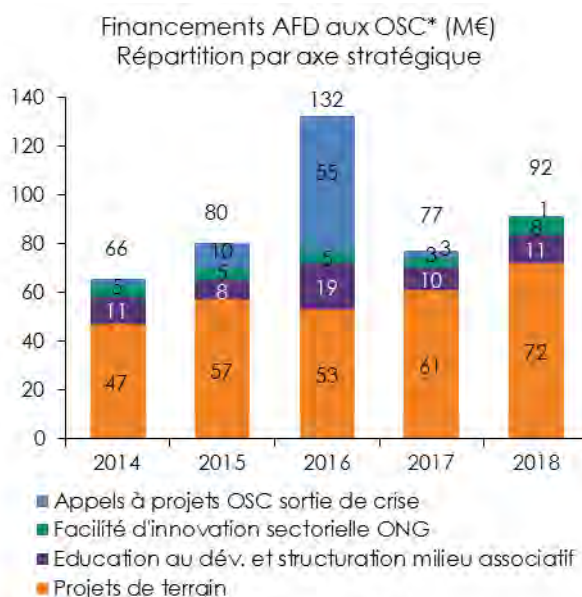
### 1. Des engagements croissants en faveur des projets OSC

En 2018, près de 217 M€ ont été mobilisés par le groupe AFD en faveur des OSC, en incluant l'ensemble des financements : « initiatives-OSC », FISONG, FFEM, MINKA (Fonds Paix et Résilience) etc.

En 2018, les financements octroyés par l'AFD aux projets des Organisations de la société civile (OSC) se sont élevés à 83,2 M€ dans le cadre du dispositif Initiatives OSC. Selon les déclarations des OSC, les projets de terrain en 2018 ciblaient près de 8 millions de bénéficiaires, et près de 2 000 OSC partenaires du Sud ont été appuyées. L'AFD a ainsi participé au financement de 99 projets à travers 89 OSC, dont 14 qui accèdent pour la première fois au dispositif Initiatives OSC. Deux études ont également été financées pour un montant de 140 000€.

Le taux moyen de cofinancement s'élève à 48%, en légère hausse par rapport aux trois dernières années. L'octroi moyen par projet est de 832 000 €, en hausse par rapport à 2017, ce qui s'explique par le financement des quatre premières conventions de partenariat pluriannuel (CPP).

Concernant le seul dispositif « Initiatives OSC », les subventions accordées en 2018 aux OSC atteignent 83,2 M€ (contre 71 en 2017, 71,6 M€ en 2016 et 64,7 M€ en 2015). La progression des financements sur ce guichet est conforme



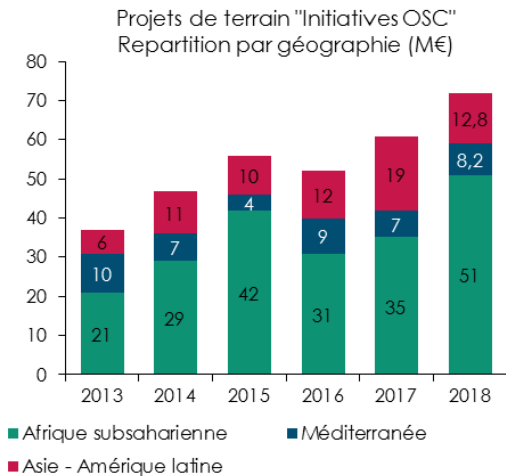
\*n'inclut que les financements suivis dans le CIT OSC

à la décision du gouvernement de doubler le montant de l'APD transitant par les OSC au cours de la période 2017/2022.

Les Initiatives OSC concernent deux grands types d'appuis :

- Les financements en faveur de projets de terrain, qui en 2018 ont bénéficié d'un montant total de 72 M€, soit près de 87% des financements octroyés, un chiffre stable par rapport à 2017 (86%).

- Les financements en faveur des projets dits « d'intérêt général » (regroupant



Education au développement et à la solidarité internationale – EAD-SI - et Structuration du milieu associatif français – SMA). En 2018, 13% des financements octroyés l'ont été en faveur de projets d'intérêt général, soit 11,2 M€, dont 46% au bénéfice de projets de structuration du milieu associatif et 54% au profit de projets d'éducation au développement (EAD). Sur la période 2013-2018, les projets « d'intérêt général » ont représenté en moyenne 17% des subventions totales, ce qui est proche de la cible de 20%.

**La répartition géographique** des projets de terrain lissée sur les cinq dernières années est plus conforme aux orientations de la stratégie, les projets mis en œuvre en Afrique subsaharienne ayant bénéficié de 62% des financements de l'AFD depuis 2013. **En 2018, l'Afrique subsaharienne a bénéficié de 51 M€ de financements, soit 71% du total des financements, contre une cible établie à 60%.**

La zone Méditerranée, en hausse par rapport à 2017, a bénéficié de 8,2M€. En ce qui concerne la zone Asie, la part qu'elle représente sur l'ensemble est en baisse à 7,6%, ce qui a représenté 5,4 M€ en 2018. Les financements à destination de la zone Amérique latine et Caraïbes ont baissé, atteignant 7,4M€, c'est-à-dire 10,4% du total (contre 17% en 2017 et 9% en 2016).

**En termes sectoriels**, les secteurs de l'agriculture (27%), de la santé et de la lutte contre le SIDA (25%), de la gouvernance/droits de l'Homme (15%), de l'intérêt général (13%), et de l'éducation (7%) sont, cette année encore, les secteurs les plus prégnants dans les financements de l'AFD aux initiatives OSC.

En 2018, l'objectif que deux tiers des financements accordés concernent des projets notés 1 ou 2 pour l'indicateur genre du CAD a été largement atteint (78% des engagements). Les thématiques transversales de l'adaptation au changement climatique, de la jeunesse et de l'entrepreneuriat social progressent également en 2018.

Un projet post-urgence sur Cuba a été soutenu sur la réserve (dite 10%) mise en place depuis 2016.

**En termes d'instruments de financement**, la part des financements programmatiques (dans le cadre des conventions-programmes des CPP et des PCPA) a été plus forte (62%) en 2018 par rapport à 2017 (23%), compte-tenu des 4 CPP octroyées. Les cofinancements de projets dits « classiques » ont représenté 38% des cofinancements totaux en 2018.

### La stratégie « OSC et les ODD » en 2018

En 2018, 99% des montants octroyés pour les projets de terrain participent à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD), pour un montant de subventions de près de 83 M€ et un montant cumulé de projets de 181 M€. Ce pourcentage est en hausse par rapport à 2017. La répartition des interventions par ODD indique une nette prépondérance pour les ODD suivants :

- L'ODD n°2 « Éradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable » : 21 projets financés (28 M€, soit 34%) ;
- L'ODD n°3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » : 16 projets financés (18 M€, soit 22%) ;
- L'ODD n°16 « Paix, Justice et institutions efficaces » : 12 projets financés (9,8 M€, soit 12%).

## 2. Production de connaissances et partenariat

### Partenariat et dialogue avec les OSC

Le dialogue stratégique avec les OSC inclut :

- Un dialogue politique de haut niveau porté par la Direction générale :
  - lors des rencontres avec Coordination Sud (une rencontre annuelle a été instituée depuis 2007) ;
  - lors des rendez-vous réguliers avec les responsables des principales OSC partenaires de l'AFD (Climat, Biodiversité, Education, Genre, Sahel, Droits de l'Homme, FISONG... etc.).
- Un dialogue stratégique, conduit par la Direction exécutive SPC et la Direction des Opérations, comprenant :
  - le lancement de six groupes de travail en 2018/début 2019 ; il s'agit de groupes de réflexion et de concertation destinés à enrichir l'AFD dans sa volonté d'opérationnaliser la stratégie 2018-2023 ;
  - des rencontres régulières avec Coordination Sud pour discuter de sujets stratégiques et du partenariat avec les OSC ;
  - des rencontres régulières avec les OSC de plaider sur les enjeux du financement du développement à l'international comme en France.
- Un cadre formel de dialogue mis en place dans le cadre de la politique RSO, qui définit les exigences de dialogue, de

transparence et de redevabilité vis à vis des parties prenantes de l'Agence, notamment des OSC.

L'AFD est membre au niveau international de l'International Donor Group (IDG) ainsi que du réseau GENE (Global Education Network Europe). Des rencontres ont également été initiées avec les grands réseaux internationaux d'OSC, comme la plateforme internationale des OSC (FORUS, ex FIP), appuyée par l'AFD notamment.

En juin 2018, l'AFD et Coordination SUD ont organisé une conférence intitulée "Comment protéger les acteurs de la société civile?". Cette conférence a mis en dialogue l'AFD, le MEAE (DGM, NUOI), les OSC françaises, en particulier Reporters sans Frontières, la FIDH et des OSC locales. Les échanges sur ce sujet se sont montrés riches, et ont renforcé la relation AFD-OSC ainsi que la conviction pour les deux parties que ce dialogue régulier est nécessaire.

Cette culture du dialogue s'est également développée ces dernières années dans les agences AFD du réseau les plus concernées par les projets d'OSC. Ces agences rencontrent régulièrement les OSC et participent aux missions de supervision. Dans de nombreux pays, le Service consulaire d'action culturelle (SCAC) et l'agence AFD

organisent des réunions annuelles ou biennuelles avec les OSC françaises et leurs partenaires locaux.

#### **Production de connaissances**

En 2018, trois études ont été menées :

- Une étude sur les modes opératoires des OSC au Sahel ;

- Une recherche sur les sociétés civiles post-printemps arabes au Maghreb avec la CDC et l'Université d'Aix-Marseille ;
- Une capitalisation des Programmes concertés pluriacteurs (PCPA), avec le MEAE.

### **3. Projets et programmes emblématiques 2018**

#### **Samusocial international: Lutter contre l'exclusion sociale dans les bidonvilles de Lima au Pérou – subvention de 250 000 €**

Le Samusocial International (SSI) intervient depuis plusieurs années dans deux quartiers précaires de Lima. Suite à une demande formulée par les autorités nationales péruviennes, un premier service associatif local de lutte contre l'exclusion sociale, « *Samusocial Perú* », a été créé en 2004. Depuis 2014, ce service est public, géré et financé par la municipalité d'Ate. Une réplique de cette expérience a été initiée en 2013 à Santa Rosa avec un focus élargi à la question de la malnutrition infantile. Dans la continuité, le projet permettra au Samusocial de poursuivre ses services d'assistance médicale et psychosociale à destination des femmes et des enfants de Santa Rosa en vue d'un transfert progressif à la municipalité. Enfin, un travail de renforcement des capacités du « *Samusocial Perú* » est prévu pour accroître son autonomie sur les plans organisationnel (gestion, levée de fonds) et institutionnel (gouvernance renforcée). Ce projet bénéficiera ainsi directement à 3 600 femmes et enfants en situation d'extrême vulnérabilité à Santa Rosa et Ate ainsi qu'à 65 professionnels du secteur social. Plus de 2 000 personnes additionnelles sont concernées par la campagne de prévention.

#### **Fédération handicap international (humanite et inclusion) : Renforcement de la santé mentale et de l'éducation inclusive et la formation professionnelle des personnes handicapées – subvention de 8,8 M€ avec un premier versement de 4,1 M€**

L'objectif global de ce programme multi-pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Liban, Madagascar, Maroc, Sénégal, Sierra Leone et Togo) est d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et des populations vulnérables à travers une approche inclusive et participative. Ce financement soutient deux axes importants de la stratégie de Handicap International : la Santé mentale, d'une part, et l'éducation inclusive et la formation professionnelle des personnes handicapées d'autre part.

HI a pour objectif d'amener les décideurs et pouvoirs publics locaux et internationaux à une vision de la santé mentale moins stigmatisante, par la mise en place d'actions et de dispositifs de sensibilisation.

Concernant l'éducation inclusive et la formation professionnelle, l'ONG a pour objectif de faciliter le continuum entre l'éducation secondaire et la formation professionnelle pour améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes en situation de handicap.

**ECPAT : Convention programme : Mieux lutter contre l'exploitation des enfants en Afrique – subvention de 1,33 M€**

Cette troisième phase de consolidation vise à faire évoluer les législations et les programmes de lutte contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants au sein de dix pays. Deux nouveaux leviers d'intervention seront pour cela mobilisés : la participation citoyenne des enfants et la régionalisation de l'approche. Cette phase interviendra tant sur la prévention (sensibilisation, recherche), que sur l'accompagnement sanitaire, psychosocial et juridique (information, formation), et la réinsertion éducative, sociale et familiale (appui matériel, suivi scolaire, activités génératrices de revenus, formation, médiation). 9 800 enfants et/ou jeunes à risque ou victimes d'exploitation sexuelle, 1 000 acteurs de la protection et leurs structures associatives ou publiques (170) bénéficieront de ces appuis. La participation des enfants et jeunes, l'implication des décideurs (300) et des gouvernements des dix pays, et l'interpellation accrue des instances régionales et internationales (CEDEAO, Nations unies) sont aussi prévues.

**OXFAM France : Campagne de plaidoyer : « A égalité ! » - campagne de sensibilisation en France aux inégalités dans le monde – subvention de 240 000 €**

Il s'agit d'une campagne de sensibilisation du grand public et de mobilisation citoyenne sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans le monde. Les questions des déterminants et des leviers d'action contre les inégalités mondiales sont complexes, il s'agit de les rendre compréhensibles pour une large audience et d'encourager la mobilisation des citoyens en faveur de pratiques plus équitables.

La campagne menée auprès du grand public permettra, en trois ans, de sensibiliser 90 000 personnes. Elle s'appuiera sur différents supports, hors ligne et en ligne : partenariats avec les médias, diffusion de rapports de recherche, études de cas illustrant l'accroissement des inégalités dans des pays du Sud et production d'un ouvrage de vulgarisation sur les inégalités mondiales.

**4. Indicateurs de suivi**

N°	Indicateurs de suivi	Cible annuelle	2015	2016	2017	2018
1	Montant octroyé chaque année en faveur d'une ou plusieurs FISONG	5 M€	5 M€	5 M€	4,8 M€	7,5 M€
2	Nombre d'OSC du Nord appuyées chaque année dans le cadre des projets d'initiatives d'OSC françaises, dont le nombre de collectifs ou plateformes d'OSC	n.d.	59	79	88	89
3	Nombre de partenariats entre une OSC française et une OSC du Sud financés chaque année	n.d.	607 (dont 139 OSC dans le cadre des PCPA)	1134 (dont 427 OSC dans le cadre des PCPA)	2007	2000
4	% des engagements (en montants) sur des projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	66%	60%	72%	74%	78%



## Avec les collectivités territoriales françaises

Reconnu formellement par le CICID de 2016 comme un financeur de l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT), le groupe AFD – fort de son alliance avec la CDC – est chargé d'engager un profond rapprochement avec les acteurs territoriaux.

Ce rapprochement implique une meilleure prise en compte de l'expertise territoriale dans les projets de l'AFD et la mise en place d'une offre de financement pérenne à destination des acteurs de l'AECT.

Le portefeuille de projets actifs de l'AFD en 2018 compte 56 acteurs territoriaux différents impliqués.

La densité d'interaction entre les opérations de l'AFD et la projection des acteurs territoriaux est clairement plus forte en Afrique subsaharienne. Toutefois, le savoir-faire territorial est très demandé par un certain nombre de contreparties latino-américaines et asiatiques, désireuses d'échanger sur l'expérience française.

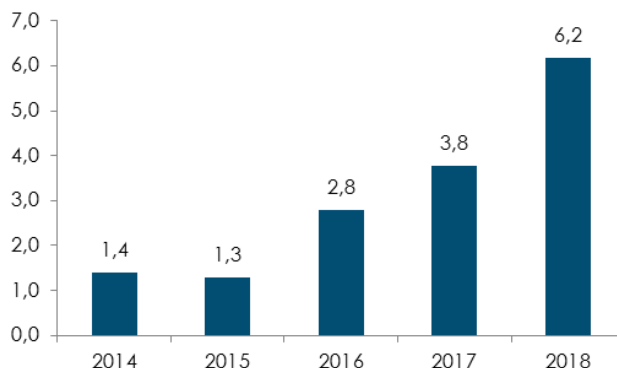
Ces interactions peuvent prendre différentes formes, dont le financement d'un échange d'expérience (généralement subvention) pour alimenter le dialogue de politique publique ou la mobilisation de l'expertise d'un acteur territorial spécialisé (agence d'urbanisme, syndicat de transport, CHU, parcs naturels, ports, etc.).

Les nouvelles compétences de l'AFD (comme l'enseignement supérieur) sont de nature à favoriser ce type de synergie opérationnelle.

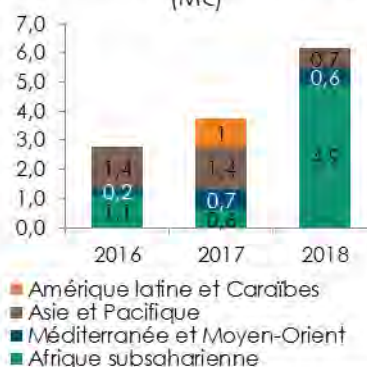
Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL)

En 2018, l'AFD a financé dix initiatives des collectivités territoriales françaises à travers la FICOL pour un montant de 6,2 M€ (contre 3,8 M€ en 2017), se rapprochant du montant des financements dédiés par le MEAE aux collectivités. L'enveloppe FICOL permet d'accompagner les projets mis en œuvre par

Financements AFD de la facilité FICOL (M€)



Répartition géographique des opérations de la facilité FICOL engagées (M€)



des collectivités ou leurs groupements dans tous les pays d'intervention de l'AFD.

Après une sélection et un dialogue technique exigeant visant à accompagner les collectivités vers les meilleures pratiques (notamment environnementales et sociales), l'AFD octroie un financement directement à la collectivité française qui est chargée de déployer, avec son partenaire, un projet qui peut comporter une composante d'investissement (dans les PMA) ou des échanges d'expériences et des études stratégiques.

En 2018, l'AFD a financé dix nouvelles opérations :

- Avec le gouvernement de Polynésie : le projet de renforcement du rôle de Fidji dans la surveillance des arbovirus (dengue, Zika, chikungunya) à risque épidémiologique pour le Pacifique (cofinancement AFD de 0,7M€) ;
- Avec la Région Nouvelle Aquitaine : le projet pour la formation professionnelle rurale dans la région d'Itasy à Madagascar (cofinancement AFD de 0,9M€) ;
- Avec la Région Normandie : l'étude de faisabilité d'un écosystème d'économie circulaire qui permettrait d'établir une stratégie de transition énergétique à Médenine en Tunisie (cofinancement AFD de 0,3M€) ;
- Avec la Région Normandie : le projet appuyant le développement de filières bio et équitables dans la Région d'Atsinana à Madagascar (cofinancement AFD de 1M€) ;
- Avec le conseil départemental de la Charente-Maritime : le projet d'appui au développement durable de la pêche dans la zone de Boffa en Guinée (cofinancement AFD de 1M€) ;
- Avec le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : le projet de développement des énergies renouvelables à Mopti au Mali (cofinancement AFD de 0,7M€) ;
- Avec le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : le projet d'assainissement par filtre planté végétal de l'hôpital de Mitsamiouli (Comores) ;
- Avec la ville de Choisy-le-Roi : le projet de réalisation d'un équipement marchand à Tringa-Marena, au Mali (cofinancement AFD de 0,4M€) ;
- Avec la métropole européenne de Lille : le projet d'appui à la gestion durable des déchets à Saint-Louis du Sénégal (cofinancement AFD de 0,4 M€) ;
- Avec la métropole de Toulouse : le projet d'appui à la construction d'une unité de traitement des boues et à la mise en place d'une stratégie de valorisation à Ramallah dans les Territoires palestiniens (cofinancement AFD de 0,2M€).

L'outil FICOL en 2018 appuie tout particulièrement l'engagement des collectivités françaises dans la zone sahélienne.

# RESPONSABILITE SOCIETALE

## 1. La démarche de responsabilité sociale du groupe AFD

Le groupe AFD s'attache à adopter les meilleures pratiques dans ses métiers. Depuis plus de quinze ans, sa démarche de responsabilité sociale lui a permis de structurer ces pratiques, et de se positionner parmi les acteurs les mieux notés par les agences de notation extra-financière.

Cette démarche est fondée sur de grands principes : l'efficacité de l'aide, le dialogue et le travail en partenariat avec les acteurs du développement, le suivi et l'évaluation des résultats de l'action de développement du Groupe, l'application de contrôles de prévention de la corruption, de la fraude, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, la prise en compte de la responsabilité sociale tant dans les projets que le Groupe finance que dans son fonctionnement interne.

**NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL**



### Normes et standards

Par son adhésion au Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies, en janvier 2004, le groupe AFD a choisi pour **cadre de référence** de son action les principales déclarations, conventions et normes relatives au développement équitable et responsable :

- la Déclaration des droits de l'Homme des Nations Unies ;
- les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- les standards du groupe Banque mondiale, ainsi que les standards de performance de la SFI pour PROPARCO ;
- les trois Conventions dites de Rio (lutte contre le changement climatique, lutte contre la désertification et biodiversité) ;
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les Conventions de l'OCDE et des Nations Unies contre la corruption, et les règles internationales en matière de lutte anti-blanchiment ;
- la norme internationale de l'ISO 26 000 ;
- la loi sur les « Nouvelles Régulations Économiques » (NRE) et les lois des Grenelle de l'Environnement ;
- la Charte pour l'environnement adossée à la Constitution française ;
- les déclarations de Paris, d'Accra et de Busan du Partenariat Mondial pour l'efficacité de l'aide ;
- le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable ;
- l'accord de Paris sur le Climat.

## La politique RSO 2018-2022 du groupe AFD

Le 8 mars 2018, le conseil d'administration de l'AFD a adopté une nouvelle politique de responsabilité sociétale pour le groupe AFD, qui porte sur la période 2018-2022.

Cette politique se donne comme ambition d'accompagner la mise en œuvre du plan d'orientation stratégique du Groupe, et d'être un vecteur d'exemplarité, de cohérence pour le Groupe entre ses missions et la qualité de ses interventions et de cohésion au sein des équipes.

C'est pourquoi la politique RSO couvre de manière cohérente l'ensemble des enjeux de développement durable du Groupe, qu'ils aient trait aux projets qu'il finance ou à son fonctionnement interne. La politique s'articule ainsi autour de 6 axes d'engagements :

- Intégration du développement durable dans les interventions ;
- Gouvernance et appropriation de la démarche RSO ;
- Transparence et dialogue avec les parties prenantes ;
- Ethique professionnelle et exemplarité financière ;
- Gestion socialement responsable et équitable des personnels ;
- Maîtrise de l'empreinte environnementale et sociétale directe.



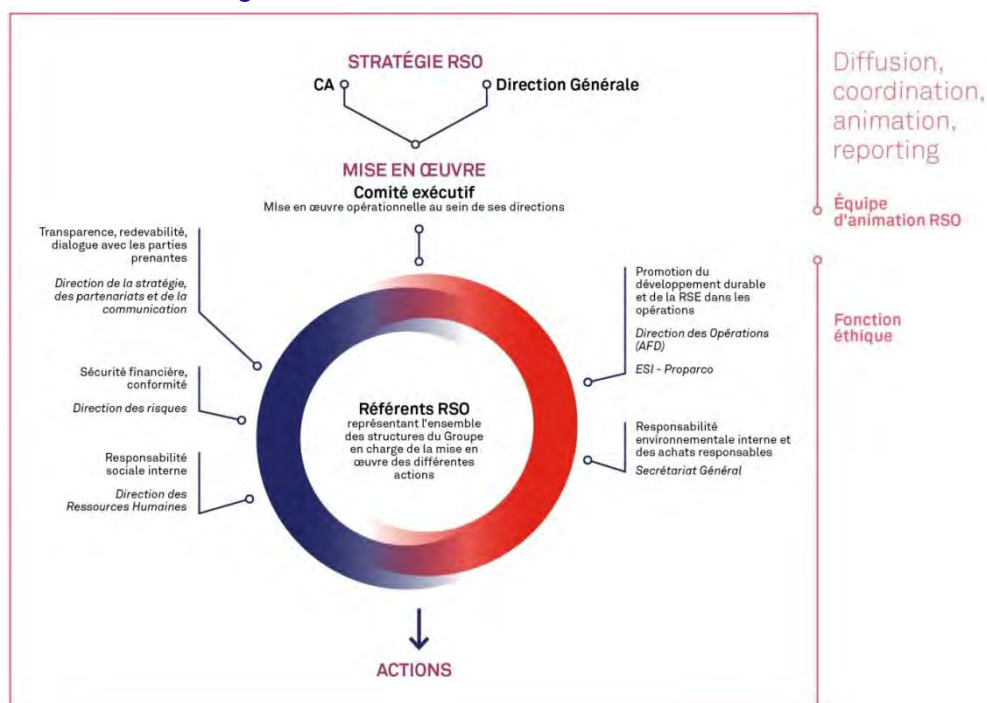
## Animation de la démarche

La démarche de responsabilité sociétale du groupe AFD est animée par une équipe rattachée au département de la stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles (direction de la stratégie, des partenariats et de la communication). Celle-ci s'appuie sur un réseau de correspondants au sein des structures du Groupe chargées de mettre en œuvre les différents axes de la politique RSO. Le réseau des correspondants RSO est ainsi associé au pilotage de la démarche RSO (élaboration et mise en œuvre de la politique),

à sa redevabilité, ainsi qu'aux actions de communication et de sensibilisation des personnels.

Par ailleurs, à l'AFD comme à PROPARCO, des équipes apportent un appui transversal à l'intégration du développement durable dans les opérations sur les sujets de climat, de genre, de risques environnementaux et sociaux, d'intervention dans les pays en crise et conflits, d'influence économique, de passation de marchés, de renforcement des capacités des partenaires, d'avis développement durable.

## Responsabilité sociale : un pilotage impliquant l'ensemble de l'organisation



## Evaluation de la démarche

La responsabilité sociale du groupe AFD peut faire l'objet d'évaluations indépendantes en interne, au travers des missions menées par l'inspection générale ou par la division d'évaluation *ex post* de l'AFD, et en externe.

La démarche RSO du Groupe fait également l'objet de notations extra-financières qui, en plus d'orienter les décisions des investisseurs, sont un outil de progrès en interne. Au cours des deux dernières années, cette démarche a fait l'objet de deux notations extra-financières, par les agences Vigeo Eiris (en 2017) et ISS-Oekom (en 2018). Ces notations mettent en exergue des performances élevées (et en progrès) dans l'ensemble des domaines :

- l'agence Vigeo Eiris attribue au groupe AFD une note de 70/100, le plaçant en tête<sup>19</sup> d'un panel de 38 institutions « paires » (banques et agences à objectif spécifique et banques multilatérales de développement) ;
- l'agence ISS-Oekom a attribué au Groupe une note égale à C+, ainsi que le statut « Prime » accordé aux entreprises qui se placent parmi les leaders de leur secteur<sup>20</sup>.

<sup>19</sup> Avec la CDC, notée 71/100.

<sup>20</sup> La performance du groupe AFD se situe au-dessus la moyenne sectorielle pour la plupart des « questions clé » répertoriées par Oekom.

## Transparence en matière de responsabilité sociétale

Pour rendre compte de sa démarche de responsabilité sociétale, le groupe AFD inscrit sa communication extra-financière dans le cadre des normes nationales et internationales de référence, et notamment des normes de la Global reporting initiative – GRI<sup>21</sup>.

Cette communication s'articule autour de deux documents principaux :

- la Déclaration de performance extra-financière, intégrée au Document de référence du groupe AFD ;
- le présent rapport sur l'exercice 2018.

La pertinence des enjeux a été déterminée à partir d'une « analyse de matérialité » présentée dans l'annexe méthodologique de ce rapport.

Par ailleurs, l'AFD communique aussi auprès du Pacte mondial des Nations Unies (Communication sur l'engagement et Communication sur le Progrès)<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle et concerne les enjeux de responsabilité jugés pertinents (ou matériels).

<sup>22</sup> Profil Global Compact de l'AFD : <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/293#company-information>



## 2. Assurer le développement durable dans les interventions

Les Objectifs de développement durable constituent la référence commune de l'ensemble des activités opérationnelles du groupe AFD. Les bénéficiaires des financements du Groupe sont à leur tour des vecteurs de développement durable et jouent un rôle de catalyseur des bonnes pratiques dans les pays en développement. En tant qu'institution financière de développement, le rôle du groupe AFD est d'accompagner et de favoriser ce mouvement.

Cet engagement en matière de développement durable se traduit par une prise en compte renforcée des impacts des actions financées ainsi que des enjeux économiques, sociaux et environnementaux des partenaires et bénéficiaires du Groupe. Cette démarche de progrès s'incarne par une double volonté : prévenir les risques et encourager l'impact positif des projets sur le développement durable.

### **Une volonté de mieux maîtriser les risques associés aux projets**

Le groupe AFD se doit d'être attentif à la bonne allocation des financements (prêts, garanties, subventions ou participations) qu'il octroie, ainsi qu'à la réputation et à la bonne gouvernance des organisations auxquelles il accorde ses concours. Cela passe en premier lieu par la maîtrise des risques environnementaux et sociaux des projets financés. Pour cela, l'AFD et sa filiale PROPARCO mettent en œuvre des démarches de gestion des risques, et agissent pour améliorer la qualité des projets et la performance environnementale et sociale des bénéficiaires des financements.

Par ailleurs, le Groupe maintient un haut niveau de vigilance en matière de maîtrise des risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme.

### **Une volonté de contribuer de manière positive au développement durable**

Les enjeux de développement économique, de lutte contre la pauvreté et les inégalités, de préservation de la biodiversité, de gestion des milieux et des ressources naturelles, de préservation de l'atmosphère et de lutte contre le changement climatique (marqueur essentiel de l'action du groupe AFD) sont autant d'enjeux intégrés dans les cadres d'intervention stratégiques du Groupe et dans la conduite des projets.

L'AFD et sa filiale PROPARCO mesurent les effets escomptés et les résultats des projets financés, à des fins notamment d'apprentissage et d'amélioration des stratégies d'intervention et des projets futurs.

### **Des actions continues pour renforcer la prise en compte du développement durable dans les opérations**

L'AFD effectué en 2018 des actions continues pour une meilleure prise en compte du développement durable dans les opérations, en particulier

- Formation sur le développement durable : des formations dédiées au développement durable à destination des agents AFD se sont poursuivies pour la deuxième année avec l'organisation d'une formation au siège et dans le réseau (direction régionale atlantique). De plus, les interfaces avec d'autres formations dispensées à l'AFD (comme formation climat, formation renforcement des capacités et cadre logique) ont été renforcées (notamment intervention dans la formation climat, harmonisation /complémentarité des contenus des formations sur le cadre logique. Enfin, un didacticiel sur l'intranet de l'AFD présentant et formant au dispositif analyse et avis développement durable a été mis en ligne complété par un guide méthodologique et un kit de

présentation. Ce dernier a été traduit en anglais, portugais et espagnol et diffusé en version électronique et papier, et est accessible sur le site internet de l'AFD

- Production de fiches enjeux développement durable pour certains types de projet (ligne de crédit thématiques, formation professionnelle, transport maritimes, hôpitaux...) réalisés conjointement avec le département technique concerné de l'AFD, et les divisions transversales (Climat, appui environnemental et social, etc). Ces fiches traitent des enjeux clés à prendre en compte dans l'instruction de ce type de projet, et capitalisent notamment sur les analyses et avis développement durable de projets passés. Elles précisent les modalités d'application de la méthodologie d'analyse développement durable. Elles visent à faciliter

les instructions suivantes sous l'angle du développement durable, à la fois pour les donneurs d'avis développement durable, et pour les équipes projets.

- Renforcement de la prise en compte du développement durable en amont des instructions: la cellule Analyse avis développement durable formule, des commentaires sur le développement durable lors de l'élaboration des Stratégies AFD (transitions, sectorielles, transversales ou géographiques) ; en outre, l'AFD a travaillé en 2018 avec le WRI à l'élaboration d'un guide de dialogue avec les contreparties AFD sur les ODD pour les agences AFD (non encore publié) afin notamment de faciliter l'émergence de projets contribuant au développement durable.

## Maîtriser les impacts environnementaux et sociaux des projets

Toute opération de développement peut comporter des risques vis-à-vis de l'environnement et des populations. Ainsi, s'appuyant sur le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et les standards de performance de la Société Financière Internationale (SFI), la démarche empruntée par le groupe AFD consiste à (i) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux de chaque projet présenté aux instances décisionnelles ; (ii) définir les mesures

à mettre en œuvre par les bénéficiaires des financements pour limiter l'exposition à ces risques ou pour en atténuer voire en compenser les effets ; (iii) contractualiser la mise en œuvre de ces mesures avec les bénéficiaires des financements ; (iv) suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération ; (v) gérer les imprévus ; et (vi) améliorer la qualité des projets et la performance environnementale et sociale des bénéficiaires de ses financements.

### Gérer les risques environnementaux et sociaux au cours du cycle du projet

#### Identification

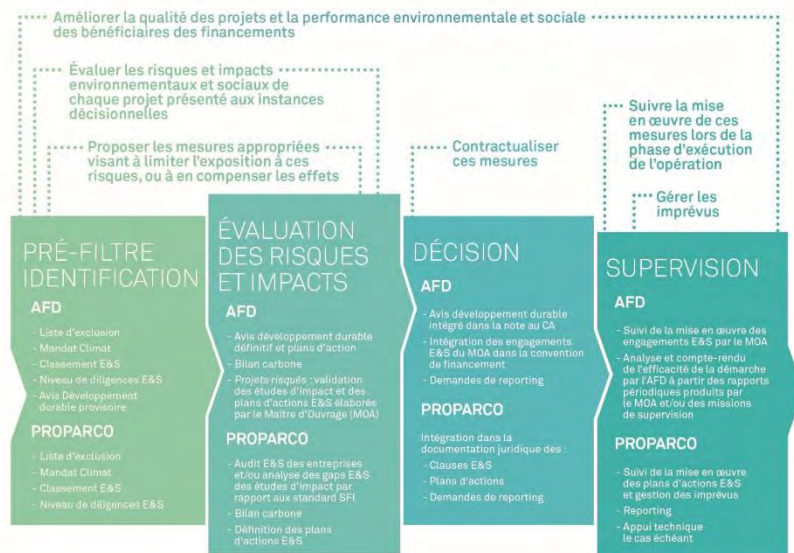
Le groupe AFD ne finance pas certains projets du fait de critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental et social. Ces critères sont inscrits dans une liste d'exclusion validée par les conseils d'administration de l'AFD et de PROPARCO et publiée sur leurs sites

Internet<sup>23</sup>. En outre, le Groupe applique des diligences spécifiques par secteur d'intervention.

23

<http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/RSE/AFD%20-%20RSO%20-%20Liste%20d'exclusion.pdf>

GESTION DES RISQUES E&S LE LONG DU CYCLE DE VIE DES PROJETS



L'évaluation des risques environnementaux et sociaux est capitale avant toute décision d'octroi d'un financement. À chaque secteur correspond une typologie de risques, à laquelle le groupe AFD répond de manière adaptée via sa démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux. Un ensemble d'outils d'évaluation *ex ante* et de suivi environnemental et social a été mis en place à cet effet.

Le suivi de la répartition du risque environnemental et social concerne toutes les opérations de type « projet » de l'AFD et de PROPARCO, qu'elles soient financées directement ou par le biais d'intermédiaires financiers (établissements bancaires en particulier).<sup>24</sup>

**Evaluation**

Dans le cadre des projets les plus risqués, le maître d'ouvrage réalise, avec l'appui de consultants spécialisés, des études spécifiques, telles qu'une étude d'impact ou un audit environnemental et social, décrivant les risques et impacts environnementaux et sociaux et proposant les mesures d'atténuation à mettre en œuvre, généralement regroupées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

Dans le cas des entreprises et des institutions financières, le groupe AFD peut diligenter des études ou audits complémentaires, afin d'évaluer la conformité de leurs systèmes de gestion environnementale et sociale avec les standards internationaux.

**Décision**

A l'issue de ces démarches, les équipes spécialisées du Groupe définissent des clauses environnementales et sociales spécifiques et les plans d'engagement ou plans d'actions environnementaux et sociaux qui sont insérés dans la documentation de financement contractuelle. Leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier, avec l'appui de consultants indépendants pour les projets les plus risqués.

<sup>24</sup> Compte tenu de leurs spécificités et de leur impact environnemental et social négligeable ou impossible à évaluer, les concours de l'AFD qui ne sont pas de type « projet » ne font actuellement pas l'objet d'une évaluation environnementale et sociale.

Par ailleurs, une attention est portée à la prise en compte par le bénéficiaire de la dimension environnementale et sociale dans les appels d'offres, afin de privilégier les entreprises responsables dans l'attribution des marchés de travaux, notamment ceux à forts impacts, et de s'assurer que les mesures d'atténuation préconisées seront réellement mises en œuvre. L'AFD a ainsi développé un dossier type d'appel d'offres, avec des clauses environnementales et sociales renforcées, qui est proposé aux maîtrises d'ouvrage pour la réalisation des travaux à risques élevés. Cette procédure est désormais généralisée puisque le dossier type d'appel d'offres relatif aux marchés de travaux contient désormais par défaut des clauses environnementales et sociales renforcées.

## Répondre aux réclamations des tiers

En 2017, l'AFD s'est dotée d'un dispositif pour répondre aux réclamations environnementales et sociales. Toute personne ou tout groupe de personne(s) affectée(s) par les dimensions sociales ou environnementales d'un projet financé par l'AFD peut y déposer une réclamation.

A titre d'exemple, les réclamations peuvent porter sur des enjeux de biodiversité, de changement climatique, de pollution locale, de réinstallations involontaires de populations, de droit foncier, de travail décent, de droits humains en général, et des droits des populations autochtones en particulier.

Ce dispositif extra-judiciaire promeut une approche constructive, fondée sur la recherche de solutions amiables. Il permet une écoute, une prise en compte des différends, puis leur apporte une réponse structurée. Le périmètre du dispositif couvre également les réclamations potentielles des populations autochtones portées par la société civile.

### Supervision

Des équipes spécialisées du groupe AFD assurent un suivi de la mise en œuvre des engagements environnementaux et sociaux par les bénéficiaires des financements, à partir des rapports de suivi transmis par lesdits bénéficiaires, en réalisant des missions de suivi ou en mobilisant des consultants spécialisés. Pour les projets présentant les risques environnementaux et sociaux les plus importants, la mise en place d'un mécanisme de traitement des plaintes par la maîtrise d'ouvrage au niveau du projet doit être prévue. Ce « Complaints mechanism » offre aux populations susceptibles d'être affectées par les projets un dispositif qui permet de recueillir leurs plaintes et leurs préoccupations liées aux impacts du projet et d'y apporter des réponses.

Lorsqu'une réclamation est déclarée éligible, deux modes de traitement sont proposés :

- une conciliation en vue de résoudre à l'amiable un différend entre l'auteur de la réclamation et le bénéficiaire du financement de l'AFD. L'AFD offre alors un cadre de médiation mais n'en est pas partie prenante ;
- un audit en vue d'examiner la conformité de l'AFD à ses procédures environnementales et sociales. L'audit entraîne la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de non-conformité.

Le dispositif fonctionne sous la supervision du Conseiller à l'éthique de l'AFD. Le rattachement du Conseiller à l'éthique au Directeur Général garantit l'indépendance du dispositif vis-à-vis des directions opérationnelles. Le dispositif est piloté par un secrétariat, logé auprès de la direction de la stratégie, qui assure sa communication interne et externe, suit les réclamations et coordonne le travail avec les équipes projets concernées et les

experts indépendants mobilisés pour le traitement des réclamations.

En 2018, la réclamation d'un citoyen camerounais, déclarée éligible fin 2017, a été traitée à travers une conciliation et un audit de conformité. Elle portait sur l'indemnisation consécutive à une expropriation rendue nécessaire par les emprises d'un projet de drainage pluvial de la communauté urbaine de Douala. Au terme d'une mission de médiation conduite par les experts indépendants du dispositif, un accord a été signé entre l'auteur de la réclamation et la Communauté urbaine de Douala. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi par le secrétariat du dispositif.

En parallèle, les experts ont réalisé un audit de conformité qui a révélé plusieurs non-conformités du projet aux procédures environnementales et sociales de l'AFD. Celles-ci concernaient essentiellement le Plan d'action de réinstallation, obtenu après l'octroi du financement et dont la mise en œuvre est en plusieurs points non conforme aux standards internationaux adoptés par l'AFD<sup>25</sup>. En réponse à l'audit, l'AFD a établi un plan d'action avec des mesures correctrices à la fois pour le projet en cours et les projets à venir. Ce plan d'action, en ligne sur le site internet de l'AFD, fait également l'objet d'un suivi par le secrétariat du dispositif.

Huit nouvelles réclamations ont été reçues en 2018<sup>26</sup>. A ce stade, elles ne répondaient pas aux critères d'enregistrement définis dans le règlement du dispositif<sup>27</sup>, pour les raisons

suivantes : absence de préjudice environnemental ou social, projet non financé par l'AFD, projet en préparation ou initié par une ONG<sup>28</sup>, dialogue inabouti avec le bénéficiaire du financement de l'AFD. Elles ont néanmoins fait l'objet d'un travail d'information, de facilitation du dialogue et de suivi par le secrétariat et les équipes projet. Ce travail, dont il est rendu compte dans le rapport d'activité du dispositif pour 2017-2018, a démontré la capacité d'influence positive de l'AFD et de désamorçage des différends.

La campagne de sensibilisation au dispositif s'est poursuivie en interne et en externe afin de former les équipes-projet au siège et en agences locales aux changements opérationnels induits par l'existence de ce dispositif, mais aussi d'informer les partenaires de l'AFD.

L'AFD participe enfin aux travaux du réseau IAMnet (Independent Accountability Mechanisms Network), qui lui permet de bénéficier du retour d'expériences de ses pairs, et de faire connaître son dispositif.

PROPARCO a rejoint en février 2019 le dispositif de réclamations conjoint de la DEG et du FMO. Une coopération étroite est prévue avec le dispositif de l'AFD en cas de réclamations sur des projets cofinancés.

Pour tenir compte de la diversité des réclamations mais aussi anticiper leur nombre croissant, un fonctionnement plus graduel du

---

<sup>25</sup> Concernant notamment le niveau d'indemnisation des personnes affectées par le projet.

<sup>26</sup> En 2018, aucune réclamation reçue par le Dispositif ne concernait l'atteinte aux droits des populations autochtones.

<sup>27</sup> [https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-03-02-18-00/AFD%20-](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-03-02-18-00/AFD%20-%20R%C3%A9glement%20Dispositif%20-%20R%C3%A9clamations%20environnementales%20ou%20sociales.pdf)

[R%C3%A9glement%20Dispositif%20-%20R%C3%A9clamations%20environnementales%20ou%20sociales.pdf](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-03-02-18-00/AFD%20-%20R%C3%A9glement%20Dispositif%20-%20R%C3%A9clamations%20environnementales%20ou%20sociales.pdf)

<sup>28</sup> Les projets d'ONG financés par l'AFD ne sont pas éligibles au Dispositif car ils n'entrent pas dans le champ d'application de la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux de l'AFD.

dispositif prend effet en 2019. Les experts indépendants sont désormais mobilisés à titre individuel et non plus en format panel, et la médiatrice interne de l'AFD peut intervenir pour une mission de conciliation.

La page du site de l'AFD dédiée au dispositif est disponible à cette adresse :

<https://www.afd.fr/fr/un-developpement-responsable>

## Renforcer les capacités des bénéficiaires

L'AFD accompagne ses maîtrises d'ouvrage en favorisant tout au long du cycle d'instruction une approche méthodologique participative et/ou de co-construction. Depuis 2013, elle s'est dotée d'une stratégie transversale de renforcement des capacités<sup>29</sup>, qui vise à augmenter l'impact développemental de ses interventions et à accompagner la montée en puissance de ses partenaires.

Ces activités doivent notamment permettre au maître d'ouvrage de mieux piloter, gérer les financements et s'assurer de la bonne réalisation des activités. Les deux modalités d'accompagnement principales du groupe AFD sont le partage de son savoir-faire (expertise sectorielle et montage institutionnel de projet) et le financement d'expertises externes (formation, animation de communautés de pratiques, échange d'expériences, accompagnement technique).

Au-delà de son activité propre de renforcement des capacités sur projet, via le prêt et/ou la subvention, l'AFD s'est dotée d'outils spécifiques pour renforcer les capacités des maîtrises d'ouvrage, tels la Facilité d'amorçage, de préparation et de suivi de projet (FAPS) le Fonds d'expertise et de renforcement de capacités (FERC), le Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE), la Facilité de

financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) et le fonds d'appui au renforcement des capacités de gouvernance (FRCG). En 2018, les autorisations d'engagement en faveur de ces outils ont atteint 53 M€.

L'AFD peut également recourir aux crédits délégués de l'Union européenne pour mobiliser de l'expertise technique.

De son côté, en complément de ses outils financiers, PROPARCO développe depuis plusieurs années des outils de renforcement de capacités avec une offre d'assistance technique visant à accompagner les sociétés clientes dans leur gouvernance, leur gestion interne ou l'amélioration de leurs pratiques environnementales et sociales. Un budget de 3 M€ a été affecté à ces activités pour la période 2017-2020. Respectant les principes fondamentaux du mixage de ressources (additionnalité et subsidiarité), ces missions d'expertise au bénéfice d'acteurs privés permettent de renforcer la solidité des entreprises investies et leur contribution au développement durable d'un territoire. PROPARCO déploie ces missions d'accompagnement technique en s'assurant de l'alignement des moyens, de l'adéquation des ressources et de l'appropriation des actions par l'entreprise bénéficiaire. En 2018, 11 nouveaux projets d'accompagnement technique ont été signés. Par ailleurs, 82 entreprises, institutions financières, infrastructures ou fonds ont amélioré leur performance environnementale et sociale et leur gouvernance grâce à l'appui des experts de PROPARCO.

---

<sup>29</sup> <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/cadre-intervention-transversal-renforcement-des-capacites.pdf>



PROPARCO gère enfin l'activité d'accompagnement technique du Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA) qui soutient le renforcement des capacités d'entreprises situées en Afrique subsaharienne, dans lesquelles FISEA investit de manière directe ou indirecte, via des fonds d'investissement. La Facilité d'accompagnement technique d'un montant de 6,5 M€ doit contribuer à ces objectifs en favorisant la progression des performances des

entreprises par un soutien au renforcement de leurs capacités : leadership et organisation, marketing, ressources humaines, gestion financière, gestion environnementale et sociale, fonctions techniques. En 2018, le montant des assistances techniques signées au bénéfice des entreprises ou fonds investis par FISEA a atteint un total de 4,2 M€, dont 2 M€ ont déjà été versés. Le fonds FISEA est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de la stratégie Social Business.

### 3. Diligences

#### Diligences par secteur

Le groupe AFD est doté de politiques générales permettant d'assurer le respect et la promotion des objectifs du développement durable au travers de l'ensemble de ses activités. Il dispose d'une liste d'exclusion transversale qui indique les types de projets qu'il se refuse a priori de financer du fait de critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental et social. Enfin, il s'appuie sur des politiques de développement durable appliquées aux secteurs de son intervention, déclinées ici :

##### Agriculture et secteur alimentaire

- Objectif « zéro-déforestation »

Le groupe AFD veille à ce qu'aucun des projets qu'il finance, quels qu'en soient les porteurs, ne contribue à la dégradation des forêts ni à la déforestation. Au contraire les projets agricoles soutenus doivent promouvoir la conservation et la restauration des zones forestières et des corridors écologiques. Les programmes d'extension ou de réhabilitation de grandes plantations de cultures pérennes et de sylvicultures monospécifiques appliquent une politique exemplaire de « zéro déforestation », politique impliquant l'absence de perte nette de forêt primaire comme de biodiversité, ainsi que des actions de compensation pour toute perte de forêt secondaire.

- Contribution à la Stratégie Nationale de Lutte contre la Déforestation Importée

La Stratégie Nationale contre la Déforestation Importée (SNDI), publiée le 14 novembre 2018 en écho au Plan Climat, entend mettre fin d'ici 2030 à la déforestation importée causée par la France. Elle engage le groupe AFD à plusieurs niveaux, notamment, par la prise en compte de la lutte contre la déforestation dans les Stratégies Pays du Groupe, par l'élaboration d'un plan d'action de lutte contre la déforestation, par la justification d'une mobilisation de 60 M€ par an (de 2019 à 2023) pour des projets concourant à la gestion durable, à la lutte contre la déforestation ou à la restauration et, enfin, par la mise en œuvre de diligences adaptées à la prise en compte du risque de déforestation dans ses projets.

- Approche territoriale intégrée

L'AFD soutient l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de territoires permettant de concilier nature, climat et développement. Du national au local, ses interventions combinent schémas directeurs d'aménagement, plans d'affectation des terres et appuis aux collectivités territoriales. Ces projets intègrent, le cas échéant, la

restauration par les forêts des territoires dégradés ainsi que la conservation des écosystèmes forestiers les plus sensibles. L'AFD soutient les opérateurs économiques des filières bois qui investissent sans dégrader le patrimoine forestier, en le reconstituant.

- Respect des droits s'exerçant sur la terre

Le Groupe s'appuie sur le « guide opérationnel d'analyse ex ante des projets d'investissements agricoles à emprise foncière » (plantations pérennes, cultures agro-industrielles, aménagements hydro-agricoles, pastoraux, forestiers, etc.). Réalisée sur la base du travail des membres du comité technique « Foncier & développement », avec la participation active de l'AFD et de PROPARCO, cette grille aide à prendre en compte les critères de durabilité de l'investissement, de répartition équitable de la valeur ajoutée entre les agriculteurs et les entreprises, ainsi que de respect des droits s'exerçant sur la terre.

- Pêche durable

Le groupe AFD soutient les politiques des pêches ayant pour objectif le maintien ou la reconstitution des stocks, la création de valeur ajoutée par l'équipement des acteurs à terre, la certification environnementale des pêcheries et le renforcement des institutions publiques ou professionnelles indispensables à l'ajustement permanent de l'effort de pêche et au respect des mesures arrêtées.

Dans le cadre d'intervention sectoriel « sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne », le groupe AFD s'est engagé à ne pas financer la recherche, l'achat, la promotion ou la multiplication de semences génétiquement modifiées.

### Mines

Le groupe AFD instruit très peu d'opérations dans le secteur minier. Dans les opérations instruites dans ce secteur, l'AFD et PROPARCO examinent attentivement l'environnement institutionnel et veillent à ce que les compagnies et les pays renforcent la

gouvernance du secteur et améliorent leurs standards en matière de gestion des impacts de leurs activités sur l'environnement local et de gouvernance du secteur. Aucun projet de ce type n'a été instruit en 2018.

### Grands barrages

Le groupe AFD applique des diligences renforcées dans le cadre du financement des projets de grands barrages tenant compte, entre autres, des questions de ressources naturelles et de diversité biologique, de santé, sécurité et conditions de travail, d'acquisition foncière, de déplacement involontaire et de réinstallation des populations, du bilan carbone du barrage et de l'adaptation des barrages aux impacts du changement climatique.

### Energie

- Accélérer la transition énergétique dans les pays en développement.

La finalité des interventions du groupe AFD dans ce secteur est d'accélérer la transition énergétique des pays en développement vers des services énergétiques accessibles à tous, efficaces, résilients et décarbonés.

- Charbon

Depuis 2013, le groupe AFD s'interdit de financer les projets de centrales à charbon, si ces dernières sont conçues sans captage ou stockage de CO<sub>2</sub>.

- Gaz et hydrocarbures

L'AFD finance aujourd'hui très peu de projets dans le secteur du gaz et des hydrocarbures. En lien avec son engagement « 100% Accord de Paris », le groupe AFD exclut également de ses financements les projets de centrales de production d'électricité à partir de fioul ou de diesel uniquement (hors cas d'hybridation) et les projets d'exploration ou de production, ou dédiés exclusivement au transport de charbon, gaz et pétrole (conventionnels et non conventionnels). Elle ne financera des projets de production d'électricité raccordée au réseau national à partir de gaz naturel que

dans les PMA ou les pays en crise, situés en Afrique, Moyen-Orient et Caraïbes et seulement si le projet s'intègre dans la transition énergétique du pays, notamment en contribuant à l'intégration des énergies renouvelables intermittentes.

- Développement des biocarburants

Le Groupe veille à ce que le développement des biocarburants soit rigoureusement planifié

et encadré pour s'assurer que celui-ci bénéficie aux populations locales, respecte des droits s'exerçant sur la terre et n'entre pas en compétition avec les productions agricoles alimentaires locales. Il veille en outre à ce que cette production respecte l'environnement, soit cohérent avec l'objectif « zéro déforestation », et que le bilan carbone soit positif.

## Diligences relatives aux Droits Humains

Le groupe AFD intervient dans des pays où les droits humains ne sont pas toujours pleinement respectés et ce, même si ces pays adhèrent formellement aux conventions fondamentales en la matière.

Les diligences obligatoires dans le champ des opérations comportent obligatoirement l'évaluation des risques sociaux des projets financés. La question de l'application des normes internationales en matière de droits humains est ainsi en permanence posée et intégrée dans l'évaluation et la mise en œuvre des projets, quels qu'ils soient.

Pour ce faire, le groupe AFD s'appuie sur les standards de performance de la SFI et sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale. Les questions relatives aux droits humains, traitées dans ces normes, permettent d'appréhender les sujets liés :

- aux conditions de travail et à la protection de la main d'œuvre (et notamment à la lutte contre le travail forcé ou le travail des enfants) ;
- à la santé et à la sécurité des communautés potentiellement affectées par les projets (et notamment aux violences potentielles à l'égard de ces communautés) ;
- à l'acquisition des terres et à la réinstallation involontaire de populations (afin d'éviter notamment les évictions forcées) ;

- aux droits des populations autochtones.

La mise en œuvre de ces normes s'accompagne, le cas échéant, de la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes au niveau des projets, permettant de recueillir et traiter les réclamations potentielles des personnes affectées par ces projets. Les conventions de financement signées avec les bénéficiaires mentionnent obligatoirement les engagements pris par les contreparties pour respecter les droits des personnes potentiellement affectées, et rappellent le respect des conventions fondamentales de l'OIT, de façon à les rendre juridiquement contraignantes.

### Formation sur les Droits Humains

Différentes formations sont proposées aux collaborateurs du Groupe pour les accompagner dans la prise en compte des droits humains dans le financement des projets, la compréhension des contextes d'intervention, et plus globalement pour renforcer les capacités internes.

En 2018, 2 358 heures de formation des agents sur des questions ayant trait aux droits humains ont été dispensées au siège, soit près d'un

quart de plus que l'année précédente. Les 249 participants<sup>30</sup> ont suivi notamment :

- des modules opérationnels « genre et développement » ;
- des formations sur les enjeux, sur la maîtrise des risques environnementaux et sociaux, et sur la conception de projets sensibles aux conflits (approche « ne pas nuire ») ;
- des formations sur la gouvernance, sur la protection sociale, et la santé.

Au niveau du siège, ces formations ont été suivies par 231 participants (soit 197 agents)<sup>31</sup>, pour un total de 2 095 heures de formation.

En sus de ces formations, des séances spécifiques d'information (par exemple, à destination des agents de PROPARCO sur la gouvernance) et de sensibilisation (à destination des VI) ont également été mises en place.

---

<sup>30</sup> Ces 249 stagiaires représentent 214 agents de l'AFD et de PROPARCO (certains ayant suivi plusieurs formations). Parmi eux, on compte notamment : des agents locaux (18 stagiaires, 17 agents), des VI (13 stagiaires / 13 agents) et 1 contrat de professionnalisation.

<sup>31</sup> Les participants (agents) représentent 14,8 % (12,6 %) de l'effectif du siège.

## Maîtriser les risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme

### Un cadre défini pour mieux prévenir et surveiller ces risques

La corruption, la fraude, ainsi que toute forme de détournement de l'aide publique et privée sont de nature à porter durablement atteinte à la mission du Groupe d'agir en faveur des populations les plus vulnérables. Il en va de même de tout financement qui conduirait, à l'insu de l'AFD et de PROPARCO, à participer à un mécanisme de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Afin de ne participer à son insu à aucune de ces infractions, le groupe AFD a adopté une politique générale<sup>32</sup>, déclinée sous forme de procédures opérationnelles décrivant les contrôles à réaliser par ses agents aux différents stades de la vie du projet.

En outre, suite à l'adoption de la loi dite « Sapin II » du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le groupe AFD déploie depuis 2017 son programme de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Ce programme de conformité, entré en vigueur en 2018, s'applique à l'AFD et à l'ensemble de ses filiales.<sup>33</sup>

### Formation et sensibilisation en matière de lutte contre la corruption<sup>34</sup>

Les membres du Conseil d'administration et du comité des risques sont régulièrement informés de l'activité en matière de lutte contre la corruption au sein du Groupe<sup>35</sup>. En effet, les activités de la fonction conformité sont présentées trois à quatre fois par an au comité des risques et deux fois au Conseil d'administration de l'AFD, dans le cadre du Rapport annuel sur le contrôle interne (en avril), puis dans le cadre du rapport d'activité de la Conformité au titre du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice en cours (à l'automne).

Tous les collaborateurs du groupe AFD ont été destinataires du Code de conduite anti-corruption du Groupe. Un dispositif spécifique à l'égard des nouveaux collaborateurs a été mis en place. Le code de conduite anti-corruption du groupe AFD est intégré dans le package d'accueil des nouveaux recrutés.

Les membres des instances de gouvernance ne sont pas formés, pour l'heure, à la lutte contre la corruption au même titre que les agents du Groupe dans le cadre du plan de formation. Toutefois, l'AFD est en train de déployer un plan de formation à l'égard de ses administrateurs, qui comprendra un volet lutte

---

<sup>32</sup> La politique de l'AFD contre la corruption est publique et consultable sur son site internet : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption-politique-generale-de-lafd-et-de-proparco-2013>

<sup>33</sup> Pour plus d'information, cf. aussi le Document de référence 2018, par. 2.7 « Loyauté des pratiques ».

---

<sup>34</sup> Pour plus d'information, cf. aussi le Document de référence 2018, par. 2.7 « Loyauté des pratiques ».

<sup>35</sup> Le Conseil d'administration, avec ses comités spécialisés, est la seule instance de décision et de gouvernance de l'AFD. L'AFD n'a pas d'instance de gouvernance par région ou dans ses pays d'intervention.

contre le blanchiment / financement du terrorisme et la corruption.

Par ailleurs, les conventions de financement de l'AFD comportent des clauses qui obligent chacun de ses clients à informer l'Agence des cas de suspicion ou de corruption avérée, et à prendre des mesures de remédiation à la satisfaction de l'AFD. En l'absence de

remédiation, l'AFD se réserve le droit d'actionner un cas de défaut.

En ce qui concerne les prestataires de services et fournisseurs, l'AFD prépare actuellement un code de conduite anti-corruption qui leur sera destiné et qui sera annexé au contrat qu'ils signeront.

## 4. Promouvoir un cadre de travail porteur de sens

L'exigence de responsabilité sociale envers les employés résonne tout particulièrement au sein d'une organisation comme l'AFD, qui a une dimension internationale importante. Cette exigence est d'autant plus forte dans l'actuel contexte de changement et d'évolutions stratégiques, qui s'accompagnent d'une croissance rapide des effectifs. Dans ce contexte, le développement et la consolidation du capital humain constituent l'un des axes clés de la stratégie de gestion des ressources humaines du Groupe, et se traduisent par des engagements de responsabilité sociale qui doivent permettre d'accompagner au mieux le changement.

Cette responsabilité sociale d'employeur a ainsi pour objectif d'offrir les conditions de travail les plus favorables possibles pour attirer et fidéliser les talents, de proposer des parcours de carrière riches et motivants, de promouvoir l'égalité des chances et la diversité au sein du Groupe et d'encourager un dialogue social et managérial continu et de qualité. Cette démarche doit ainsi permettre de renforcer la cohésion interne et de placer les femmes et les hommes au cœur des priorités de l'organisation.

### Les valeurs du groupe AFD

Le Groupe dispose d'une Charte d'éthique professionnelle qui définit le référentiel de valeurs et de comportements qui encadre son action et celle de ses salariés :

1. Le groupe AFD et ses salariés reconnaissent l'engagement, l'intégrité, l'ouverture, l'adaptabilité comme des valeurs clés ;
2. L'engagement, tant personnel que collectif, en faveur du développement, se déploie dans un esprit de responsabilité ;
3. L'intégrité suppose la probité, l'honnêteté intellectuelle, le respect des biens du Groupe ;
4. L'ouverture se traduit, pour le Groupe et pour chacun, par l'écoute, l'accueil et le respect des personnes, des parties prenantes et des cultures, dans leur diversité ;
5. L'adaptabilité implique, pour bien répondre à l'évolution des besoins, innovation et proactivité, mobilité géographique et fonctionnelle, autant qu'il est possible.



## Conditions d'emploi<sup>36</sup>

Le groupe AFD emploie aujourd'hui 2 475 agents à travers le monde, contre 2 531 agents fin 2017, soit une diminution de 182 collaborateurs due à la fin de l'UES<sup>37</sup>. En parallèle, le nombre de recrutements a augmenté au cours de l'année 2018, avec 331 nouveaux collaborateurs (contre 299 nouveaux collaborateurs l'année précédente), dont 242 agents du Cadre général et 89 personnels locaux. 42,7% des agents cadres recrutés l'ont été localement (38 cadres locaux)<sup>38</sup>. Au cours des dix dernières années, le nombre de collaborateurs a augmenté, au niveau mondial, de 39,2%<sup>39</sup>. Cette évolution s'est caractérisée par un rajeunissement des effectifs, un niveau moyen de qualification plus élevé, une féminisation plus forte (même si le ratio femmes-hommes s'est stabilisé en 2018), ainsi que par le développement du recours aux compétences locales dans les pays où l'AFD est implantée, à travers le recrutement en agences de cadres locaux de haut niveau de qualification.

### Chiffres Clés

- Pourcentage de femmes : 54,4%
- Age moyen : 43 ans
- Mobilité interne : 286 collaborateurs

Âge moyen des nouvelles recrues	Femmes	Hommes
Cadre général	36 ans	36,7 ans
	36,3 ans	
Cadre local	35,5 ans	36,5 ans
	36 ans	

---

<sup>36</sup> Périmètre : Groupe

<sup>37</sup> Union économique et sociale AFD-IEDOM IEOM-PROPARCO-CEFEB.

<sup>38</sup> Un « agent cadre recruté localement » est un collaborateur ayant un statut de cadre opérationnel recruté dans les agences.

<sup>39</sup> Données du périmètre du rapport RSO, soit : Total groupe AFD hors VIA/VSC et hors contrat d'apprentissage et professionnalisation.

Nombre total d'employés : 2475	Régime Général		
	Femmes	Hommes	Total
Employés en CDI	981	826	1807
Employés en CDD	36	10	46
Employés à temps plein	923	827	1750
Employés à temps partiel	94	9	103

**Répartition des emplois par catégorie professionnelle (cadres/non cadres)**

Catégorie	Nombre de collaborateurs	%
Collaborateurs de statut siège niveau D à G	1716	69,3%
Collaborateurs en agence "opérationnel"	178	7,2%
Total CADRE	1894	76,5%
Collaborateurs en agence "appui"	444	17,9%
Collaborateurs de statut de niveau A, B et C	137	5,6%
Total NON CADRE	581	23,5%
TOTAL	2475	100%

**Couverture des régimes de retraite**

Les agents du groupe AFD relevant de la législation française bénéficient d'un système de retraite à trois niveaux composé du régime de base obligatoire, des régimes de retraite complémentaire (régime AGIRC et ARRCO) et d'un régime de retraite supplémentaire, mis en place pour l'ensemble des agents en sus des dispositifs précédents. Contrairement aux deux premiers, ce dispositif est fondé sur le principe de la retraite par capitalisation et permet aux agents de se constituer une épargne retraite en complément des régimes obligatoires. L'épargne constituée reste acquise, même en cas de départ du

Groupe avant la retraite de l'agent.<sup>40</sup>

## Promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité

### Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un enjeu majeur de la politique RH du groupe AFD, qui a pour objectif de promouvoir la diversité et l'égalité des chances. Elle est ancrée dans les valeurs du Groupe et fait partie intégrante de sa démarche de responsabilité sociétale.

L'accord « égalité professionnelle » signé le 22 décembre 2017 traduit l'engagement de la Direction de l'AFD et de ses partenaires sociaux à poursuivre les actions en faveur de l'égalité professionnelle engagées il y a déjà plusieurs années et réaffirme leur attachement au respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Garantir l'égalité professionnelle, développer la mixité dans les emplois à tous les niveaux et dans les différentes fonctions, et promouvoir la parité entre les femmes et les hommes représente une source de progrès, de performance globale, tant économique que sociale. Cette démarche se veut en cohérence avec celle initiée par l'Agence sur le plan de ses opérations en faisant de la thématique du genre un moyen d'atteindre les objectifs de développement durable.

L'accord identifie les priorités suivantes en matière d'égalité professionnelle au sein du Groupe :

- l'accès à l'emploi ;
- la promotion et l'évolution professionnelle ;
- l'égalité salariale ;
- l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle ;
- la lutte contre les stéréotypes et contre toute forme de discrimination, de harcèlement, de violences morales ou sexuelles et de comportements sexistes.

Un nouvel accord sera négocié d'ici la fin de l'année 2019. Parallèlement, l'AFD s'est engagée dans un projet de labélisation AFNOR égalité et diversité avec pour ambition de déposer un dossier d'ici fin 2019.

### Bilan 2018 de l'accord égalité professionnelle

Les principaux résultats obtenus au cours de l'année 2018 concernent notamment le thème de la promotion et l'évolution professionnelle :

- innovation « Mouvement 2018 » : dans le cadre de la campagne annuelle de mobilité interne, un tableau de suivi des ratios femmes/hommes a été produit et actualisé au fil des scénarii d'affectation; ce tableau a été utilisé dans les décisions d'affectation, y compris pour celles soumises au COMEX ;
- mise en place d'un outil de suivi en temps réel des ratios femmes/hommes dans les propositions d'avancements émanant des structures. Focus spécifique sur les mobilités de femmes du niveau D2 au niveau E ;

---

<sup>40</sup> Cf. aussi Document de Référence 2017, par. 7.2.10.

- mise en place de viviers par filière-métier y compris la fonction managériale – mis en œuvre grâce aux entretiens professionnels d'une part (souhait des collaboratrices) et via la revue du personnel d'autre part ;
- développement du rôle de conseil-orientation exercé par les agences du réseau (Directeurs d'agence, agent remplacé) en matière d'installation et de carrière du conjoint.

La direction des ressources humaines cherche en outre à susciter des candidatures féminines pour les postes en management dans le cadre des entretiens professionnels des agents. Le dispositif de revue du personnel renforcera l'identification par la DRH, en lien avec les managers, des femmes susceptibles d'évoluer vers les postes de management.

Enfin, l'AFD a publié son index égalité Femmes/Hommes au 1<sup>er</sup> mars 2019 conformément à la loi pour choisir son avenir professionnel (2018). Cet index est de 86 points sur 100.

Bilan de la mise en œuvre de l'accord pour l'égalité professionnelle au 31/12/2018

Taux de femmes cadres	52 %
Taux d'encadrement féminin (hors responsable de pôle/cellule)	42,2 %
Taux de femmes présentes dans le réseau	33,5 %

### Promotion de la diversité dans les équipes

L'enjeu de la diversité est au cœur de l'action et de la politique RH du groupe AFD, avec 85 agences et bureaux dans le monde. Les équipes de femmes et d'hommes sur le terrain sont diverses, plurielles, multiculturelles, multigénérationnelles.

L'emploi des personnes en situation de handicap représente un enjeu majeur de la responsabilité sociétale du Groupe, qui met en œuvre depuis plusieurs années une politique en faveur de leur insertion, formalisée par accord depuis 2007. En 2015, un nouvel accord handicap a été conclu pour la période 2016-2018, réaffirmant l'ambition de développer toujours plus l'emploi direct et indirect de personnes en situation de handicap. Les principaux engagements de l'accord sont les suivants :

- Progression du taux d'emploi direct de 2,4% à 3% ;
- Recrutement de 8 personnes en situation de handicap en CDI et/ou CDD de plus de six mois ;
- Accueil d'au moins 4 contrats en alternance, d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Accueil d'au moins 3 stagiaires ;
- Accueil de 8 personnes en situation de handicap du milieu dit « protégé » et « adapté » (ESAT et EA).

### Bilan 2018 de la mise en œuvre de l'accord handicap

L'accord handicap se termine en 2018 sur un taux d'emploi global particulièrement important de l'ordre de 5,2%, qui comprend un taux d'emploi direct de 2,36% et un taux d'emploi indirect de 2,66%. 48 personnes (soit 46 CDI et 2 stagiaires) ayant déclaré une situation de handicap reconnue par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) sont employées par le groupe AFD, qui a eu recours à la prestation de 27 personnes issues du milieu protégé (ESAT) et adapté (EA). En

accompagnement de ces mesures, des actions de sensibilisation et de communication sont régulièrement organisées par la mission Handicap de l'AFD.

## **Développement des compétences et employabilité<sup>41</sup>**

Dans un contexte de forte croissance et d'importantes transformations internes, l'intégration des nouveaux embauchés et le maintien de la cohésion sont plus que jamais au cœur de la politique de formation.

Un dispositif, créé en 2016 et baptisé « Onboarding », propose systématiquement aux nouveaux recrutés un parcours structuré en plusieurs étapes, se déroulant sur 4 à 6 mois. Ainsi, les nouveaux collaborateurs se familiarisent avec leur nouvel environnement de travail, mais aussi avec le projet stratégique du Groupe, les missions et les enjeux qui font l'actualité et l'avenir de l'AFD. Ils acquièrent également, grâce à de courts modules de formation organisés régulièrement, sur des sujets variés, les bases indispensables pour être rapidement autonomes sur leur poste. Ce parcours, par les échanges réguliers entre les participants des différentes structures, facilite également l'intégration des nouvelles recrues en renforçant la cohésion du Groupe.

La politique de formation consacre toujours d'importants moyens au développement des compétences métiers.

De nombreuses actions du plan de développement des compétences visent le renforcement des compétences techniques dans les domaines bancaire et financier. L'accompagnement des responsables d'équipe projets et des responsables pays a été poursuivi à travers des formations sectorielles ou transversales, leur permettant ainsi de maîtriser les différents cadres d'intervention (sectoriels, géographiques, transversaux).

Le dispositif « Métiers du développement », destiné à fournir aux collaborateurs un socle de compétences commun sur l'aide au développement et la place de l'AFD dans le dispositif français, a été poursuivi. En 2018, il a permis aux collaborateurs d'avoir une illustration opérationnelle des différentes formes de l'aide en réalisant des visites de projets au Sénégal et au Vietnam.

L'accès à la formation du personnel local a été de manière générale facilité et renforcé, par l'accès aux formations organisées au siège, mais aussi par la mise en œuvre de séminaires régionaux, dont le nombre est en augmentation. En 2018, 244 agents locaux ont bénéficié de formations organisées par la DRH, au siège ou en région.

Enfin, l'offre de formation s'est enrichie de nouveaux partenariats avec la Caisse des dépôts et consignations ainsi qu'avec les institutions financières européennes bilatérales de développement (EDFI).

---

<sup>41</sup> Périmètre : Groupe

### **Le nombre total d'heures de formation**

L'activité formation a été particulièrement dynamique en 2018 : 40 709 heures de formation ont été dispensées (contre 39 681 heures en 2017), correspondant à un effort de 3,82 % de la masse salariale.

L'effort global<sup>42</sup> de formation géré par la DRH représente 53 315 heures en 2018, soit 45 087 heures pour les agents du cadre général et 8 028 heures pour les agents locaux.

83 % des agents ont été formés en 2018 (soit 77 % des agents non cadres et 84 % des agents cadres).

Pour réaliser ces formations, le groupe AFD s'appuie notamment sur des compétences et ressources internes qui lui permettent de proposer une offre diversifiée et adaptée à ses besoins. L'ensemble des structures participe ainsi au développement et à la diffusion des compétences en interne. 52 % des heures de formation dispensées correspondent à des actions de formation organisées en interne. Le nombre d'heures de formation dispensées par des animateurs internes prouve le fort investissement de nombreux collaborateurs et managers pour transmettre leurs connaissances et leur expertise : 5 698 heures dispensées par 339 animateurs internes.

## **Dialogue social**

Le dialogue social, entendu comme ce qui caractérise les relations au sein de l'organisation, à la fois issu du dialogue social réglementaire, du dialogue entre le manager et les membres de son équipe ou encore de démarches participatives, est un pilier de la politique du groupe AFD. En effet, outre une réponse en termes de droit social, il constitue un vecteur essentiel d'équité interne, de cohésion, d'engagement et de développement des compétences pour les collaborateurs.

Ainsi, les changements majeurs prévus au sein du Groupe font l'objet de procédures de négociation auprès des organisations syndicales et de procédures d'information et/ou de consultation auprès des instances représentatives des salariés. La mise en place d'une modification de l'organisation porteuse de conséquences importantes sur les conditions d'emploi, de formation, de travail ou sur la marche générale de l'entreprise ne peut intervenir qu'après un délai minimum d'un mois dédié à l'information et/ou à la consultation des Instances Représentatives du Personnel (IRP).

---

<sup>42</sup> L'effort global prend en compte les actions de formation dites « imputables » et « non imputables ».

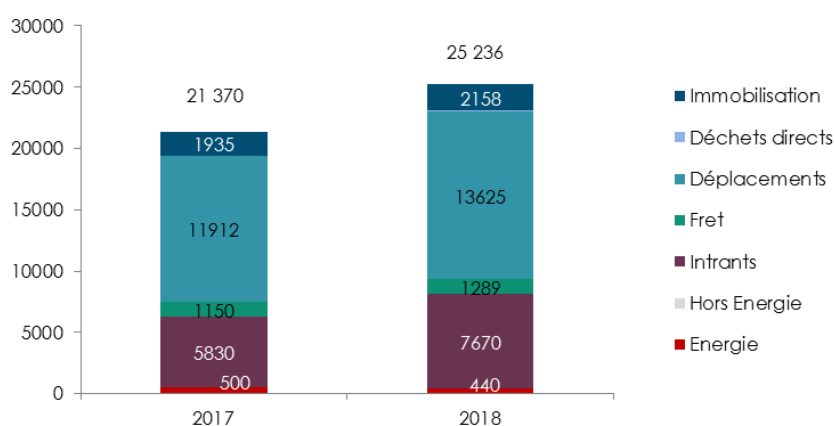


## 5. Réduire l’empreinte environnementale et sociétale directe

La responsabilité sociétale du groupe AFD s'exerce aussi à travers la maîtrise de son empreinte directe, enjeu de réputation auquel les collaborateurs comme les parties prenantes externes sont de plus en plus sensibles. C'est pourquoi, en cohérence avec les engagements « 100% Accord de Paris » et « 100% lien social » de son plan d'orientation stratégique, le groupe AFD applique à son fonctionnement interne les dynamiques de développement bas-carbone et résilient aux effets du changement climatique.

### Le bilan carbone et la compensation carbone

Evolution du bilan carbone par poste (en TeqCO<sub>2</sub>)



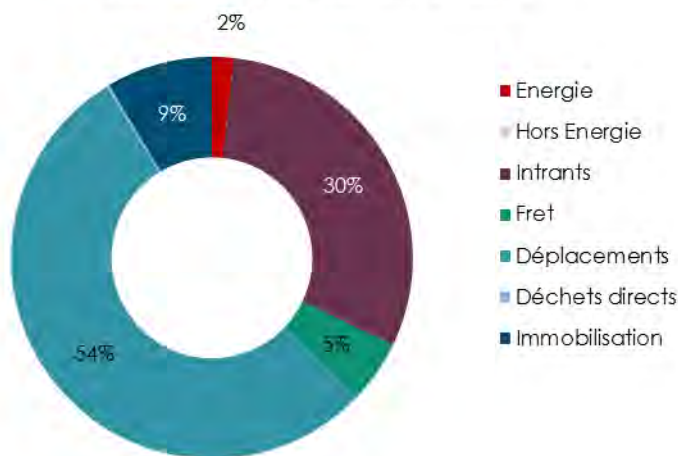
Allant au-delà des obligations réglementaires, le groupe AFD réalise chaque année un bilan carbone pour son siège depuis 2006, étendu en 2009 à l'ensemble de son réseau d'agences et bureaux locaux<sup>43</sup>. Ce bilan carbone permet de mesurer chaque année l'impact direct de l'activité du Groupe et d'identifier ainsi ses forces et ses vulnérabilités.

En 2018, l'augmentation des émissions de GES pour le fonctionnement du siège (25 237 TeqCO<sub>2</sub> en 2018, contre 21 370 TeqCO<sub>2</sub> l'année précédente) est à attribuer en partie à la croissance de l'effectif combinée aux dispositions immobilières, d'équipements et des missions professionnelles inhérentes.

Inscrivant son activité dans une trajectoire neutre en carbone, la démarche volontaire du Groupe est, depuis 2007, de compenser 100% de ses émissions résiduelles par l'acquisition de crédits carbone. Ces crédits servent au financement de projets à co-bénéfices environnementaux et sociaux. Ainsi, en 2018, le Groupe a poursuivi son soutien à un projet de biomasse et de protection de la forêt au Brésil et à un projet d'accès à l'eau en Ouganda.

<sup>43</sup> Ce bilan carbone, agrégat des émissions de GES du siège et du réseau, concerne les postes d'émissions des scopes 1, 2 et 3 de la méthodologie Ademe, et intègre l'ensemble des émissions directes (émissions carbone des agents de l'AFD) et une sélection de postes d'émissions indirectes (émissions carbone en lien avec la consommation d'électricité, de chaud et de froid, et des missions des prestataires de l'AFD) liées aux activités du Groupe.

Bilan carbone 2018 - répartition par poste



**L'énergie**

Le groupe AFD s'inscrit pleinement dans la transition énergétique, grâce notamment au contrat de performance énergétique souscrit pour les bâtiments du siège dont il est propriétaire. En outre, le choix d'équipements moins énergivores a quant à lui généré 20% de bénéfice énergétique sur le data-center du Siège en 2018.

Dans le réseau, l'installation d'équipements « efficacité énergétique » et l'adoption de bonnes pratiques ont également permis de réduire significativement la consommation énergétique de 13% entre 2016 et 2017<sup>44</sup>.

**Les déplacements professionnels**

Premier poste d'émissions en gaz à effet de serre du groupe AFD, les déplacements des agents et consultants ont augmenté de 14% en un an, en raison notamment de la croissance de l'effectif. Ce poste représente 54% des

émissions totales du siège en 2018 (% en baisse par rapport à l'année précédente).

A l'intérieur de ce poste, les déplacements professionnels représentent 96% du total des émissions<sup>45</sup>.

Quant aux déplacements domicile-travail, le plan de mobilité de l'AFD révèle un engagement fort des agents pour la mobilité douce. Au siège, 15% des agents viennent à vélo et 70% en transports en commun. Ils contribuent ainsi à la transition territoriale et écologique. Les collaborateurs du réseau organisent quant à eux des covoiturages pour les déplacements domicile-travail.

<sup>44</sup> Les données relatives à 2018 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

<sup>45</sup> Soit 13 129 TeqCO2 sur un total de 13 625 pour l'ensemble du poste « déplacements ».

## Achats responsables

Dans le cadre du déploiement de son plan d'action RSO, l'AFD a décidé de se doter d'outils de pilotage et de reporting de sa politique d'achats responsables. À partir du dernier trimestre 2018, le chantier a porté sur le choix du prestataire pour accompagner l'Agence dans cette démarche. Le calibrage de l'outil et sa mise en service se dérouleront sur l'année 2019.

Au cours de l'année 2018, la réflexion a porté sur le choix du prestataire qui accompagnera l'Agence dans cette démarche, mettant l'accent sur les aspects environnementaux et sociaux tant dans l'élaboration d'une nomenclature et d'une cartographie que dans l'adaptabilité de nos clauses.

En 2018, le groupe AFD a par ailleurs mis en œuvre des actions portant sur l'inclusion sociétale et sur la microfinance. L'AFD a concentré ses efforts sur les impacts sociaux, notamment sur l'insertion de personnes handicapées avec (i) la diffusion d'un annuaire des entreprises du secteur adapté et protégé et (ii) la sensibilisation des prescripteurs aux clauses et critères sociaux à insérer dans les marchés avant publication. Sensibilisée aux difficultés que peuvent rencontrer les ESAT (établissements et services d'aide par le travail), les EA (entreprises adaptées) et les TIH (Travailleurs Indépendants Handicapés) dans l'accès aux marchés, l'Agence s'efforce d'adresser à ces acteurs préalablement qualifiés les marchés qu'elle traite et pour lesquels le secteur adapté et protégé pourrait se positionner. Dans ce cadre, l'outil de pilotage et de reporting en cours d'adoption la conduira à identifier en amont les marchés qui seront réservés à ce secteur.

Ses partenariats avec des Entreprises Adaptées (EA), acteurs économiques locaux employant des personnes en situation de handicap, ont permis à l'AFD de remplir son obligation d'emploi de personnes en situation de handicap pour moitié par ces achats du siège

(aussi bien à Paris qu'à Marseille). Par ailleurs, 840 000€ d'achats ont été réalisés auprès d'entreprises employant des personnes en situation de handicap en 2018.

Sur les aspects environnementaux, le service en charge des achats et des commandes publiques met en œuvre depuis octobre 2018 la dématérialisation de ses procédures de passation des marchés publics en limitant significativement ses consommations de papier et d'impressions. Au niveau de l'exécution des marchés, la sensibilisation des prescripteurs a conduit ceux-ci à privilégier la restitution des livrables au format dématérialisé et à limiter des copies papier aux seules géographies d'intervention où aucune alternative n'était possible.

Aujourd'hui, l'AFD poursuit aussi l'action « Achats solidaires » liant microfinance et achats, en s'appuyant sur un partenariat avec la PME solidaire française, Babyloan. Une partie des économies réalisée par l'Agence grâce à ses achats est reversée à des micro-entrepreneurs dans ses pays d'intervention, grâce au microcrédit. En 2018, le bilan est de 327 410 € de financements répartis sur 469 projets dans 14 pays<sup>46</sup>. D'une manière générale, l'AFD élargit ses diligences RSE à ses fournisseurs et à leurs sous-traitants<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> Ce projet est présenté sur le site [www.achatsafdmicrofinance.fr](http://www.achatsafdmicrofinance.fr).

<sup>47</sup> Dans ses documents contractuels, les soumissionnaires doivent s'engager formellement à respecter et faire respecter par l'ensemble de leurs sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale, dont les conventions fondamentales de l'OIT et les conventions internationales pour la protection de l'environnement.

# ANNEXE

<b>1.</b>	<b>Synthèse de l'activité du groupe AFD par pays .....</b>	<b>162</b>
<b>2.</b>	<b>Les principaux projets financés par l'AFD en 2018.....</b>	<b>167</b>
<b>3.</b>	<b>Les données d'activité du groupe AFD</b>	<b>171</b>
<b>4.</b>	<b>Les données d'activité de l'AFD.....</b>	<b>174</b>
4.1	L'AFD en Afrique.....	176
4.2	L'AFD dans les 3 Océans.....	177
4.3	L'AFD en Orient .....	178
4.4	L'AFD en Amérique latine .....	179
<b>5.</b>	<b>L'AFD dans les Pays prioritaires .....</b>	<b>180</b>
<b>6.</b>	<b>L'AFD dans les très grands émergents .</b>	<b>182</b>
<b>7.</b>	<b>L'activité de PROPARCO .....</b>	<b>184</b>
<b>8.</b>	<b>Les versements du groupe AFD .....</b>	<b>187</b>
<b>9.</b>	<b>Synthèse des résultats effectifs .....</b>	<b>189</b>
<b>9.</b>	<b>Les pays d'intervention de l'AFD et les partenariats différenciés</b>	<b>191</b>
<b>10.</b>	<b>Périmètre de l'activité du groupe AFD</b>	<b>193</b>
<b>11.</b>	<b>Présentation du dispositif Analyse et avis développement durable</b>	<b>196</b>
<b>12.</b>	<b>Note méthodologique.....</b>	<b>198</b>

## 1. Synthèse de l'activité du groupe AFD par pays

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
<b>Tout Afrique</b>														
Algérie	2	1											2	1
Angola	1			79									1	79
Afrique du Sud	1	2	55	170	1	31							56	203
Bénin	11	3	50	60	2	1					14		63	78
Botswana				16									0	16
Burkina Faso	17	26	10	62	6	4			10	10	42	15	85	117
Burundi		6									22		0	28
Cameroun	2	15	133	250	49	23			157	57		1	341	346
Cap vert													0	0
Centrafrique	13	14							10	10	3		26	24
Congo	2	3	70						54	8	29		155	11
Côte d'Ivoire	1	6	230	186	29	19	20		202	93			482	304
Djibouti	1	4			1	1					16	5	18	10
Egypte	2	6	302	194				5			8		312	205
Ethiopie	1	10	1	0							8		10	10
Gabon			75	75								14	75	89
Gambie		1								5			0	6
Ghana	1	2	25	38	5	6						4	31	50
Guinée	1	17	30	74	8	3			27	48			66	142
Guinée-Bissau		1											0	1
Kenya	2	5	277	180			31	1				35	310	220
Libéria		5								5			0	10
Libye	2		102		1								105	0
Malawi													0	0
Mali	11	38	165		1	2					30		207	41
Maroc	5	12	406	400			20	18					431	430
Mauritanie	2	16		4						17		8	2	45
Mozambique	3	2	55		1			10		11	4		63	23
Namibie					37								37	0
Niger	36	30	50	27	1				15	10	21	3	123	69
Nigeria		6	384	499	5	24		22			14		402	551
Ouganda	2	2	248	106	17							90	267	198

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Rép.Dém. Congo	5	1			1				7	4	9		21	6
Rwanda	1	1	14	17									15	18
Sierra Leone		1											0	1
Sao Tome-et-Principe													0	0
Sénégal	17	29	153	290	7	7					51	38	227	364
Soudan													0	0
Soudan du Sud	1												1	0
Tanzanie		1	100	130									100	132
Tchad	9	36	40	40					15	10	8	1	72	87
Togo	8	9	40								15		63	9
Tunisie	4	13	258	278	4	7	9				81	11	355	308
Zambie		1				40		2					0	43
Zimbabwe		1		10									0	11
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>327</b>	<b>3 272</b>	<b>3 185</b>	<b>177</b>	<b>167</b>	<b>80</b>	<b>59</b>	<b>495</b>	<b>288</b>	<b>338</b>	<b>263</b>	<b>4522</b>	<b>4 288</b>
Programmes multi-pays Tout Afrique	67	70	332	762			172	163			9	61	580	1 056
<b>Total Tout Afrique</b>	<b>226</b>	<b>397</b>	<b>3604</b>	<b>3947</b>	<b>177</b>	<b>167</b>	<b>252</b>	<b>222</b>	<b>495</b>	<b>288</b>	<b>348</b>	<b>324</b>	<b>5102</b>	<b>5344</b>

Orients														
Afghanistan		7	150										150	7
Albanie		1											0	1
Arménie	16		34							10			60	0
Azerbaïdjan				90									0	90
Bangladesh				130									0	130
Birmanie		4		7						10			10	11
Cambodge	7	6		127		3	4			16			26	135
Chine	11	2	25	304	6				8				50	306
Géorgie	1	1	131	60									131	61
Inde		2		316				33			6	9	6	359
Indonésie	2	1		300									2	301



Irak	10	10		24									10	35
Jordanie		11	9	195							53	5	63	211
Kazakhstan													0	0
Laos	1	7	21	9		1					5		27	16
Liban	1	29		100	1						0	20	1	149
Macédoine		1	96										96	1
Maldives	1		95										96	0
Malaisie							3						0	3
Mongolie	4		127										131	0
Monténégro			250			13							263	0
Népal			8										8	0
Ouzbékistan	3	1		150	1								4	151
Pakistan				95			6						0	101
Philippines													0	0
Serbie				40									0	40
Sri Lanka		1		150									0	151
Syrie	2												2	0
Tadjikistan	2		205										206	0
Territoires aut. palestiniens		16	121			1					15	24	137	41
Thaïlande		1	96										96	1
Turquie		1		256							39		39	257
Ukraine							10						0	10
Vanuatu													0	0
Viêt-Nam	1	2		203							12	5	13	210
Yémen	2		100										102	0
<b>Total</b>	61	104	1 469	2 556	8	5	16	52	8	0	165	62	1 728	2 780
Programmes multi- pays Orients	13	9	150				32	27			5		199	35
<b>Total Orients</b>	<b>74</b>	<b>113</b>	<b>1 619</b>	<b>2 556</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	<b>79</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>170</b>	<b>62</b>	<b>1 927</b>	<b>2 815</b>

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
<b>Trois Océans</b>														
Comores	11	3											11	3
Dominique Républicaine		1	19	131									19	131
Dominique													0	0
Guadeloupe			312	193	24	21							336	214
Fidji		1											0	1
Guyane française			86	54	5	10							92	64
Haïti	18	20		23							15	25	33	68
Madagascar	14	25	69	30	14	14					3		99	70
Martinique			336	193	22	22							358	214
Maurice	1	2	75	102							7		83	105
Mayotte	2		50	69	6	5							58	74
Nouvelle Calédonie			225	175	5	8							230	183
Polynésie			43	165	17	24							60	189
Réunion			343	341	67	34							409	376
Sainte-Lucie													0	0
Seychelles			17										17	0
Saint-Martin				11		1							0	12
Saint-Pierre-et-Miquelon			2	7									2	7
Suriname				5							3		3	5
Terres Australes													0	0
Wallis-et-Futuna													0	0
<b>Total</b>	46	53	1576	1 499	160	139	0	0	0	0	28	25	1 810	1716
Programmes multi-pays Trois Océans		13		10									0	23
<b>Total prêts et dotations OMR</b>	46	66	1576	1509	160	139	0	0	0	0	28	25	1810	1738
<b>Total Trois Océans</b>	<b>46</b>	<b>66</b>	<b>1576</b>	<b>1509</b>	<b>160</b>	<b>139</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>1810</b>	<b>1738</b>

<b>Amérique latine</b>	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Argentine	1		99	346				10					100	356
Brésil	2	2	293	95				21					296	117
Bolivie		1	144	50									144	51
Chili													0	0
Colombie	5	3	295	198							10		310	200
Costa Rica			30	34									30	34
Cuba		2		99							3	8	3	109
El Salvador			13	51									13	51

Equateur	1	3	142	168				44			6		150	216
Guatemala				26									0	26
Honduras			4	30									4	31
Jamaïque			46										46	0
Mexique		3	100	232			4						105	235
Nicaragua				9									0	9
Panama			40										40	0
Pérou	1	1		56				13					1	70
Paraguay													0	0
Uruguay													0	0
<b>Total</b>	12	17	1206	1394	0	0	4	87	0	0	19	8	1241	1506
Programmes multi-pays Amérique latine	2	3	23	17			36				9	2	69	22
<b>Total Amérique latine</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>1229</b>	<b>1411</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>87</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>10</b>	<b>1310</b>	<b>1528</b>

<b>Programmes "non géographisables"</b>	23	10	123	2	8		37	1				1	190	14
---	----	----	-----	---	---	--	----	---	--	--	--	---	-----	----

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aide budgétaire et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
<b>TOTAL groupe AFD</b>	<b>317</b>	<b>382</b>	<b>7625</b>	<b>8151</b>	<b>330</b>	<b>353</b>	<b>317</b>	<b>377</b>	<b>348</b>	<b>503</b>	<b>466</b>	<b>573</b>	<b>9 403</b>	<b>10340</b>

## 2. Les principaux projets financés par l'AFD en 2018

Secteurs	PAYS	PROJET	Bénéficiaire	Engagements (M€)
Agriculture et sécurité alimentaire	ANGOLA	Programme de développement de l'agriculture commerciale	Etat	79
	CÔTE D'IVOIRE	Projet d'appui au développement économique et écologique des territoires ruraux en Côte d'Ivoire	Etat	35
	CAMEROUN	Transformation et valorisation des produits agricoles au Cameroun	Etat	27
	EGYPTE	Modernisation du système d'irrigation dans le delta du Nil	Etat	34
	HAITI	Appui à l'agro-foresterie dans les bassins caféiers en Haïti	Etat	25
	KENYA	Désenclavement des zones arides et semi-arides du Kenya	Etat	60
	KENYA	Désenclavement des zones arides et semi-arides du Kenya	Etat	29
	SRI LANKA	Développement du bassin versant de la Mundeni Aru au Sri Lanka	Etat	150
	NIGER	Projet d'appui à la sécurité alimentaire	Etat	5
	NIGERIA	Projet de réhabilitation de pistes rurales	Etat	200
	TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS	Sécurisation hydrique et alimentaire de Gaza	Etat	24
Infrastructure et développement urbain	CHINE	Construction d'une infrastructure de gestion de l'eau	Etat	35
	AZERBAIDJAN	Appui au secteur ferroviaire	Etat	90
	CAMEROUN	Appui au développement urbain de deux capitales régionales (Bamenda et Maroua) et à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations de ces villes et de leur région.	Etat	30
	CUBA	Appui au secteur ferroviaire	Etat	30
	EGYPTE	Réhabilitation de la ligne 1 du métro du Caire	Etat	50
	INDONESIE	Prêt de politique publique en appui à la réforme du secteur du transport maritime et de la logistique en Indonésie	Etat	150
	JORDANIE	Programme national d'appui à la décentralisation	Etat	80
	LIBAN	Programme de développement urbain en faveur de la résilience économique de 9 villes au Liban	Etat	40
	SENEGAL	Programme national d'appui à la décentralisation et au renforcement des communes	Etat	73
Eau et assainissement	BURKINA FASO	Amélioration de l'accès à l'eau potable dans les villes secondaires	Etat	32

	DJIBOUTI	Amélioration des systèmes d'assainissement	Etat	4
	DJIBOUTI	Amélioration des systèmes d'assainissement	Etat	5
	KENYA	Amélioration des services d'eau potable et d'assainissement à Nairobi	Etat	100
	MAROC	Programme de développement des services d'eau potable dans les provinces du Nord	Ent. publique	50
	MAROC	Programme de développement des services d'eau potable dans les provinces du Nord	Ent. publique	50
	NIGER	Projet d'urgence d'alimentation en eau potable des communes d'accueil des personnes déplacées internes à la frontière malienne du Niger	ONG	4
	BOLIVIE	Amélioration de l'adduction d'eau potable à Misicuni – Sacaba dans l'agglomération de Cochabamba	Etat	50
	CUBA	Réhabilitation et renforcement des services d'eau et d'assainissement après le passage de l'ouragan Irma	Etat	20
	PEROU	Extension du système d'assainissement de la ville Guayaquil	Etat	47
	JORDANIE	Développement du système d'assainissement de la zone de Balqa	Etat	60
	CAMBODGE	Amélioration du service d'eau potable à Phnom Penh	Etat	77
	PAKISTAN	Amélioration du service d'eau potable à Faisalabad	Etat	95
<b>Education</b>	CONGO	Appui au réseau des centres d'éducation, de formation et d'apprentissage (ARCEFA)	Etat	8
	CÔTE D'IVOIRE	Prêt de politique publique secteur de l'éducation	Etat	30
	GUINEE	Renforcement de l'offre de formation professionnelle	Etat	13
	JORDANIE	Accès à l'emploi pour les populations hôtes et les réfugiés	Ent. privée	3
	JORDANIE	Accès à l'emploi pour les populations hôtes et les réfugiés	Ent. privée	2
	LIBAN	PASREL : Programme d'appui à la résilience de l'Education au Liban	Etat	45
	LIBAN	PASREL : Programme d'appui à la résilience de l'Education au Liban	Etat	10
	MAURITANIE	PECOBAT : Formation aux métiers e la construction et du bâtiment	Etat	4
	SENEGAL	PADES : programme d'appui au développement de l'éducation au Sénégal	Etat	25
	TCHAD	Programme pour la promotion de la qualité de l'éducation de base au Tchad	Etat	10
	MULTI-PAYS	Appui au développement intégré de l'IIPE –UNESCO et des pôles régionaux	Etat	10
<b>Energie</b>	TUNISIE	Modernisation des réseaux de transport d'électricité en Tunisie	Ent. publique	120
	GUINEE	Programme d'accès à l'électricité en Guinée	Etat	50
	BURKINA FASO	Intégration régionale des réseaux électriques du Burkina	Etat	30
	BURKINA FASO	Intégration régionale des réseaux électriques du Burkina	Etat	15
	BURKINA FASO	Intégration régionale des réseaux électriques du Burkina	Etat	3

	MEXIQUE	Développement des énergies renouvelables et renforcement du réseau électrique au Mexique	Ent. publique	132	
	NIGERIA	Renforcement des réseaux électriques au Nigéria	Etat	214	
	CAMEROUN	Financement d'une centrale hydroélectrique Nachtigal	Ent. privée	90	
	CAMBODGE	Modernisation du réseau d'électricité	Etat	25	
<b>Environnement et ressources naturelles</b>	CHINE	Conservation de la biodiversité du Parc National de Maoli	Etat	35	
	GABON	Projet d'appui à la mise en œuvre du Plan national d'affectation des terres et à la finalisation du système national de suivi forestier - Délégation du fonds CAFI	Etat	14	
	INDE	Conservation des forêts et de la biodiversité en Assam	Etat	50	
	MADAGASCAR	Programme holistique de conservation des forêts et de renforcement de la résilience des écosystèmes forestiers - zone de Beampingaratsy	ONG	4	
	SENEGAL	Projet d'urgence de lutte contre l'érosion côtière à Saint Louis	Etat	10	
	TUNISIE	Projet d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles	Etat	6	
	TURQUIE	Soutien à la politique forestière turque	Etat	150	
	MULTI-PAYS	Contribution au <i>Critical Ecosystem Partnership Fund</i> (CEPF) ciblé sur les hotspot « Forêts Guinéennes » et « Madagascar et Iles de l'Océan indien »	ONG	6	
	MULTI-PAYS	Conservation de la biodiversité et croissance verte dans le hotspot indo-birman	ONG	3	
	MULTI-PAYS	Gestion des aires protégées par Noé Conservation au Niger, au Tchad et au Cameroun	ONG	5	
	MULTI-PAYS	Contribution au Blue Action Fund pour la conservation des écosystèmes marins et côtiers	ONG	3	
	<b>Gouvernance</b>	ARGENTINE	Appui à la gestion des recettes, des dépenses et des investissements des provinces	Etat	50
		HAITI	Appui à la réforme foncière	Etat	3
INDONESIE		Appui à la réforme fiscale	Etat	150	
JORDANIE		Appui à la réforme de la justice	Etat	40	
MAROC		Appui à la budgétisation sensible au genre	Etat	100	
MADAGASCAR		Appui au renforcement de la justice	Etat	5	
MALI		Appui à la mobilisation des ressources intérieures	Etat	10	
TCHAD		Appui à l'informatisation du ministère des finances et du budget	Etat	3	
TCHAD		Appui à l'informatisation du ministère des finances et du budget	Fil Fin	2	
OUZBEKISTAN		Appui au renforcement de la gestion des finances publiques	Etat	150	
MULTI-PAYS		Promotion des médias au sahel	Ent publique	8	
<b>Santé et protection</b>	AFGHANISTAN	Appui à l'Institut Médical Français pour la mère et pour l'Enfant (IFME) de Kaboul	ONG	7	



sociale

CÔTE D'IVOIRE	Remise à niveau des hôpitaux généraux d'Abidjan	Etat	100
CUBA	Mise à niveau de trois institutions de santé publique cubaine	Etat	24
EGYPTE	Appui au secteur de la protection sociale	Etat	60
EGYPTE	Assistance technique en appui à la réforme de l'assurance santé en Egypte	Etat	2
INDE	Création d'une école d'infirmières et renforcement de capacité du secteur infirmier	ONG	9
LIBAN	Appui au programme national de santé mentale	ONG	4
TCHAD	Autonomisation sociale des femmes tchadiennes par l'accès aux services de santé	ONG	5
TCHAD	Appui aux soins de santé de base dans les régions du Ouaddai et du Moyen Chari	Ent publique	4
TUNISIE	Modernisation de l'offre de soins du gouvernorat de Sidi Bouzid	Etat	76
TUNISIE	Appui au déploiement du programme e-santé	Etat	27
MULTI-PAYS	« C'est la vie », sitcom panafricain d'éducation par le divertissement	ONG	3
MULTI-PAYS	Programme de Protection Sociale Adaptative au Sahel	Instit Fin	6
TUNISIE	Appui au développement de la finance climat en Tunisie par BH Tunisie	Instit Fin	40
CHINE	Appui au développement de la finance climat en Chine par Bank of Nanjing	Instit Fin	100
ARGENTINE	Appui au développement du financement de l'énergie renouvelable et des PME par Banco de Inversion y Comercio Exterior	Instit Fin	100
CUBA	Appui au développement du financement agricole à Cuba	Etat	25
BANGLADESH	Appui au développement du financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables au Bangladesh par IDCOL	Etat	100
EGYPTE	Projet d'appui au financement de l'entrepreneuriat féminin en Egypte	Etat	50
MAROC	Consolidation de l'activité de financement de FINEA au profit des PME au Maroc	Instit Fin.	100
AFRIQUE DU SUD	Accompagnement de l'intégration du genre dans l'activité d'IDC	Instit Fin.	75
MULTIPAYS	Appui au développement du financement d'infrastructures par African Export-Import Bank	Instit Fin.	50
RWANDA	Développement de l'activité de financement des PME au Rwanda par Bank of Kigali	Instit Fin.	17
GHANA	Appui au développement de la finance climat au Ghana	Instit Fin.	17

Secteur Productif

### 3. Les données d'activité du groupe AFD

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>Evolution des autorisations de financement du Groupe dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer</b>						
<b>Autorisations de financement du Groupe</b>	<b>8 078</b>	<b>8 316</b>	<b>9 403</b>	<b>10 340</b>	<b>11 439</b>	<b>11%</b>
dont pays étrangers	6 530	6 746	7 808	8 795	<b>10 077</b>	15%
dont Outre-mer	1 548	1 570	1 594	1 545	<b>1361</b>	-12%
<b>Taux de croissance Groupe pays étrangers et Outre-mer</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>13%</b>	<b>10%</b>	<b>11%</b>	
<b>Autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers</b>	<b>5 710</b>	<b>5 822</b>	<b>6 699</b>	<b>7 667</b>	<b>8 843</b>	<b>15%</b>
Prêts, subventions, C2D et ABG	5 328	5 549	6 100	6 841	<b>8 194</b>	<b>20%</b>
Garanties	126	121	132	153	<b>222</b>	<b>45%</b>
Participations	11	0	0	100	<b>0</b>	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	245	153	466	573	<b>428</b>	<b>-25%</b>
<b>Autorisations de financement de l'AFD dans l'Outre-mer</b>	<b>1 541</b>	<b>1 570</b>	<b>1 594</b>	<b>1 545</b>	<b>1361</b>	<b>-12%</b>
Prêts	1 004	945	1 053	981	<b>821</b>	-16%
Garanties et participations	19	77	24	25	<b>34</b>	35%
Financement OSEO, fonds gérés et crédits délégués	517	547	518	537	<b>494</b>	-8%
Subventions	0	0	0	2	<b>9</b>	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	<b>4</b>	
<b>Total AFD pays étrangers et Outre-mer</b>	<b>7 251</b>	<b>7 392</b>	<b>8 293</b>	<b>9 212</b>	<b>10 204</b>	<b>11%</b>
<b>Taux de croissance annuel</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>	<b>12%</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>	
<b>Autorisations de financement de PROPARCO dans les pays étrangers</b>	<b>1 098</b>	<b>1 097</b>	<b>1 330</b>	<b>1 377</b>	<b>1651</b>	<b>20%</b>
Autorisations de financement en prêts	913	910	968	<b>1 031</b>	<b>1254</b>	7%
Garanties	20	20	45	<b>73</b>	<b>0</b>	
Participations	114	124	195	<b>245</b>	<b>253</b>	3%
FISEA	39	43	51	<b>10</b>	<b>48</b>	
Autres titres	0	0	71	<b>19</b>	<b>96</b>	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	13	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Autorisations de financement de PROPARCO dans l'Outre-mer</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Autorisations de financement en prêts	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	
Garanties	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	
Participations	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	
Autres titres	7	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total PROPARCO pays étrangers et Outre-mer</b>	<b>1 105</b>	<b>1 097</b>	<b>1 330</b>	<b>1 377</b>	<b>1 651</b>	<b>20%</b>
<b>Taux de croissance annuel</b>	<b>7%</b>	<b>-1%</b>	<b>21%</b>	<b>4%</b>	<b>20%</b>	
Sous-participations de l'AFD à Proparco PE	-278	-172	-220	-250	-417	40%
Sous-participations de l'AFD à Proparco Outre-mer	0	0	0	0	0	
<b>Sous-participations de l'AFD à Proparco</b>	<b>-278</b>	<b>-172</b>	<b>-220</b>	<b>-250</b>	<b>-417</b>	<b>40%</b>

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>Répartition des autorisations de financement du Groupe, dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer, par instrument financier</b>						
<b>Autorisations de financement du Groupe</b>	<b>8 078</b>	<b>8 316</b>	<b>9 403</b>	<b>10 340</b>	<b>11 439</b>	<b>11%</b>
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	314	298	317	423	606	43%
Prêts dont :	6 210	6 272	7 236	7 678	8 966	17%
Prêts souverains	2 897	3 194	3 847	3 997	5 179	30%
Prêts non souverains concessionnels	1 172	1 459	795	880	648	-26%
Prêts non souverains non concessionnels (y compris sous part.)	2 141	1 619	2 595	2 801	3 139	12%
<i>Total prêts concessionnels</i>	<i>4 069</i>	<i>4 653</i>	<i>4 642</i>	<i>4 877</i>	<i>5 827</i>	<i>19%</i>
<i>Total prêts non souverains</i>	<i>3 313</i>	<i>3 078</i>	<i>3 390</i>	<i>3 681</i>	<i>3 787</i>	<i>3%</i>
<i>Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)</i>	<i>1 863</i>	<i>1 447</i>	<i>2 375</i>	<i>2 552</i>	<i>2 722</i>	<i>7%</i>
Sous-participations de l'AFD à Proparco	278	172	220	250	417	67%
Garanties	146	140	177	226	222	-2%
Participations (yc FISEA et autres titres Proparco)	171	187	317	374	397	6%
ABG Minefi / SAS	18	20	33	63	55	-13%
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	0	
C2D	426	641	315	440	233	-47%
Fonds de garanties et financement PME (Outre-mer)	536	604	541	562	527	-6%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	258	153	466	573	431	-25%
<i>Total dons</i>	<i>758</i>	<i>959</i>	<i>665</i>	<i>927</i>	<i>895</i>	<i>-3%</i>
<i>Total financements non concessionnels</i>	<i>2 457</i>	<i>1 947</i>	<i>3 089</i>	<i>3 401</i>	<i>3 758</i>	<i>10%</i>

<b>Répartition des autorisations de financement du Groupe, dans les PE et dans l'Outre-mer, par zone géographique</b>						
<b>Répartition des autorisations Groupe par géographie</b>	<b>8 078</b>	<b>8 316</b>	<b>9 403</b>	<b>10 340</b>	<b>11 439</b>	<b>11%</b>
Afrique	3 548	3 519	3 580	4 857	5 344	36%
Océans	1 901	1 736	1 742	1 899	1 738	9%
<i>Dont Outre-mer</i>	<i>1 548</i>	<i>1 570</i>	<i>1 594</i>	<i>1 545</i>	<i>1 361</i>	<i>-3%</i>
Orients	1 498	1 853	2 077	1 871	2 815	-10%
Amérique latine	860	755	1 273	1 258	1 528	-1%
Projets non géographisés et exceptionnels	270	452	732	454	13	-38%

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>Répartition des autorisations de financement du Groupe par secteur</b>						
<b>Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers et l'Outre-mer</b>	<b>8 078</b>	<b>8 316</b>	<b>9 403</b>	<b>10 340</b>	<b>11 439</b>	<b>11%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	181	398	858	853	<b>1 046</b>	<b>23%</b>
Eau et assainissement	633	776	1 243	1 181	<b>896</b>	<b>-24%</b>
Education et formation professionnelle	410	500	399	182	<b>352</b>	<b>93%</b>
Environnement et ressources naturelles	315	697	562	317	<b>716</b>	<b>126%</b>
Infrastructures et développement urbain	3 913	3 272	3 448	4 487	<b>3 872</b>	<b>-14%</b>
<i>dont transport</i>	684	814	1 246	1 016	<b>1 360</b>	<b>34%</b>
<i>dont énergie</i>	1 669	1 679	887	1 941	<b>1 510</b>	<b>-22%</b>
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	1 297	448	497	1 042	<b>395</b>	<b>-62%</b>
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	143	270	553	299	<b>176</b>	<b>-41%</b>
Santé et lutte contre le Sida	358	364	338	177	<b>544</b>	<b>207%</b>
Secteur productif	1 742	1 863	1 574	1 939	<b>2 808</b>	<b>45%</b>
Autres et multisecteurs	527	448	980	1 203	<b>1 205</b>	<b>0%</b>
<b>Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers</b>	<b>6 530</b>	<b>6 746</b>	<b>7 808</b>	<b>8 795</b>	<b>10 077</b>	<b>15%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	181	398	856	853	<b>1 046</b>	<b>23%</b>
Eau et assainissement	570	727	1 191	1 103	<b>893</b>	<b>-19%</b>
Education et formation professionnelle	404	495	398	174	<b>268</b>	<b>54%</b>
Environnement et ressources naturelles	235	693	560	237	<b>703</b>	<b>196%</b>
Infrastructures et développement urbain	3 281	2 809	2 937	3 943	<b>3 254</b>	<b>-17%</b>
<i>dont transport</i>	593	774	1 104	911	<b>1 283</b>	<b>41%</b>
<i>dont énergie</i>	1 629	1 673	844	1 893	<b>1 498</b>	<b>-21%</b>
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	812	133	217	718	<b>142</b>	<b>-80%</b>
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	131	194	523	246	<b>143</b>	<b>-42%</b>
Santé et lutte contre le Sida	252	265	245	142	<b>512</b>	<b>259%</b>
Secteur productif	1 147	1 185	1 015	1 318	<b>2 251</b>	<b>71%</b>
Autres et multisecteurs	461	174	606	1 024	<b>1 153</b>	<b>13%</b>

#### 4. Les données d'activité de l'AFD

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
----	------	------	------	------	------	--------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers, par instrument financier						
<b>Total des autorisations AFD par instrument financier</b>	<b>7 251</b>	<b>7 392</b>	<b>8 293</b>	<b>9 212</b>	<b>10 204</b>	<b>11%</b>
<b>Pays étrangers</b>	<b>5 710</b>	<b>5 822</b>	<b>6 699</b>	<b>7 667</b>	<b>8 843</b>	<b>15%</b>
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	314	298	317	421	<b>598</b>	42%
Prêts dont :	4 570	4 590	5 436	5 916	<b>7 308</b>	24%
Prêts souverains	2 897	3 194	3 847	3 997	<b>5 179</b>	30%
Prêts non souverains concessionnels	672	830	457	652	<b>326</b>	-50%
Prêts non souverains non concessionnels	1 001	566	1 132	1 268	<b>1 802</b>	42%
<i>Total prêts concessionnels</i>	<i>3 569</i>	<i>4 024</i>	<i>4 304</i>	<i>4 648</i>	<b>5 505</b>	18%
<i>Total prêts non souverains</i>	<i>1 673</i>	<i>1 396</i>	<i>1 589</i>	<i>1 919</i>	<b>2 129</b>	11%
<i>Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)</i>	<i>723</i>	<i>394</i>	<i>912</i>	<i>1 018</i>	<b>1 385</b>	36%
Sous-participations de l'AFD à Proparco	278	172	220	250	<b>417</b>	67%
Prêts post tsunami	0	0	0	0	<b>0</b>	
Garanties	126	121	132	153	<b>222</b>	45%
Participations	11	0	0	100	<b>0</b>	
ABG Minefi / SAS	18	20	33	63	<b>55</b>	-13%
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	<b>0</b>	
C2D	426	641	315	440	<b>233</b>	-47%
<i>Total dons</i>	<i>758</i>	<i>959</i>	<i>664</i>	<i>924</i>	<b>886</b>	-4%
<i>Total dons (yc opérations exceptionnelles)</i>	<i>758</i>	<i>959</i>	<i>664</i>	<i>924</i>	<b>886</b>	-4%
<i>Total financements non concessionnels</i>	<i>1 138</i>	<i>687</i>	<i>1 264</i>	<i>1 521</i>	<b>2 024</b>	33%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	245	153	466	573	<b>428</b>	-25%
<b>Outre-mer</b>	<b>1 541</b>	<b>1 570</b>	<b>1 594</b>	<b>1 545</b>	<b>1 361</b>	<b>-12%</b>
dont activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	4	

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer, par zone géographique						
<b>Répartition des autorisations AFD par géographie</b>	<b>7 251</b>	<b>7 392</b>	<b>8 293</b>	<b>9 212</b>	<b>10 204</b>	<b>11%</b>
Afrique	3 145	2 964	3 077	4 313	<b>4 893</b>	<b>40%</b>
Océans	1 864	1 705	1 715	1 824	<b>1 672</b>	<b>6%</b>
<i>Dont Outre-mer</i>	<i>1 548</i>	<i>1 570</i>	<i>1 594</i>	<i>1 545</i>	<b>1 361</b>	<b>-3%</b>
Orients	1 316	1 645	1 770	1 664	<b>2 551</b>	<b>-6%</b>
Amérique latine	642	644	1 057	1 037	<b>1 064</b>	<b>-2%</b>
Projets non géographisés et exceptionnels	283	434	673	373	<b>24</b>	<b>-45%</b>

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer, par secteur</b>						
<b>Répartition de l'activité AFD par secteur CICID</b>	<b>7 251</b>	<b>7 392</b>	<b>8 293</b>	<b>9 212</b>	<b>10 204</b>	<b>11%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	165	375	768	831	<b>935</b>	12%
Eau et assainissement	609	776	1 243	1 162	<b>917</b>	-21%
Education et formation professionnelle	399	473	370	182	<b>352</b>	93%
Environnement et ressources naturelles	315	697	562	317	<b>716</b>	126%
Infrastructures et développement urbain	3 770	3 117	3 117	4 081	<b>3 601</b>	-12%
<i>dont transport</i>	684	764	1 207	1 001	<b>1 284</b>	28%
<i>dont énergie</i>	1 565	1 605	804	1 658	<b>1 360</b>	-18%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	1 297	448	497	1 018	<b>367</b>	-64%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	143	270	455	224	<b>213</b>	-5%
Santé et lutte contre le Sida	311	309	290	169	<b>477</b>	182%
Secteur productif	1 246	1 191	1 068	1 383	<b>2 096</b>	52%
Autres et multisecteurs	435	454	875	1 086	<b>1 111</b>	2%
<b>Répartition de l'activité AFD pays étrangers par secteur CICID</b>	<b>5 710</b>	<b>5 822</b>	<b>6 699</b>	<b>7 667</b>	<b>8 843</b>	<b>15%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	165	375	767	831	<b>935</b>	<b>12%</b>
Eau et assainissement	547	727	1 191	1 084	<b>914</b>	<b>-16%</b>
Education et formation professionnelle	393	468	369	174	<b>268</b>	<b>54%</b>
Environnement et ressources naturelles	235	693	560	237	<b>703</b>	<b>196%</b>
Infrastructures et développement urbain	3 138	2 655	2 606	3 536	<b>2 982</b>	<b>-16%</b>
<i>dont transport</i>	593	724	1 064	896	<b>1 207</b>	<b>35%</b>
<i>dont énergie</i>	1 525	1 599	761	1 610	<b>1 331</b>	<b>-17%</b>
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	812	133	217	694	<b>113</b>	<b>-84%</b>
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	131	194	424	171	<b>181</b>	<b>5%</b>
Santé et lutte contre le Sida	205	211	197	134	<b>445</b>	<b>232%</b>
Secteur productif	658	513	509	763	<b>1 538</b>	<b>102%</b>
Autres et multisecteurs	370	181	501	908	<b>1 059</b>	<b>17%</b>



## 4.1 L'AFD en Afrique

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>L'activité en Afrique</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>3 145</b>	<b>2 964</b>	<b>3 077</b>	<b>4 313</b>	<b>4 893</b>	<b>12%</b>
<b>Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD</b>	<b>43%</b>	<b>40%</b>	<b>37%</b>	<b>47%</b>	<b>48%</b>	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	161	96	277	338	287	-18%
Autorisations de financement hors autres bailleurs	2 984	2 868	2 800	3 975	4 606	14%

<b>Répartition des autorisations de financement en Afrique par instrument financier</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>3 145</b>	<b>2 964</b>	<b>3 077</b>	<b>4 313</b>	<b>4 893</b>	<b>12%</b>
Prêts souverains	1 694	1 163	1 950	2 078	2 364	12%
Prêts non souverains	594	830	281	1 039	1 353	23%
dont PN concessionnels	299	641	98	417	200	-108%
dont PN non concessionnels	295	189	183	623	1 153	46%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	149	131	136	233	396	41%
C2D	426	641	315	440	233	-89%
ABG	18	11	28	55	55	0%
Garanties	103	92	90	122	167	27%
Participations	-	-	-	-	-	
Autres bailleurs	161	96	277	346	324	-7%

<b>Répartition des autorisations de financement en Afrique par secteur CICID</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>3 145</b>	<b>2 964</b>	<b>3 077</b>	<b>4 313</b>	<b>4 893</b>	<b>12%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	148	148	396	408	655	60%
Eau et assainissement	318	184	984	446	303	-32%
Education et formation professionnelle	356	398	140	93	198	113%
Environnement et ressources naturelles	81	65	70	98	76	-22%
Infrastructures et développement urbain	1 362	1 717	974	2 198	1 564	-29%
dont transport	51	545	404	455	492	8%
dont énergie	785	1 048	252	897	709	-21%
dont développement et gestion urbaine	493	71	96	372	43	-89%
dont infrastructure et services sociaux divers	1	50	200	160	143	-10%
Santé et lutte contre le Sida	122	76	101	68	323	376%
Secteur productif	512	210	189	371	1 241	235%
Autres et multisecteurs	244	164	222	631	533	-15%

## 4.2L'AFD dans les 3 Océans

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>L'activité dans les 3 Océans</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>1864</b>	<b>1705</b>	<b>1715</b>	<b>1824</b>	<b>1672</b>	<b>-8%</b>
<b>Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD</b>	26%	23%	21%	20%	<b>16%</b>	<b>-17%</b>
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs</i>	17	9	3	29	25	-9%
<i>Autorisations de financement hors autres bailleurs</i>	1847	1695	1712	1796	1647	-8%

<b>Répartition des autorisations de financement dans les 3 Océans par instrument financier</b>						
<b>Total des autorisations de financement</b>	<b>1864</b>	<b>1705</b>	<b>1715</b>	<b>1824</b>	<b>1672</b>	<b>-8%</b>
Prêts souverains	275	24	47	61	<b>136</b>	<b>124%</b>
Prêts non souverains	1 383	1 397	1 464	1 500	<b>1306</b>	<b>-13%</b>
dont PN concessionnels	12	30	50	80	<b>46</b>	<b>-42%</b>
dont PN non concessionnels	1 371	1 367	1 414	1 420	<b>1 260</b>	<b>-11%</b>
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	20	37	30	74	<b>66</b>	<b>-10%</b>
ABG	0	0	5	0	<b>0</b>	
Garanties	170	217	167	160	<b>139</b>	<b>-13%</b>
Participations	0	20	0	0	<b>0</b>	
Autres bailleurs	17	9	3	29	<b>25</b>	<b>-14%</b>

<b>Répartition des autorisations de financement dans les 3 Océans par secteur CICID</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>1864</b>	<b>1705</b>	<b>1715</b>	<b>1824</b>	<b>1672</b>	<b>-8%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	6	9	4	31	<b>36</b>	<b>13%</b>
Eau et assainissement	116	50	81	88	<b>4</b>	<b>-95%</b>
Education et formation professionnelle	24	42	11	35	<b>87</b>	<b>150%</b>
Environnement et ressources naturelles	84	5	5	99	<b>31</b>	<b>-69%</b>
Infrastructures et développement urbain	819	514	518	597	<b>752</b>	<b>26%</b>
<i>dont transport</i>	119	91	120	131	<b>164</b>	<b>25%</b>
<i>dont énergie</i>	40	18	48	24	<b>255</b>	<b>963%</b>
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	644	315	308	346	<b>300</b>	<b>-13%</b>
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	12	76	31	53	<b>32</b>	<b>-39%</b>
Santé et lutte contre le Sida	118	119	95	57	<b>53</b>	<b>-7%</b>
Secteur productif	591	690	622	734	<b>648</b>	<b>-12%</b>
Autres et multisecteurs	106	276	380	183	<b>62</b>	<b>-66%</b>

## 4.3 L'AFD en Oriens

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>L'activité en Oriens</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>1 316</b>	<b>1 645</b>	<b>1 770</b>	<b>1 664</b>	<b>2 551</b>	<b>53%</b>
<b>Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD</b>	18%	22%	21%	18%	<b>25%</b>	
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs</i>	67	34	89	165	62	-62%
<i>Autorisations de financement hors autres bailleurs</i>	1 249	1 611	1 681	1 499	2 489	66%

<b>Répartition des autorisations de financement en Oriens par instrument financier</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>1 316</b>	<b>1 645</b>	<b>1 770</b>	<b>1 664</b>	<b>2 551</b>	<b>53%</b>
Prêts souverains	808	1 428	1 275	1 185	2 022	71%
Prêts non souverains	381	138	364	225	350	56%
dont PN concessionnels	134	29	0	125	80	-36%
dont PN non concessionnels	247	109	364	100	270	170%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	45	28	29	72	113	56%
Garanties	14	17	13	9	5	-49%
Autres bailleurs	67	34	89	165	62	-62%

<b>Répartition des autorisations de financement en Oriens par secteur CICID</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>1 316</b>	<b>1 645</b>	<b>1 770</b>	<b>1 664</b>	<b>2 551</b>	<b>53%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	1	144	48	181	<b>190</b>	<b>5%</b>
Eau et assainissement	155	448	103	363	<b>417</b>	<b>15%</b>
Education et formation professionnelle	1	25	106	3	<b>68</b>	
Environnement et ressources naturelles	129	327	199	2	<b>399</b>	
Infrastructures et développement urbain	911	607	900	861	<b>847</b>	<b>-2%</b>
dont transport	392	116	410	303	<b>508</b>	<b>68%</b>
dont énergie	453	291	165	34	<b>194</b>	<b>478%</b>
dont développement et gestion urbaine	58	58	80	187	<b>22</b>	<b>-88%</b>
dont infrastructure et services sociaux divers	8	142	217	1	<b>0</b>	
Santé et lutte contre le Sida	29	0	56	44	<b>70</b>	<b>59%</b>
Secteur productif	65	92	113	31	<b>111</b>	<b>259%</b>
Autres et multisecteurs	24	1	244	179	<b>448</b>	<b>151%</b>

## 4.4 L'AFD en Amérique latine

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>L'activité en Amérique latine</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>642</b>	<b>644</b>	<b>1 057</b>	<b>1 037</b>	<b>1 064</b>	<b>3%</b>
<b>Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>	<b>13%</b>	<b>11%</b>	<b>10%</b>	
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs</i>	0	5	29	28	10	-66%
<i>Autorisations de financement hors autres bailleurs</i>	642	639	1 029	1 018	1 056	4%

<b>Répartition des autorisations de financement en Amérique latine par instrument financier</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>642</b>	<b>644</b>	<b>1 057</b>	<b>1 037</b>	<b>1 064</b>	<b>3%</b>
Prêts souverains	121	538	576	673	<b>608</b>	<b>-10%</b>
Prêts non souverains	515	95	448	323	<b>427</b>	<b>32%</b>
<i>dont PN concessionnels</i>	120	0	0	0	<b>0</b>	
<i>dont PN non concessionnels</i>	395	95	448	323	<b>427</b>	<b>32%</b>
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	6	5	5	13	<b>20</b>	<b>52%</b>
Garanties	0	0	0	0	<b>0</b>	
Autres bailleurs	0	5	29	28	<b>10</b>	<b>-66%</b>

<b>Répartition des autorisations de financement en Amérique latine par secteur CICID</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>642</b>	<b>644</b>	<b>1 057</b>	<b>1 037</b>	<b>1 064</b>	<b>3%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	0	56	26	201	<b>59</b>	<b>-71%</b>
Eau et assainissement	16	90	73	265	<b>191</b>	<b>-28%</b>
Education et formation professionnelle	0	0	97	46	<b>0</b>	<b>-99%</b>
Environnement et ressources naturelles	4	278	271	85	<b>202</b>	<b>137%</b>
Infrastructures et développement urbain	574	221	564	319	<b>478</b>	<b>50%</b>
<i>dont transport</i>	121	1	250	105	<b>1</b>	<b>-99%</b>
<i>dont énergie</i>	286	220	218	100	<b>340</b>	
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	2	0	0	104	<b>1</b>	<b>-99%</b>
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	120	0	0	0	<b>17</b>	
Santé et lutte contre le Sida	30	0	0	0	<b>25</b>	
Secteur productif	18	0	24	45	<b>57</b>	<b>27%</b>
Autres et multisecteurs	0	0	1	76	<b>52</b>	<b>-32%</b>

## 5. L'AFD dans les Pays prioritaires<sup>1</sup>

M€	2014	2015	2016	2017	2018	Cumul 2014- 2018
<b>L'activité dans les Pays prioritaires</b>						
<b>Autorisations de financement du groupe AFD</b>	<b>912</b>	<b>760</b>	<b>1 000</b>	<b>1 247</b>	<b>1 190</b>	<b>5 108</b>
<b>Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe</b>	11%	9%	11%	12%	10%	11%
Autorisations de financement de l'AFD (sous-participation incluse)	830	713	941	1 204	1 139	4 827
Autorisations de financement de PROPARGO (sous-participation incluse)	82	47	70	53	51	303

<b>Répartition des autorisations de financement dans les pays prioritaires par instrument financier</b>						
<b>Autorisations de financement de l'AFD</b>	<b>830</b>	<b>713</b>	<b>941</b>	<b>1 204</b>	<b>1 139</b>	<b>4 827</b>
Prêts souverains	365	282	449	524	469	2 089
Prêts non souverains	37	137	94	96	90	454
<i>dont PN concessionnels</i>	5	137	75	86	90	393
<i>dont PN non concessionnels</i>	32	0	20	10	0	61
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	178	178	171	236	297	1 059
ABG	18	14	33	55	55	174
C2D	155	10	21	28	64	278
Garanties	44	50	37	41	32	205
Autres bailleurs	29	43	122	224	132	549
Participations	4	0	15	0	0	19

<b>Répartition des autorisations de financement dans les pays prioritaires par secteur CICID</b>						
<b>Autorisations de financement</b>	<b>830</b>	<b>713</b>	<b>941</b>	<b>1 204</b>	<b>1 139</b>	<b>4 510</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	136	38	137	198	132	582
Eau et assainissement	71	84	138	168	66	522
Education et formation professionnelle	73	90	70	93	143	473
Environnement et ressources naturelles	19	68	2	53	41	151
Infrastructures et développement urbain	207	161	363	397	482	1 326
<i>dont transport</i>	0	29	100	14	101	232
<i>dont énergie</i>	168	89	63	268	304	652
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	5	15	122	81	11	263
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	1	0	66	0	3	67
Santé et lutte contre le Sida	71	154	16	48	44	343
Secteur productif	64	65	139	125	76	518
Autres et multisecteurs	153	190	52	75	156	594

<sup>1</sup> Le CICID du 8 février 2018 a révisé les priorités géographiques de l'aide au développement de la France. La liste des pays prioritaires de l'aide au développement française a été révisée. Cette liste compte 19 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. Cette nouvelle liste est effective au 1er janvier 2018. Les données 2017 se réfèrent à la liste de 16 pays pauvres prioritaires établie par le CICID de 2016 avec 17 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ethiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. Les données 2016 et antérieurs se réfèrent à la liste de 16 pays établie en 2013 qui inclut les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal.

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
----	------	------	------	------	------	--------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD par pays prioritaires (hors multipays)						
Bénin	66	31	90	63	76	326
Burkina Faso	43	40	103	85	104	375
Burundi	0	0	0	0	26	27
Centrafricaine, Rép.	13	19	26	26	16	100
Comores	3	9	5	11	0	28
Congo, Rép. Dém.	50	2	6	21	5	84
Djibouti	36	9	7	18	10	81
Ethiopie					10	10
Gambie					5	5
Guinée	59	13	94	66	114	346
Haïti					44	44
Liberia					10	10
Madagascar	60	63	76	84	65	348
Mali	166	118	28	202	29	543
Mauritanie	88	18	0	2	40	147
Niger	74	80	91	113	56	414
Sénégal	110	111	229	215	296	960
Tchad	21	18	31	72	78	219
Togo	3	17	11	63	7	101

Effort financier de l'Etat consacré aux pays prioritaires						
<b>Effort Financier de l'Etat dans les PP</b>	<b>422</b>	<b>238</b>	<b>285</b>	<b>374</b>	<b>471</b>	<b>26%</b>
Part de l'effort financier de l'Etat consacré aux PP	39%	19%	29%	31%	38%	
Coût Etat dans les PP	72	38	61	54	61	13%
Dons dans les PP	350	200	225	320	410	28%
<b>Subventions au sens du COM dans les PP</b>	<b>172</b>	<b>159</b>	<b>182</b>	<b>251</b>	<b>363</b>	<b>45%</b>
Part des subventions au sens du COM consacrée aux PP	71%	69%	74%	66%	72%	



## 6. L'AFD dans les très grands émergents<sup>2</sup>

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
----	------	------	------	------	------	--------------

### L'activité dans les très grands émergents

<b>Autorisations de financement du groupe AFD</b>	<b>1 203</b>	<b>1 094</b>	<b>1 621</b>	<b>1 131</b>	<b>1 779</b>	<b>57%</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	15%	13%	17%	11%	<b>16%</b>	42%
Autorisations de financement de l'AFD (sous-participation incluse)	1 088	999	1 448	940	<b>1 513</b>	61%
Autorisations de financement de PROPARCO (sous-participation incluse)	192	123	253	210	<b>423</b>	101%

### Répartition des autorisations de financement dans les très grands émergents par instrument financier

<b>Autorisations de financement de l'AFD dans les pays très grands émergents</b>	<b>1 088</b>	<b>999</b>	<b>1 448</b>	<b>940</b>	<b>1 512</b>	<b>62%</b>
Prêts souverains	404	730	741	639	866	35%
Prêts non souverains	663	247	704	239	594	148%
<i>dont PN concessionnels</i>	120	120	34	30	0	
<i>dont PN non concessionnels</i>	543	127	670	209	594	184%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	9	3	2	16	14	
Garanties	0	0	0	1	31	
Autres bailleurs	11	19	0	44	9	
Participations	1	0	0	0	0	

### Répartition des autorisations de financement dans les très grands émergents par secteur CICID

<b>Autorisations de financement dans les TGE</b>	<b>1 088</b>	<b>999</b>	<b>1 448</b>	<b>940</b>	<b>1 512</b>	<b>62%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	0	81	18	-77%
Eau et assainissement	50	90	21	86	57	-34%
Education et formation professionnelle	1	0	100	0	0	
Environnement et ressources naturelles	123	170	155	0	390	
Infrastructures et développement urbain	852	737	941	666	685	3%
<i>dont transport</i>	276	4	660	151	417	175%
<i>dont énergie</i>	407	621	71	201	265	32%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	123	0	0	270	2	
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	0	112	159	40	0	
Santé et lutte contre le Sida	45	0	20	38	54	41%
Secteur productif	17	1	110	10	157	
Autres et multisecteurs	0	0	101	58	152	188%

<sup>2</sup> Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie.

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
----	------	------	------	------	------	--------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD par pays						
<b>Total des autorisations de financement dans les pays très grands émergents</b>	<b>1 088</b>	<b>999</b>	<b>1 448</b>	<b>940</b>	<b>1 512</b>	<b>62%</b>
Afrique du Sud	120	274	155	41	158	282%
Brésil	258	27	70	206	19	-91%
Chine	80	65	151	96	284	196%
Inde	251	261	311	119	302	154%
Indonésie	184	140	101	250	301	20%
Mexique	102	81	340	100	209	108%
Turquie	91	151	320	119	237	99%
Multi-pays très grands émergents	3	0	0	8	3	-23%
Effort financier de l'Etat consacré aux très grands émergents (hors FEXTE et FAPS)						
<b>Effort financier ETAT TGE (hors FEXTE et FAPS)</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	
<i>Part de l'effort financier de l'Etat, hors FFEM (%)</i>	<i>2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0%</i>	

## 7. L'activité de PROPARCO<sup>3</sup>

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>L'activité de PROPARCO</b>						
<b>Autorisations de financement de PROPARCO dans les pays étrangers</b>	<b>1 098</b>	<b>1 097</b>	<b>1 330</b>	<b>1 377</b>	<b>1 651</b>	<b>20%</b>
Autorisations de financement en prêts	913	910	968	1 031	1 254	22%
Garanties	20	20	45	73	0	
Participations	114	124	195	245	253	3%
FISEA	39	43	51	10	48	380%
Autres titres	0	0	71	19	96	396%
Autres bailleurs	13	0	0	0	0	
<b>Autorisations de financement de PROPARCO dans l'Outre-mer</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Autorisations de financement en prêts	0	0	0	0	0	
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	7	0	0	0	0	
<b>Total PROPARCO : pays étrangers et Outre-mer</b>	<b>1 105</b>	<b>1 097</b>	<b>1 330</b>	<b>1 377</b>	<b>1 651</b>	<b>20%</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Groupe	14%	13%	14%	13%	14%	

<b>Répartition des autorisations de financement PROPARCO par secteur CICID</b>						
<b>Répartition de l'activité PROPARCO par secteur CICID</b>	<b>1 105</b>	<b>1 097</b>	<b>1 330</b>	<b>1 377</b>	<b>1 651</b>	<b>20%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	16	23	120	28	147	418%
Eau et assainissement	39	0	0	19	0	
Education et formation professionnelle	11	27	39	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	220	248	396	513	439	-14%
Santé et lutte contre le Sida	92	54	77	8	87	
Secteur productif	592	721	594	686	862	26%
Autres et multisecteurs	136	23	105	123	115	-6%

<sup>3</sup> Y compris sous-participations.

M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018 vs 2017
<b>Activité de PROPARCO en Afrique</b>						
<b>Autorisations de financement en Afrique</b>	<b>442</b>	<b>673</b>	<b>528</b>	<b>695</b>	<b>572</b>	<b>-18%</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité PROPARCO	<b>40%</b>	<b>61%</b>	<b>40%</b>	<b>50%</b>	<b>35%</b>	
<b>Répartition de l'activité par instrument financier</b>	<b>442</b>	<b>673</b>	<b>528</b>	<b>695</b>	<b>572</b>	<b>-18%</b>
Autorisations de financement en prêts	311	564	303	471	350	-26%
Garanties	0	20	45	73	0	-100%
Participations	79	47	104	122	122	-1%
FISEA	39	43	51	10	48	380%
Autres titres	0	0	25	19	52	169%
Autres bailleurs	13	0	0	0	0	
<b>Répartition de l'activité par secteur CICID (yc FISEA)</b>	<b>442</b>	<b>673</b>	<b>528</b>	<b>695</b>	<b>572</b>	<b>-18%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	8	23	83	6	61	842%
Eau et assainissement	0	0	0	19	0	-100%
Education et formation professionnelle	0	13	1	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	84	174	122	281	85	-70%
Santé et lutte contre le Sida	12	41	0	8	37	340%
Secteur productif	209	398	241	328	302	-8%
Autres et multisecteurs	128	23	81	52	87	67%
<b>Activité de PROPARCO dans les 3 Océans</b>						
<b>Autorisations de financement dans les 3 Océans</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>85</b>	<b>109</b>	<b>27%</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité PROPARCO	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>	
<b>Répartition de l'activité par instrument financier</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>85</b>	<b>109</b>	<b>27%</b>
Autorisations de financement en prêts	22	29	26	85	109	27%
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	8	3	0	0	0	
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	7	0	0	0	0	
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
<b>Répartition de l'activité par secteur CICID</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>85</b>	<b>109</b>	<b>27%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	0	0	8	
Eau et assainissement	0	0	0	0	0	
Education et formation professionnelle	0	14	0	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	0	0	26	85	0	
Santé et lutte contre le Sida	0	0	0	0	0	
Secteur productif	29	18	0	0	100	
Autres et multisecteurs	8	0	0	0	0	

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>Activité de PROPARCO en Oriens</b>						
<b>Autorisations de financement en Oriens</b>	<b>273</b>	<b>217</b>	<b>420</b>	<b>226</b>	<b>302</b>	<b>34%</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité PROPARCO	<b>25%</b>	<b>20%</b>	<b>32%</b>	<b>16%</b>	<b>18%</b>	
<b>Répartition de l'activité par instrument financier</b>	<b>273</b>	<b>217</b>	<b>420</b>	<b>226</b>	<b>302</b>	<b>34%</b>
Autorisations de financement en prêts	253	165	352	181	224	24%
Garanties	20	0	0	0	0	
Participations	0	52	24	46	79	73%
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	45	0	0	
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
<b>Répartition de l'activité par secteur CICID</b>	<b>273</b>	<b>217</b>	<b>420</b>	<b>226</b>	<b>302</b>	<b>34%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	9	22	11	-48%
Eau et assainissement	7	0	0	0	0	
Education et formation professionnelle	0	0	9	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	54	46	100	21	117	466%
Santé et lutte contre le Sida	30	13	77	0	30	
Secteur productif	181	158	211	153	144	-6%
Autres et multisecteurs	0	0	13	30	0	
<b>Activité de PROPARCO en Amérique latine</b>						
<b>Autorisations de financement en Amérique latine</b>	<b>303</b>	<b>157</b>	<b>259</b>	<b>241</b>	<b>659</b>	<b>173%</b>
Part de ces autorisations dans le total de l'activité PROPARCO	<b>27%</b>	<b>14%</b>	<b>19%</b>	<b>18%</b>	<b>40%</b>	
<b>Répartition de l'activité par instrument financier</b>	<b>303</b>	<b>157</b>	<b>259</b>	<b>241</b>	<b>659</b>	<b>173%</b>
Autorisations de financement en prêts	292	144	246	201	572	184%
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	11	12	11	40	43	8%
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	2	0	44	
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
<b>Répartition de l'activité par secteur CICID</b>	<b>303</b>	<b>157</b>	<b>259</b>	<b>241</b>	<b>659</b>	<b>173%</b>
Agriculture et sécurité alimentaire	8	0	28	0	67	
Eau et assainissement	32	0	0	0	0	
Education et formation professionnelle	11	0	28	0	0	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	81	20	79	118	237	101%
Santé et lutte contre le Sida	50	0	0	0	20	
Secteur productif	121	136	125	83	312	276%
Autres et multisecteurs	0	0	0	40	23	

## 8. Les versements du groupe AFD

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
<b>Evolution des versements du Groupe par outil financier</b>						
<b>Versements du Groupe</b>	<b>5 123</b>	<b>5 529</b>	<b>5 696</b>	<b>5 715</b>	<b>6 363</b>	<b>11%</b>
<i>dont pays étrangers</i>	4 431	4 527	4 766	5 015	5 671	<b>13%</b>
<i>dont Outre-mer</i>	692	1 002	930	700	692	<b>-1%</b>
Taux de croissance versements Groupe PE + Outre-mer	23%	8%	3%	<b>0,3%</b>	<b>11,4%</b>	
<b>Versements de l'AFD (pays étrangers + Outre-mer)</b>						
<b>Versements de l'AFD (pays étrangers + Outre-mer)</b>	<b>4 406</b>	<b>4 803</b>	<b>4 930</b>	<b>4 963</b>	<b>5 537</b>	<b>12%</b>
Taux de croissance versements AFD	24%	9%	3%	1%	13%	
<b>Versements AFD dans les PE</b>	<b>3 740</b>	<b>3 801</b>	<b>4 000</b>	<b>4 263</b>	<b>4 846</b>	<b>14%</b>
Prêts	2 962	2 965	3 140	3 424	3 916	14%
Subventions	301	273	307	307	370	20%
ABG	26	59	53	55	53	-4%
C2D	378	427	384	338	335	-1%
Fonds climat	0	0	0	0	0	
ONG	0	0	0	0	0	
Opérations exceptionnelles	0	0	0	0	0	
Participations	14	16	3	10	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	60	61	113	128	173	35%
<b>Versements AFD dans l'Outre-mer</b>	<b>666</b>	<b>1 002</b>	<b>930</b>	<b>700</b>	<b>692</b>	<b>1%</b>
Prêts	665	1 000	927	700	690	1%
Subventions	1	0	0	0	2	
Participations	0	1	2	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	1	1	0	0	
<b>Versements de PROPARCO (pays étrangers + Outre-mer)</b>						
<b>Versements de PROPARCO (pays étrangers + Outre-mer)</b>	<b>872</b>	<b>915</b>	<b>990</b>	<b>843</b>	<b>1 080</b>	<b>28%</b>
Taux de croissance versements PROPARCO	15%	5%	8%	-15%	28%	
<b>Versements PROPARCO dans les pays étrangers</b>	<b>846</b>	<b>914</b>	<b>990</b>	<b>843</b>	<b>1 080</b>	<b>28%</b>
Prêts	752	776	815	667	<b>904</b>	<b>36%</b>
Participations	50	90	100	94	152	<b>61%</b>
FISEA	18	22	27	19	18	<b>-2%</b>
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	26	21	33	11	3	<b>-68%</b>
Autres titres		5	15	53	2	
<b>Versements PROPARCO dans l'Outre-mer</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Prêts	25	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	2	1	0	0	0	



M€	2014	2015	2016	2017	2018	2018 vs 2017
----	------	------	------	------	------	-----------------

Evolution des versements de l'AFD par géographie						
<b>Versements AFD</b>	<b>4 406</b>	<b>4 803</b>	<b>4 930</b>	<b>4 963</b>	<b>5537</b>	<b>12%</b>
Afrique	1895	1779	1911	2068	1879	-9%
3 Océans	787	1234	1071	788	832	6%
Orients	841	627	980	1377	1441	5%
Amérique latine	705	841	606	476	702	48%
Projets non géographisés et exceptionnels	179	322	362	254	684	170%

## 9. Synthèse des résultats effectifs

N°	Indicateurs de résultats ex post	2014	2015	2016	2017	2018
1	Nombre d'exploitations agricoles familiales soutenues par les programmes financés par l'AFD					
	Type 1	550 000	702 147	650 000	1 066 649	<b>197 844</b>
	Type 2	3 800 000	5 163 182	3 160 000	2 525 260	<b>30 200</b>
	Type 3	0	600 000	810 600	645 736	<b>0</b>
2	Superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité (en milliers d'hectares)					
	Type 1	29 000	26 656	16 220	15 834	<b>1 350</b>
	Type 2	6 000	10 812	808	4 484	<b>3 690</b>
	Type 3	50	0	0	15 235	<b>0</b>
3	Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés (nb d'usagers par jour)	605 000	480 000	246 000	38 000	<b>385 558</b>
4	Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité, ou gagnant accès à l'électrification	65 000	75 700	20 000	365 000	<b>113 000</b>
5a	Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège	829 494	1 330 395	860 000	812 452	<b>950 949</b>
5a bis	Nombre d'enfants achevant le primaire grâce aux programmes financés par l'AFD	461 152	818 942	480 000	491 990	<b>536 082</b>
5b	Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	131 002	142 102	114 000	142 368	<b>167 348</b>
6	Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé	1 134 729	384 218	550 000	365 591	<b>683 579</b>
7	Investissements accompagnés dans le secteur privé (M€)	907,2 M€	1 259 M€	2 000 M€	1 139 M€	<b>1 623 M€</b>
8	Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	61 718	15 597	11 500	1 252	<b>60 226</b>
9	Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (en MW)	460	1 181	460	395	<b>533</b>
10	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	489 018	1 830 994	615 000	822 794	Indicateur modifié
10 bis	Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité					<b>826 823</b>
11	Nombre de personnes gagnant accès à un système d'assainissement amélioré	375 604	220 438	154 000	419 485	Indicateur modifié
11 bis	Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité					<b>421 000</b>

12	Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré					<b>14 589 182</b>
12 bis	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel (octrois 2014) :	38	25	24	44	<b>13</b>
	- Impact direct mais non exclusif	37	23	23	38	<b>10</b>
	- Impact direct et exclusif	1	2	1	6	<b>3</b>
13	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2) (indicateur ex ante) (millions de tonnes équivalent Co2)	4,3	3,3	3,6	4,8	<b>5,2</b>

## 9. Les pays d'intervention de l'AFD et les partenariats différenciés

### Pays inclus dans le mandat de l'AFD en 2018

#### Afrique

Afrique du Sud  
Algérie  
Angola  
Bénin  
Botswana  
Burkina Faso  
Burundi  
Cameroun  
Cap Vert  
Centrafricaine, Rép.  
Congo, Rép.  
Congo, Rép. dém.  
Côte d'Ivoire  
Djibouti  
Égypte  
Éthiopie

Gambie  
Ghana  
Guinée  
Guinée équatoriale  
Guinée-Bissau  
Kenya  
Lesotho  
Liberia  
Malawi  
Mali  
Maroc  
Mauritanie  
Mozambique  
Namibie  
Niger  
Nigeria

Rwanda  
Sao Tomé et Príncipe  
Sénégal  
Sierra Leone  
Somalie  
Soudan  
Soudan du Sud  
Swaziland  
Tanzanie  
Tchad  
Togo  
Tunisie  
Zimbabwe

Gabon

Ouganda

#### 3 Océans

Territoire d'Anguilla  
Antigua-et-Barbuda\*  
Cook, Îles\*  
Dominique  
Fidji\*  
Grenade\*  
Guyana\*  
Jamaïque\*  
Kiribati\*  
Madagascar  
Maldives\*  
Marshall, Îles\*

Maurice  
Micronésie, États fédérés\*  
Territoire de Montserrat  
Nauru\*  
Niue\*  
Papouasie-Nouvelle-  
Guinée\*  
Ste Lucie\*  
St-Kitts et Nevis\*  
St-Vincent et Grenadines\*

Salomon, Îles\*  
Samoa\*  
Seychelles\*  
Sri Lanka  
Suriname  
Territoire de Tokelau\*  
Tonga\*  
Tuvalu\*  
Vanuatu

#### Orients

Afghanistan  
Arménie  
Azerbaïdjan  
Bangladesh  
Cambodge  
Chine  
Géorgie  
Inde  
Indonésie  
Irak

Jordanie  
Kazakhstan  
Laos  
Liban  
Myanmar (Birmanie)  
Ouzbékistan  
Pakistan  
Philippines  
Syrie  
Territoires palestiniens

Thaïlande  
Turquie  
Vietnam  
Yémen

#### Amérique latine

Argentine  
Bolivie  
Brésil  
Colombie  
Cuba

Équateur  
Mexique  
Pérou

\* Pays du mandat de coopération régionale

## **Les partenariats différenciés en 2018**

### **Les pays prioritaires**

Bénin  
Burkina Faso  
Burundi  
Centrafricaine, Rép.  
Comores  
Congo, Rép. dém.  
Ethiopie  
Djibouti  
Gambie  
Guinée  
Haïti  
Libéria  
Madagascar  
Mali  
Mauritanie  
Niger  
Sénégal  
Tchad  
Togo

### **Les très grands émergents**

Afrique du Sud  
Brésil  
Chine  
Inde  
Indonésie  
Mexique  
Turquie

## 10. Périmètre de l'activité du groupe AFD

### Les autorisations de financement

Les autorisations de financement du groupe AFD incluent l'ensemble des instruments listés ci-dessous.

#### **AFD Pays étrangers**

##### **Activités courantes**

##### **Subventions**

- dont Microfinance
- dont projet de renforcement des capacités commerciales
- dont projets ONG FISONG
- dont Fonds de renforcement des capacités de gouvernance
- dont Fonds d'étude
- dont Fonds fiduciaires
- dont Evaluation
- dont Concours locaux de faible montant
- dont Opérations courantes
- dont Composantes subventions

##### **Prêts souverains (yc PSCM)**

##### **Prêts non souverains concessionnels**

##### **Prêts non souverains non concessionnels**

- dont PCM déclarables en APD
- dont sous-participations AFD à PROPARCO<sup>4</sup>

##### **Initiative Solidarité Santé Sahel**

##### **FEXTE**

##### **Financement des ONG (MEAE) à partir de 2010**

##### **Participations en fonds propres (FIAA en 2009)**

##### **Garanties**

##### **Activités sur mandat spécifique**

- ABG (y compris UEMOA et CEMAC)
- Opérations de développement solidaire
- Opérations de conversion de dette, y compris C2D
- Crédits délégués du MEAE (Fonds Pacifique et autres)
- Mésofinance
- Contribution au Fonds Climat = "Autre prêt"
- FFEM
- Crédits délégués du MEAE
- Autres opérations MEAE**
- Opérations exceptionnelles (crédits-relais)

#### **AFD Outre-mer**

##### **Activités courantes**

##### **Prêts**

##### **dont Secteur public**

- dont Prêts bonifiés aux collectivités locales
- dont Prêts à conditions de marché
- dont Avance en compte courant pour compte de l'Etat

##### **dont Secteur privé**

- dont Prêts concessionnels

<sup>4</sup> Lorsque les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO sont présentées séparément, les sous-participations sont comptabilisées à la fois dans les autorisations de financement de l'AFD et de PROPARCO.

En revanche, les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de PROPARCO lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD.

dont Financement du secteur bancaire  
dont Prêts directs aux entreprises  
dont Sous-participations AFD à Proparco

**Garanties données secteur public**

**Garanties secteur privé**

dont Garanties données secteur bancaire  
dont Fonds DOM  
dont SOGEFOM  
dont SOGEFOM RT CCE  
dont Fonds de garantie Mayotte et SPM  
dont Fonds de garantie Martinique  
dont Plan de relance PME  
dont FOGAP

**Participations**

**Autres opérations MEAE**

**Activités sur mandat spécifique et représentation**

**Financements OSEO**

dont Financements OSEO / BPI CT  
dont Financements OSEO / BPI prêts (mezzanines et PCE)  
dont Financements OSEO / BPI produits innovation  
dont Fonds de garantie OSEO / BPI RT CCE

**Fonds gérés**

dont Fonds à l'habitat

**PROPARCO Pays étrangers**

Prêts

dont sous-participations AFD à PROPARCO

Participations

FISEA

Autres titres

Garanties

**PROPARCO Outre-mer**

Prêts

dont sous-participations AFD à PROPARCO

Participations

Autres titres

Garanties

**AFD - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs**

**Crédits délégués par d'autres bailleurs - EE**

dont UE

dont UE AFIF (Facilité d'investissement pour l'Afrique)

dont UE AIF (Facilité d'investissement pour l'Asie )

dont UE FFU (Fonds Fiduciaire d'Urgence européen)

dont UE FIV (Facilité d'Investissement de Voisinage)

dont UE ITF (Infrastructure Trust Fund)

dont UE LAIF (Facilité d'Investissement en Amérique latine)

dont UE FIAC (Facilité d'Investissement en Amérique latine)

dont USAID

Crédits délégués du MEAE (Fonds Pacifique) en 2011  
uniquement

**Crédits délégués par d'autres bailleurs - OMR**

**PROPARCO - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs**

Prêts

Participations



## **Les subventions**

Au niveau de l'AFD, l'indicateur subvention regroupe l'aide projet AFD (programme 209) et l'aide budgétaire globale (programme 110). Il exclut la plupart des activités sur mandat spécifique à savoir : les C2D, les projets d'appui aux initiatives ONG, les Crédits délégués du MEAE, les opérations de co-développement, la mésofinance et les projets FFEM. Il exclut également les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs. L'aide projet (programme 209) comprend les subventions relevant des activités courantes : subventions classiques, opérations de microfinance, PRCC, projets ONG FISONG, fonds de renforcement des capacités de gouvernance ou FRCG, fonds d'études, fonds fiduciaires, évaluations, concours locaux de faible montant ou CLFM, assistance technique, fonds d'expertise et de renforcement des capacités ou FERC.

## **Les dons**

La notion de « Dons » utilisée dans le Document d'analyse stratégique regroupe l'ensemble des subventions ci-dessus définies, et y ajoute l'ensemble des activités sur mandat spécifique exclues de l'indicateur de subventions, à savoir : les contrats de désendettement et de développement ou C2D (p.209), l'appui aux initiatives ONG (p.209), les crédits délégués du MEAE (p.209), les opérations de co-développement (p.209), la mésofinance (p.110) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) (p110). Les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs demeurent exclues.

## **L'effort financier de l'État**

L'effort financier de l'État est mesuré comme l'ensemble des dons sur subventions (subventions projets, aide budgétaire globale (ABG), C2D, fonds délégués aux ONG), augmenté du coût-État des prêts. Celui-ci est constitué des crédits budgétaires de bonification et de la valorisation de l'avantage inclus dans la ressource en prêts à conditions spéciales du Trésor.

La part de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD consacrée aux différentes régions d'intervention de l'Agence est calculée hors effort financier consacré aux pays en crise et hors effort financier lié aux subventions FFEM, conformément aux dispositions du COM 2014-2016.

## 11. Présentation du dispositif Analyse et avis développement durable

Le dispositif « analyse et avis développement durable » vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement de l'AFD. Il comprend :

- la réalisation d'une analyse développement durable par l'équipe-projet, afin d'apprécier de façon qualitative la portée des impacts escomptés ;
- un avis développement durable rendu par une structure indépendante de la Direction des opérations, en vue d'éclairer la décision.

Le dispositif AADD constitue un outil de dialogue dans le processus d'élaboration des projets. Il a pour ambition de susciter un questionnement et de favoriser une prise en compte le plus en amont possible dans ce processus, des impacts des projets sur le développement durable, en associant les contreparties.

### L'analyse développement durable

L'analyse développement durable consiste en une description détaillée des impacts prévisionnels de l'opération dans les documents de projet sur chacune des dimensions du développement durable : D1 - Croissance soutenable et économie résiliente, D2 - Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux, D3 – Egalité femmes-hommes, D4 - Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles, D5a – transition vers une trajectoire bas-carbone, D5b – résilience au changement climatique et D6 – Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance<sup>5</sup>. Ces dimensions ont été déterminées à partir des trois piliers du développement durable (social, environnemental, économique), en les scindant pour distinguer plus finement certains grands enjeux en leur sein en lien avec les stratégies transversales de l'AFD (Climat, Biodiversité, Genre). La question transversale de la gouvernance a été ajoutée. Enfin, le contenu de ces dimensions (titres, sous-critères, méthode d'analyses) a été mis en cohérence avec les ODD et leur esprit (exemple : la dimension 1 devient « croissance soutenable et économie résiliente » en remplacement de « développement économique »).

### L'avis développement durable

L'avis DD participe aux comités d'identification et de crédit afin de nourrir le mandat d'instruction. En fin d'instruction au comité de crédit (ou au comité de subvention), il émet un avis indépendant qui peut être *Favorable, F avec Recommandations ou Réservé*. Il émet d'abord un avis provisoire avant le comité, et un définitif à l'issue de ce comité (prise en compte des éléments apportés par l'équipe projet, et des débats au comité de crédit/subvention).

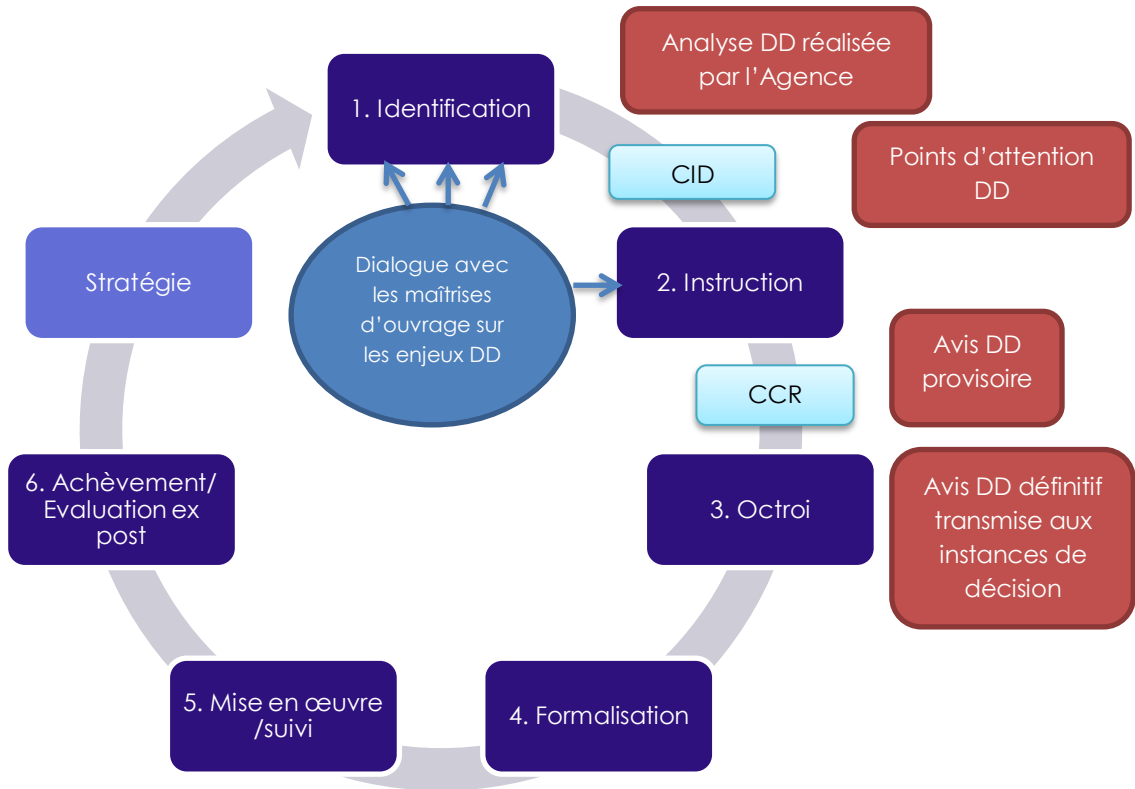
Cet avis est formulé sur la base de critères suivants : adéquation de l'ambition développement durable au contexte local ; cohérence avec les orientations des stratégies transversales ; exhaustivité du questionnement et optimisation en cours d'instruction ; prise en compte de la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux.

Si tous les projets sur financement AFD font l'objet d'une analyse développement durable, tous ne font pas tous l'objet d'un avis développement durable.

Pour plus d'information sur le dispositif Analyse et avis développement durable : <https://www.afd.fr/fr/notre-responsabilite-societale?prevId=63>

<sup>5</sup> Nouvelle méthodologie d'analyse développement durable entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Le dispositif AADD et le cycle de projet



## 12. Note méthodologique

### 1. Détermination du contenu du reporting

**Le rapport d'activité et de responsabilité du groupe AFD a pour ambition principale de répondre à une exigence de redevabilité à l'égard des parties prenantes internes et externes, notamment en améliorant la lisibilité et l'accessibilité de l'information.**

Publié cette année pour la première fois, ce rapport dérive de la fusion de quatre documents préexistants :

- le Document d'analyse stratégique, qui présente une analyse approfondie de l'activité du Groupe et un suivi de ses objectifs stratégiques sur les cinq dernières années ;
- le Rapport de responsabilité sociétale, qui présente les informations (notamment extra-financières) les plus pertinentes pour l'activité du groupe AFD, et s'inscrit dans les cadres techniques de la Global Reporting Initiative (GRI standards 2016), de l'ISO 26 000 et du Global Compact ;
- Le bilan du dispositif « Analyse et avis développement durable » de l'AFD.
- Le rapport « Financement du développement », qui présente un étalonnage entre l'activité du groupe AFD et celle des principaux autres bailleurs internationaux.

Les informations extra-financières présentées dans ce rapport reprennent celles du précédent rapport de responsabilité sociétale. Elles sont définies par une analyse de matérialité, qui a pour objectifs d'identifier et de hiérarchiser les principaux enjeux de responsabilité sociétale d'une organisation, en fonction de ses activités, de ses objectifs propres et des attentes identifiées de ses parties prenantes externes et internes, tout en croisant des sources d'informations. L'intérêt et la valeur ajoutée de cette matrice résident ainsi dans la capacité à proposer une vision consensuelle des enjeux prioritaires, afin de sélectionner les informations qualitatives et les indicateurs les plus pertinents pour le rapport RSO.

L'analyse de matérialité du groupe AFD a été conduite en 2017, sur la base d'un premier travail réalisé en 2015 à partir des lignes directrices de la Global Reporting Initiative-G4 et en croisant des sources d'informations internes (collaborateurs, dirigeants...) et externes (revue de presse, études ou rapports externes, enquêtes, entretiens...)⁶. Le présent rapport se base cependant sur les normes GRI.

**L'analyse menée en 2017 a permis d'aboutir à une nouvelle liste d'enjeux** (dont certains ont été reformulés et les quatre derniers sont nouveaux) en cohérence avec les engagements et le plan d'action RSO :

- Performance économique du Groupe AFD
- Transparence sur les financements octroyés
- Dialogue avec les parties prenantes locales
- Gestion des réclamations liées aux impacts de nos activités
- Coordination avec les autres acteurs du développement

⁶ A partir des enjeux disponibles dans les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (« aspects » GRI-G4) et ses suppléments sectoriels ONG et Secteur financier, cette première analyse avait identifié les 58 catégories pertinentes pour le groupe AFD, ainsi structurées : catégorie Economique (7 enjeux), Environnement (12), Pratiques d'emploi (8), Droits de l'Homme (10), Société (7) et Responsabilité des produits (14). Une analyse documentaire, complétée par un benchmark et des entretiens avec les membres de la direction, avaient ensuite permis de présélectionner les enjeux considérés comme les plus significatifs pour le Groupe. Cette liste de 16 enjeux matériels avait ensuite été soumise à la direction générale pour validation.

- Impact de nos activités sur le développement durable et les ODD
- Impact de nos activités sur le changement climatique / la biodiversité / l'égalité femmes-hommes
- Vigilance sur les Droits Humains dans les projets financés
- Analyse des risques environnementaux et sociaux et suivi lors de l'exécution des projets
- Renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage
- Sécurité financière, lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme
- Éthique professionnelle
- Développement des compétences et employabilité (personnel siège et personnel local)
- Transparence sur les informations sociales
- Relations sociales (à savoir le dialogue social et les processus de dialogue manager/salarié)
- Impacts des déplacements des collaborateurs sur le changement climatique
- Impact de nos activités sur les communautés locales et les populations autochtones (*nouvel enjeu*)
- Promotion de la diversité dans les équipes (*nouvel enjeu*)
- Accompagnement des collaborateurs aux transformations du Groupe (agilité, stress, bien-être) (*nouvel enjeu*)
- Synergies avec le secteur économique privé au service des ODD (*nouvel enjeu*).

Les enjeux ont ensuite été priorisés grâce à une cotation par les parties prenantes internes et externes, afin d'obtenir la matrice de matérialité actualisée ci-dessous.

## 2. Supports du reporting

Pour plus de lisibilité, le contenu du rapport de responsabilité sociétale 2018 s'articule sur deux supports :

- le présent document, « rapport d'activité et de responsabilité 2018 du groupe AFD », document technique exhaustif préparé en conformité avec les normes GRI (option de conformité essentielle)
- la rubrique « Responsabilité Sociétale de l'AFD » du site internet de l'AFD, qui présente, en complément du rapport cité ci-dessus, les documents de politiques spécifiques (politique RSO, liste d'exclusion, charte éthique...).

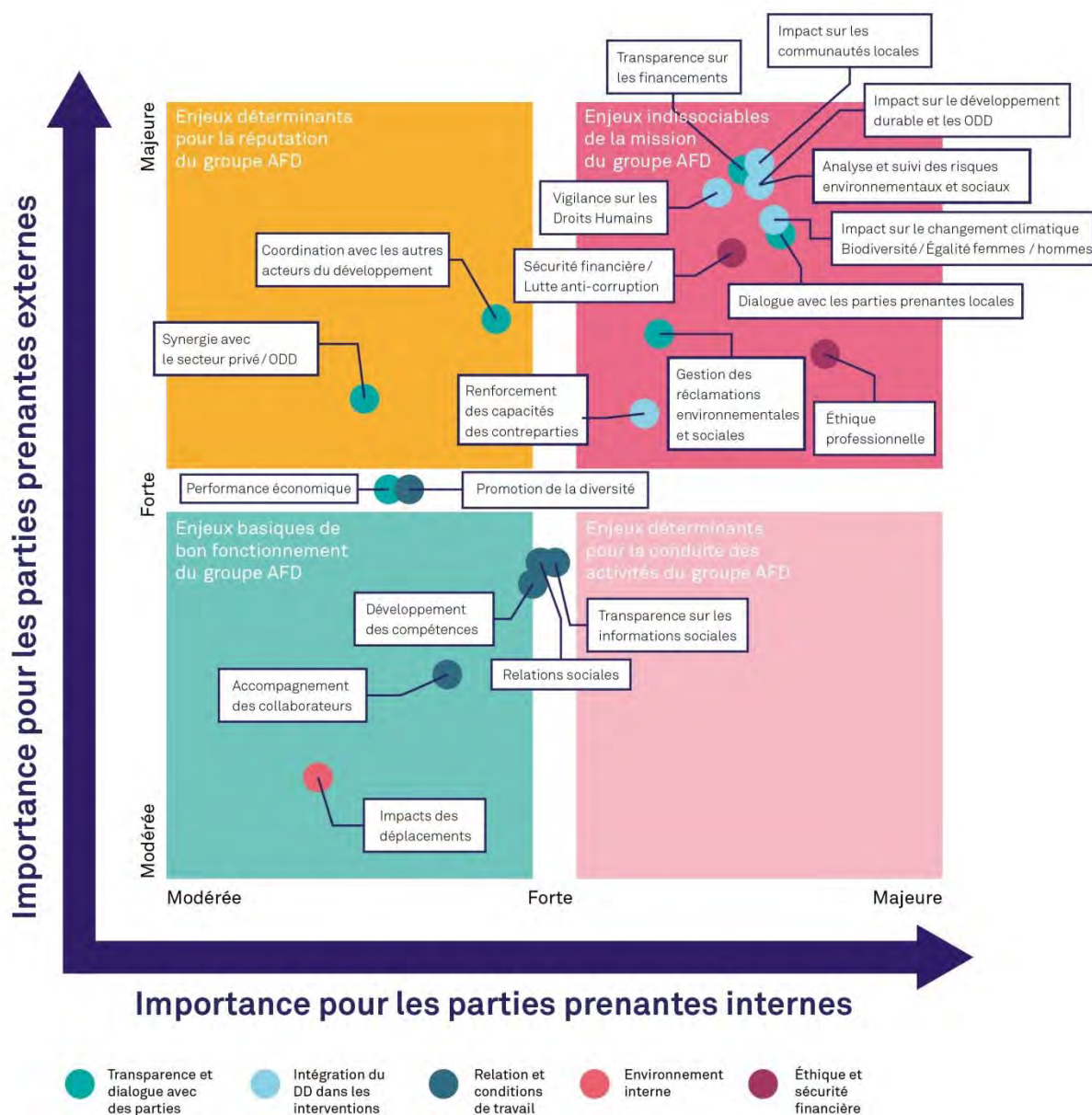
Le rapport peut être lu en complément du « Document de référence »<sup>7</sup> destiné aux acteurs des marchés financiers, et notamment de la « Déclaration de performance extra-financière » (DPEF) contenue dans ce document<sup>8</sup>. Cette Déclaration est axée autour des principaux risques extra-financiers du groupe AFD, identifiés à travers un exercice de cartographie des risques opérationnels, et des enjeux, identifiés à travers l'analyse de matérialité.

---

<sup>7</sup> <https://www.afd.fr/fr/document-de-reference-2018>.

<sup>8</sup> A la suite de la transposition de la directive européenne n°2014/95/EU sur la publication d'informations extra-financières, la DPEF remplace le dispositif d'information extra-financière dit « Grenelle 2 ».

### Matrice de matérialité



Le document de référence contient également en annexe les informations en matière sociale auparavant exigées par la loi « Grenelle 2 » (indicateurs quantitatifs uniquement).

### 3. Périmètre et période du reporting

**Le périmètre du reporting comprend la société-mère AFD et sa filiale majoritaire PROPARCO, ces structures représentant 99% du total du bilan et du produit net bancaire consolidés.**<sup>9</sup> Dans le cas où un indicateur ne couvre pas l'ensemble du périmètre de reporting, le périmètre présenté est précisé et la raison pour laquelle la publication est partielle est expliquée.

**Le reporting est réalisé une fois par an** depuis 2012, date de publication du premier rapport de responsabilité sociétale du groupe AFD qui portait sur l'exercice 2011.

**Le rapport d'activité et de responsabilité 2018 couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.** Dans les cas où les données ne sont pas encore calculées pour 2018, les données quantitatives pour l'année 2017 sont présentées. Ce rapport intègre également quelques réalisations marquantes (données qualitatives) du premier semestre 2019.

Aucun changement significatif n'a été relevé par rapport à la période précédente concernant les périmètres, période et méthodologie de reporting<sup>10</sup>.

### 4. Méthodologie de réalisation du reporting

Les données qualitatives et quantitatives contenues dans ce rapport ont été collectées et consolidées en conformité avec les procédures de gestion administrative en vigueur au sein du Groupe. Les données fournies sont établies à partir d'échanges avec les personnes référentes dans leur service et à partir de documents divers (comptes rendus, rapports, évaluations, etc.). Des tableaux de bord de suivi sont utilisés pour tracer et consolider les données transmises.

Concernant les informations contenues dans la Déclaration de performance extra-financière intégrée au rapport de gestion 2018, un examen a été mené par l'un de nos commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, le cabinet KPMG S.A., conformément aux modalités de l'article 225 de la Loi Grenelle 2. L'organisme tiers indépendant a exprimé la conclusion suivante « Sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration volontaire consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires appliquées de manière volontaire et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel »<sup>11</sup>.

### 5. Vérification du reporting

#### Contrôle interne

Le processus de reporting de responsabilité sociétale fait l'objet de validations à différents niveaux de l'organisation afin de s'assurer de la fiabilité des données :

- au niveau des « contributeurs directs » (chefs de projets, responsables de zones géographiques, etc.) : contrôle de la conformité et de l'exhaustivité des données saisies dans les outils ou transmises au référent ;

---

<sup>9</sup> Pour plus d'information, cf. Document de Référence 2018, § 6.2.3.1.

<sup>10</sup> Il est toutefois à noter que le présent rapport est conforme aux normes GRI 2016 (contrairement au rapport précédent qui était élaboré sur la base de la norme GRI G4)

<sup>11</sup> Document de référence 2018, p. 54.



- au niveau des « référents » : le référent contrôle les données qu'il consolide via des contrôles de cohérence et des contrôles aléatoires avant transmission à l'équipe RSO ;
- au niveau de « l'équipe RSO » : les données reçues pour consolidation font l'objet de contrôles de cohérence et d'une analyse conjointe avec les référents pour identifier les besoins et pistes d'amélioration en termes de pilotage.

### **Vérification externe**

Les vérificateurs externes sont nommés par le directeur général de l'AFD pour une durée d'un an ; ils sont accrédités par le Cofrac (Comité Français d'Accréditation) en tant que tiers indépendants. Pour 2018, l'AFD a choisi de confier cette mission de vérification externe au cabinet de Commissaire aux Comptes KPMG.

Les sources des données ainsi que les documents de mesure, de calcul et de consolidation des données doivent être vérifiables par les vérificateurs externes. Les documents correspondants et les pièces justificatives (factures, relevés de compteurs, fichiers de calcul, feuilles de présence des formations, etc.) doivent être conservés et rendus accessibles pendant au minimum 3 ans. Les données archivées devront également être accessibles aux vérificateurs. Les contributeurs sont donc sensibilisés sur l'importance de cette traçabilité.

Les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées sont conformes aux standards nationaux ou internationaux appropriés lorsqu'il en existe. S'il n'en existe pas, une documentation concernant les méthodes employées devra être conservée et tenue accessible.

**La vérification du rapport de responsabilité sociétale porte sur la présence de l'information au regard des critères requis par l'index du contenu GRI. L'AFD a fait le choix de répondre à l'option de conformité essentielle du standard GRI 2016.**

D'après la méthodologie d'évaluation préconisée dans le guide d'application de la GRI 2016, l'auto-évaluation du reporting de responsabilité sociétale 2018 du Groupe mène au niveau d'application « core ».

### **6. Index du contenu GRI 2016**

L'index du contenu GRI 2016 est disponible sur le site internet de l'AFD :

[Index GRI AFD](#)

### **7. Personne à contacter pour plus d'informations**

Nicolas Blanc; tel: +33.(0)1.53.44.33.92, 5 Rue Roland Barthes, 75598 PARIS CEDEX 12

.....

Pour un monde en commun

.....



[www.afd.fr](http://www.afd.fr) - Twitter : @AFD\_France - Facebook : AFDOfficiel  
Linkedin : agence française de développement - instagram : afd\_France  
5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France - tél : +33 1 53 44 31 31